This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1158

Sx. 26059 e. 6
38

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

TOME XXXVIII.

Mme Ve C. MELLINET, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

Place du Pilori, 5.

1867

NOTICE

SUR

PIERRE GARCIE-FERRANDE

ET SON ROUTIER DE LA MER.

On peut conjecturer, d'après la forme des nom et surnom de Pierre Garcie, dit Ferrande, joint au lieu de sa naissance sur les côtes de l'Océan, dans un petit port de mer, qu'il était d'origine espagnole ou portugaise. Son père, navigateur sans doute, ayant eu occasion de venir en France et de débarquer à Saint-Gilles-sur-Vie, s'y était marié avec une femme nommée Jehanne Olivière, parcequ'on féminisait alors les noms propres, fille de Perrot Olivier et de Catin (pour Catherine) Adverty. On trouve les époux Garcie-Ferrande mentionnés, dès 1421, dans les titres de la fabrique de Saint-Gilles ; ce qui reporterait leur alliance un peu au-delà. L'établissement du premier Ferrande en bas Poitou coïnciderait ainsi avec les relations d'affaires entre l'Ouest de la France et la côte Nord de l'Espagne, qui déterminèrent, pour les régulariser, le traité de commerce de 1430, conclu par Jean V, duc de Bretagne, et Alphonse, roi de Castille. On sait que ce traité fut l'origine

d'une singulière confrérie ou société commerciale, connue sous le nom de *Contractation*, dont le registre de délibérations existe encore aux archives communales de Nantes (1).

De l'ensemble des renseignements qu'on possède aujourd'hui, on peut inférer que Pierre Garcie-Ferrande naquit à Saint-Gilles-sur-Vie, d'où était et où résidait sa mère, de 1430 à 1440. Il devait, en effet, avoir environ 50 ans, en 1483, date de la dédicace de son *Grand Routier de la mer*, comme nous allons voir. D'un acte de 1472, où figure Jeanne Olivier, veuve Garcie-Ferrande, demeurant à Saint-Gilles, il résulte qu'il était seul d'enfant ou du moins qu'il avait survécu seul, puisqu'il est qualifié son unique héri-

(1) « En l'année 1430, le duc de Bretagne reçut une ambassade d'Espagne, pour le porter à conclure une trève marchande entre ce royaume et la Bretagne. Les ambassadeurs espagnols furent Nicolas de Villamisar, chevalier, *maestre sala* du roi de Castille, et Alphonse de Vergianos, écuyer, avec un secrétaire. La trève fut conclue pour neuf ans, à Nantes, le 15 de mai. Il fut réglé que l'on établiroit, du consentement du duc et du roi, un juge à La Rochelle, pour régler les différents des deux nations, tant ceux qui regarderoient le passé que ceux qui pourroient survenir dans la suite; que le duc accorderoit quelques priviléges aux Espagnols, afin de faciliter le commerce; qu'il ne prendroit point le droit de bris sur eux, pourvu qu'ils payassent les droits ordinaires; qu'ils pourroient avoir un consul, un procureur et un boursier, qui auroient soin de leurs affaires en Bretagne; que si, avant les neuf ans accomplis, le traité venoit à être rompu, le duc le feroit savoir au consul, qui auroit un an de sûreté pour mettre ordre aux affaires de ceux de sa nation, etc. Cette trève fut depuis prorogée en 1435, et ensuite par le duc Pierre en 1452. » (Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 582.)

On trouve dans le deuxième volume des *Ordonnances manuscrites de Louis XI*, fol. viii^xx iiii ou 164, une série de ces actes confirmatifs les uns des autres, rendue par les rois ses prédécesseurs et par lui en faveur des marchands du royaume de Castille, « fréquentant et exercitant » le fait de marchandise dans le royaume de France, etc. » (*Archives nationales, à Paris.*)

tier (1). Ayant suivi la même carrière que son père, il dut naviguer longtemps. Les épreuves qu'il avait subies, l'expérience acquise dans ses aventures de mer, lui inspirèrent l'idée de rédiger un Routier ou Guide marin, comme on dirait aujourd'hui, au profit d'un filleul nommé Pierre Imbert, qu'il avait eu sans doute tout jeune à son bord et qu'il paraît avoir beaucoup affectionné, comme aussi en vue d'un intérêt général. Quelque imparfaite que soit restée cette première tentative, elle n'en est pas moins méritoire. Il est donc juste que l'histoire des progrès de la navigation en tienne compte à l'homme qui la conçut et l'exécuta comme il put. Ce philanthrope n'était pas, du reste, un homme vulgaire. Outre qu'il avait observé beaucoup de choses (*mores hominum multorum vidit et urbes*), il résulte de son livre, qui respire ce charme de naïveté qu'on trouve dans les vieux auteurs, qu'il reçut quelque instruction et possédait même une teinture du latin. On y rencontre plusieurs méchants vers. La rime n'est pas riche, et le style en est vieux, sans parler des hiatus qu'on tolérait alors, et du manque de mesure qui ne fut jamais permis. L'auteur veut aussi quelquefois faire des phrases, mais il n'y réussit guère. On en jugera par le préambule et la dédicace, qui se suivent dans l'ordre inverse d'aujourd'hui :

« Cy commence le pillotage, routtier et ancrage de la mer, tant des parties de France, Bretaigne, Angleterre, Espaigne, Flandres et aultes Allemaignes, avec les dangiers des ports, havres, rivières et chenalz des parties et régions susdites, composé par Pierre Garcie, *aliàs* Ferrande, demourant à Sainct-Gilles-sur-Vie ; lequel, par le conseil et advis, avec les oppinions de tous les maistres expers du noble, très subtil, habile, courtoys, hasardeux et dangereux art et mestier de la mer, tant des

(1) *Inventaire des titres de la Fabrique de Saint-Gilles-sur-Vie*, fol. 92, ms. in-fol.

pillotes de la noble ville de Honnefleur, que des villes de Cant, Brest, Croisic, Saint-Gilles-sur-Vie, Olonne, Rochelle et tout Brouage; par lesqueulx et moyen d'eulx, avec la petite capacité et subtilité de mon petit engin et entendement, ay voulu entreprendre, faire et composer ce présent livre, lequel te donnera congnoistre et sçavoir comment ung chacun qui vouldra apprendre l'art et science très subtile et quasi divine du noble mestier de la mer, et d'icelle éviter et fouir tous les dangiers, périls et marées pleines de impétuosité, courans et undes bouillonnantes, avec les merques et enseignes des aultres, de tous les havres des pays susdits; aussi la démonstration de l'atterrage des régions et costes d'Espaigne, qui est chose très dangereuse à ceulx qui n'y ont hanté par plusieurs fois. Et pour icelle terre congnoistre, ay tracé, tiré et figuré, par figures semblables, les caps, poinctes et montaignes les plus apparaissantes et congnoissables de ladite coste d'Espaigne, avec les lieux et distances desdites choses. Et si aucune chose ay délaissé, je me soubmetz à la correction des nobles et gentilz mariniers des lieux dessus nommez, esqueulx me recommande. Et adieu. »

Vient ensuite l'adresse ou dédicace de l'auteur à son filleul Imbert, auquel se rattache peut-être collatéralement le jurisconsulte fontenaisien de ce nom, auteur de la *Pratique judiciaire, tant civile que criminelle*, et dont descendent à coup sûr les Imbert de la Terrière, famille encore existante dans le voisinage de Saint-Gilles.

« Pierre Garcie, *aliàs* Ferrande, à Pierre Ymbert, mon fillol et chier amy, salut pardurable. Quand je considère, mon fillol et très loyal amy, les grans périls et dangiers qui sont ès undes et gouffres marins, lesqueulx, par la grace de Dieu tout puissant, intercession, prière et oraison de la très digne et sacrée Vierge Marie, de madame Saincte-Catherine et de madame Saincte-Barbe, j'ay évité et fouy, et d'iceulx suis échappé, avec grans peines et labeurs, j'ay voulu, pour toy soubvenir et aider à congnoistre la manière et façon comment tu pourras éviter les grans et misérables périlz de la mer véhémente, composer et te envoyer ce présent livret, lequel te démonstrera à congnoistre et sçavoir les noms des vens et ryns d'iceulx, en présuposant toutefois que sache, toy et autre, départir la lune du soleil. Lesqueulx soleil et lune sont guyde et garde

de tous gentilz compaignons, fluctuans et seillans (1) parmy les undes innumérables de la mer, tant en faictz de marchandises que pescherie. Toutesfois combien que le soleil et lune donnent à congnoistre et sçavoir les heures, le soleil par jour, et la lune par nuit, si ay-je voulu te donner à sçavoir et congnoistre, sans veoir ny soleil ny lune, l'heure de minuit et l'osbe du jour ; et tout pourras congnoistre en la figure sequente, sans avoir orologe compassant heure ou demie, ny sans compas de nuit claire, avec les noms et ryns des vens, qui est chose très subtile et nécessaire pour le mestier subtil et ingénieux de la mer. Adieu. A Saint-Gilles, le dernier jour du moys de may, l'an de l'incarnation Jésus-Christ mil quatre cens quatre vingts et trois. »

Notre marinier arrive ainsi parfois à quelque effet de style. Cette dédicace surtout n'est pas mauvaise comme diction. Il est vrai que le parrain parlait là de tout son cœur, et l'on sait que le cœur rend éloquent : *Pectus est quod disertos facit.*

Suit une planche grossièrement gravée, représentant la *Rose des vents* ou compas de mer. On appelle ainsi, en termes de marine, la figure de boussole où sont marqués les trente-deux vents ; mais il n'y en a que vingt-quatre sur celle-ci.

Il est difficile d'admettre, — par suite des nombreux voyages qu'il dût faire et de la longue expérience qu'il lui fallut acquérir pour dresser un *Grand Routier* de la mer, comme aussi en raison des termes dont il se sert à l'égard de son filleul Imbert, qu'il traite de *très loyal ami,* ce qui semble impliquer une association entre eux, — que l'auteur ait eu moins de cinquante ans, en 1483, date de la dédicace du livre. Or, dans le privilége de 1520, octroyé par François Ier à l'imprimeur de Poitiers, Enguilbert de Marnef, Pierre Garcie, dit Ferrande, est qualifié « l'un des expérimentez maistres de navires qui sont au jourduy, et le

(1) Naviguant, cinglant, de sigle, *voile ;* d'où sigler, seiller, pour naviguer, faire voile.

plus congnoissant en navigaige. » Le vieux marin existait donc encore à l'époque, et il aurait été âgé alors d'environ quatre-vingt-sept ans. Toutes ces dates sont possibles et ne jurent point entre elles. La mention d'un testament de Garcie-Ferrande, du 15 février 1502, qu'on trouve dans les titres de la fabrique de Saint-Gilles, ne vient même point à l'encontre, parce qu'il a bien pu survivre fort longtemps à cet acte. Mais en admettant que l'édition du *Routier*, de 1520, soit la première ou l'édition *princeps*, ce qui est très vraisemblable, parce qu'on n'en signale point d'autre antérieure, et que Du Verdier-Vauprivas, bibliographe du XVIe siècle, dont les informations et l'exactitude se vérifient de plus en plus, ne cite que celle-là, pourquoi cet écart de trente-sept ans entre la dédicace et l'impression du livre ? D'abord, l'auteur pouvait bien n'avoir point eu l'idée de le faire imprimer dans le principe. Remarquons, en effet, qu'il écrivait au début de l'imprimerie. Des copies manuscrites s'en étaient répandues sans doute, puisque, d'après le privilége que nous reproduisons plus loin, Enguilbert de Marnef avait pris la peine de faire écrire et collationner la sienne aux originaux. C'est probablement la recherche qu'avaient ces transcriptions qui déterminèrent l'imprimeur à éditer l'œuvre, entreprise à laquelle l'auteur, devenu presque nonagénaire, est peut-être resté étranger jusqu'au dernier moment. On s'explique ainsi naturellement l'intervalle. Mais il peut y avoir encore une autre raison. Le plus ancien Portulan (description des ports et côtes, etc.), qu'on connaisse, œuvre d'un gentilhomme vénitien, date de 1490 : *Impresso... in la citade de Venexia, per Bernardino Rizo da Novaria, stampatore,* 1490 *a dì* 6 *novembrio,* lit-on à la fin du volume, petit in-4° gothique (1). Il est très

(1) La plus vieille traduction qu'on en ait a été publiée sous ce

possible que, par l'antériorité de la dédicace sur l'impression, Garcie-Ferrande ait voulu garder ou reprendre son rang. La manœuvre rappellerait alors une anecdote de Piron. Cet homme, d'un esprit incisif, que redoutait Voltaire lui-même, se présente un jour, concurremment avec un haut et puissant seigneur, à la porte d'entrée d'un hôtel. Le concierge, qui les reconnaît l'un et l'autre, dit en s'adressant au duc et pair : *Passez donc, Monseigneur, ce n'est qu'un poète. — Puisque nos qualités sont connues,* réplique vivement Piron, *je prends mon rang et je passe le premier*. Peut-être le vieux routier de Saint-Gilles a-t-il voulu en faire autant, à la barbe du noble vénitien.

Le livre de Garcie-Ferrande resta, durant plus d'un siècle, comme le manuel des navigateurs. Dans ce laps de temps, il fut imprimé successivement à Poitiers, à Rouen et à La Rochelle, avec de légères retouches de style, occasionnées par le progrès de la langue, et plusieurs augmentations; ce qui prouve surabondamment qu'il eut son utilité et que le besoin s'en faisait sentir. Le peu d'exemplaires qui restent encore dans quelques bibliothèques publiques, car désormais on ne le trouve plus guère que là, témoignent aussi des nombreux services qu'a rendus à la marine ce premier *Routier de la mer*. Des deux que nous avons vus et dont nous nous sommes servi, l'un, de l'édition *princeps* de Poitiers, 1520, avant de recevoir, au XVIIe siècle, une reliure en veau fauve, sur laquelle on a incrusté postérieurement les armes de La Fontenelle de Vaudoré, avait appartenu à un certain Jean François, maître de

titre : « *Le Portulant, contenant la description tant des mers du Ponent depuis le destroit de Gibetar* (sic) *jusques à la Chiuse en Flandres, que de la mer Méditerranée ou du Levant, faict en vieux langage italien et nouvellement traduict en françoys.* » Imprimé à Aix en Provence, par Pierre Roux, 1578, pet. in-fol.

barque à Marans, qui a inscrit son nom sur plusieurs feuillets. Ce patron était originaire de Fontenay, où sa famille exerçait le métier de boucher depuis plusieurs générations. Lui se livra au commerce des grains, qui enrichit ses descendants et, avec l'exploitation des fermages, les mit en position d'entrer, sur la fin du XVIe siècle, dans la magistrature d'élection. Pierre François, petit neveu de Jean, fut maire de Fontenay, en 1610. Nous ignorons comment ce précieux volume était venu, en dernier lieu, aux mains de La Fontenelle de Vaudoré, qui l'a fait blasonner après coup et l'a légué, en mourant, à la bibliothèque publique de Niort, où il est conservé aujourd'hui et dont il est une des plus insignes raretés. Peut-être est-ce le même qu'eût à son tour Jean Besly, puisqu'il provient d'un Fontenaisien dans le principe.

L'autre exemplaire, de la réimpression de Rouen, par Jehan Burges le jeune, 1531, petit in-4°, porte sur le dernier feuillet de garde : « Ce volume appartient à Pierre du Busc, compaignon du mestier de la mer. Qui le trouvera, s'il luy rapporte en sa maison de Rogevin du Busc, en la rue des Cordeliers, auprès de la Gloire, à Rouen, il en donra voulentiers l'émy (l'achat, le prix), et point chiche ne sera de bien qu'il ait, sans nulle faute de en donner aux compaignons qui ce livre luy rapporteront. Et ce sera pour la bique, qui ne peut courir si crotte. » A ce grossier langage de bord, on reconnaîtrait de suite un marin, s'il ne le déclarait lui-même.

Il est de même à croire que l'exemplaire, annoté à la main, de la Bibliothèque nationale à Paris, l'a été par un nautonnier, qui en fut sans doute le premier possesseur. Celui-ci provient d'une édition postérieure, « recentement reveue et corrigée oultre les précédentes impressions, » à Rouen, par Richard Lallemant, 1576, petit in-4°, gothique.

Il est aujourd'hui coté sur les rayons sous les nos V, 1640.

Lacroix du Maine et Du Verdier-Vauprivas ont également mentionné Garcie-Ferrande, dans leurs *Bibliothèques françoise* et *des auteurs françois*. L'historien poitevin Jean Besly le cite en ces termes, dans une lettre curieuse sur l'origine de la roture, adressée à son ami Pierre Dupuy et insérée à la fin de l'*Histoire des comtes de Poitou et des ducs de Guyenne :* « Route, en troisième lieu, signifie un petit chemin ou sentier, d'où l'on a bâti *routier*, un homme fort rompu en son art, métier ou entreprise, et de là est dit en partie *couratier* ou *courtier*, par contraction. Et de là aussi Pierre Garcie, de ce pays, a nommé *grand Routier* un livre qui contient les chemins et routes de la mer » (p. 183). Nonobstant ces indications multiples, il est échappé aux investigations de Dreux du Radier, quoique celui-ci se soit souvent servi de ces trois auteurs pour la rédaction de son excellente *Bibliothèque historique et critique du Poitou ;* ce qui prouve qu'il est impossible à l'homme, même le mieux informé, de tout savoir. On ne doit point espérer de pouvoir tirer l'échelle après soi : quelque soin qu'on y apporte et quoi qu'on fasse, on laissera toujours à glaner.

Depuis lors, Fevret de Fontette a consigné le *Grand Routier* de la mer dans sa réimpression de la *Bibliothèque historique de la France,* du père Le Long. Faujas de Saint-Fond et Gobet ont encore parlé de Garcie-Ferrande dans une longue note de leur édition des *Œuvres de Bernard Palissy*, p. 713 (Paris, Ruault, 1777, in-4°); mais ces autres mentions sont restées comme non avenues pour tous les auteurs et collaborateurs de dictionnaires historiques ou de biographies, qui n'oublient aucune maîtresse de princes, aucun courtisan, personnages le plus

souvent indignes de l'histoire, et négligent, au contraire, tant d'hommes utiles. Seul, le premier journaliste du Poitou, Jouyneau-Desloges, lui a consacré deux lettres peu explicites dans les *Annonces politiques, religieuses et littéraires du département de la Vendée,* pour l'an XII ou 1804, nos XXXIX et XLI; nous nous en sommes servi pour la rédaction de cette notice.

Le volume de la bibliothèque publique de Niort, seul exemplaire connu de l'édition princeps, porte un titre rouge et noir ainsi conçu : *Le grant Routtier et pillotage et enseignement pour ancrer, tant es ports, havres, que aultres lieux de la mer; fait par Pierre Garcie, dit Ferrande; tant des parties de France, Bretaigne, Angleterre, Espaigne, Flandres et haultes Alemaignes, avecques les dangiers des portz, havres, rivieres et chenalz des parties et regions susdictes. Avec ung kalendrier et compost à la fin dudit livre, tres necessaire à tous compaignons; et les jugemens d'Oleron touchant le faict des navires. Et sont à vendre à Poictiers, au Pellican.* Au-dessous on voit une grande vignette représentant, comme allusion sans doute à la dernière syllabe du nom de l'imprimeur, une nef, dans laquelle sont deux personnages couronnés, un roi et une reine, dont le premier tient un coffre qu'il semble vouloir jeter à la mer ou préserver des flots, on ne sait trop lequel; puis, tout-à-fait au bas du titre, en gros caractère rouge : *Cum privilegio,* sans nom d'imprimeur, ni date. Mais on lit à la fin du livre : « Cy finist le Routtier et pillotage de la mer, de Pierre Garcie, dit Ferrande, des costes de Flandres, Angleterre, Espaigne et Bretaigne, qui parle des dangiers, paux et routtes de la chenal de mer desdits pays. Imprimé nouvellement à Poictiers, par sire Enguilbert de Marnef, demourant à l'enseigne du Pellican, près le Palays. » Et au verso du centième et

dernier feuillet, contenant le privilége de 1520, que nous rapportons à la suite de cette notice, on voit la marque d'Enguilbert de Marnef, avec ses initiales E. G. D. M. N., et la légende : *Sit nomen Domini benedictum.*

C'est un volume petit in-4°, gothique, de cent feuillets ou deux cents pages à longues lignes, sans chiffres ni réclames, avec figures grossières sur bois insérées dans le texte, représentant la forme des bancs de rochers et des écueils les plus dangereux. Les feuilles sont signées depuis A jusqu'à M, par quatre feuillets.

M. Brunet n'ayant jamais vu cette première édition du *Grant Routtier de la mer* et s'étant borné, par suite, à indiquer que Du Verdier-Vauprivas la cite, nous l'avons décrite minutieusement, à la manière des bibliographes, d'après l'exemplaire que nous avons sous les yeux. Mais nous renvoyons, pour les autres éditions de Poitiers, de Rouen et de La Rochelle, à son excellent *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, nous bornant à quelques additions. Ainsi celle de La Rochelle, 1560, petit in-4°, est sortie des presses de Barthélemy Berton, qui imprima, trois ans après, le premier écrit de Bernard Palissy (*Recepte véritable par laquelle tous les hommes de la France pourront apprendre à multiplier et augmenter leurs thrésors;* 1560, in-4°). Cette circonstance explique tout naturellement comment ce grand homme, qui était à la recherche des procédés de l'art et voulait aussi enrichir sa patrie, eut connaissance du *Routtier*. Il ressort, en effet, de la confrontation de plusieurs passages et de la forme générale des deux ouvrages, que le potier de Saintes s'est inspiré, dans une certaine mesure, de l'œuvre du marin de Saint-Gilles, et ce n'est pas un petit honneur pour celui-ci.

Deux éditions de Rouen, du XVIe siècle, dont l'une, que nous avons eue en mains, « de nouveau reveue et corrigée

par les maistres et pilotes des navires, » fut achevée d'imprimer le 15e jour de juillet 1531, par Jehan Burges, libraire audit lieu, près le pont de Robec, au moulin Saint-Ouen, portent à tort *Gracie* au lieu de Garcie-Ferrande.

Enfin, la dernière de toutes les éditions, revue et corrigée de nouveau, fut aussi imprimée à Rouen, chez David Ferrand, en 1632, in-4° de 106 pages. C'était l'époque où le cardinal de Richelieu, après avoir pris le titre de *grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France*, s'efforçait de donner une impulsion à la marine. Cette édition finale, par laquelle s'est close la série de réimpressions du livre, désormais dépassé et remplacé par des cartes (1), contient, entre autres augmentations, le *Calendrier réformé selon le retranchement de dix jours ;* ce que Garcie-Ferrande n'aurait pu donner, puisque cette réforme n'eut lieu que longtemps après lui, en 1582. Mais il a pu, lorsqu'il écrivait un siècle avant, distinguer la mer de Bretagne de la mer de France, cette province n'ayant été définitivement réunie au royaume qu'en 1532.

L'article concernant la navigation de la Loire, depuis son embouchure jusqu'à Nantes, est le plus détaillé du *Routier*. Ceux relatifs à la Seine et à la rivière de Bordeaux sont bien moins explicites. Garcie-Ferrande, qui n'était guère qu'un caboteur de nos jours, avait souvent parcouru la nôtre et se l'était rendue familière. Aussi, quoique imprimé, ce document ayant par sa rareté la valeur d'un manuscrit,

(1) On venait notamment de publier l'*Art de naviguer*, de Pierre de Medine, espagnol, contenant toutes les règles, secrets et enseignements nécessaires à la bonne navigation, trad. de castillan en françois, par Nicolas de Nicolai du Dauphiné, revu, corrigé, augmenté et réformé, par Iean de Séville, dit le Soucy, médecin mathématicien (de Normandie). *Rouen, Manassez de Préau*, 1628, in-4°, fig. sur bois.

l'Académie a voulu le reproduire, dans l'intérêt possible des travaux entrepris pour améliorer cette voie de communication si précieuse. A défaut d'utilité pratique, dont il peut cependant n'être pas dépourvu, surtout depuis l'établissement des digues ou jetées qui ont fâcheusement troublé l'ancien régime du fleuve, cet extrait offre, d'ailleurs, un véritable intérêt historique. Il en résulte que, dès lors, nonobstant que le tirant d'eau fut plus profond qu'aujourd'hui, la navigation de la Loire était difficile, même pour des navires qui ne devaient être que d'un faible tonnage, et qu'il fallait sonder souvent en approchant de Nantes. Ce n'est pas là, toutefois, une recommandation de circonstance, car, sur les nombreuses indications locales que fournit le *Grand Routier*, plane cette donnée générale que la prudence fait à la mer autant pour le moins que la science. Notre vieux nautonnier n'ignorait point que cette vertu est partout la mère de la sûreté.

Il est très dévot, pour ne pas dire superstitieux, comme sont les Espagnols dont il descend, et cependant il semblerait qu'il a voulu se moquer des prébendiers d'un nouveau chapitre, établi à l'Ile-d'Yeu par un seigneur nommé Jacques Mauclerc, aïeul de l'artiste poitevin de ce nom, restaurateur de Vitruve (1), dont il a tenté de rétablir les planches, et qui, lui, se fit protestant; circonstance par suite de laquelle sans doute l'institution cessa d'exister, les descendants du patron n'ayant plus voulu remplir les conditions de la fondation première. C'est du moins ainsi que nous nous expliquons la création et la disparition successives de ce chapitre, dont il n'est question dans aucun autre document. Il est à croire que Garcie-

(1) Voir sur cet autre Mauclerc, prénommé Julien, seigneur du Ligneron, l'*Art de terre chez les Poitevins*, par notre collaborateur et ami Benjamin Fillon, p. 138. Niort, Clouzot, 1864, gr. in-4°, avec planches.

Ferrande avait eu maille à partir avec les titulaires, lorsqu'il lui était arrivé de jeter l'ancre dans ces parages. L'article qu'il leur a consacré, sous cette rubrique : « S'ensuit les noms des poinctes, rochiers et caps de l'Isle-Dieux, là où Messeigneurs les prestres et autres du chapitre des Os ont de grans priviléges et seigneuries, » est le plus intéressant du livre au point de vue historique; mais on ne sait trop si c'est chair ou poisson. Que veut dire cette dénomination d'*Os?* Serait-ce un jeu de mots sur *Oya,* ancien nom celtique ou latinisé de l'île? ou bien signifierait-elle le chapitre des ossements, des rochers, c'est-à-dire des duretés? On est vraiment fondé à croire qu'il a voulu se moquer du chapitre en le qualifiant ainsi, et des chanoines en énumérant leurs divers bénéfices, qui reposaient sur de misérables bancs, dont la plupart étaient autant d'écueils. Le passage suivant est trop comique pour laisser le moindre doute à cet égard : « Emprès, voirras ung gros rochier qui est en droit une chapelle, lequel rochier s'appelle *la Tourette,* qui est le plus noble bénéfice de tout le chapitre et hault à merveille; et y a grant abondance de tous oyseaulx marins, comme cormarans, couars, baguillez, gaellans, hayrons, pouacres et grant force de pigeons; et appartient à maistre Jacques Mauclerc, escuyer et fondateur dudit chapitre. Et ce rochier fait l'entrée du port de la Meulle de ladite isle, et est enfermé tousjours de mer, et y a grosse garde, tant de jour que de nuyt, et les gardes du lieu sont gros raviers, palliers, abrans, hyraignes (araignées), roylangousts, langoustes, grandes macres et grosses jambes, et sont par dessus tous les gros burgaulx, avec leurs cors (cornes), courans jusques à la symme dudit rochier, et illec font le guet. Et nuel, sans le congié dudit seigneur, n'oseroit entrer dedans, car il seroit dévoré de ces cruelles bestes

inhumaines et d'autres monstres marins. » Si ce n'est pas là du persiflage, et du meilleur, nous ne savons plus ce que parler veut dire.

Nous eussions désiré reproduire toute cette partie, d'autant que c'est l'endroit du livre dont les écrits de Bernard Palissy nous semblent précisément offrir quelques réminiscences ; mais elle nous eût entraîné trop loin. Partant, nous nous sommes borné à joindre à l'extrait sur la Loire deux articles, courts et curieux, concernant un sujet plus spécial à la Bretagne, où il était, à juste titre, qualifié de *coutumes et noblesses de la mer*. Nous voulons parler de l'odieux droit de bris et naufrage, dit aussi de *lagan* (1), digne privilége de la féodalité, qu'en général tous les seigneurs dont les fiefs joignaient le littoral s'étaient attribué sur les épaves maritimes et les navires échoués. Aucun droit ne fut plus injuste et cependant plus universel. Mais les seigneurs des côtes armoriques, en particulier, se montrèrent des plus âpres à la curée. « Guyomar de Léon disoit, au rapport de dom Lobineau, qu'il avoit dans ses terres une pierre plus précieuse que toutes les pierres précieuses du monde, qui lui valoit tous les ans dix mille sous. Il entendoit ainsi parler d'un écueil fameux par les naufrages qu'il occasionnoit. » (*Histoire de Bretagne,* t. Ier, p. 203.)

Le concile de Nantes, tenu en 1127, travailla vainement à abroger ces monstrueuses *coutumes et noblesses de la mer,* en fulminant l'anathème contre les seigneurs qui en useraient. Ils ne purent se résoudre à sacrifier totalement une iniquité si avantageuse à leurs intérêts. Les ducs eux-mêmes regardèrent toujours le droit de bris et naufrage comme un apanage de leur souveraineté. Ils introduisirent

(1) De *labor, labans,* tomber, choir ; en basse latinité, *laga maris, laganum;* en bas-breton, *lagan,* que Spelman dit être aussi un mot saxon, signifiant *jactus, ejectus,* et qui est différent du droit de *varech.*

seulement l'usage des brefs ou congés, qu'on obligeait les pauvres mariniers de prendre, moyennant finances, pour pouvoir naviguer avec un peu plus de garantie sur les côtes de Bretagne (1). D'autres seigneurs s'attribuèrent le tiers ou le quart des objets échoués; un autre tiers ou quart à ceux qui les auraient sauvés, et le dernier tiers ou moitié fut conservé aux marchands. Mais toutes ces dispositions arbitraires parurent également injustes et criantes. Les *Jugemens d'Oleron* déclarent, en effet, que « les seigneurs, les sauveurs et autres gens qui prendront aucuns des biens des pauvres naufrageans, outre leur gré et volonté, seront maudits, excommuniés de l'Eglise et punis comme larrons, s'ils ne font restitution en brief. Et n'y a coustume ni statut quelconque qui puisse garder de encourir lesdites peines : c'est le jugement. » (Art. 26.)

Et comme il arrivait souvent que les pilotes, à l'instigation des seigneurs, fourvoyaient traîtreusement les navires pour partager ensemble dans le butin, et que la population riveraine, s'inspirant de la rapacité féodale (*tels maîtres, tels valets*), faisait non-seulement main basse sur tout ce qu'elle trouvait à la côte, mais encore dépouillait

(1) « Les ducs de Bretagne, du temps de Saint-Louis et à sa sollicitation, changèrent cette barbarie et donnèrent, moyennant quelque taxe, des brefs ou congés qu'ils obligèrent de prendre tous ceux qui vouloient naviguer sur leurs côtes, et, pour cela, les ducs tenoient des bureaux, des secrétaires et des receveurs à Bordeaux, à La Rochelle et aux autres ports, comme témoignent Garcie-Ferrande, dans son *Grand Routier*, d'Argentré, dans son *Histoire de Bretagne*, liv. VIII, ch. 5, ainsi qu'en son *Commentaire* de la coutume de cette province, art. 56, not. 1, n° 43, et Boisgelin de la Toise, dans son *Traité du droit de bris et naufrage et des brefs ou sceaux.* » (*Dictionnaire universel*, de Furetière, au mot BRIS, et *les Us et coutumes de la mer*, par Cleirac, p. 80 de l'édit. de Rouen, Jean Viret, 1671, in-4°. — Voir aussi dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 234.)

de leurs habits, voire même tuait les malheureux naufragés pour avoir leur argent, ces jugements prononcent « qu'i-telles manières de gens, plus inhumains et plus cruels que les chiens et loups enragés, doivent estre mis en la mer et plongés tant que soient demi morts; et puis les tirer dehors et assomer, comme on feroit un chien ou loup. — Quant aux faulx et desloyaulx traitres pilotes, ils doivent souffrir martyre cruellement; puis estre pendus à des gibbets bien haults, sur le lieu propre où ils ont mis le navire ou bien près de là. Et l'on doit laisser ces gibbets sur ledit lieu, en mémoire perpétuelle, et pour faire ballise ès autres navires qui là viendront : c'est le jugement. »

L'article 31 concerne spécialement les seigneurs de fiefs, et nous le rapportons tel que le donne Garcie-Ferrande, qui nous a laissé le premier texte imprimé de cette curieuse législation : « *Item,* si le seigneur était si félon et si cruel qu'il souffriroit telles manières de gens, les soubtiendroit et seroit participant en leurs malices, pour avoir les naufrages, lors ledit seigneur doit estre prins, et tous ses biens vendus et confisqués en œuvres pitéables, pour faire restitution à qui il appartiendra. Et doit estre lié à une esteppe (pièce de bois, poteau), en meillieu de sa maison, et puis on doit mettre le feu ès quatre cornières de sa maison et faire tout brusler, et les pierres des murailles jetter par terre, et la faire la place et le marché aux porceaux à jamais perpétuellement : c'est le jugement. »

Ces rudes dispositions du droit maritime qui tendait à s'établir à l'encontre des *coutumes et noblesses de la mer,* n'étaient que trop fondées au moyen-âge. On en jugera par cet extrait d'un monitoire délivré, le 14 août 1668, par Antoine Froment, prêtre, docteur en Sorbonne, doyen de l'église cathédrale de Luçon, vicaire général de l'évêque Nicolas Colbert et vice-gérant de l'officialité, aux curés ou vicaires,

pour obtenir les preuves et éclaircissements nécessaires à la poursuite de tous les crimes commis dans l'étendue du marquisat de la Garnache, dont les seigneurs prétendaient également aux naufrages, bris et aventures de mer : « Depuis les vingt ans derniers, dans les deux paroisses de Saint-Jean et Notre-Dame-de-Monts, plusieurs marchands et matelots étrangers ayant été jetés aux côtes d'une de ces paroisses, par la violence d'une tempête, et y étant aucuns d'eux arrivés sur des bois et débris du navire, au lieu de recevoir l'assistance et la charité qu'ils devoient espérer dans une occasion si déplorable, y auroient été les uns effectivement tués, les autres dépouillés, mis à nu et ainsi exposés aux injures du temps ; ensorte que, par la rigueur du froid et de la faim, ils seroient morts esdites côtes, et auroient plusieurs maléfacteurs de ces paroisses pris leurs habits, or, argent et autres ustensiles. » (*Archives de Thouars, communication de notre ami Marchegay.*)

L'orthographe du *Routier* étant souvent vicieuse et, qui pis est, variable, nous l'avons ramenée à la forme la plus régulière qu'on trouve dans l'ouvrage, tout en lui laissant néanmoins le cachet du temps ou couleur locale. La ponctuation insuffisante, car elle ne comprend guère que des points qui ne sont pas toujours bien placés, a été rectifiée autant que possible et suppléée par des accents et des virgules ordinaires. Le peu qu'il existé de celles-ci n'a point, comme aujourd'hui, la forme d'un petit ɔ retourné, mais consiste en un léger trait séparatif ou barre transversale. Il ne s'agit pas ici, en effet, d'une publication de bibliophiles, amateurs de la rocaille gothique. Eux ne s'accommodent que de la soi-disant bonne édition, *avec les fautes d'impression qui ne sont pas dans la mauvaise.* C'est au contraire cette dernière, qui, sans dénaturer le fond, l'élucide et le rend intelligible à la masse des lecteurs, que nous avons

dû choisir pour la reproduction d'un vieux texte technique et souvent obscur. Autrement, ce serait le cas de dire comme le poète :

> Je trouve que les livres rares
> Ne le sont pas encore assez.

Enfin, pour ne pas trop multiplier les notes, nous avons parfois intercalé dans le texte, entre parenthèses, le sens de quelques mots appartenant à la marine ou qui ont vieilli.

DUGAST-MATIFEUX.

LE PREVILLÉGE DE CE PILLOTAGE.

FRANÇOIS, par la grâce de Dieu, roy de France, au prévost de Paris, bailly de Rouen, séneschal de Lyon et de Poictou, et à tous nos autres justiciers ou à leurs lieuxtenans, salut. De la partie de nostre amé Enguilbert de Marnef, libraire de la ville de Poictiers, nous a esté exposé que puis naguères il a fait escripre et collationner aux originaulx, et depuis fait imprimer et historier (1) un beau livre intitulé : *le grant Routtier, pillotage et ancrage de la mer,* composé par Pierre Garcie, dit Ferrande, l'un des expérimentez maistres des navires qui sont aujourd'huy, et le plus congnoissant en navigaige ; par lequel livre l'on pourra facillement congnoistre le plain et seur navigaige, et éviter les paulx, rochiers, routtes et autres inconvéniens, tant des parties de France, Bretaigné, Angleterre, Espaigne, Flandres, que haultes Almaignes, avec les dangiers des portz, havres, rivières, chenaulx des parties et régions dessusdites ; ce qui est bien nécessaire savoir à tous marchands et gens de guerre qui hantent la mer. Lequel livre ledit exposant mettroit et exposeroit volontiers en vente, s'il nous plaisoit luy en donner permission, et luy donner et octroyer previllége que autre

(1) C'est-à-dire embellir, enjoliver de figures : on dirait aujourd'hui illustrer.

que ledit exposant ne peust imprimer ledit livre, de trois ans advenir, affin qu'il se puisse aucunement rembourser des grans frais qu'il a faictz, en imprimant ledit livre, et pour les histoires (figures) qu'il a fait tailler (graver) à grans despens, requérant humblement sur ce nostre provision. Pourquoy nous, ces choses considérées, et qui désirons que tous bons livres qui ne furent jamais imprimez soient manifestés, audit exposant avons permis et permettons exposer en vente ledit livre du *Pillotage de la Mer,* par luy de nouveau imprimé (1), et que nul autre que luy ne les puisse imprimer, ne faire imprimer, ne vendre d'autres, sans le vouloir et congié dudit exposant, jusques à deux ans prochainement venant, à compter du jour et date de ces présentes.

Si vous mandons et commettons, par ces présentes, et à chascun de vous si comme à luy appartiendra, que de nos présens grace et previlleige vous faictes, souffrez et laissez ledit exposant joyr et user pleinement et paisiblement, ledit temps de deux ans durant, sans luy faire ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement, au contraire, en faisant ou faisant faire inhibitions et deffences, de par nous, à tous marchands, libraires, imprimeurs et autres de nostre royaulme, de ne imprimer ou faire imprimer, vendre ne faire vendre ledit livre de *Pilotaige de la Mer,* d'autres que ceux que ledit exposant a fait imprimer, ledit temps de deux ans durant, sus peine de confiscation de ce qui auroit esté fait au contraire, et de cent marcs d'argent à nous à applicquer. Et à ce faire et souffrir contraignez tous ceulx qu'il appartiendra, par toutes voyes, manières, deues et raisonnables. Et, en cas de débat, lesdites inhibitions, deffences et contraintes tenant, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, et sans préjudice d'icelles, faites aux parties oyes bon et brief droit ; car ainsi nous plaist-il estre fait, nonobstant comme dit est, et quelconques lettres subreptices, impétrées ou à impétrer, à ce contraires. Mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers et subgectz que à vous, vos commis et députez, en ce faisant, soit obéy et entendu. Donné à Paris, le 27esme jour de aoust, l'an de grâce 1520, et de nostre règne le sixiesme. De par le Roy ; à la relation du Conseil.

MARESCHAL.

(1) Nous croyons, précisément en raison de ce qui précède, que *de nouveau* doit s'entendre ici dans le même sens que nouvellement ou récemment, comme il est dit à la fin du volume (voir p. 12, ci-dessus), et non pas pour la seconde fois.

S'ENSUIT LA VRAYE ROUTTE

POUR ALLER

EN LA RIVIÈRE TRÈS DANGEREUSE DE LOYRE

jusques à la noble et puissante ville de Nantes.

Sache que si tu veulx aller en Loyre, dès que seras au Pillier, duquel te ay faict mention et de la routte par cy-devant ; mais de rechief te veulx enseigner comment, en pillotant aucun navire, tu pourras avoir honneur en ton faict. Et premier, il te fault savoir que l'isle du Pillier et la poincte de Chefmoulin gisent nord nord est, et su siroest.

La poincte de Chefmoulin est au bas de Sainct-Lesaires (1), et y a dessus une chapelle, et est une poincte noire. Et pour bien chenoiller et toy garder d'une basse (2), qui te

(1) Pour Saint-Nazaire. On n'y débarquait pas alors comme aujourd'hui que ce point est devenu l'avant-port ou port maritime de Nantes, et peut-être Garcie-Ferrande n'y était-il jamais descendu. Partant il écrit comme on prononçait, ou comme il croyait l'entendre. La même observation s'applique à Cordemiers et à Coayron qu'on lira plus loin pour Cordemais et Couërón. Ajoutons que, dans un manuscrit sur papier, de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, petit in-fol., couvert de parchemin, sous le n° 263, intitulé : *Copie de lettres pour l'histoire de Bretaigne,* Saint-Nazaire est ortographié Saint-Lessaire.

(2) Terme de marine, qui signifie un point dans la mer où il n'y a

demourra de babord, qui est en su siroest de Pierre-Percée et des Cherpentiers, il fault que tu mettes ung moulin, qui est en terre, le travers d'icelle poincte noire de Chefmoulin parmy l'anse du sable qui est au bas de Chefmoulin, entre Chefmoulin et une autre grosse poincte noire qui est aval.

Et pour toy garder de la basse que l'on appelle la Lamberte, sache que, quand tu auras le clochier de la grant Guerrande et celluy du bourg de Bas l'ung parmy l'autre, tu seras droit le travers d'elle. Et si tu alloie cestes merques, irois droit dessus.

Sache que ceste poincte dessusdicte est la poincte qui est aval de la chapelle, excepté la roiste, car la chapelle et le Pillier gisent nord nord est ; mais les merques sont à l'autre poincte au bas. Et par ce, pour toy garder des Cherpentiers, quand seras à demye lieue de terre, mets iceluy moulin parmy la poincte qui est aval de la chapelle ; et que le moulin soit sus la poincte la largeur de deux trefz, pour estre et aller seurement devers l'est des Cherpentiers. Et aussi pour toy garder de la basse qui est au su siroest des Cherpentiers, qui s'appelle la Lamberte, ne mets point celuy moulin hors de l'anse du sable devers Bas, qui est aval de ceste poincte noire susdite. Pour toy garder d'elle, et quand auras les clochiers de Guerrande l'ung parmy l'autre, tu seras le travers d'elle, comme dit est dessus.

Et par ce, si tu veulx aller sus terre, mets celuy moulin dedans la poincte, la largeur de deux trefz. Et si tu veulx

pas assez d'eau pour naviguer, et qui récèle des bancs de rocher ou de sable. On y court risque soit de se briser, soit d'échouer. « L'entrée du » port était étroite et dangereuse à cause des bancs et des *basses* qui s'y » rencontrent. » (Sarrasin, *Siége de Dunkerque.*)

courre ou aller le bas, il fault mettre les deux clochiers de Guerrande à ouvert l'ung de l'autre de la largeur d'ung tref. Et pour scavoir quand seras le travers des Cherpentiers, tu auras le chochier du bourg de Bas de Guerrande parmy Pierre-Percée ou la poincte de Guerrande que l'on appelle Port-Hayrault.

Mais si tu veulx aller sus terre, pour toy garder d'eulx et passer devers l'est d'eulx, va aux merques devant dictes, le moulin dedans la poincte la largeur de deux trefz ; et va ainsi seurement sus terre jusques ayes aporté le clochier de Saint-Lezaires rangeant la poincte et le tiens à ouvert de ladicte poincte, car si tu le fermois dedans la poincte, en allant cestes merques, tu irois sus ung banc que l'on appelle le Raure, qui te demourra de babord et en terre en allant quérir Saint-Lesaires ; et est ce banc soubme, car il n'y demoure de basse mer comme rien d'eau, et de pleine mer brasse et demie de mortes eaux ; et en terre de luy y a une chenau tout du long de terre, et près de terre du vent qui arrime ; mais donne ryn (1) à chascune poincte. Et y a en ceste chenau, en terre d'iceluy banc, deux brasses et demie ou trois de basse mer, et sont les meilleures merques et les plus seures.

Mais il vault beaucoup mieulx et est le plus seur d'aller la grant chenal, car elle est plus seure. Et dès que voirras ung grant village, qui est au bas de Saint-Lesaires, bien loing de la mer en terre, et n'est pas le prochain village de Saint-Lesaires, mais c'est le second, et y a entre cestuy village et Saint-Lesaires deux moulins ; et y a grant planté d'arbres entour celuy village, tellement qu'il res-

(1) Sans doute pour rumb, qui se dit de chacune des trente-deux parties de la boussole, de l'horizon desquelles part l'un des trente-deux vents. *Rumb de vent.*

semble estre ung bois, et y a au bout d'amont du village ung grant arbre, et au bout de bas du village y a ung arbre rond et auprès du village : quand voirras cestuy village, il fault que tu le mettes parmy la poincte où est ladicte chapelle, qui est près du Chefmoulin, pour aller la bonne chenal.

Et par ce, mets celuy village parmy celle poincte, qui est le hault de ladicte chapelle où la chapelle est au dessus ; et va ainsi contre celle poincte et cestes esmes, et ne aye paour dudict banc de Raure ni d'autre. Et aussi ne ferme point le clochier de Saint-Lesaires dedans les poinctes, car, quand il sera près d'elles et ouvert d'elles, tu seras en chenal, et ne va plus à terre. Et aussi pour toy garder du banc, qui te demourra destre bord en entrant, que l'on appelle la Verme, ne ouvre point l'arbre rond que voirras, qui est au bout devers bas du village, hors de la poincte qui est en le hault de ladicte chapelle.

Pour toy garder de la basse de la Verme, faicts tant qu'il soit tousjours parmy le gros de ladicte poincte ; et va cestes esmes jusques à bord de terre le travers d'icelle poincte ; et donne ryn à chascune poincte. Et pareillement, en amont d'iceluy village et près de la mer, voirras ung autre arbre et ung moulin, le moulin amont de l'arbre, lequel tu puis porter parmy la grosse poincte du rochois dessus dict, qui est en le hault de la chapelle. Et va ces esmes jusques à terre, et tiens le clochier de Saint Lesaires ouvert de la poincte de Saint Lesaires ; et ne trouveras point moins de six brasses ou de cinq du plein de la mer et du grant de l'eau, et de basse mer deux brasses ou deux et demie ; et est bien seur et approuvé. Et ledict moulin et l'arbre susdict le travers d'une anse, qui est en amont d'iceste poincte où est la chapelle ; la prouchaine le travers d'ung grant chemin charrau. Et quand seras en terre le

travers d'icelle poincte, il faudra que mettes le cap sus l'est, et à l'est nord est le meilleur pour aller le long de terre, et le chenal est passer en terre des Morées. Sache que su est est trop écart du flot, s'il n'est amourable. Et quand auras passé celle grosse poincte, tu trouveras cinq brasses en chenal et sept brasses. Et quand seras plus avant amont en chenal, le travers de l'autre baye, la prouchaine de Saint-Lesaires, tu trouveras neuf et dix brasses et vase. Et là tu pourras bien pauser, le travers d'ung moulin et d'ung arbre, où il y a un chemin entre deux. Et par ce, si veulx pauser pour attendre la marée, pause-là. Sache que, au su du moulin et d'icelle anse, en la mer et bien à demie lieue en la mer, y a une basse en su quart de su est; et y en a une autre, qui est sus le banc du Verme, lequel sera près de toy au dehors et en mer, qui demourra à sec.

Si veulx pauser en bonne anse, qui est une anse de sable, en amont de la chapelle à l'âne ou de la pointe du rochois, qui est en amont de la chapelle à l'entrée de Saint-Lesaires, en amont des Cherpentiers bien loing; sache que, si tu veulx pauser en cette anse, pour attendre la marée ou par vent contraire, tu auras abri de oest, de nord oest, de nord et de nord est, et y auras beau fond, vase et bonne tenue, et trouveras sept ou huit brasses du sein de la mer et de grandes eaux, et de basse mer y auras quatre ou trois brasses du moins.

Et pour scavoir quand seras à terre pour poser, tiens les deux poinctes qui seront aval de toy l'une parmy l'autre, ou bien près ouvertes; et mets ton ancre, car tu es assez en terre, et pause le travers du chemin, ou tu auras ung arbre rond et hault au bas de luy. Et voirras ung moulin, près de l'arbre, et en l'est le chemin entre deux, pose ce travers, et plus en amont si tu puis et si tu veulx.

Il y a bon paux et bon lieu, et la chenal gist de là pour passer en terre des Morées, est nord est et oest siroest et quart de su est dudict chemin, et non pas loing à la mer. Mais sus le banc de sable nommé la Verme, qui sera au dehors de toy et près, y a une basse qui couvre demi flot et paroist demijusant; et du plein de la mer n'y aura dessus que deux brasses ou deux et demie et de grans eaux, car il demoure à sec bien hault.

Et sache que en su du chemin et de cette anse de sable, bien demie lieue en la mer, en y a une autre pierre bien haulte, qui asseiche pareillement demi eve et couvert demi flot. Et par ce, si tu bordoie, donne-toy garde de ces pierres, quand auras ce chemin charrau entre l'arbre et le moulin. Entre ces deux pierres et les Cherpentiers est le chenal. Et quand tu apporteras le moulin dessusdict et l'arbre parmi la poincte, qui est aval de toy, et qu'il seroit sus la poincte, va hardiment le grand chenal de St-Lesaires dehors, car tu es en chenal; et trouveras cinq à six brasses de pleine mer, et d'eaux mortes et de basse mer deux brasses.

Le banc du Verme demourra en l'est de toy. Et va de ceste anse de sable et de ce paux susdit par le su siroest, et iras quérir l'isle du Pillier. Le Pillier et l'Isle-Dieux, savoir est, le bout des Chiens Poyrisnes, gisent nord et su.

Et quand le moulin susdit sera au dehors d'icelle poincte devers bas, et qu'il sera au dehors des rochois et au sable le travers d'une petite maison, et tu seras près d'elles et amont d'elles, lors garde-toy du receil de la marée (reflux). Et si tu bordoie pour aller amont, il est temps que tu changes pour aller à l'autre bord. Et si tu vouloie aller hors, sache que, quand tu auras iceluy moulin parmi ladicte maison, tu es au bas d'elle, et lors tu peux courre le bas seurement, car tu es passé.

Sache pareillement que, quand tu auras une grant mai-

son d'ardoyse, qui est amont d'icelle poincte parmy une anse de sable, et tu auras une telle maison d'icelle poincte la largeur de deux trefz; et quand auras ledit moulin, qui est turquois (1), a ouvert d'icelle poincte, devers l'est, la largeur de deux trefz, lors tu seras l'avant d'elles. Et sache que iceluy moulin turquois est le prochain moulin de la mer.

Donne bon ryn à la poincte de St-Lesaires, car elle va bien hors, et au dehors d'elle y a une petite basse qui ne descouvre, sinon du bas de la mer et de grans eaux, et, par ce, garde toy d'elle.

Item, sache que plus avant en la chenal y a une autre basse, au dehors de ladite poincte de St-Lesaires devers l'est, qui ne descouvre jamais, laquelle est dangereuse pour les grands navires et parfondiers. Mais pour toy garder d'elle, si tu es en grands navires, ne va point quérir le paux de St-Lesaires jusques à que ayes un grand arbre ouvert de l'église hault, qui est en nord de ladite église de St-Lesaires. Et puis va seurement au paux lequel est meilleur, pour avoir la cheminée du priouré parmy une fuye qui est auprès dudit priouré; et tu trouveras six brasses de pleine mer, et auras abri de siroest, d'oest, de nordoest et de nord.

Si tu veulx aller de St-Lesaires à Painbeuf, pour entrer en chenal et pour toy garder du banc, qui est de sable, lequel te demourra de babord, il faut que tu apportes deux moulins que voirras en amont, devers le noroest de St-Lesaires, que les portes jusques à bord de l'église, et que lesdits moulins soient devers le noroest la largeur d'un tref, et tu seras en bon chenal. Et va cestes esmes jusques

(1) Les moulins turquois ou turcois, c'est-à-dire faits à la turque, parce que cette invention nous est venue d'Orient, où le manque d'eau avait forcé de recourir à l'air, étaient ronds ou à tonnelle, comme on les construit encore aujourd'hui pour la plupart; tandis que ceux dits à échelle sont carrés.

à une isle que voirras, qui te demourra devers l'est d'estre bord, en allant amont. Et pour toy garder d'une basse laquelle est aval de l'isle susdite, nommée St-Nicolas, et est bien avant en chenal, et de plusieurs autres qui sont d'icelüy costé, devers le su, entre St-Lesaires et ladite isle St-Nicolas, mects les moulins susdits deyers le nordest de l'église la largeur d'un tref, et tu ne craindras rien celle couste de Raix et, en espécial, la basse qui est en chenal jusques à icelle de St-Nicolas.

Si tu voulais aucunement courre au large de la chenal, devers le nord ou le noroest, ne ferme point les deux moulins susdits parmy une maison blanche et haulte, qui fut d'un nommé Georges, et y a rangeant elle une parée de sable ; et par ce ne ferme pas les susdits moulins dedans ladite maison. Si tu te mets l'avant de Donges loing, tu ne crains rien les bancs devers le nord.

Et pour savoir quand seras le travers de la basse susdite, tu auras un moulin qui demoure au su, parmy un bois, et l'essie (1) du bois devers le nord nord est. Et aussi voirras la maison qui est audit bois à ouvert, et lors tu seras le travers de ladite basse, qui est aval de St-Nicolas. Et quand seras en amont de St-Nicolas, tu pourras bien ranger la terre de Raix jusques à Painbeuf, dont est le paux au-dessus un moulin turquois que voirras sus une poincte. Et le travers d'icelle poincte, devers le nord, sont deux dangiers de pierre que l'on appelle les Moustons, qui sont en chenal ; et sont le plus devers le nord et devers Donges, demourrant hault à sec de basse mer et couvrant du plein de la mer.

Tien le clochier de St-Lesaires parmi la poincte du Painbeuf, et tu es en chenal St-Lesaires. Sus la poincte

(1) Pour assiette ou situation, du latin *esse* ou *sedere*.

de Painbeuf est la meilleure chenal qui soit. Et là puis pauser et mettre l'ancre, car il y a beau et bon fond, et tu auras abri de su suest, de siroest et de oest siroest.

Sache que le prochain clochier amont de St-Lesaires, du cousté devers Raix, réservé celui qui est en hault sus la poincte du passage, sera le clochier de St-Nicolas de Corset, et est en amont de l'isle que l'on appelle l'isle de St-Nicolas. Et tu pourras pauser en amont de luy un petit, savoir est du clochier, et auras abri de suest, de su et de siroest.

Et en amont, la prochaine pointe que voirras sera Painbeuf, là où il y a un moulin dessus la pointe. Et en amont du moulin y a une brosse (1) de bois rond, et, si veulx pauser, il y a bon lieu pour grans navires; et pause amont d'icelle pointe, le travers du bois un bien petit, et mets St-Lesaires sus la poincte à ouvert un petit, pour mieulx estre en chenal, car au dehors de toy demourra un banc de sable, qui reste à sec de basse mer.

Et si tu veulx aller plus amont, le prochain clochier que tu voirras, devers le nordest de la rivière, sera le clochier de Lavaux. Et aussi faut-il que tu passes de l'autre cousté de la rivière, pour aller amont devers Lavaux. Et sache qu'il te demourra un grand dangier de pierre destre bord, en haut et en amont, que l'on appelle Perauges, qui couvre de pleine mer et aussi demi flot. Et pour passer devers

(1) Broussailles, buisson, de *bruscus*, comme l'espagnol *brusco*... Les Bas-Bretons appellent *bruscoa* un bocage. De brosse on a fait brosser, qui est un terme de chasse, pour dire : Courir à travers les bois. (Ménage, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, et Roquefort, *Dictionnaire de la langue romane*.) Brosse signifie donc ici buisson ou bouquet de bois ; et de là vient ce nom si répandu en Poitou, comme dénomination de terres : la grande Brosse, la petite Brosse, la Brosse et les Brosses.

l'oest de luy et près de luy à ton honneur, et aller en bon chenal, tu voirras en l'oest de Lavaux un clochier bien loing en terre, et quand aurras apporté ce clochier parmy un moulin et le prochain moulin de Lavaux, tu seras en l'oest de Perauges et près d'elle, et ne te sarre (serre) plus à elle. Et quand auras apporté ledit clochier à un arbre rond, qui est en amont dudit moulin, lors tu seras le travers d'elle. Et quand ledit clochier sera parmy les maisons de Lavaux, icelles devers l'oest, lors tu seras amont d'elle, devers l'est, et l'auras passée. Elle est bien en meillieu de chenal; mais sache que la chenal est devers Lavaux, qui est devers le nord de ladite Perauges, car elle est au sud de la chenal. Mais pour toy garder d'elle, en allant amont, et aller la bonne chenal, mets le clochier de Cordemiers au bout, devers le su, d'un grand village que l'on appelle le village de Cordemiers. Et c'est le second village en amont de Lavaux, et ressemble estre une brosse de bois. Et par ce, mets celuy clochier de Cordemiers parmi le bout d'iceluy village, le second en amont de Lavaux, nommé Cordemiers, au bout devers le su, et tu ne crains rien Perauges; et aussi es en chenal. Va cestes esmes et merques, et ne range point devers le nord, car là ne sont que dangiers et roches qui vont hors. Et va ainsi jusques le travers d'iceluy grand village, et tu pourras pauser le travers. Et il est sus la rivière bord à bord. Et pour toy garder des dangiers qui sont devant Lavaux, et spéciallement d'une basse que l'on appelle Barge-Horry, qui est devant Lavaux, le travers de l'église, et demourre à sec bien hault, mets le clochier de Cordemiers parmy le meillieu du village de Cordemiers, et non plus en terre, pour toy garder d'elle et de plusieurs autres dangiers. Et fault que ayes tiers de flot ou mi flot, pour passer et aller de Painbeuf à Lavaux, et plus en amont pour les bancs qui sont

soubmes de sable. Et si tu veulx pauser devant Lavaux, pause hors et aval de lui, le travers d'une grosse pointe noire qui est aval. Et garde que si pauses hors, que ayes le clochier de Cordemiers parmy le meillieu du village de Cordemiers, devant nommé, qui est le second en amont de Lavaux, et bord à bord de la rivière, car en terre ne sont que rochiers.

De Saint-Lesaires à Lavaux y a quatre lieues; de Lavaux au Pélerin y a quatre lieues.

Sache que pour toy garder de la basse Horry, qui est pierre et devant Lavaux, ne ferme point une porte, qui est en une maison au bout du bourg de Lavaux, devers l'est, et gist ladite maison nord et su. Et ne la ferme point parmy un coin de mur que tu voirras en mer, qui est au meillieu d'un verger.

Sache que, dès Lavaux jusques au village de Cordemiers, du costé devers le nord, ne sont que dangiers et rochiers, dès le travers d'iceluy village devant dit.

Devant que preignes merques au clochier à iceluy village, dès le travers dudit village, va requérir le bout de l'isle que voirras en amont de toy, qui te demourra devers le su, et le range pour ton honneur, car il est bien seur, et devers le nord ne vault rien. Et y a en ceste isle, au bout d'amont, deux ou trois grands arbres haults. Et va tout le long de ceste isle, au nord de luy, jusques à ce que sois à un grand village, là où il y a deux ou trois grands arbres haults (1). Et quand seras le travers de ces

(1) L'extrait suivant d'Edouard Richer expliquera comment il se fait que Garcie-Ferrande ne se soit pas orienté sur la tour de Buzay, qu'on aperçoit aujourd'hui et qui sert à diriger les marins en Loire : « En 1755, l'église de Buzay, qui tombait en ruines, fut démolie et reconstruite sur un nouveau plan; mais elle a été détruite, comme tout le reste du bâtiment, pendant la révolution. Il n'en reste aujourd'hui que le clocher,

deux ou trois arbres, va du costé devers le village et devers les arbres, qui sera devers le certain et devers le nord. Et aussi tu pourras bien pauser là, car il y a bon paux. Et va tout le long de terre, devers le nord, car il est seur jusques à la pointe que voirras devant toy, là où y a de grans arbres haults et plusieurs. Et quand seras à icelle pointe et tu voirras, de l'autre bord de la rivière, un grand village que l'on appelle la Martinière, qui est en aval du clochier du Pélerin, et près et au dessus ledit village voirras un moulin turquois, il fault que tu mettes ledit moulin parmy une grande maison et la plus haulte du village de la Martinière. Et puis va cestes esmes et merques, en traversant la rivière devers le su, pour toy garder d'un banc de sable, qui te demourra devers l'est, jusques à ce que soyes du cousté devers le su à la Martinière. Et va tout le long, à honneur de toy, car il y a une mauvaise basse, au bout d'amont du village, qui demoure bien hault à sec, et une autre au bout de bas. Et par ce, ne range pas trop ledit village de la Martinière. Et tu puis pauser audit village, au bout d'aval; et le travers du village, il y a bon paux. Et aussi tu pourras pauser au Pélerin, devant et en amont un petit, car il y a bon paux.

Du Pélerin, il fault que traverses devers le Port de Lo-

bâti carrément et qui domine majestueusement une partie du cours de la Loire, depuis Nantes jusqu'à Paimbœuf. Il a été conservé pour servir de point de remarque aux marins; mais on en a enlevé le toit et ce qui, dans l'intérieur, pouvait être de quelque valeur. Depuis ce temps, un grand nombre de freux habitent le sommet crénelé du vieil édifice et se répandent de là dans les campagnes voisines qu'ils dévastent. Le ciel paraît à travers les fenêtres cintrées qui se correspondent sur chaque face de ce clocher, et, de loin, ce signal des ruines contraste avec l'aspect d'un bâtiment qu'on jugerait dans son entier. Rien, en général, n'est comparable à la vue des monuments qui avoisinent les eaux, etc. » (*Voyage de Nantes à Paimbœuf*, p. 45. Nantes, Mellinet-Malassis, 1823, in-4°.)

naye, qui est de l'autre cousté de la rivière et près, devers le nord au noroest. Et puis va le long de terre jusques le travers de Coayron, qui est près du Port de Lonaye, et, si tu veulx pauser là, pause au bout d'amont de Coayron, le travers de la montaigne qui est rangeant la ville, car il y a bon paux.

Et si tu veulx aller plus amont, va tout du long du cousté devers le nord devers Coayron, car c'est la meilleure chenal. Et aussi tu laisseras l'isle devers le su jusques à la grosse montaigne, nonobstant qu'il y ait bonne passée devers l'est de l'isle.

Mais pour toy garder d'un rochier bien grand, qui est au bout d'une autre isle où quelle est la maison du duc, tiens les moulins qui sont au Port de Lonaye, en hault et au bas de luy, tiens-les rangeant la chapelle dudit Port de Lonaye, et à ouvert devers le nord un petit. Et laisseras l'isle devers terre et devers le nord, et passeras en nord du rochier, et demourra ledit rochier en mer de toy devers le su. Et aussi laisseras ladite isle devers le nord, en laquelle isle y a deux grands arbres. Et aussi la meilleure chenal est en terre d'elle, du long de terre devers le nord, pour grands navires, jusques à une grosse pointe haulte, en laquelle pointe y a dessus une chapelle. Et en mer d'icelle pointe est l'isle en laquelle est la maison du duc, qui est une grande maison haulte (1). Et est la seconde isle en amont de Coayron.

Et passeras au nord d'elle et à bon ryn, car au bout d'aval d'elle est le rochier devant dit, où il fault prendre merques au moulin du Port de Lonaye.

De Coayron au Port de la Vigne, qui est au bas de Lonaye, y a une grande lieue.

(1) « La fonderie a été construite à côté d'un ancien château qu'on voit encore. » (Ed. Richer, *Voyage* déjà cité, p. 27.)

Et quand sera à ceste grosse pointe, il fault traverser devers le su, devers un village. Et au bas de luy y a un port que l'on appelle le Port de la Vigne, et, là, tu puis pauser, car il y a bon paux le travers dudit village et au bout de bas d'iceluy ; car au bout d'amont dudit y a un rochier bien dangereux. Et est ledit village devers le su de la rivière, et en amont de l'isle où est la maison du duc.

Et sache que ce rochier est amont du village, et près commence le travers de la pointe de l'isle, laquelle isle est auprès dudit village, bord à bord. Et est ceste dite isle toute pleine de saulles. Et sache que iceluy rochier est là, et commence au bout de ladite isle le travers du bout d'aval, et va en amont bien loing, et va le travers de la rivière bien un trait d'arc. Mais il y a une brosse de bois rond, aval d'iceluy village et en le hault sus terre : tiens icelle brosse de bois à ouvert de deux ou trois grands arbres, qui sont en celuy village et au bout de bas, et que le voyes à ouvert desdits arbres, devers le nord est, et tu ne crains rien ledit rochier, et te garde de luy, car il est dangereux. Et pour toy garder d'iceley rochier, ferme le clochier de Coayron parmy la grosse pointe et dedans elle, qui est amont dudit Coayron, où est la chapelle dessus, qui est d'iceluy cousté devers le nord, et tu ne crains rien ledit rochier, et passeras en nord de luy. Et demourra un banc de sable en nord et en noroest de toy, et par ce, donne-toy garde de luy et sonde souvent.

Du Port de la Vigne jusques à Nantes y a deux lieues.

Dès le Port de la Vigne amont, mais que ayes passé celuy rochier, la chenal demoure et est devers le su jusques à ce que sois à la Montaigne. Et aussi au grand chesne que l'on appelle chesne vert, où l'on tire la pierre ; et là y a bon paux.

Et puis va par le meillieu, devers le su, à la sonde,

jusques devant les fauxbourgs de la ville que l'on appelle Saint Julian ou bien la Fousse de Nantes. Si pauses à la Fousse, pause au bas de la chapelle de Saint Julian ou bien au dessus, car le travers d'elle y a mauvais lieux, et s'y perdent plusieurs ancres.

La Sulsaie (Sausaie) de Nantes est en amont de Saint Julian, devers le su, le travers de la poterne qui est rangeant les ponts de Nantes.

Si tu es à Saint-Lesaires et tu vueilles aller par la chenal poictevine, ne ferme point un grand arbre hault que voirras en nord dudit Saint-Lesaires, sus une pointe de roc qui est parmy l'église dudit lieu, et qu'il soit à ouvert la largeur d'un tref de l'église. Et va cestes esmes, et tu ne crains rien un dangier qui te demourra devers l'oest, destre bord de toy, que l'on appelle la True, et aussi ne crains rien les autres dangiers. Et pour savoir quand seras le travers de la True, il y a un moulin devers Saint-Lesaires, en hault le travers d'une anse, lequel sera parmy un grand chemin charrau, et tu seras le travers d'elle. Et pour toy garder d'une autre pierre que l'on appelle la Coronnée, prens des merques à deux clochiers qui sont en l'isle de Noirmonstier.

S'ensuit pour aller à Bourneuf.

Si viens de Saint-Lesaires et tu veilles aller à Bourneuf, par le chenal qui est le long de la terre de Raix, devers le su, dont on a appellé icelle pointe la pointe de Chevesche, donne ryn à ladite pointe, car elle va hors, et, par ce, ne la range point devers l'oest.

Et quand seras à icelle pointe et l'auras doublée, devers le su est au su d'elle, va tout le long de terre, car la terre est bien saine et seure. Mais il y a un banc de sable qui va tout du long de terre, par dehors du chenal, jusques le

travers du premier clochier que tu voirras, que l'on appelle Nostre Dame des Motiers. Et par ce, va tout du long de terre, jusques le travers d'une autre église et clochier qui est à Pornic, et est le prochain. Et y a un havre, dont la meilleure entrée est ranger devers l'oest, car la pointe devers l'est est soubme. Et y a un chasteau à iceluy lieu de Pornic, sur la pointe. Et quand seras le travers de luy, tu voirras deux arbres, dont le plus bas est un pignier, et est rond. Et par ce, mets iceluy pignier à ouvert du chasteau devers bas ; et puis mets le cap sus la mer jusques à ce que ayes aporté un arbre rond que voirras en l'isle de Noirmonstier, parmy trois gros puys (dunes) de sable noir, que tu verras devers l'est, au bout de l'isle et amont de la tour ; puis mets celuy arbre parmy le puy qui est le plus devers le suest, sus le plus hault de luy. Et quand seras à cestes esmes, ledit arbre parmy le puy, va ainsi cestes esmes. Et mets le darrière de ton navire contre le puy et arbre, et ne ouvre point ledit arbre dehors du puy devers le su est, et tu iras quérir Longue-serre, qui n'est pas loing du Collet, devers le su est. Et pour toy garder d'elle, tu voirras, en terre de Bourneuf et en amont en l'est, un grant boys et hault, et, parmy ce boys, tu voirras une église où il n'y a point de clochier, que l'on appelle Saint-Sire (Cyr) en Raix.

S'ensuit de la Chèse de Noirmonstier.

Si tu veulx pauser à la Chèse de Noirmonstier, pause à trois brasses, ou à deux et demie à tout le plus près, et tu auras abri de su, de siroest, de oest et de noroest. Noroest te viendra du courceau, et Pierre-Moine te demourra au nord, près d'une lieue, et seras assez près des Soubmières, devers le su est ; mais mets l'arbre rond sus le plus hault du puy. Et si tu veulx, de la Chèse, aller

quérir le pertuis du Rochais, prends merques à un arbre rond que tu voirras en l'isle de Noirmonstier, qui est en su est de la Chèse et près de la mer, et y a trois puys ronds.

Et pour aller quérir le pertuis du Rochais ou l'autre du Collet, mets iceluy arbre rond devant dit parmi le plus amont de trois puys, et le mets sus le plus hault du puy ; et va cestes merques, et tu iras tout du long des dangiers devers le su, et y a ryn de eux ; et aussi sont ces merques pour pauser à la Chèse. Et va ainsi jusques ayes aporté les deux clochiers de Beauvoir l'un parmy l'autre, les deux prochains qui sont devers le nord, dont le plus dougie (mince, étroit) est le plus hault devers le nord des deux, et le segond est le plus hault et se nomme Saint-Philibert. Et quand ils seront l'un parmi l'autre, tu seras en chenal pour aller quérir le pertuis du Rochais. Va seurement contre Beauvoir, et tu trouveras six et huit brasses ; et tiens tousjours les deux clochiers l'un parmi l'autre, jusques à ce que ayes apporté le clochier de Nostre Dame de Mons parmi une brosse de bois que voirras devers Mons, qui est près du courceau de la Barre et en su du moulin, et le plus en amont des deux qui sont en la plus claire du bois, et le moulin au bout du bois devers l'oest et dedans celuy qui est le plus claret, qui est en l'oest des deux, et tu seras en chenal pour aller quérir belles esves ou Beauvoir.

S'ensuit du Collet de Bourneuf.

Si tu veulx aller de la Chèse quérir le Collet, prends tes merques au puy et à l'arbre, comme t'ay dit davant, et quand auras le puy audit arbre, baille adonc le cul à l'arbre, et va tousjours l'arbre sus le plus hault du puy, jusques à ce que ayes aporté une chapelle, qui est au bas de Bourneuf et au bas d'une brosse de bois, qui est

rangeant Bourneuf et au bas de luy, et a nom ceste chapelle Saint-Sébastian, parmi la pointe dudit bois ; et tu seras en chenal pour aller quérir le Collet. Et pour toy garder de Longue-serre, va cestes merques, et tu ne trouveras point moins de cinq et six brasses de pleine mer. Et va ainsi jusques ayes apporté l'église de Saint Sire rangeant d'une église qui est en amont de Bourneuf, et est rangeant un bois et n'a point de clochier, jusques l'ayes apporté au vieil chasteau de Bourneuf, qui est une motte noire rangeant la pointe du courceau du Collet ; et n'aye doubte de Longue-serre. Et puis va pauser et pause assez près de terre, et à cestes merques, savoir est, ladite chapelle de Saint-Sébastian parmi la pointe du bois.

Si tu veulx aller en Dain ou en venir hors, ne va point quérir le courceau et ne sors de luy jusques ayes Saint-Sire au vieil chasteau ; et range devers Bourneuf, car la pointe de Boing va bien loing.

S'ensuit du Collet de Bourneuf.

Si tu veulx aller au Collet, par le chenal qui est le long de terre de Raix ; et l'on appelle celle pointe de Chevesche, ainsi que ay dit dessus pour aller à Bourneuf ; tu iras quérir Longue-Serre, qui n'est pas loing du Collet, et est dehors de l'isle de Boing. Et pour toy garder d'elle, tu voirras en terre de Bourneuf un grand bois et hault, et, parmi le bois, tu voirras une église où il n'y a point de clochier, qui est Saint-Sire en Raix, comme dit est. Et prends ainsi tes merques devant dites de la chapelle et du bois, car elles sont les plus seures, et mets Saint-Sébastian au bout dudit bois, devers l'oest. Emprès, mets celle église parmi une motte ronde que voirras, à l'entrée du courceau du Bourneuf, devers l'oest, que l'on appelle le vieil chasteau du Collet, et quand celle église de Saint-Sire sera

parmi celuy puy ou motte, qui est noire, au bas d'elle, va droit à la motte, car tu ne crains rien. Il te demourra trois rochiers destre bord, et aussi tu auras le clochier de Bourneuf parmi un puy de sable qui est au bas de la motte. Et quand seras à cestes esmes, va sus terre, et Longue-Serre te demourra destre bord, devers l'est.

Pour la coste de Bretaigne, et premier du Four et de la Banche.

Si tu veulx aller au bas, le long de la coste de Bretaigne, mets le clochier de la grand Guerrande et l'autre petit clochier que voirras près de luy à ouvert l'un de l'autre, le petit devers bas du grand; et n'aye doubte d'aller hors et passer entre le Four et la Banche; tu trouveras douze, quatorze et seize brasses, et il y a plus de demie lieue de large entre le Four et la Banche.

La pointe, qui est le travers de Guerrande, que l'on appelle le Port-Hairault, et l'isle de Dumet gisent nord, noroest et su suest.

La pointe de Guerrande et la pointe du Bon-sainct gisent noroest et suest. Et appelle-t-on celle pointe la Croix de Guerrande. Le prochain clochier en amont, c'est Saint-Grimolois (1); et la prochaine baye est le Poleguyen (Pouliguen). La prochaine pointe en amont de Dumet, devers l'est, c'est Piriac; et est celle pointe dangereuse, car elle va moult hors des dangiers qui là sont.

(1) Pour Saint-Guinolais ou mieux Guenolé, dont l'étymologie signifie *tout blanc*. C'est le vocable de l'église du bourg de Batz, placée sur un monticule qui domine au loin l'Océan. La foudre en détruisit le clocher, vers le milieu du XVIIe siècle; mais on le remplaça, quelques années après, par une belle tour carrée, en granit, de soixante mètres d'élévation. Elle se termine par une coupole, et sert également de point de repère aux marins.

La Croix de Guerrande et Pierre-Percée gisent est et oest, et prends un quart du suest et du noroest.

S'ensuit de Morbian.

. . . . . .

Souffit pour le présent à toy monstrer et enseigner comment tu dois aller et seigler (cingler, naviguer), par les costes, nations et régions dessus dites, esquelles sont plusieurs et périlleux dangiers, lesqueulx tu pourras éviter et fouir, non pas toy seulement, mais tous aultres gentils compaignons, courtois et habiles, qui auront et voirront ce présent livre, par lequel pourront acquérir bien et honneur, et le saulvement de leurs corps et marchandises; parquoy nul ne doit rien espargnier pour obtenir la conservation des corps et biens, estans ès navires fluctuans et nageans sur les undes de la mer, qui sont aucunes fois bien merveilleuses par la grande impétuosité des vens sifflans et boutans les undes marines, que à peine nul n'y peut eschapper qu'il ne périsse ou aille à la coste, s'il n'est bien certain des pays et costes devant dictes, et mesmement de la très dangereuse coste de la noble duché de Bretaigne, en laquelle sont plusieurs coustumes et noblesses, lesquelles je te veulx démonstrer et déclairer, affin que ne sois déceu ni surpris, si le cas advient.

S'ensuivent les coustumes et autres noblesses de la noble duché de Bretaigne.

Premièrement, toutes nefz et autres vaisseaulx, quand ils périssent et aventurent en toute la coste de Bretaigne, tout est conquis et confisqué au noble duc et comte et autres seigneurs de Bretaigne, sans que nul homme, marchand, maistre, compaignon ni autres, y preigne rien, sinon ceulx qui les saulvent, qui doivent avoir leur salaire

selon qu'ils ont desservi. C'est à savoir, s'ils vont à l'aventure de la mer loing quérir et saulver les biens, ils ont le tiers; et, s'ils ne perdent terre, ils n'auront que salaire compétent au regard de justice. Et parce que le pays de Bretaigne est de si grand dangier que à peine, par deux ans, peut navire maréer (naviguer, aller sur mer) sans venir en dangier de la seigneurie dudit duc et comte de Bretaigne, il fut accordé et appointé entre ledict comte et toutes manières de navires, par le consentement du très chrestien roy de France, à la prière, requeste et supplication de tous les pays, que ledit comte mist sceaulx, lesquels sont appelés briefz (1), ès lieux qu'il voulsit en leur terroir, et ainsi estoient tenues toutes les nefz et navires, qui chargeoient à ladite duché de Bretaigne jusques au royaulme d'Espaigne, de prendre lesdits briefz, sur peine de ladite nef ou navire perdre, avecques tous les biens.

Fut accordé pour ce, entre lesdits nommés, à quelque nef ou navire qui se aventurast à son terroir, trouvant les briefz en tesmoignage du papier des lieux où les briefz seroient, ne doit ladite seigneurie rien prendre, ni souffrir que l'on preigne rien de ladite nef ou navire, des biens qui dedans soient, ni de leur marchandise, saulve le droit des saulveurs, lequel est accordé affin qu'ils travaillent à saul-

(1) Bref, en termes de marine, se disait autrefois en Bretagne d'un congé ou licence, qu'on était obligé de prendre pour naviguer sur les côtes. Il y en avait de trois sortes :

1° Le bref de *sauveté* pour s'exempter du droit de bris et naufrage;

2° Le bref de *conduite* pour être dirigé hors des dangers de la côte;

3° Le bref de *victuailles* pour se procurer des vivres et provisions.

On les appelait aussi briefs ou brieux, et on disait: parler aux *Hébrieux* (Juifs), pour exprimer la demande et l'obtention de ces brefs. Ce mot, qui vient, comme brevet, du latin *brevis*, court, sommaire, n'est plus en usage aujourd'hui que pour signifier une lettre, un rescrit papal, traitant de quelque affaire religieuse ou publique.

ver les biens. Et pour ces convenances des briefz, sont asseurées toutes manières de navires et de marchandises du droit et noblesse dudit prince.

Et doivent monstrer à l'admiral ou à son lieutenant les briefz de tous les voyages qu'ils auroient faits en une année, toutes fois qu'il les vouldroit requérir, ou autrement il le peut tenir à forfait. Et pourceque le roy d'Espaigne ni ses ports ne furent mis soubs ceste accordance, continuèrent à maréer soubs la première condition : ni aussi les Anglois, on cas qu'ils viendroient chargés ou vuides de leur pays; mais s'ils chargeoient là où sont les briefz, ils sont tenus d'en prendre : car s'ils sont sans lesdits briefs, ils sont à la volonté du prince, corps et biens.

S'ensuit l'ordonnance pour quoy le vicomte de Léon est à coustume et sceaulx.

Tu dois savoir que le vicomte de Léon fut à coustume ès sceaulx, lesqueulx sont appellés sceaulx de conduit, non mie briefz. La raison fut pour ce que ledit vicomte estoit du trespas (endroit, passage) de là où il convenoit à toutes nefz et navires s'assembler, chargés et vuides (1). Affin que les uns ne meffisent aux autres, pour ce qu'ils estoient d'estranges contrées, fut apoincté et accordé qu'il devoit tenir vaisseaulx pour les garder et conduire en droit sa terre et

(1) « J'ay vu un différent écrit en latin sur le droit, appelé *trespas*, qui est quand l'on passe sur la terre d'un seigneur, dont se paie le devoir, appelé coustume, uniformément semblable aux défenses que faisoient les chevaliers errans aux passans sur la terre d'autrui, à beaux coups de lance et à peine de prison. Ce que le grand roy François Ier souffrit estre fait en sa personne, par les sergens et forestiers de la forêt Noire, depuis appelée Laumur, aujourd'hui de la Hunaudaye. » (*Contes d'Eutrapel*, par Noël du Fail, seigneur de la Hérissaye et conseiller au parlement de Bretagne, XXXIII, de la MOQUERIE.)

ledit trespas. Et pour souffrir que toutes manières de gens puissent prendre vitailles (vivres, aliments, provisions) à son terroir, fut pour ce accordé qu'il eust certaine somme pour les sceaulx. Et ou cas que aucune nef passeroit oultre sans prendre vitailles à son terroir, sans avoir les sceaulx, elle auroit forfait en corps et en biens, et pourroit ledit vicomte les suivre, quelque part qu'elles iront, et les amener avecques luy, comme chose forfaite à justicier, à son terroir dessusdit.

Et sont tenus à monstrer tous les sceaulx des voyages qu'ils auront faits par années. Et par ainsi est tenu ledit vicomte de tenir ses vaisseaulx et faire son povoir de leur porter paix audit trespas et en son terroir ; et c'est son droit depuis que homme a mémoire, emprès que les seigneurs de Bretaigne ont conquis ladite vicomté, et sont les deux noblesses au prince. Et depuis que ladite noblesse fut toute au prince, a voulu que les Espaignols et autres puissent prendre port en sa terre, sans aventure, chargés ou à charger, de estrange pays que là où les briefz seront, sauf à eulx demander les briefz, dedans la tierce marée après avoir jetté au port leur ancre en terre, et les saisir ou aller quérir quelque part qu'ils seront ou cas qu'ils ne passeroient pas le ras Saint-Mahé ; mais ou cas qu'ils passeroient, ils ne seront mie (pas) saulves par telle volonté et manière.

On trouve dans l'*Histoire de Bretagne*, par dom Lobineau, qui ne semble cependant pas avoir connu le *Routier* de Garcie-Ferrande, une sorte de sommaire de ces derniers articles, rédigé d'après *les Noblesses bretonnes de la mer*, qu'il se proposait de rapporter dans le supplément à son *Histoire*. Evidemment les deux auteurs s'en sont servi l'un après l'autre. Dès-lors, nous reproduisons ce sommaire comme appendice, afin de faciliter l'intelligence de ce que dit notre vieux marin, qui n'est pas toujours fort clair.

« Le droit de bris, dont on a parlé si souvent, a donné

lieu à celui qu'avoient les ducs de Bretagne, du consentement des rois de France et de toutes les puissances de l'Europe, de concéder des brefs pour la mer. Ceux qui avoient obtenu ces brefs, étoient à couvert du droit de lagan ou de bris; mais sans cela, tous les effets d'un vaisseau brisé ou échoué sur les côtes de Bretagne, et le vaisseau même étoient au duc; et ceux qui sauvoient ces effets devoient se contenter d'un salaire convenable, à moins qu'ils ne se fussent mis en mer pour cela, car alors il leur étoit dû le tiers de ce que l'on sauvoit. Les anciens vicomtes de Léon donnoient aussi des sceaux, que l'on appelloit de *conduit*, parce qu'ils étoient obligés de faire conduire les vaisseaux des différentes nations qui passoient au ras de Saint-Mahé; mais quant à ceux qui ne prenoient pas ces sceaux, les vicomtes de Léon étoient en droit de les poursuivre comme ennemis. » (Tome Ier, p. 848.)

Ces *Noblesses* que le savant bénédictin présente en marge comme manuscrites ou inédites, étaient publiées depuis longtemps dans quelques éditions anciennes du Coustumier provincial, notamment dans celle-ci : « Les louables Coustumes du pays et duché de Bretaigne, visitées et corrigées par plusieurs discretz et venerables juristes. *Avec les coustumes de la mer,* et plusieurs autres constitutions et ordonnances, nouvellement adjoustées. Et avec les constitutions et establissements faitz et ordonnez en parlement general tenu à Vennes, nouvellement corrigées et amendées. *On les vend à Nantes, chez Anthoine et Michel les Papolins, libraires jurez de l'Université, demourans en la grant rue Sainct-Pierre et aux Changes.* » Pet. in-8°, gothique, de ... feuillets non chiffrés, sans date, mais le privilége est du 23 septembre 1532.

Cette édition rarissime manque, comme la plupart des autres anciennes, à notre Bibliothèque publique.

RAPPORT

SUR

L'OUVRAGE DE M. P. GAUTIER

TRENTE ANNÉES D'AGRICULTURE PRATIQUE, 1866,

dont un exemplaire a été offert à la Société Académique,

Par M. Poirier.

Dans sa séance du 7 novembre dernier, la Société Académique a chargé une commission formée de MM. Demangeat, Caillard et Poirier de lui rendre compte de l'ouvrage de M. Gautier.

C'est le rapport de cette commission que j'ai l'honneur de lui soumettre.

Comme son titre l'indique, ce petit volume, de 275 pages, est un résumé de l'expérience personnelle que l'auteur a acquise dans la culture d'un domaine du canton de Nort, d'une étendue qu'il n'indique pas, et que, par ses soins intelligents, il dit avoir élevé de la cinquième classe à la première.

L'auteur dit que, dans sa pratique assidue, il a été aidé par la lecture de bons ouvrages et guidé par des enseignements puisés dans des voyages dans le Nord de la France, en Belgique et en Angleterre, pour l'étude des meilleures méthodes d'amendements et de cultures; et plus près de

nous, en Vendée, pour ce qui concerne la nourriture et l'élevage du bétail.

Avant d'entrer dans l'analyse de ce petit ouvrage et eu égard à la classe de lecteurs auxquels il s'adresse, on pourrait, pensons-nous, critiquer l'auteur d'être allé si loin étudier des méthodes d'amendements, pour les appliquer dans notre département. Les amendements, on ne doit pas l'ignorer, doivent varier avec la nature du sol, lequel dépend lui-même de la constitution géologique de la contrée. Or, les départements du Nord de la France, qu'il cite particulièrement, sont d'une formation géologique tout-à-fait différente de celle de notre département; ce qui se fait dans les premiers ne peut être appliqué chez nous sans de profondes modifications. Il eût été meilleur, il nous semble, de demander des enseignements plus près de nous, là où les conditions étant identiques, l'agriculture est en progrès réel depuis longtemps déjà.

Nous voulons parler du département de la Mayenne principalement. Là, l'auteur aurait pu se convaincre des effets merveilleux de la chaux, dont il paraît méconnaître l'efficacité pour les terres de notre pays, car il ne conseille de l'employer qu'avec réserve et à petite dose; or, c'est l'inverse qui est pratiqué et reconnu le meilleur dans les localités où cet amendement est employé depuis de longues années.

A part ce préjugé partagé encore par trop d'agriculteurs recommandables, l'auteur, dans le but qu'il s'est proposé, une culture, *intensive* et *extensible*, a suivi une méthode rationnelle, et il s'attache à persuader aux gens de la campagne qu'ils feront mieux reposer leurs terres que par la jachère, en les soumettant à la culture du ray-grass et des cultures dérobées, et qu'ils sont assurés, en outre, de trouver, dans la culture de la betterave de Silésie, une

source de profits, quelles que soient les conditions commerciales des produits dont elle est le principe. C'est donc avec raison qu'il pose comme base de toute bonne agriculture ces trois conditions :

Fourrages. — Bétail. — Fumier.

Toutefois, nous ferons encore un reproche à l'auteur, celui d'accorder au praticien une part un peu trop large dans le progrès et de ne pas tenir assez compte de celle qui revient à la théorie.

Si, en agriculture, on est tenté de dire que le résultat justifie le moyen, il ne faut pas pourtant méconnaître que c'est parce que le moyen aura été le résultat d'un premier raisonnement, non savant, si l'on veut, mais d'un esprit observateur et logique, dont l'application aura conduit à un succès.

Ne craignons donc pas de dire qu'en agriculture, comme dans toute autre branche de l'activité humaine, une pratique ne peut que gagner, si elle s'appuie sur une bonne théorie, et que, sans la théorie, aucun progrès pratique ne pourra être réalisé.

Ces réserves faites, nous dirons que l'auteur, sans avoir adopté une méthode bien rigoureuse, a divisé son travail en une série de courts chapitres (dont quelques-uns trop écourtés) où le cultivateur pourra trouver de bonnes indications.

Commençant par quelques considérations morales sur le rôle du propriétaire dans la société, l'auteur parle de la nécessité d'étendre à l'agriculture les institutions de crédit appliquées au commerce, et demanderait qu'il soit créé un crédit agricole et mobilier ayant pour base des banques d'arrondissement et même cantonales.

Il traite ensuite d'une manière succincte de toutes les questions qui se rattachent à la culture de son domaine ;

c'est ainsi qu'il conseille l'emploi des fumiers frais sortant de l'étable.

En parlant des engrais divers, il indique les quantités à employer par hectare, pour obtenir de bonnes fumures.

Ce chapitre est suivi de renseignements intéressants sur le poids de l'hectolitre de divers produits, sur la durée des graines et l'époque de leur germination.

Passant à la question des assolements, il fait remarquer que cette question, qui renferme tout le secret de la science agricole, est trop souvent négligée. Faire produire rationnellement à la terre une récolte par année et même deux quelquefois, est le but que tout cultivateur doit s'efforcer d'atteindre.

Il donne divers exemples d'assolements de quatre ans.

Parlant du sol et du sous-sol, sans entrer dans le développement que comporterait cette question, il fait cependant comprendre l'influence du second sur le premier, et l'utilité de chercher à modifier l'un par l'autre au moyen de labours profonds.

Passant au drainage, il conseille avec raison, comme le plus simple et le plus économique procédé, l'emploi de fascines d'aubépines de 0,20 à 0,30 de diamètre, qui, en effet, dans un grand nombre de cas, est complètement suffisant.

Parlant du sel comme amendement sur les terres arables et de son emploi en général, il donne aux agriculteurs de notre pays de bons avis, et touche ainsi à une question qui, bien comprise, pourrait, pensons-nous, exercer une heureuse influence sur l'état des salines de l'Ouest.

Si le sel (chlorure de sodium), en effet, employé à haute dose et dans son état naturel, sur des terrains secs, nuit à la végétation, est employé, au contraire, à doses faibles et dans des terrains entretenus dans un certain état d'hu-

midité, et surtout, est incorporé dans des fumiers, il devient, par son alcali rendu libre, un agent actif dans certaines cultures, telles que celles des pommes de terre, en les préservant de la maladie, des céréales en augmentant leur rendement en grains et en pailles, des fourrages, qui, dans ce cas, sont particulièrement recherchés du bétail dont ils entretiennent la santé, surtout dans le cas de l'engraissement. Viennent ensuite quelques indications sur les moyens de reconnaître les principales espèces de terres.

La culture de la betterave est l'objet d'une série de bonnes indications sur la nature du sol qui lui convient, sur sa préparation, l'ensemencement, les façons, l'effeuillage, la récolte, sa conservation ; enfin, d'un petit tableau de comptabilité d'une ferme.

En ce qui concerne les diverses céréales, il traite de leur ensemencement et donne de bons avis sur les espèces de froment, d'orge, d'avoine, qui peuvent le mieux convenir. Mais il est regrettable qu'il ne fasse pas comprendre les avantages de la chaux pour ces cultures.

En parlant du sarrasin, il dit avec raison que son efficacité, comme fumure enfouie, tient à sa richesse en potasse.

La facilité avec laquelle cette plante s'assimile la potasse justifie sa culture dans les contrées granitiques, en Bretagne et sur le plateau central de la France.

Le chapitre moisson a pour objet de recommander l'usage des machines, moissonneuses, batteuses, etc.

Parmi les cultures diverses, il recommande celles du maïs et des carottes pour les animaux dans le voisinage des villes ; celles des navets, chaux et rutabagas dans les nouveaux défriches. Pois, haricots, fèves et fèveroles,

vesces, jarosses ; enfin, celle de l'ajonc, comme nourriture abondante et profitable aux animaux.

En traitant du bétail, il fait remarquer, avec juste raison, que la prospérité de l'agriculture est en proportion du nombre de têtes de bétail que le sol peut nourrir. Il fait une revue judicieuse des qualités générales à rechercher dans le bétail, et expose quelques vues générales sur l'entretien domestique des étables. Traite en particulier du taureau, des soins à donner à ses produits; fait ressortir la supériorité de la nourriture du bétail à l'étable, sur la nourriture aux champs, c'est-à-dire qu'il est partisan de la stabulation. Mais, blâmant l'engraissement au moyen des farineux, il conseille, simplement, la méthode vendéenne, et, pour but, la boucherie, et non les concours.

Le chapitre qui traite de la laiterie pourra être consulté, avec fruit, par la fermière, dont elle est particulièrement le domaine.

A ce sujet, et cherchant à montrer l'importance des études qui peuvent conduire à établir, d'une manière à peu près certaine, les qualités lactifères du bétail, il donne un tableau qui accuse l'infériorité de la France, qui occupe le seizième rang en Europe (la Russie non comprise) pour le nombre des bêtes à cornes par 100 habitants (29); le premier rang étant occupé par le Danemark (100).

Viennent ensuite quelques bonnes indications sur les plantes oléagineuses, navettes, colzas, pavots et cameline, dont la culture, bien comprise, sera toujours rémunératrice.

Ici se termine ce qui concerne l'agriculture proprement dite, et ce qui suit n'est plus que quelques bons renseignements sur divers points d'un autre ordre, non moins importants à connaître pour le lecteur à qui l'auteur s'adresse, et qui n'auraient rien perdu à être classés plus méthodiquement.

Ainsi se suivent les chapitres suivants : vices rédhibitoires, — binages, — crédit agricole, — chevaux, — cochons, — emploi des engrais en couverture, — sulfate d'ammoniac, — des plantations en clôtures, tant au point de vue du profit que de l'hygiène, — de la transplantation et de la taille des arbres fruitiers. — Puis encore un annuaire agronomique et horticole, — des pronostics sur le beau et le mauvais temps, — des charmes de la campagne et des inconvénients de la ville, — un petit chapitre d'économie domestique et usuelle, — un de médecine pratique, avec énumération des maux et petits accidents que l'on peut guérir soi-même, — une nouvelle empruntée à M. Mathieu de Dombasle, *Richesse du laboureur*. — Enfin, des instructions sur la culture des abeilles.

Telle est l'analyse de ce petit volume, essentiellement pratique, qui renferme tout ce que l'auteur croit qu'il est indispensable à l'homme des champs de connaître.

ANALYSE CRITIQUE

DE LA

LÉGENDE RUSTIQUE

POÊME DE M. ROBINOT-BERTRAND.

La littérature de notre temps a de regrettables tendances. Qu'on ouvre les livres ou qu'on assiste aux représentations dramatiques, on est surpris et affligé de voir qu'avec des divergences dans la forme, le fond soit presque toujours le même, et conduise à des résultats semblables : on assiste à l'éternelle lutte du mal contre le bien, et trop souvent au triomphe du mal.

Pour les uns, c'est la femme subissant des influences funestes, ou entraînant dans son triste égarement les victimes de ses séductions. Grande dame ou courtisane, épouse, fille ou mère, il faut qu'à tout prix, du jour où elle a succombé, elle devienne intéressante. La passion est son excuse ; qu'elle néglige les usages les plus respectés; qu'elle foule aux pieds les devoirs les plus saints ; que

chacun de ses pas laisse une empreinte de sang et de boue : il n'importe !

Ce que l'on veut ; c'est une parole qui charme et captive ; c'est une action fiévreuse et délirante qui exalte et enivre; c'est une excitation violente qui défende la réflexion, trouble le sens moral et produise la confusion et le doute.

Pour d'autres, c'est l'humanité saisie sous ses aspects dépravés, avec ses instincts pervers et son égoïsme railleur ; c'est la mise en scène des intérêts vulgaires, des appétits matériels, des jouissances grossières.

Sous prétexte de peindre des mœurs actuelles, ils exagèrent des types, ils inventent des mots accentués qui se retiennent et qui font école ; ils déroulent des tableaux chargés de couleurs fausses, mais attrayantes ; de telle sorte que les nouveaux initiés, se préoccupant peu d'ailleurs d'un dénouement, la plupart du temps sans intérêt ou sans moralité, sont plutôt disposés à imiter des exemples qui flattent leurs secrètes inclinations, qu'à fuir des vices dont ils ne comprendront bientôt plus la honte ni le danger.

Nous ne parlerons pas de ces écrivains sans vergogne dont la plume vénale distille dans la petite presse le poison de ses romans indigestes ;

De cette littérature de coulisses et de mauvais lieux qui court les rues, débitant dans une espèce d'argot les causeries et les nouvelles d'une classe interlope ;

Ni de ces œuvres d'un autre genre où la vie est représentée comme un carnaval perpétuel ; où les choses les plus graves figurent comme des bouffonneries ; où les autorités les plus indiscutables dans la famille ou dans la société, les principes les plus sacrés, sont méconnus, travestis, bafoués et ridiculisés.

Mais il ne nous est pas possible de nous arrêter sans chagrin sur les livres de quelques hommes, placés par la

science et le talent à des rangs élevés, qui, de bonne foi sans doute, quoique partant de points opposés, concourent sans le vouloir au même but.

Les premiers, s'affranchissant de toute entrave et prenant pour devise le mot si élastique et si diversement compris de *liberté,* s'attaquent impitoyablement à toutes les croyances, quelles qu'elles soient, et sont tout prêts à ramener l'homme à l'état sauvage, en prétendant l'éclairer et le rendre meilleur;

Tandis que les autres promènent leurs lecteurs dans tous les bas fonds de la société, leur montrant les scories, leur détaillant les impuretés, leur faisant respirer les odeurs malsaines, leur disant ensuite : *voilà le monde !* et finissent par inspirer le dégoût et la répulsion au lieu de sentiments fraternels et généreux.

Nous ne croyons pas que ce soit là le monde, le vrai monde.

Que penserait-on de celui qui, nous conduisant dans l'asile réservé aux infirmités humaines, dirait :

Cet homme est atteint d'une fièvre qui brûle son cerveau; en voilà un dont les membres paralysés ne sont plus qu'un fardeau inutile; celui-là laisse échapper de sa bouche des flots d'écume dont le moindre contact donne la mort; cet autre tue quiconque respire son souffle empoisonné!... Voilà l'humanité ?

On lui répondrait : Non, ce n'est pas l'humanité que vous représentez sous cet aspect hideux et repoussant; c'est l'homme malade !...

C'est qu'en effet le monde sain et fort existe; et sans crainte d'être taxé d'un optimisme exagéré et ridicule, nous pouvons assurer que nous le rencontrons partout, dans nos demeures, dans notre entourage, dans nos relations.

Ne saluons-nous pas tous les jours avec respect le savant

qui, sous l'empire d'un dévouement sans bornes, consacre ses veilles et souvent expose sa vie pour soulager et sauver ceux qui souffrent ?

Le magistrat intègre, que rien ne trouble dans l'accomplissement de sa sainte et redoutable mission ?

Le commerçant dont l'austère probité lutte avec persévérance et ne faillit jamais ?

Le prêtre habitué au sacrifice, toujours prêt à consoler, encourager et bénir ?

En est-il un de nous qui ne connaisse et n'entoure de sa vénération le père de famille enseignant les vertus par la parole et par l'exemple ?

La pauvre mère, sublime création, puisant dans ses propres souffrances le germe d'un amour sans fin ?

L'épouse chaste et pure, charme et orgueil du foyer domestique ?

Qui de nous n'a pas vu passer avec une profonde émotion, la femme, la jeune fille souvent, cachée sous les longs plis d'un vêtement grossier, déchue volontairement même de l'espoir des joies terrestres, et ne connaissant plus d'autre famille que les pauvres et les déshérités?

Ne touchons-nous pas à chaque heure l'honnête homme, dans quelque condition que la Providence l'ait placé, exact à remplir les devoirs de son état, usant ses forces pour faire le bien, honorer son pays et satisfaire sa conscience ?...

Voilà le vrai monde ! celui au milieu duquel nous vivons ! s'il en est un autre, c'est le monde malade qu'il faut plaindre et tâcher de guérir !... Mais ce n'est pas la société !...

Cependant ces écrivains sont recherchés et jouissent d'une grande popularité.

Ils plaisent à cause de l'originalité de leur style, de l'ex-

centricité de leurs idées, de l'étrangeté de leurs peintures et de la violence même de leurs discussions et de leurs doctrines.

Combien de temps le bon goût et l'élément moral pourront-ils résister à de pareilles épreuves ? Comment les préserver contre des entraînements arrivant de toutes parts et sous toutes les formes ?

Le danger est grand ; mais le remède n'est pas impossible.

Grâce à Dieu, quelques hommes venant au secours de la conscience publique, font des efforts puissants pour repousser l'ennemi. Aux œuvres malfaisantes, ils opposent des ouvrages sérieusement médités, laborieusement étudiés, où dans un style simple et grave, ou brillant et imagé, sont tracés des portraits gracieux et attrayants et des enseignements moraux et salutaires.

M. Robinot-Bertrand est un de ces hommes.

La tâche qu'il a entreprise est noble et digne ; il l'a abordée franchement et courageusement.

Nous connaissons le talent de M. Robinot-Bertrand. Plusieurs de ses compositions, tant en vers qu'en prose, ont déjà été communiquées à la *Société Académique,* et ont été accueillies avec un grand intérêt.

Le livre nouveau que cet écrivain vient de publier, intitulé la *Légende rustique,* est placé sous l'égide d'une dédicace pieuse, épanchement intime du cœur, et qui prépare favorablement les esprits.

Le cadre est simple.

M. Robinot-Bertrand n'a point eu recours à ces grands effets de mise en scène qui éblouissent et n'ont souvent d'autre objet que de détourner l'attention de la pauvreté du fond, à ces passions violentes et tumultueuses qui troublent et désolent tout ce qui les approche.

Il a pris ses personnages dans un modeste village ; il a dépeint leurs habitudes douces et affectueuses, leur caractère énergique et résigné, leurs travaux rudes et fortifiants, leurs amours honnêtes et purs.

Il a montré que le bonheur se trouve plus facilement sous un toit paisible qu'au milieu des orages et des triomphes de la place publique.

La famille est peu nombreuse. Le père, travailleur infatigable, qui a trouvé, à force de labeurs, au sein de la terre le trésor que Dieu y a enfoui ; la mère, inspirant la sainte affection par son abnégation et ses vertus ; deux enfants : Gabriel, dont le goût pour l'étude s'est révélé dès le premier âge ; Pierre, le plus jeune, appelé à creuser à son tour le sol fécond et nourricier.

De bons amis, le curé, le médecin, charment l'intimité par leurs conseils tendres et sincères ou l'égaient par leur humeur aimable et joyeuse.

A quelques pas, dans un hameau voisin, habite Rose Aubain, une gracieuse jeune fille dont Pierre doit faire un jour la compagne de sa vie.

Il y avait là peut-être un abri protecteur pour tous, si Gabriel, obéissant à l'ambition paternelle, n'avait pas mordu au fruit souvent amer de la science ; si, après avoir pris son vol vers des régions trop hautes, l'enfant aventureux n'était pas venu retomber, hélas ! meurtri et brisé sur le seuil de son berceau.

C'est l'heure que le poète a choisie pour commencer son œuvre !...

La première partie est intitulée *le Retour*.

Gabriel, absent depuis plusieurs années du village du Sablon, a annoncé subitement son arrivée. On l'attend ; c'est lui qui nous dira tout son passé, ses rêves, ses combats, ses déceptions, ses douleurs.

Comme on a dû le comprendre, l'auteur n'a pas eu seulement l'intention de peindre les mœurs simples des champs, son idée a été complexe. A côté des races fortes et vigoureuses qui peuplent la campagne, il a voulu placer les hommes de la pensée poursuivant l'idéal, préparant l'avenir et succombant quelquefois à la peine.

Pierre est la personnification des premières ; Gabriel doit sans doute représenter les seconds.

Le but paraît suffisamment indiqué dans les vers suivants qui commencent l'ouvrage :

« Il est sur terre, il est, docile et saine race,
» Des hommes dont le cœur est pur et le bras fort ;
» Ils travaillent sans trève, et quand leur main est lasse,
» La mort est là qui vient bienfaisante ; elle passe
» Et comme des enfants doucement les endort :
» C'est par eux que de fleurs, chaque haie embaumée
» Sur les fronts fatigués passe en rameaux ombreux.
» Que le blé jaunit au sillon, c'est par eux
» Que de l'automne ami la pluie accoutumée
» Mûrit sur les hauteurs le raisin généreux.
» Mais il est ici-bas une autre race encore
» D'hommes vaillants, — héros que nous méconnaissons !...
» Amants de l'absolu, l'absolu les dévore ;
» Ils creusent, l'œil fixé sur l'aube près d'éclore
» Les rocs où l'avenir cueillera les moissons ;
» C'est par eux que s'accroît le champ de la science,
» C'est par eux qu'est frappé l'arbre oblique du mal,
» C'est par eux qu'est détruit le bois morne et fatal
» Qui nous cache le ciel et son azur immense,
» C'est par eux que le cœur se nourrit d'idéal ;
» Or, j'ai connu les uns et les autres ; moi-même
» Les suivant quelquefois en leur œuvre que j'aime,
» J'ai partagé leur joie et compris leurs douleurs,
» Et je veux aujourd'hui dans un mâle poëme
» Chanter ces travailleurs. »

Les strophes qui suivent, sorte d'invocation, sont réellement empreintes du cachet poétique.

Puis vient une de ces descriptions des lieux, des sites, des usages et des travaux champêtres qui sont communes dans le poême et dans lesquelles nous pouvons dire hardiment que l'auteur excelle.

Quelle que soit l'époque de l'année, la saison, l'heure, la peinture est exacte et fidèle ;

Que la neige couvre le sol glacé ; que les bois soient chargés de leurs couronnes de verdure ; que la nuit soit obscure ou éclairée par la pâle lueur des astres ; ou bien que les moissons resplendissent, que les fleurs étincellent sous les feux d'un soleil brûlant, les tableaux sont toujours vrais, toujours colorés, toujours émouvants.

Le poète sait aussi que l'imagination se reflète sur les objets extérieurs. La nature emprunte à l'âme des teintes mélancoliques ou gaies. Une joie, une espérance, qui font déborder le cœur, communiquent aux lieux les plus tristes un aspect tout opposé ; de même qu'un souvenir, un regret, un remords peut-être, suffisent pour assombrir les paysages les plus purs, effacer les rayons les plus brillants et rendre fatigants à l'oreille, comme un inutile babillage, les chants harmonieux des oiseaux.

M. Robinot-Bertrand n'a pas négligé de tirer parti de ces effets, et il les a parfois heureusement exprimés.

Nous revenons au poême :

Il est nuit : on attend Gabriel !

Pierre, le curé, le médecin se rendent à sa rencontre à la prochaine station. Ce retour imprévu, dont ils ignorent la cause, les étonne et les réjouit en même temps.

Ils traversent un village où Pierre ne passe qu'avec émotion : c'est là que demeure Rose Aubain ; Rose, dont le

cœur l'a reconnu et qui murmure tout bas un salut amical que lui seul entend.

Rose !... Voulez-vous la connaître ? le poète la dépeint dans quelques vers charmants de grâce et de fraîcheur :

« Cette bouche qui rit, cette main, ce front pur,
» Cet œil plein d'innocence et de céleste azur,
» Cette voix, cette enfant, cette blonde, c'est Rose !...
» S'il est dans la vallée, à l'heure où tout repose
» Fleur qui, captive, attend le souffle du matin
» Ou qui de sa prison brise la porte close,
» Moins belle est cette fleur que Rose à l'air mutin. »

Gabriel descend du wagon. Il parcourt les chemins, il retrouve les sillons, les arbres chers à son enfance. Rien n'a changé, excepté lui.

Il rentre dans la maison où son père et sa mère ont vécu et sont morts en le bénissant. Il se plonge dans de sombres pensées , il se repaît de tristes souvenirs.

Il se ranime peu à peu cependant au souffle de l'air natal et espère que le repos pourra encore rafraîchir son âme endolorie.

Ici va commencer le drame, c'est-à-dire le récit de Gabriel, divisé en plusieurs parties que l'auteur a désignées sous le titre de *Veillées*.

La première porte le nom de *Souffles de mai,* c'est-à-dire jeunesse, amour, espérance.

Gabriel soulage son cœur en racontant à son frère les circonstances de sa vie :

Il avait passé au collége les deux premières années, soumis machinalement à la règle, se laissant aller à son humeur rêveuse, s'isolant des jeux, pensant toujours à sa chère campagne, à son jardin, à sa maison, à ceux qu'il y avait laissés, lorsqu'une première lueur funèbre éclaira sa vie... Il avait perdu sa mère !...

Ce malheur le frappa douloureusement ; mais il lui fit comprendre que si l'homme est fait pour souffrir, il ne peut supporter son lourd fardeau qu'à force de travail et de volonté.

Il reprit ses études avec une ardeur nouvelle : « Je lus, dit-il,

« Je lus, je réfléchis, je ne négligeai rien.
» Je lus tantôt l'histoire et tantôt les poètes ;
» Les poètes surtout, véritables prophètes,
» M'attiraient, et mon cœur s'enflammait à leurs chants,
» Comme s'allume au feu, l'herbe sèche des champs ;
» Et déjà se formait en moi cette nature
» Féconde en grands espoirs, haïssant l'imposture,
» Confiante et sensible, et dans sa loyauté,
» Blessée à chaque instant par la réalité. »

Ce fut alors qu'il entrevit un soir, dans la pénombre d'un parloir du collége, celle qui devait d'un sourire, d'un regard, remuer jusqu'aux fibres les plus profondes de ses entrailles, lui créer des joies ineffables, et puis jeter un voile de deuil sur les dernières années que Dieu lui comptait.

Il n'avait que 17 ans quand il vit Herminie de Rhéan, sœur d'Eugène, son meilleur ami. Ce moment décida de son avenir. Il n'eut plus d'autre pensée ; l'image d'Herminie le suivit partout. Aussi rappelle-t-il ces jours avec une ardeur enthousiaste :

« Le soir, au mois de mai, dans la chapelle unies,
» De la Vierge nos voix chantaient les litanies :
« O Reine ! lys sans tache ! étoile du matin !
» Vase de pureté ! rose sainte et mystique ! »
» Ces mots harmonieux que disait le cantique,
» Moi, je les adressais à mon amour lointain. »

Gabriel ayant quitté le collége, fut accueilli dans le château de Rhéan, voisin du Sablon. Il retrouva Herminie, il la vit librement, il lui parla, il parcourut avec elle les prairies, les bois, les rochers ; il s'enivra de son regard et de sa parole, et sa vie passa comme un enchantement.

« Herminie était là ! nous parlait ! autour d'elle
» Comme l'air était frais et la nature belle !
» Elle me montra tout ; — l'étang, ses bords parés
» De roseaux, de glaïeuls, de saules éplorés,
» Et, sur le glauque sein des ondes transparentes
» Les cygnes argentés et leurs courses errantes,
» Le bois, le haut rocher d'où la vue, en plongeant
» Embrasse la prairie et l'horizon changeant,
» Et la rivière au loin dans les champs répandue.
» Herminie était là ! Ma pensée éperdue
» Planait loin de ce monde et des réalités ;
» Herminie était là, marchant à mes côtés !
» Et moi, je l'écoutais, croyant rêver... Chimère,
» O rêve tel qu'aux bras caressants de sa mère
» L'enfant qui dort, jamais n'en fit de plus charmant,
» Je craignais le réveil, ô pur enchantement !... »

Gabriel touche à une autre période de son existence, à une *Vie nouvelle,* c'est le titre de la *seconde Veillée.*

Bien souvent Eugène de Rhéan venait dès le point du jour frapper à la porte de Gabriel, dont les souvenirs s'expriment ainsi :

« ..... Souvent, dès l'aube au front vermeil,
» Eugène me venait tirer de mon sommeil,
» Et du fusil armés, suivis des chiens dociles
» Nous sondions des taillis les plus secrets asiles ;
» Dans le jour, quand le temps était sûr, quelquefois
» Nous partions à cheval et traversions le bois,
» Herminie avec nous ! quel charme ! quelles fêtes !
» Que l'arbre secouait de bonheur sur nos têtes !
» Qu'Herminie était belle et noble ! que ses yeux
» Par la course animés, étaient fiers et joyeux !... »

L'enchantement se prolonge ; mais dans ses promenades il a rencontré plus d'une fois son père qui

« ..... Levant la bêche, et l'abaissant
» Sans trève, labourait le sol retentissant. »

Il se prend à réfléchir et à douter. Eugène de Rhéan, le noble, le châtelain, Herminie elle-même, le croiront-ils digne d'une alliance à laquelle il ne peut songer sans crainte. Il s'écrie :

« ..... M'aimerait-on enfin ?
» Et quand on m'aimerait, l'implacable destin
» Briserait-il jamais, docile à ma prière,
» De mon nom plébéien l'invincible barrière ? »

L'espoir, l'inquiétude se disputent son cœur. Un regard, une parole amie, un bouquet jeté à ses pieds raniment son courage.

Un soir, cependant, il s'est trouvé seul avec elle. Il était prêt à partir, il hésitait ; un mot tombé des lèvres d'Herminie le retient ; enfin, après une scène où l'amour pur s'épanche avec toute sa grâce naïve, Herminie lui dit :

« Mon cœur vous attendra, Gabriel, espérez !... »

Mais Herminie doit se rendre à Paris. Sa mère et son frère l'accompagneront. Gabriel n'a plus qu'une pensée : quitter le village et voler vers Paris. Il sera encore le compagnon d'étude d'Eugène de Rhéan ; il vivra encore auprès de celle qu'il aime.

Le *Combat* est le titre de la *troisième Veillée.*

Gabriel est à Paris ; il est libre de suivre ses aspirations. Il faut qu'il se rende digne d'Herminie ; il faut qu'il entoure son nom obscur de l'auréole du talent et de la science. Il faut que ce nom soit consacré par la renommée, l'illustration peut-être !...

Le travail est le moyen. Il se livre à l'étude avec une

volonté de fer, avec une ardeur fiévreuse que rien ne peut ralentir...

Mais la main de Dieu vient le frapper encore une fois. Un sinistre message lui annonce que son père est près d'expirer.

Il part, il accourt, il vole !... il recueille religieusement les derniers conseils, les suprêmes paroles du mourant; il les grave au fond de son cœur, il ne les oubliera jamais.

Puis il s'élance de nouveau sur le terrain brûlant où sa place est marquée. Il est soldat dans les rangs de la démocratie; fervent dans sa conviction, fort de sa foi, il s'engage résolument dans la voie que sa conscience lui dit être celle du bien. Sa croyance s'accroît encore par les obstacles et les périls de la lutte. « C'est, dit-il,

« C'est que la loyauté peut servir de talent;
» C'est qu'une âme sincère, à souffrir décidée,
» Devient forte aussitôt qu'elle a foi dans l'idée.
» C'est que le pâtre, armé du caillou du chemin,
» Peut vaincre le géant si Dieu conduit sa main ! »

Nous trouvons là encore de beaux vers exprimant énergiquement de grandes et justes pensées.

On nous permettra d'en reproduire quelques-uns, puisqu'enfin le meilleur moyen de saisir l'œuvre est d'en connaître l'expression en même temps que l'idée :

« Sans doute la pensée a des heures dolentes
» Où la crainte envahit ses facultés tremblantes,
» Où, de pâles clartés passant devant ses yeux
» Elle voit sa faiblesse et son but orgueilleux :
» Elle s'attriste alors, et sur soi se replie,
» Et chaque préjugé qui tombe en elle, crie !
» Mais qu'importent ces cris, si l'esprit abattu
» Sent le devoir qui parle et soutient sa vertu ?
» Le bucheron, armé de la hache acérée,
» Dans la sombre forêt que le temps a sacrée

» Entre, et porte le fer ; chaque arbre lentement
» Chancelle et tombe avec un sourd gémissement ;
» Ces grands arbres tombés, le bucheron les pleure ;
» Mais le soleil jouant autour de sa demeure,
» Va de son seuil obscur chasser l'antique nuit ;
» Le bucheron comprend son œuvre et la poursuit... »

Ces jours sont les plus beaux de la vie de Gabriel. Herminie était témoin de ses efforts et les encourageait. Philosophes, penseurs, polémistes, accueillent le jeune athlète, dont la réputation grandit, dont l'autorité s'affirme, dont le nom, acclamé par la voix populaire, va bientôt devenir retentissant.

Le moment approche, Gabriel le croit, où la réalité remplacera l'espérance, où le songe deviendra la vérité!...

Depuis deux mois Herminie est retournée au Sablon. Gabriel, impatient de l'absence, se dispose à la rejoindre.

L'absence, mot fatal ! l'absence, tombeau des illusions ! gouffre sans fond qui engloutit les rêves, les espérances, les souvenirs, tout ce qui fait le bonheur !...

Gabriel aurait passé toute sa vie loin d'Herminie sans jamais l'oublier. Comment se fait-il qu'elle, sa promise, sa fiancée devant Dieu, ait sitôt parjuré sa foi, brisé le lien sacré, arraché de son cœur l'image si longtemps aimée?...

C'était vrai, Herminie était mariée ; Herminie s'était jetée dans les bras d'un autre !...

Le choc est douloureux, terrible ; Gabriel, qu'une fièvre violente dévore, touche aux bords du tombeau ; il aurait été heureux de mourir. Des soins dévoués sauvent ses jours ; mais son cœur ne guérira point.

Lorsque Gabriel revient à la vie, il sent que le but de son existence est manqué. Il n'a plus de force, il n'a plus de courage. Il cherche autour de lui des moyens de se distraire, d'oublier s'il est possible ; il s'abandonne à la dis-

sipation, au désordre, il n'écoute plus la voix de ses amis qui le rappellent au devoir.

La lassitude, le dégoût de fausses jouissances réveillent enfin ses instincts honnêtes et le ramènent à lui. Il s'écrie alors :

« La coupe du plaisir est de fleurs parfumée,
» Et la douce liqueur en son sein enfermée
» Verse l'oubli, ranime, et donne au malheureux
» Pour semblant de bonheur, un sentiment fiévreux.
» On y boit ; mais sitôt que le flot se retire
» Et baisse, et semble fuir la lèvre qui l'aspire,
» Un goût étrange et plein d'une amère âcreté
» Se mêle à la douceur du breuvage enchanté.
» On l'écarte ; pourtant la liqueur étincelle
» Enivrante et fleurie ; on retourne vers elle
» Et l'on boit... mais le vin que l'on aimait d'abord
» Devient toujours plus âcre en s'éloignant du bord,
» Et quand le fond paraît, ô spectacle qui glace !
» De reptiles noués un long cordon s'enlace,
» Monde horrible et visqueux ! et voilà que soudain
» On jette en la brisant la coupe avec dédain. »

Gabriel se rappelle son frère, ses amis ; il se dit qu'il a encore des devoirs à remplir, et il regagne l'asile de paix où il a passé sa jeunesse.

Nous sommes arrivés à la troisième partie du poème, qui se divise aussi en *Veillées*.

La première porte le titre de *Solitude*.

Le récit est terminé, c'est le poète qui continue.

Gabriel est resté au village : il veut être utile. Il écoute les plaintes, il conseille, il encourage. Sa patience ne se lasse jamais. Il emploie toutes les ressources de son esprit éclairé pour réunir les hommes que l'intérêt divise ; heureux quand il a pu faire quelque bien.

Mais ceux qui l'entourent, Pierre, le vieux médecin, ses

amis, ses voisins, tous remarquent avec tristesse la pâleur de son front.

Cependant Gabriel ne se plaint pas ; mais il souffre d'un mal secret et incurable.

Quelquefois, après les fatigues du jour, rentré dans sa solitude, il se recueille, il pense et il écrit.

L'auteur a recueilli de nombreux fragments du journal de Gabriel.

Ce sont des pages touchantes où les souvenirs se mêlent à des pensées graves et fortes ; Herminie, Paris, l'œuvre du devoir, y trouvent une grande place ; souvent aussi le poète est inspiré par la contemplation de la nature, par l'amour fraternel, par le sentiment de la douleur ou l'idée de l'avenir inconnu.

La Veillée suivante, *Æternus amor,* raconte les rêveries de Gabriel, ses promenades solitaires au milieu des champs et des bois.

Un jour que la neige couvrait la terre, Gabriel entendit la voix d'un pâtre chantant des vers, dont la suave et douce harmonie retentit jusqu'au fond de son cœur.

« Tout sommeille dans la nature,
» L'arbre, l'oiseau, l'onde, la fleur ;
» Pourquoi donc entends-je en mon cœur
» Un monde nouveau qui murmure ?...
» Lorsque le printemps reviendra
» La violette fleurira.

» Sur la rivière aux eaux glacées
» Pèse l'hiver aux brouillards gris ;
» Pourquoi donc entends-je les cris
» Des hirondelles empressées ?
» Lorsque le printemps reviendra
» La violette fleurira.

» Sur la maison, la girouette
» Tourne au vent et grince : pourquoi
» Entends-je donc autour de moi
» Les chants de la vive alouette ?
» Lorsque le printemps reviendra
» La violette fleurira.

» C'est que ces mots, ces mots : Je t'aime !
» Ma belle, hier, me les a dits ;
» Et mon âme est un paradis
» Qui brille au sein de l'hiver même.
» Lorsque le printemps reviendra
» La violette fleurira. »

Ce chant fut l'étincelle qui ravive le feu couvant sous des cendres mal éteintes. Gabriel avait été aimé, lui aussi. Il voulut savoir ce qu'il éprouverait en revoyant les lieux parcourus tant de fois avec Herminie. Il se dirigea vers le château de Rhéan inhabité depuis le fatal mariage ; il s'ouvrit avec peine un passage dans le jardin où croissaient les épines et les plantes sauvages, et il s'engagea dans les allées avec une émotion profonde.

Quelle ne fut pas sa surprise, en apercevant debout, sur le seuil abandonné, une femme vêtue de deuil, près de laquelle jouait un enfant !

Gabriel crut à un rêve, à une illusion. C'était Herminie devenue veuve.

Elle aussi semblait profondément émue. Elle se promena d'un pas lent et triste, paraissant évoquer dans sa mémoire des heures chères et lointaines.

Gabriel était caché derrière un tronc d'arbre. Herminie passa près de lui sans le voir,

« Et d'un pan de son voile elle effleura ses doigts. »

A ce contact, Gabriel chancela comme un homme ivre. Il

sentit les bouillonnements du sang affluant vers ses tempes. Il essaya vainement de se retenir ; il fléchit et s'affaissa en gémissant sur le sol glacé...

Longtemps après, lorsqu'il revint à lui, il se trouva seul. Il douta et se demanda si c'était bien Herminie ?

La nuit était venue ; il se rapprocha du château. Une lumière brillait à la fenêtre ; il regarda, il vit Herminie assise, la tête penchée, dans l'attitude du recueillement et de la douleur... Il la contempla longtemps... Herminie, distraite par un léger bruit, détourna vivement les yeux ; elle aperçut le visage pâle et flétri de Gabriel et poussa un cri...

Gabriel aussitôt s'enfuit. Son cœur éclate, sa tête est en feu... Il court à travers les champs. Les arbres, les pierres, les sillons prennent des formes et des proportions effrayantes : des fantômes se dressent devant lui ; des lueurs étranges éblouissent ses yeux ; des bruits inconnus, des sons lugubres retentissent à son oreille... Il court, il court éperdu, haletant, insensé... Mais, tout-à-coup, ses pas se brisent contre les ondulations répétées du sol ; des bras étendus de toutes parts frappent violemment sa poitrine et lui barrent le passage... Il s'arrête ; il s'interroge ; il reconnaît le lieu consacré au repos infini...

Alors, une ombre, plus grande que les autres, soulevant une large pierre, apparaît, calme, souriante ; elle montre du doigt la fosse béante ; et sa voix, dans laquelle Gabriel retrouve la douceur de l'accent paternel, l'appelle et l'invite à prendre place dans le tombeau !.....

Le lendemain, Gabriel laissa voir un front tranquille ; mais un mal nouveau et mortel le consumait.

Nous n'avons pu, dans notre rapide analyse, donner qu'une idée froide et incomplète de scènes que le poète a rendues avec une verve passionnée et saisissante.

Dans la dernière *Veillée,* M. Robinot-Bertrand fait marcher, en quelque sorte, parallèlement les *Deux frères.*

Gabriel, l'homme de l'idéal, frappé au cœur et mourant victime de ses illusions.

Pierre, l'homme des champs, heureux dans sa médiocrité.

Rien de doux et de charmant comme la peinture de mœurs rustiques, qui commence cette partie du poème.

L'auteur nous transporte au village *du Gite,* demeure de Rose Aubain. Les caractères, un peu poétisés sans doute, comme cela est juste, n'en sont pas moins des portraits réels et vivants.

Le vieux médecin va demander, au nom de Pierre, la main de Rose. La famille est réunie ; l'attitude est simple et solennelle à la fois. Des observations que l'extrême délicatesse inspire à l'aïeul Aubain, sont facilement combattues par l'habile messager.

Le poète continue :

« A ces mots, du vieillard la volonté chancelle,
» Le médecin le guide à la croisée, appelle
» A voix basse le père et la mère étonnés,
» Et du doigt indiquant quelque chose : Tenez !...
» En ce moment, frappés par les rayons d'or pâle
» Dont le soleil couchant éclairait le chemin,
» Rose au visage doux, Pierre au visage mâle,
» S'en allaient en rêvant, et se donnaient la main. »

L'argument était décisif, et le bon docteur ne pouvait manquer de réussir...

Mais à l'instant où Pierre se prépare au bonheur, une tombe est près de s'ouvrir : la maladie a terrassé Gabriel qui s'agite dans les convulsions d'un affreux délire.

Tout-à-coup la porte s'ouvre : une femme entre ; c'est Herminie qui a toujours aimé Gabriel, mais qui n'a pas eu

la force de résister à la volonté de sa famille. Elle se précipite dans les bras de Gabriel.

« A ce chaste baiser, à cette voix bénie,
» A ces pleurs répandus, aux soupirs d'Herminie,
» Gabriel, pour la voir, en un suprême effort,
» Se redressa (l'amour est plus fort que la mort),
» Et pour garder en lui l'indélébile image
» De celle qu'il aimait, contempla son visage
» Longtemps... Mais tout-à-coup, soit que de purs concerts
» Entendus de lui seul aient monté dans les airs,
» Soit que l'infini même, avec un bruit sublime,
» Ait entr'ouvert son temple et son mystère intime,
» Gabriel a fixé ses regards devant lui,
» Quelque chose de grand sur sa figure a lui,
» L'extase dont son âme est comme enveloppée
» A déplissé les coins de sa lèvre crispée ;
» Et la mort saisissant ses membres déjà froids,
» Il retombe immobile en s'écriant : « Je vois ! »

La dernière partie est courte. Elle est, en quelque sorte, la conclusion de l'œuvre et porte pour titre : *Fais ce que dois.*

Le poète fait comprendre que les déceptions, les chagrins, la crainte de la mort, ne doivent pas décourager l'apôtre du devoir.

FAIS CE QUE DOIS.

« Qu'importe, après tout ! — Vivre, est-ce en l'indifférence
» Sommeiller de longs jours ?
» Non, vivre, c'est aimer, c'est dompter la souffrance,
» C'est approcher toujours
» De l'idéal ; au choc des foudres jaillissantes,
» C'est fouiller, c'est percer
» Du problème éternel les ténèbres pesantes ;
» C'est agir ; c'est penser !...

» Une main déchirée aux ronces de la voie !...
» Un front ensanglanté !...
» Des larmes ! Sous ses maux une tête qui ploie !...
» Un œil épouvanté !...
» Qu'importe !... On a vécu, lutté ; la terre passe
» Rapide ; un ciel nouveau
» Ouvre ses flots cléments d'azur, et son espace
» Sur un monde plus beau. »

Le poète a donné sa prédilection à la figure de Gabriel ; il en a fait, en quelque sorte, son idéal.

Cette figure est réellement belle : elle est vraie, elle est complète sous bien des aspects. Mais est-elle irréprochable? Le caractère de Gabriel est-il aussi fortement trempé que les débuts l'annoncent ?

Gabriel a consacré sa jeunesse à étudier les hommes et les choses ; il a fouillé jusqu'au fond des replis les plus secrets du cœur humain ; il en a sondé les misères, surpris les défaillances, mesuré les faiblesses.

Alors, il s'est interrogé lui-même et il s'est dit : « Je me sens plus fort que les autres ; donc, j'ai le droit de me poser en maître. » Et il a entrepris son œuvre de réforme et de progrès. Oh ! sans doute, il avait dû puiser dans ses graves méditations le courage nécessaire pour lutter contre l'adversité ! Oh ! son âme devait être aguerrie et capable de supporter les douleurs imprévues !...

Comment se fait-il qu'au premier obstacle qu'il rencontre, à la première déception qui l'afflige, il courbe la tête, il fléchisse, il succombe !...

Vainement essaie-t-il parfois de se relever ; ses efforts sont impuissants, et il doit déserter la grande œuvre inachevée.

Il resserre les plis de son drapeau ; il s'éloigne de l'arène, et il va demander le calme aux ombres du village.

Là, il se complaît dans la solitude; il se berce de ses rêveries; ne songe qu'au bonheur perdu, et n'a plus que de rares et vagues souvenirs pour ses anciens compagnons de travail et de lutte.

Gabriel ne s'est-il pas trompé? Etait-il bien réellement à la hauteur de sa prétendue mission?

N'a-t-il pas pris pour une vocation certaine cette exaltation, cet enthousiasme que donne la sève de l'adolescence? Ce désir de bruit, ce besoin d'agitation, cette avidité de renommée, produits d'un instinct de générosité irréfléchie, qui s'essaie à l'application de principes exagérés et mal définis?

Est-il sûr d'avoir bien fermé ce coin du cœur par où la personnalité, habilement déguisée, s'insinue furtivement, pour se faire bientôt une large place?...

Et puis, lorsque succombant sous le poids d'un malheur immérité, Gabriel est rentré au village, a-t-il fait tout ce qu'il fallait pour se relever? A-t-il retrempé son âme blessée à la véritable source? La présomption, l'orgueil, qu'il est si facile de confondre avec de grandes choses, ne l'ont-ils pas égaré, en lui laissant croire qu'il pouvait trouver en lui-même la force et la résignation?

Gabriel a trop oublié, selon nous, le sentiment religieux et la confiance en Dieu.

Quoi qu'il en soit, nous aimons Gabriel; c'est un type de bonté, d'amour, de grandeur, de générosité, qui attire et émeut. S'il a des défaillances, c'est qu'il doit payer son tribut à l'humanité. Le poète a créé un homme et non un géant; le héros serait trop grand s'il était invincible.

Mais nous aimons aussi Pierre, ce modèle de l'homme vaillant et modeste, intelligent et dévoué, marchant droit dans sa voie, écartant du pied les ronces et les cailloux

du chemin, et parvenant simplement à son but : le devoir accompli.

Que dire d'Herminie ? La fille noble et riche ne s'appartient pas, sans doute ; elle doit à sa famille, à ses aïeux, de ne pas déroger ; elle peut s'amuser de l'amour d'un poète, rechercher, dans ses inspirations et dans son enthousiasme, des émotions douces et des adorations brûlantes ; mais elle cède au premier ordre de la vanité de race !...

Gabriel aurait dû savoir cela. Herminie n'était digne ni de tant d'amour, ni de tant de regrets.

Les personnages accessoires, la gracieuse Rose Aubain, le curé, le médecin, achèvent de remplir le cadre et varient heureusement les couleurs. Leurs physionomies franches et bonnes concourent à l'ensemble du tableau et lui donnent un puissant attrait.

Les fragments que nous avons cités suffiraient pour l'éloge de la poésie. Nous avons évité de reproduire ceux qui ont été lus dans une autre circonstance ; c'est que la *Légende rustique* est une mine féconde, où l'on peut puiser longtemps et avec succès.

La versification est facile, d'un rhythme qui charme, et parfois énergique et vigoureusement accentuée. Les rimes tombent presque toujours juste.

Le poète possède un fonds assez riche pour n'avoir pas été obligé de faire appel aux lieux communs. Chaque vers sert de développement à une idée.

A quelque point de vue qu'on l'envisage, comme travail d'imagination, comme œuvre de style ou de moralité, la *Légende rustique* de M. Robinot-Bertrand se recommande expressément à l'attention du lecteur. Elle plaît, elle intéresse, elle touche, elle enseigne.

Les imperfections, inévitables dans une conception aussi vaste, ne sont que des taches dont l'avenir fera justice.

En félicitant M. Robinot-Bertrand, nous l'engageons donc vivement à persévérer dans la carrière où il a déjà fait un grand pas ; et nous ne pouvons mieux faire, en terminant, que de rappeler à notre jeune collègue la devise inscrite en tête de son livre :

« *Travaille et espère !...* »

9 janvier 1867.

O. BIOU.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. LE SÉNATEUR FERDINAND FAVRE

lue à la Société Académique de Nantes, dans la Séance du 7 août 1867,

PAR M. ÉD. DUFOUR,

PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Quand nous voyons disparaître ceux que nous avions coutume de trouver à côté de nous, ou au-dessus de nous, si quelque chose peut adoucir l'amertume de nos regrets, c'est la pensée qu'il leur a été donné de disposer d'une longue carrière, vouée tout entière au bien public ; et que, jouissant jusqu'au dernier moment de la plénitude de leurs facultés, ils n'ont connu de l'extrême vieillesse que le respect qu'elle commande et le tribut d'honneurs qu'elle s'était préparé.

Tel a été le cas pour notre vénéré collègue, M. Ferdinand Favre, décédé le 16 juillet à Paris, où, malgré son grand âge, il n'avait pas voulu laisser inoccupé le siége que ses longs services lui avaient valu au Sénat.

Cette observance stricte et rigoureuse de tous les

devoirs, au prix même des sacrifices les plus difficiles, était l'un des traits du caractère de notre collègue ; et sa vie, à ce titre, demeurera pour tous un salutaire enseignement.

Les phases principales de cette noble existence, qui s'est écoulée au milieu de vous, Messieurs, vous sont sans doute bien connues.

M. Ferdinand Favre naquit en 1779, dans une petite ville de la Suisse, d'une famille ancienne et considérée, que la révocation de l'édit de Nantes avait obligée de quitter la France.

Plusieurs de ses ancêtres ont occupé des charges importantes dans l'armée et dans la magistrature : l'un d'eux, Antoine Favre, fut même gouverneur de toute la Savoie, et jeta sur son nom un véritable éclat. Son fils, Claude Favre de Vaugelas, est bien connu comme littérateur et grammairien, et fut choisi par Richelieu pour faire partie, à sa fondation, de l'Académie française.

Notre collègue, Messieurs, n'avait pas oublié l'une des sources de l'illustration de sa famille ; toute sa correspondance révèle la distinction et la culture de son esprit, et, ce qui vaut mieux peut-être, elle porte l'empreinte des éminentes qualités de son cœur.

La carrière suivie d'abord par M. Ferdinand Favre fut celle de l'industrie, qui lui permit, par un travail assidu, de se constituer une fortune modeste, mais suffisante pour assurer son indépendance ; ce qui semble avoir été le seul but de ses efforts, si l'on en juge par le désintéressement qu'il sut montrer en toute circonstance et la noble fierté qui présida, plus tard, à tous les actes de sa vie publique.

On a rappelé déjà l'empressement avec lequel il vulgarisa, dans ce pays, l'emploi du noir animal, dont il pouvait se réserver le monopole pendant longtemps encore.

Chacun sait aussi l'élan qu'il a donné aux travaux horticoles, par l'introduction de plantes nouvelles et par de constants encouragements. C'était même avec une prédilection marquée que notre collègue se livrait à des essais de culture, dont il a toujours fait profiter la production nantaise, sans y rechercher pour lui-même autre chose qu'une diversion agréable à de plus sérieuses préoccupations.

Mais c'est surtout dans la pratique des affaires publiques, pendant près de soixante années, que M. Ferdinand Favre a pu déployer les plus belles facultés, mises au service des plus généreuses aspirations.

Maire de Nantes, à diverses reprises, pendant près de quarante ans, il eut l'occasion, dans des circonstances difficiles, de montrer toute l'énergie de sa riche nature, et, le calme rétabli, de concilier, avec la courtoisie la plus parfaite, l'impatience des uns et la résistances des autres; de faire servir, enfin, la légitime influence qu'il avait su acquérir dans les hautes sphères gouvernementales, à la réalisation des vœux de ses concitoyens et au succès des plus utiles améliorations.

Les mêmes tendances le suivirent au Conseil général, dont il fit partie pendant plus de trente ans, et qu'il eut l'honneur de présider pendant les quinze dernières années. Dans les discours qu'il prononçait à l'ouverture de chaque session, M. Ferdinand Favre se plaisait le plus souvent à examiner, d'un point de vue très élevé, les faits politiques les plus saillants accomplis pendant l'année précédente.

La forme brillante de quelques-unes de ces allocutions les ferait trouver aussi bien à leur place dans les *Annales* de notre Académie, dont M. Ferdinand Favre faisait partie depuis 1829, que dans le recueil des actes du Conseil général. Et ces discours, avec bien d'autres, formeraient un

appoint littéraire que pourrait envier plus d'un académicien, moins absorbé par les préoccupations administratives, que ne l'était notre révéré collègue.

Membre, pendant longtemps, de nos assemblées législatives, il apporta, dans l'accomplissement de son mandat, la loyauté, le dévouement et la modération, qui l'avaient placé si haut dans l'estime générale.

Et lorsque, en juin 1848, une émeute formidable menaçait de renverser les bases de la société, il retrouvait, dans sa verte vieillesse, pour se jeter au devant des barricades, ce courage calme fait pour imposer aux plus exaltés ; comme autrefois, enfant de quatorze ans, il avait contribué, dans les rangs de la garde nationale, à repousser l'attaque vendéenne ; payant ainsi de sa personne son droit de cité dans sa ville d'adoption.

Depuis 1857, M. Ferdinand Favre avait été appelé à l'honneur de siéger au Sénat, et les distinctions les plus méritées étaient venues embellir sa vieillesse, consacrée encore aux affaires publiques, dont il semblait qu'il dût être inséparable.

S'il eut des adversaires politiques, notre vénérable collègue, grâce à l'aménité parfaite de son caractère, à sa constante bienveillance et à la sûreté de ses relations, eut le rare privilége de ne se point connaître un ennemi.

Et le plus bel éloge que nous puissions donner à sa mémoire, c'est de constater avec vous tous, Messieurs, que ses bienfaits n'auront pas rencontré d'ingrats parmi ses concitoyens, au bonheur desquels il n'a cessé de travailler pendant sa longue carrière, et qui ne sépareront jamais son nom de leurs meilleurs souvenirs.

A ROBINOT-BERTRAND

Auteur de la Légende Rustique.

Quand l'idéal proscrit remonte vers les cieux,
La rougeur sur le front et des pleurs dans les yeux,
Abandonnant son temple à l'affreux réalisme,
Qui n'est que le hideux poussé jusqu'au cynisme ;
Lorsque l'art, reniant un passé glorieux,
Loin de convier l'homme aux célestes ivresses,
S'est fait le courtisan de toutes les faiblesses,
Et flagorne à genoux des actes odieux ;
Quand l'homme, enfin, gâté par un dogme stupide,
Ne connaît d'autre Dieu que son instinct brutal,
De sa honte, en riant, se fait un piédestal ;
Poète, gloire à toi, dont la main intrépide
Repousse avec dégoût tous ces viles oripeaux...
Que d'autres, préférant un stérile repos,
Que d'autres, fatigués d'une lutte incertaine,
Désertent ; sûr de toi, tu n'as pas désarmé ;
Mais au nom du *devoir* saintement proclamé,
Athlète plein de foi, t'es jeté dans l'arène.

Qu'ils aillent loin de nous, ces rimeurs déclassés,
Prostituer leur verve à toutes les ordures ;
Qu'ils aillent loin de nous, flatteurs intéressés,
Elever des autels à leurs propres souillures.
Les suive qui voudra, je ne les suivrai pas...

Poète, j'aime mieux m'égarer sur tes pas,
J'aime mieux visiter la chaumière où s'abrite
D'un travail sans rival le noble vétéran ;
Les bosquets frémissants qui parfument le *Gîte*
Où quelques frais amour éclot tout frissonnant ;
Suivre les deux amants sous la sombre verdure,
Voir le bonheur de *Pierre,* ouïr le doux murmure
Que sa *Rose* éperdue écoute en rougissant.

Dis-moi de *Gabriel* l'ivresse et l'agonie,
Le parjure prévu, les remords d'*Herminie*
Sanglottant au chevet du martyr expirant...
Ah ! si pour vous que ronge ouvertement le vice,
Si pour vous, désœuvrés, fidèles du veau d'or,
L'amour n'est qu'une orgie, un jouet, un caprice,
Pour d'autres, sans appel il décide le sort.
Sous l'amour, chez ceux-ci, gronde en secret l'orage,
Pour eux, c'est tout ou rien, le port ou le naufrage !...

Ce pauvre *Gabriel,* victime de son cœur,
Victime d'une enfant qui n'est pas à sa taille,
Jetant son avenir, sa gloire et son bonheur,
Comme suprême enjeu d'une seule bataille ;
Ce géant de la veille, aujourd'hui foudroyé,
Splendide char de feu par le choc déraillé,
Qui de sanglants débris couvre tout son passage,
Je n'ai pour le flétrir pas le moindre courage...

Hélas ! j'en ai tant vu, comme ton *Gabriel,*
Qui criaient éplorés, en accusant le ciel :

« Tu m'as créé, grand Dieu, dans un jour de colère !
» A partager tes dons tu ne m'as pas admis.
» Je devais expier, pauvre bouc émissaire,
» Quelque crime odieux que d'autres ont commis !

» Je blasphême !... Pourtant, mon ardente prière
» N'a réclamé de toi ni l'or ni la grandeur ;
» D'un pouvoir envié la trompeuse chimère,
» Dans mes plus mauvais jours, n'a point séduit mon cœur !

. . .

» Rien qu'aimer, être aimé, sentir un cœur de femme
» Se presser sur le mien, y battre à l'unisson,
« Se fondre au feu sacré d'une commune flamme... »

Est-ce un crime, poète, indigne de pardon ?
Tous ces pauvres maudits que le malheur talonne,
Qui devant chaque pas rencontrent un écueil ;
Tous ceux que sans retour la fortune abandonne,
Dont le cœur en secret porte toujours le deuil ;
Tous ces déshérités, même de l'espérance,
Dont un regard de femme aurait fait des héros ;
Tous ces vaincus, qu'un jour de triste défaillance
Voit, pour un seul instant déserter leurs drapeaux,
Apôtre du devoir, pourrais-tu les proscrire ?....

Il est beau de verser le blâme à pleines mains
Sur les nombreux travers de ces pauvres humains,
Quand le sort n'a pour vous qu'un éternel sourire !...
Bravaches, avez-vous seulement combattu ?
De votre cœur meurtri contez-moi les tortures,

De votre orgueil déçu montrez-moi les blessures,
Et nous verrons combien pèse votre vertu !...

Ce travers ne saurait déshonorer ta muse.
Pourtant, malgré ses pleurs versés sur Gabriel,
J'aperçois dans ses chants, si mon œil ne m'abuse,
La colonne de feu qui guidait Israël.

Oh ! poète, merci pour la faiblesse humaine,
Merci pour les douleurs qu'elle enfante souvent,
Merci pour le devoir, puissance souveraine,
Dont nous ne brisons pas le joug impunément.
Jamais, dans ta *Légende,* une molle indulgence
Ne frise, envers le mal, la froide indifférence,
Le cœur y vient puiser un surcroît de vigueur,
Et l'on ferme ton livre en se sentant meilleur...

11 juillet 1867.

CH. ROUXEAU.

ALLOCUTION

PRONONCÉE SUR LA TOMBE

DE

M. LE DOCTEUR TH. HÉLIE

Directeur de l'Hôtel-Dieu de Nantes,

PAR M. ÉD. DUFOUR,

Président de la Société Académique.

MESSIEURS,

Vous me permettrez de vous retenir encore auprès de celui sur qui la terre va se fermer, et que, rempli de vie il y a quelques heures à peine, nous entourions de l'affection la plus sincère, fondée sur l'estime la mieux justifiée.

La Société académique de Nantes, dont le docteur Hélie faisait partie depuis plus de trente années, lui devait un dernier hommage, et c'est sous le poids d'une douleur profonde que je viens, au nom de mes collègues, interpréter leurs sentiments unanimes, auxquels les vôtres, Messieurs, ont déjà répondu.

Nous ne saurions oublier que c'était une satisfaction de sa vie si simple et si calme, de venir presque chaque soir au milieu de nous se reposer, par d'aimables causeries, des fatigues d'une laborieuse journée.

Que de fois nous avons pu juger, en dehors de ses études spéciales si solides et si étendues, de sa parfaite connaissance de notre histoire nationale, et profiter de

ses appréciations impartiales et lucides des hommes et des choses de notre temps.

Aussi sa mort laisse-t-elle un grand vide à notre foyer académique et dans nos conseils, au sein desquels il perpétuait depuis longtemps les meilleures traditions, par la rectitude de son esprit, la dignité de ses mœurs et l'aménité de son caractère.

Sa place eût été même à notre tête, où l'appelaient tous nos suffrages; mais son extrême modestie nous opposa toujours un obstacle invincible, et il écarta toutes les distinctions si bien dues à son mérite, que lui seul semblait ignorer.

Il eût craint sans doute aussi de dérober aux études anatomiques, pour lesquelles il était passionné, quelques heures de ses rares loisirs; et nous devons peut-être en partie à cette sage parcimonie dans l'emploi de son temps les divers travaux qu'il a successivement publiés dans le journal de notre section de médecine, et que des juges plus autorisés ont appréciés à leur haute valeur.

Par une distinction bien flatteuse, et dont la gloire rejaillit jusqu'à nous, l'Académie des sciences lui décerna le prix Godard, en 1865, pour ses belles recherches sur les fibres musculaires de l'utérus, qu'accompagnaient de magnifiques planches dessinées par notre collègue, M. le docteur Chenantais.

A l'appui de chacun de ses travaux, le docteur Hélie a préparé de nombreuses et splendides pièces anatomiques, qui font l'admiration des hommes les plus compétents et la richesse du musée de l'Ecole de Médecine de Nantes. La mort l'a surpris encore au moment où il venait de mettre la dernière main à l'une de ces difficiles préparations.

De semblables études, si sérieuses et si prolongées, devaient donner à l'enseignement dont il était chargé

depuis près de trente ans, une incontestable supériorité, et contribuer à l'éclat que n'a cessé de jeter notre Ecole de médecine, dont les élèves, leurs maîtres ne vous l'eussent pas dit, obtiennent à Paris même les premières places dans tous les concours.

A ce laborieux enseignement, que pour rien au monde il n'eût abandonné, notre collègue dût à ses longs et signalés services de joindre, depuis quatre ans, la direction de cette Ecole, dont la prospérité fût le but constant de tous ses efforts.

Dans cette nouvelle position, toute honorifique, le docteur Hélie révéla les qualités d'un administrateur intègre et zélé, et sut se concilier, en même temps que la profonde reconnaissance des élèves, les affectueuses sympathies de tous ses collaborateurs.

Mais ce n'est point assez de vous avoir rappelé les titres du savant et du professeur, vous n'oublierez pas l'homme de cœur et de dévouement, se prodiguant au service de toutes les infortunes et pour le soulagement de toutes les douleurs.

Après avoir accepté, en 1832, la mission de soigner les cholériques dans les quartiers les plus pauvres de la ville, où la mort moissonnait, il s'empressa de mettre à profit, lors de la dernière invasion du fléau, l'expérience qu'il avait acquise au péril de ses jours; et bien des malades de l'Hôtel-Dieu durent la vie à son infatigable sollicitude.

Tant de services devaient recevoir sur la terre une dernière récompense, la seule que notre collègue y put ambitionner encore et que l'opinion publique lui avait d'avance décernée. La croix de la Légion-d'Honneur n'a brillé que trop peu de temps, hélas! sur la poitrine de cet homme de bien; mais cette distinction si méritée et toute sponta-

nément acquise, dût au moins embellir ses derniers jours.

Aussi, lorsque la mort est venue inopinément le frapper, s'il a pu, dans la minute qui le séparait de l'éternité, revoir sa vie au fond de sa conscience, il a dû s'endormir en paix.

Adieu donc, cher collègue, adieu : à vous le repos de la tombe; à nous les luttes de la vie, le souvenir et les regrets !

25 septembre 1867.

THÉATRE CONTEMPORAIN.

LES IDÉES DE Mme AUBRAY

Comédie d'Alexandre Dumas fils.

ÉTUDE CRITIQUE

PAR LE Dr CH. ROUXEAU

Ah ! n'insultez jamais une femme qui tombe...
V. HUGO.

Il suffit de jeter un coup-d'œil autour de soi pour être frappé d'un phénomène qui rappelle les plus mauvais jours de Louis XV, alors que l'orgie et la démoralisation, descendant du haut de l'échelle sociale, dévoraient en plein soleil les couches supérieures de notre société, et leur préparaient une ruine irrémédiable. Mais une caste seulé, pour employer un mot désormais vieilli, était atteinte d'une sorte de gangrène sénile ; les autres classes sentaient leur cœur battre sous l'influence d'un sang pur et jeune ; elles croyaient à quelque chose, à la morale, à la religion, à Dieu ; le foyer domestique, l'amour, le mariage se ressentaient de cette croyance. Aujourd'hui, les classes moyennes ont pris à leurs devancières les vices qui avaient

préparé leur triomphe; aujourd'hui nous pouvons constater, comme au milieu du XVIIIe siècle, mais d'une manière bien autrement générale, l'entrée violente et victorieuse de la courtisane dans notre régime social. Ce n'est plus à la dérobée qu'elle se glisse dans la vie du jeune homme et de l'homme marié; c'est carrément qu'elle affirme sa prise de possession, qu'elle lutte, aux yeux de l'adolescent, avec la pure jeune fille dont un jour il ne saura plus parler la langue et qu'il démoralisera peut-être sans le savoir; aux yeux de l'homme marié avec l'épouse à qui elle servira de modèle, et qu'elle dépassera en beauté, peut-être en esprit et en dévouement chevaleresque. Lisez le *Roman de la Duchesse* et *Mademoiselle Cléopâtre,* ils vous résumeront nettement la situation : l'auteur qui a signé ces deux livres a vu et bien vu le monde interlope dont il dépeint si vivement les astres fugitifs et funestes.

Sauf quelques exceptions malheureusement trop rares, l'homme est, en général, fort mal élevé. — Peu de bons conseils, souvent peu de bons exemples d'une père emporté par le torrent de ses affaires, surmené par une ambition absorbante ou rongé par des passions qu'il n'a pas toujours la pudeur de voiler suffisamment. — Ignorante et futile, dominée presque exclusivement par l'amour de la toilette et des fêtes, sa mère a peu d'instants à lui consacrer et n'a rien de plus pressé que de le jeter dans la vie de jeunes désœuvrés qui étouffent sous leurs sarcasmes et ruinent par leurs théories les quelques principes ramassés au hasard. Sans armes, sans plan arrêté pour la grande et douloureuse bataille de la vie, énervé par le développement trop précoce, irrationnel de son imagination, sans frein contre des sens d'autant plus puissamment surexcités, sans fil conducteur pour retourner en arrière, il a bientôt fait litière de ces principes et de ces croyances. Il a vu croître

sous cette jonchée une abondante moisson de fruits amers qu'il cueille avec effroi. — Il n'a voulu voir dans la femme, dans la jeune fille qu'un instrument de plaisir, un objet de vanité. « Au lieu d'armer ces malheureuses d'un métier, » d'un art, d'une instruction, d'une morale simple et » compréhensible qui les garantisse contre les tentations, » au lieu de chercher à en faire des épouses et des mères, » il a préféré se stériliser, s'amoindrir, se priver du plus » puissant des auxiliaires, en les réduisant au vice, à l'élé- » gance et à l'immobilité. »

En entravant, par son indifférence ou un honteux calcul, l'éducation des femmes, en éteignant leur sens moral dans l'ignorance et par d'indignes suggestions, il est arrivé à annihiler leur conscience, à rendre le mariage impossible à beaucoup d'entre elles, comme un objet de luxe auquel toutes n'ont pas le droit d'atteindre. Aussi voyez. La femme « inventée par l'homme » se venge, en le dévorant et en le déshonorant. — « Elle fait ce que font tous les déses- » pérés : elle fait son insurrection dans l'ombre, avec les » armes qu'elle a; elle jette dans le fossé la poésie, la pu- » deur, l'amour, bagage devenu inutile et embarrassant. — » Elle monte, comme l'homme, à l'assaut des jouissances » matérielles, elle proclame le droit au plaisir; elle re- » tourne l'autel pour en faire une alcôve, elle remplace le » Dieu par je ne sais quelle guillotine dorée et elle exécute » l'homme au milieu des danses et des rires. »

Ecoutez ce que me disait, il y a quelques instants, une des plus brillantes divinités d'un monde dont la douleur ouvre les portes au médecin, tout aussi bien que celles de la mansarde et du palais. Je ne fais guère que citer :

« Ces misérables qui me montrent avec orgueil à leurs » amis, comme un *gentlemen rider* montrerait un pur » sang ou un *grey hound,* ils croient avoir tout fait, quand

» ils m'ont couverte d'or, de velours et de dentelles. Je
» suis aussi nécessaire à leur sotte vanité et à leur lubricité
» que l'air à leurs poumons. Ils me méprisent; ils valent
» moins que moi, je les hais et je les plume, ces pauvres
» oisons, qui m'offrent à genoux et avec reconnaissance
» dix, vingt toilettes, quand ils en accorderont une en
» grommelant à leurs femmes... Voyez ces diamants, ils
» m'ont été donnés par le comte de B. Ce sont ceux de sa
» mère : j'ai la parure entière. — Il m'eût donné le nom
» de son père, si je l'eusse voulu. — Ah! pourtant que
» j'eusse été heureuse si, avec une autre éducation, il
» m'eût été donné de partager la médiocrité d'un homme
» aimé!... Mais bast, interrompit-elle avec un éclat de
» rire plus amer que des larmes, bast! je m'étourdis; je
» noie mes idées sombres dans le champagne, je remplis
» le vide de ma vie du bruit des fêtes, du roulement des
» voitures, du frou frou de la soie..., et je me venge, et
» je venge toutes les pauvres filles, jouées, trompées et
» devenues comme moi, un objet de plaisir, qui iront à
» l'hôpital mourir d'une mort ignoble, ou cacher un
» pauvre enfant, pendant que ceux qui les ont séduites,
» empoisonnées ou rendues mères, videront gaîment quel-
» ques flacons en compagnie de nouvelles maîtresses. »

Une réaction était attendue, indispensable : elle commence à se faire. Des auteurs nombreux ont mis leur intelligence et toute leur âme au service d'un acte de justice. Appeler l'attention et la pitié sur le sort de la femme, la relever par l'éducation et le travail ; neutraliser les dangers qui l'assiégent; détruire l'indigne exploitation dont elle est partout l'objet : tel est le but généreux que se sont proposé Jules Simon, Er. Legouvé, Paul Touzery, etc., et l'auteur d'une trilogie navrante, intitulée : *Le Calvaire des femmes*. Une femme du monde, noblement enthousiaste

[illegible] une [illegible] de [illegible] femme [illegible]

[illegible] ges [illegible] les [illegible] de [illegible] à
[illegible] Saint-[illegible], [illegible] e
[illegible] sur [illegible] intérieur [illegible] gabinet de [illegible] à [illegible]
[illegible] pouvait peindre par lui-même.

[illegible] voyez. Il y a six ans que, [illegible] [illegible]
[illegible] telligence et mon [illegible] à [illegible]
[illegible] décide. J'ai commencé par [illegible] nos
[illegible] là, sur les boulevards. J'ai porté
[illegible] du front comme les [illegible], [illegible]
[illegible] comme les [illegible] : je ne suis [illegible]
[illegible] ns les jours de mes [illegible] et de
[illegible] ; j'ai passé des mois à [illegible] et des
[illegible] ; j'ai payé des asperges [illegible] de la
[illegible] appelée M. le [illegible] par les garçons
[illegible] ai pas eu un [illegible] de ma vie, et mon
[illegible] qui m'a fait [illegible] véritable [illegible], c'est
[illegible] me la rivière de la Marche, comme si
[illegible] es... Je ne suis pas méchant au fond,
[illegible] voilà tout. »

[illegible] tion avec Barnum, conversation vive
[illegible] comme un feu d'artifice, ce glorieux
[illegible] risien, ce rouage indispensable de la
[illegible] e, nous avait appris que sa principale
[illegible] it à frapper au guichet de toutes les
[illegible] utes les lignes de chemin de fer, aux
[illegible] s les femmes qui lui semblaient dignes
[illegible] une semaine les loisirs de sa précieuse
[illegible] mmes mariées, bien entendu ; c'est si
[illegible], les maris ! Quant aux jeunes filles, c'est
[illegible] rait épouser, c'est raide et pas drôle du

et systématique, a consacré toute sa vie à la défense de ses semblables, dans le présent et dans l'avenir. Le rêve de Mme Aubray est de reconstituer l'amour. Pour elle, l'amour est la première des forces vives que possède l'homme. « C'est le plus grand moyen de bonheur, de civilisation, » de perfectibilité dont il dispose, surtout en présence des » courants matérialistes qui emportent tout-à-coup les so- » ciétés vers les intérêts palpables et les jouissances immé- » diates. » Mais ce n'est pas assez de se constituer, pieuse vestale, gardienne de ce feu sacré; ce n'est pas assez de mettre une barrière entre la faiblesse de la femme et les passions brutales de l'homme ; la noble veuve veut encore qu'une main chrétienne soit tendue à ces pauvres créatures qui se débattent, en criant au secours, au milieu des flots qui les emportent; elle veut la réhabilitation complète par le repentir. Elle veut que l'homme, toujours le plus coupable, tende sincèrement la main à la pauvre femme qu'il a jetée dans le désordre. Elle veut faire disparaître cette morale courante de la société qui ne suffit plus aux besoins de l'humanité, et la remplacer par celle de la miséricorde et de la réconciliation. Elle s'est associé, pour cette rénovation sociale, son fils *Camille*, jeune médecin, dans l'âme duquel elle a fait passer toute son âme, toute son ardeur d'apôtre. Certes, s'il est des hommes dont la pitié, dont la générosité doivent être et soient sans bornes, ce sont, à coup sûr, ceux que leur mandat initie journellement à toutes les misères physiques et morales de la femme, à toutes les douleurs, à toutes les déchéances cachées sous d'adorables dehors que le vulgaire admire. Autour de ces deux astres jumeaux gravite, planète fidèle et dévouée, *Barantin*, brisé par un coup de foudre tombé sur le foyer domestique, et que sa vieille amie a réconcilié avec la vie et la charité. *Lucienne*, sa fille, est élevée

par *Mme Aubray,* comme une mère de cette trempe élève la fiancée de son fils.

Ces quatre personnages prennent les bains de mer à Etennemare, près de Saint-Valéry-en-Caux, lorsque le hasard amène dans leur intérieur un gandin de la plus belle venue ; voici son portrait peint par lui-même :

« Tel que vous me voyez, il y a dix ans que j'emploie » mon temps, mon intelligence et mon argent à prouver » que je suis un imbécile. J'ai commencé par tirer mes » manchettes comme çà, sur les boulevards. J'ai porté » une raie au milieu du front comme les archanges, et » jusque dans le dos comme les mulets ; je me suis occupé » une bonne heure tous les jours de mes favoris et de » mes moustaches... ; j'ai passé des mois à jouer et des » semaines à dormir ; j'ai payé des asperges 100 fr. la » botte pour me faire appeler M. le comte par les garçons » de restaurant ; je n'ai pas lu un livre de ma vie, et mon » seul talent, celui qui m'a fait un véritable renom, c'est » de sauter moi-même la rivière de la Marche, comme si » j'avais quatre jambes... Je ne suis pas méchant au fond, » j'ai été mal élevé, voilà tout. »

Dans une conversation avec Barantin, conversation vive et pétillante d'esprit comme un feu d'artifice, ce glorieux roi de l'asphalte parisien, ce rouage indispensable de la civilisation moderne, nous avait appris que sa principale occupation consistait à frapper au guichet de toutes les gares, à courir toutes les lignes de chemin de fer, aux trousses de toutes les femmes qui lui semblaient dignes d'occuper pendant une semaine les loisirs de sa précieuse existence : les femmes mariées, bien entendu ; c'est si commode, si naïf, les maris ! Quant aux jeunes filles, c'est différent ; il faudrait épouser, c'est raide et pas drôle du tout !

Un véritable steeple-chase à la poursuite d'une jeune femme inconnue a conduit *Valmoreau* à Etennemare. — Cette jeune femme qui s'entoure de mystère, que sa beauté, son isolement, la compagnie d'un charmant enfant rendent si intéressante, *Camille* l'aime depuis un an, avec une passion toujours croissante, mais qu'il renferme dignement au fond de son cœur ; car *Jeannine* lui a déclaré qu'elle n'était pas libre : cette passion va se faire jour avec la violence d'une éruption volcanique, quand après une de ces entrevues si faciles dans une petite ville de bains, et qui suivent un échange de politesse et de petits services, le jeune médecin restera convaincu que la belle inconnue est veuve. — D'ailleurs *Jeannine* intéresse vivement *Mme Aubray,* dont le salon lui est dès-lors ouvert à deux battants. — Elle est très questionneuse, *Mme Aubray ;* mais avec un peu de complaisance on excuse quelques indiscrétions dont le motif fait oublier l'inconvenance.

Hélas ! cette *Jeannine* va porter un coup mortel aux projets de mariage entre *Camille* et *Lucienne.* Le fils de *Mme Aubray* est trop sincère pour ne pas lire clairement au fond de son cœur, trop loyal pour ne pas s'en ouvrir à son futur beau-père, celui-ci trop sage et trop digne pour vouloir le maintien de son programme, quand l'amour n'est plus de la partie. — C'est cependant un noble et vaillant cœur que celui qui se cache sous la forme charmante, mais un peu trop enfantine, de cette petite *Lucienne,* un cœur éprouvé par une étude de tous les jours et dont les perfections n'ont pu échapper à un homme de la trempe de *Camille.* Mais qui peut sonder les mystérieuses attractions de l'amour ? Qui résoudra jamais les étranges problèmes de la sympathie qui lie éternellement deux organisations parfois si disparates ? Quelles qualités, quels défauts peut-être, développent cette sympathie, comme les deux élec-

tricités opposées développent une irrésistible attraction ? — Comment expliquer l'ascendant inouï qu'exerce, souvent à tout jamais, même sur un cœur honnête et intelligent, une créature dont les qualités physiques et morales supporteraient difficilement l'analyse ? Pourquoi cette tyrannique et douloureuse prise de possession ? Je me contente de poser cette question, car la solution la plus probable, à mon point de vue, me donne quelque épouvante et quelque tristesse...

Quoi qu'il en soit, le ciel s'est à peine ouvert aux yeux enchantés de *Camille*, que *Jeannine* vient faire ses adieux à *M*me *Aubray*. C'est encore une pauvre enfant que l'absence totale d'éducation, de sens moral, peut-être de mauvais conseils, la détresse et la vue des souffrances qui assiégent sa mère veuve et infirme, ont jeté tout naturellement dans les bras de quelque bienfaiteur intéressé. — Elle est devenue la maîtresse de ce bienfaiteur, par reconnaissance, mais sans amour et sans remords, comme s'il s'agissait de l'action la plus simple du monde ; et quand cet homme l'a quittée, elle et son enfant, pour se marier, rien ne s'est révolté chez elle : son ancien amant continuait à pourvoir à ses besoins, elle n'en a pas demandé davantage. — Elle raconte tout cela à *M*me *Aubray*, avec un calme et une naïveté qui prouvent qu'elle n'a pas conscience des monstruosités qu'elle débite et qui ne m'expliquent pas bien, je l'avoue, l'exquise délicatesse de sa démarche. Non-seulement elle ne veut pas imposer à son amie d'un jour des relations compromettantes, mais elle ne veut pas encourager l'amour de *Camille*, amour qu'elle partage, elle l'avoue, sans oser en nommer l'objet à sa mère. Mais *M*me *Aubray* n'est pas femme à lâcher une bonne action. C'est une âme à sauver, une créature à réhabiliter, une conversion à demi-accomplie par l'amour, à compléter par

le repentir, le travail et l'espérance. *Jeannine* est sa chose : elle ne peut abdiquer devant la lutte qui se prépare. La pauvre jeune femme, entraînée et transformée par la parole ardente de *Mme Aubray*, accepte toutes les réparations qui lui sont imposées. Elle ne verra plus son amant, demandera au seul travail les éléments d'existence pour elle et son enfant... A ces conditions, la maison de *Mme Aubray* lui reste ouverte. Courage, lui dit la mère de *Camille* qui lui fait entrevoir la possibilité d'épouser un jour celui qu'elle aime ; courage ! « Le jour où vous serez » ce que je suis, vous serez plus que moi. »

A peine *Jeannine* est-elle sortie, que *Tellier*, son amant, vient, *en ami*, engager *Mme Aubray* à jeter à la porte une fille de bas lieu, une intrigante qui s'est glissée chez elle sous des dehors hypocrites... Il ne parvient qu'à livrer son propre secret, à démasquer sa lâcheté et à se faire rudement éconduire lui-même. Et l'on dit que la femme tombe plus bas que l'homme !...

Mais continuons ; nous avons vu la théorie de *Mme Aubray* ; nous allons en voir l'application.

Valmoreau étourdi, subjugué par l'enthousiasme de *Camille* pour les idées de sa mère, vient faire, devant *Mme Aubray*, amende honorable de sa conduite passée. — « La grâce me touche, dit-il, et je ne demande plus » qu'à être saint Paul ou saint Augustin. — Indiquez-moi » seulement ce qu'il y a à faire. »

Mme Aubray, qui a cru deviner dans les paroles de *Jeannine* que c'est *Valmoreau* qu'elle aime et dont elle est aimée, trompée d'ailleurs par la poursuite du gandin, déclare à ce dernier que le premier pas à faire dans son nouveau rôle d'apôtre, c'est de se marier, c'est d'épouser une charmante jeune femme..... qui a fait une faute, qui a eu un enfant d'un homme vivant encore et marié..... —

« Jour de Dieu ! Madame, s'écrie *Valmoreau* en bondis-
» sant, mais c'est une épreuve de franc-maçonnerie à
» laquelle vous me soumettez-là. Dites-moi bien vite que
» les cadavres sont en carton et qu'il n'y a rien dans les
» pistolets..... »

« Ah ! reprend avec véhémence Mme Aubray, l'homme
» qui veut que l'on croie à son repentir doit en donner
» une preuve éclatante..... Une jeune fille pure, riche,
» belle, qu'il aimera, dont il sera aimé, qui lui apportera
» la famille, la considération, le bonheur, ce n'est pas une
» punition, c'est une récompense. — Quelle lutte aura-t-il
» à soutenir avec les autres et avec lui-même ? Quels pré-
» jugés aura-t-il à vaincre ? Quel bon exemple aura-t-il à
» donner à ceux qui en ont reçu de lui tant de mauvais ?
» Aucun ! Et maintenant s'il se trouve une femme que
» cette fausse morale de la société, ou la misère, ou la
» faiblesse, ou les mauvais exemples, aient entraînée mo-
» mentanément dans le mal, mais pour laquelle, puisqu'elle
» est femme, on appelle crime ce que pour vous on appelle
» légèreté, si cette femme se repent aussi sincèrement que
» vous, si elle a déjà même trouvé en elle, en elle seule,
» les forces nécessaires pour se relever, si elle a fourni les
» preuves de son repentir, si elle vous aime, si vous l'ai-
» mez, si votre amour, votre indulgence, votre nom à
» vous, honnête homme plus coupable qu'elle au fond,
» peuvent la sauver définitivement, de quel droit les lui refu-
» serez-vous ! Ah ! je sais bien. Il y a le monde, il y a la
» faute connue, il y a dans le passé un fait qui humilie,
» il y a un homme qui gêne, un souvenir qui brûle ! Et
» vous, n'êtes-vous pas ce même fait, ce même homme,
» ce même souvenir pour d'autres coupables ! Combien de
» femmes vous retrouvent dans leur passé, qui seraient
» peut-être heureuses et respectées si vous n'y étiez pas !

» Eh bien ! le moment est venu de la réparation. Tendez
» la main, la main droite, à cette faible créature. Relevez-
» la tout-à-fait..... dites-vous dans votre conscience : oui,
» cette femme a été coupable, et moi aussi je l'ai été. J'ai
» brisé dix, vingt existences de femmes peut-être ; j'en
» sauve une, je ne suis pas encore quitte avec Dieu. —
» Ayez le courage du bien comme vous avez eu le courage
» du mal, et c'est moi qui vous le dis, les honnêtes gens
» seront avec vous. Ce n'est pas tout le monde, mais c'est
» quelqu'un..... »

Elle quitte alors *Valmoreau* foudroyé par cette logique écrasante à laquelle l'homme ne songe jamais. — « C'est égal, s'écrie-t-il, c'est raide ! » — Heureusement, la Providence vient au secours du pauvre gandin ahuri, décontenancé, éperdu et qui ne voit de salut que dans le chemin de fer. — *Camille* en effet profite de sa présence pour faire à *Jeannine* une déclaration brûlante à laquelle la malheureuse enfant ne répond que par ses larmes. — Demandez à votre mère, dit-elle, je ferai ce qu'elle voudra.

Voilà donc Mme Aubray prise entre l'implacable logique de ses principes et tout ce qu'il y a de plus vivace, de plus intraitable dans le cœur d'une mère. — « Dieu veuille, lui
» a dit Barantin, dans une chaude discussion, Dieu veuille
» que vous n'ayez pas un jour à demander à *Camille* une
» concession qu'il ne pourra vous faire. »

Après avoir donné à *Lucienne* un congé brutal qui ferait douter de son cœur et même de son éducation, *Camille* demande à sa mère l'autorisation d'épouser *Jeannine*. Un cri d'étonnement et d'épouvante est la seule réponse qu'il reçoive.

Impossible ! J'en appelle à toutes les mères ! s'écrie *Mme Aubray,* chez laquelle se révoltent tous les instincts de la femme, toutes les orgueilleuses tendresses de la mère,

tous les préjugés sociaux. Impossible ! Sais-tu quelle est cette femme ?..... Bien qu'atteint en pleine poitrine par cette révélation, aussi accablante qu'inattendue, *Camille* se relève vaillamment et trouve dans son cœur des arguments d'une logique irrésistible.

Cette femme, tu la trouvais bonne pour Valmoreau, pourquoi ne l'est-elle pas pour ton fils ?..... Tu l'as absoute, tu la recevais, tu l'estimais donc ? — Tu as encouragé l'amour dans le secret duquel elle t'a mise. — « Lui as-tu » dit que le cœur de l'homme doit être impitoyable, que » le repentir est vrai peut-être, mais que le pardon ne » l'est pas ? Lui as-tu dit de désespérer, de douter de » tout enfin ?..... Cette pauvre femme qui pleure, car elle » a compris que tu t'es trompée, tu devras lui dire que, » dans ce monde, il faut immoler certains principes éter- » nels à certains devoirs sociaux. » — Madame Aubray est restée muette en présence de l'alternative nâvrante d'unir son fils à une Madeleine repentante, ou de souffleter violemment les principes de toute sa vie, les théories proclamées avec une si bruyante conviction, les idées imposées à son entourage avec tant d'éloquence. Elle reste brisée, anéantie devant le sourire narquois de *Barantin;* c'est en vain que *Valmoreau,* prêt à un acte sublime et insensé, se déclare tout disposé à épouser *Jeannine.* — *M*me *Aubray* n'a que juste assez de force pour lui demander pardon d'un conseil qu'elle n'eût jamais donné à son fils, et qui dès-lors était de sa part une erreur ou une mauvaise action. — Mais *Jeannine* vient au secours de la mère découragée : elle mourra en souriant, si *M*me *Aubray* croit sa mort utile au bonheur de *Camille.* — La pauvre enfant ne voit pas de séparation plus sûre, et pourtant elle abordera sans hésiter un sacrifice plus cruel encore. Devant *Camille* qu'elle fait appeler, elle a recours au plus sublime men-

songe : « Il y a, dit-elle, des femmes qui se jettent dans » tous les désordres et qui en arrivent à ne plus rougir » des faits et à ne plus se souvenir des noms. J'ai été une » de ces femmes. Je vous l'avoue et je vous quitte. Soyez » sans regret, Monsieur Camille, je ne vous ai même pas » aimé. »

Mme Aubray, vaincue, la serre dans ses bras en l'appelant sa fille. — « Eh bien ! crie-t-elle à Barantin, elle est venue » la lutte ; je l'ai accompli, le sacrifice, et je suis fière » d'avoir été choisie pour la réhabilitation de la femme. » J'aurai la joie d'avoir été la première. — Et le chagrin » d'avoir été la seule, riposte Barantin. »

« — Admirable ! » exclame Valmoreau.

« — Oui, mais c'est raide ! » murmure encore son vieil ami, qui veut avoir le dernier mot.

C'est raide ! Et pourtant c'est l'affirmation de la loi d'amour et de pardon ; c'est le corollaire de l'absolution tombée des lèvres du Christ sur la femme adultère humiliée et repentante, aux yeux des Pharisiens scandalisés ; c'est la conséquence forcée de l'émancipation du sexe faible si longtemps asservi au despotisme de l'homme. — C'est la négation du principe de la force qui a si longtemps régi les sociétés et que mine de plus en plus la marée montante des idées civilisatrices.

C'est raide ! Et pourtant cette affirmation, ce corollaire, il faut les accepter ou avouer en rougissant qu'il y a des formules sociales qu'on doit se contenter de penser tout bas et qu'on ne doit pas dire tout haut ; que cette égalité de la femme devant Dieu, devant la justice, devant la morale, n'est qu'un vain mot, une monnaie courante qu'un galant homme fait circuler dans un salon, mais dont il ne se paie pas lui-même, un pantin pour amuser la galerie et

dont il tire les ficelles en riant. — Eh quoi ! ce qui est éternellement juste, éternellement vrai dans les sphères célestes, deviendrait en ce bas monde une erreur insoutenable devant l'intérêt du plus fort ! Ce que l'homme, dans son orgueil, qualifie de peccadille ; ce dont il se fait un titre de gloire, un piédestal pour parader aux yeux d'un public envieux, il en fera pour la femme un crime irrémissible, que n'effaceront ni le repentir, ni le travail, ni d'admirables exemples !

Elle aura d'autant moins droit de tomber qu'elle est plus faible, plus ignorante, plus assiégée !

C'est raide ! Le droit imprescriptible de tous les hommes à la liberté, l'égalité du maître et de l'esclave n'étaient-ils pas quelque chose de plus raide encore pendant l'ère des Césars ? Les aspirations de la majorité de la population française à l'égalité des droits civils et politiques ne paraissaient-elles pas, il y a un siècle, quelque chose de risible, pour ne pas dire de monstrueux, aux yeux des classes privilégiées ? — Sommes-nous bien sûrs qu'un nouveau 89, en faveur des revendications de la femme, n'obligera pas l'homme à faire, dans une nouvelle nuit du 4 août, le sacrifice de ses excessives prétentions sur l'autel de l'amour et de la justice ?

Nos mœurs, direz-vous, ne peuvent accepter une telle transaction. — C'est vrai, et voilà pourquoi *Mme Aubray* recule d'abord devant une application de ses principes qui froisse des préjugés, des instincts, des idées sociales acquises dès l'enfance et auxquelles son rôle d'apôtre ne peut imposer silence. Voilà pourquoi, mauvais chrétiens que nous sommes, nous reculerions tous comme elle en criant anathème. Voilà pourquoi notre orgueil et nos intérêts nous dictent des capitulations de conscience dont nous gémissons intérieurement. — Voilà pourquoi, par exemple,

tout en réprouvant le duel, tant d'hommes qui s'abstiendraient sagement, si la galerie n'excitait leur faux point d'honneur, vont chercher dans le sang d'un indifférent, ou même d'un ami, la réparation d'une insulte problématique qu'eût dédaignée la civilisation gréco-romaine.

Une absolution aussi complète encouragerait le désordre des femmes, en leur promettant l'oubli et leur rentrée dans le monde, au moindre signe de repentir... Mais le pardon que le Christ a promis au pécheur converti a-t-il augmenté le nombre des crimes? A cette voix miséricordieuse élevée sur le Golgotha, n'a-t-on pas vu, au contraire, le genre humain régénéré fendre

avec Lazare,
De son front rajeuni la pierre du tombeau?....

Comparerez-vous avec le monde romain, corrompu jusque dans la moëlle des os, le nouveau monde chrétien épanoui sous la parole ardente des apôtres?

Il est un fait d'une certitude déplorable. Le verdict sans appel, que l'opinion publique prononce contre toute femme qui commet une faute reconnue, n'a d'autre résultat que de river à tout jamais au cou de cette infortunée la chaîne du vice. Elle n'a désormais d'autre alternative que de descendre plus ou moins rapidement tous les cercles de cet enfer auquel vous la condamnez, et de se venger d'un monde qui rit de sa chute et repousse son repentir, en brisant à son tour de nobles existences, en semant sa route de ruines et de désastres. Parmi toutes ces courtisanes qui font l'épouvante et le désespoir des familles, n'en existe-t-il pas quelques-unes qu'une main charitable aurait sauvées d'un naufrage irrémédiable,

Et qui peut-être auraient, par de longues vertus,
Fait oublier l'erreur de quelques jours perdus...

Cette impitoyable condamnation n'a-t-elle pas privé la société de quelques dignes mères de famille, de quelques sûres conseillères, de quelques ardentes propagatrices des bons principes ?

Il est difficile de se tirer de cette inexorable logique autrement que par l'explosion d'un sentiment tout de convention, auquel pourtant personne n'échappe, et que *Barantin* résume d'un mot emprunté au glossaire de *Valmoreau : C'est raide !*

Voilà pour la thèse soutenue avec tant de verve et de chaleur par A. Dumas fils. Quant à sa pièce, en elle-même, elle est simplement, mais solidement charpentée. Une intrigue finement nouée, rondement conduite, dénouée par un artifice un peu trop voyant, mais qui enlève violemment le spectateur; une action marchant à toute vapeur, malgré quelques entraves, quelques hors-d'œuvre comme le personnage de *Lucienne*, un dialogue leste, vif, étincelant d'esprit. — Mais ce qui vaut mieux que tout l'esprit du monde, c'est un splendide panégyrique de la loi de pardon et de réconciliation, c'est un plaidoyer irrésistible en faveur de la femme, de ses intérêts méconnus, de ses droits sacrifiés, de sa réhabilitation dédaigneusement refusée. — Ce sont d'admirables pages sur les désordres qu'entraîne la dépravation et dont une si large part revient aux calculs lâches et pervers de l'homme. Toute cette partie, que j'appellerai la philosophie du drame d'A. Dumas, est traitée avec une véhémence et une logique qui n'ont jamais été dépassées, qui n'ont peut-être pas été égalées.

Je voudrais pouvoir louer sans réserve tous les principaux caractères qui se heurtent dans cette pièce. *Mme Aubray* est le type achevé de la femme douée d'un grand cœur et d'une grande intelligence, qui s'est constituée l'apôtre d'une idée généreuse, et dont l'enthousiasme ne

recule devant aucune des conséquences, si excessive qu'elle soit, où l'entraîne l'ardeur d'une vertueuse conviction. Ce personnage vous captive et vous maîtrise; car il est vivant, il est vrai dans sa profession de foi, vrai dans sa prédication qui n'admet aucun de ces lâches compromis avec lesquels l'homme bâillonne souvent sa conscience, vrai surtout dans la défaillance d'un moment dont aucune mère n'aurait pu se défendre.

Un observateur moins profond, moins intelligent, nous eût peut-être montré une Spartiate inflexible dont rien n'eût altéré le calme apparent. — L'héroïne d'A. Dumas cache une femme dont le cœur saigne, dont les nerfs tressaillent et qu'un cri de douleur nous rend plus attachante encore. — *Camille* est le héros taillé à l'antique, qui devait sortir des mains d'une telle mère; mais cet homme de bronze, qu'aucune mauvaise passion n'a effleuré, dont l'âme tranquille, comme le lac le plus pur, n'a frissonné sous le souffle d'aucune mauvaise pensée; cet homme à qui la plus rude secousse, l'évanouissement de rêves tendrement caressés ne fait pas perdre l'équilibre un seul instant; cette vertu singulière nous étonne et nous inquiète. Notre amour-propre voudrait trouver quelque défaut qui nous fît pardonner l'admirable perfection de l'archange.

Barantin est l'honnête homme qui n'a pas encore fait son deuil d'un désastre immérité, et qui trouve toujours ce désastre en travers des bonnes actions que lui dicte un noble et sage caractère.

Valmoreau me cause une certaine surprise : ce pantin spirituel et dépravé, qui ne s'est jamais douté qu'un cœur battît dans sa poitrine; qui a passé sa vie à commettre des crimes odieux avec autant de tranquillité que s'il fumait un cigare; qui a laissé ses convictions, ses principes, sa sensibilité dans les coulisses, dans les tripots, dans les

hippodrômes; ce gandin blasé, gangrené, sceptique et railleur qui se convertit à la première sommation; qui renonce avec componction à cette existence si douce, à ses courses en chemin de fer, à ses bonnes fortunes de wagon, et qui offre même d'épouser *Jeannine;* ce personnage me fait l'effet d'une boîte à surprise. Que l'on donne son nom à la maîtresse de *Tellier* quand on l'aime éperdûment, quand on a nourri pendant un an dans son cœur une flamme dévorante, je le veux bien; mais que l'on pousse le repentir jusqu'à se marier sans amour avec une pareille femme, délaissée et pauvre, c'est une expiation dont l'héroïsme n'est pas dans les moyens du gandin de Paris.

J'en dirai autant du caractère de *Jeannine.* Une jeune fille au cœur ardent et généreux qui se livre dans le paroxysme de la passion ou qui, sans entraînement des sens, vient avec désespoir mettre son honneur en gage, pour épargner à sa mère vieille et infirme les tortures de la faim, acceptera avec empressement la main généreuse qui lui est tendue, pour sortir de l'abîme, avec d'autant plus d'empressement peut-être, qu'elle aura vu de plus près les angoisses du vice, qu'abandonnée et trahie, rien n'aura adouci la douleur de sa chute. Mais une créature dénuée de sens moral, qui se livre à un bienfaiteur intéressé, sans joie et sans amour, qui s'est fait, pendant six ans, un doux oreiller de son inconduite, qui en parle comme d'une chose toute simple, qui paraît étonnée des reproches affectueux de *Mme Aubray*, me cause une véritable stupéfaction, quand aux premiers mots d'une inconnue elle dépouille son enveloppe grossière pour s'envoler vers les régions séraphiques; quand elle aborde, comme d'instinct, les vertus les plus sublimes, les plus héroïques sacrifices. Ce personnage n'est pas vrai; il est composé de parties

disparates qui jurent de se voir ensemble. Je regrette que l'auteur ait trop forcé ses contrastes : il a fait un trompe-l'œil qui luit faux à cent pas, auquel un homme de goût ne se laissera pas prendre, et qui gâte une des œuvres théâtrales les plus remarquables de l'époque.

2 octobre 1867.

UN SOUVENIR DU JOUR DES MORTS

par M. O. Brou.

C'était le deux novembre !...

C'est ce jour-là que l'Eglise a consacré pour fêter la mémoire de ceux qui ne sont plus... Un jour pour une année... c'est beaucoup !... une heure peut-être !... et encore !... Il y en a pour qui le souvenir, quelque rapide qu'il soit, est un sacrifice trop fatigant et trop lourd !...

Aussi le jour des morts s'écoule-t-il souvent pour eux comme les autres jours ; et si une voix solennelle partie du sanctuaire, n'éclatait pas sur la ville toute entière pour retomber jusqu'au plus profond des âmes, combien peu se rappelleraient que l'heure qui s'envole est l'heure du recueillement et de la méditation, que le moment qui passe est celui de la prière et des regrets !...

Et pourtant, si l'on voulait rentrer un peu en soi-même, si l'on voulait seulement s'abandonner à l'impression des objets d'alentour, comment pourrait-on résister à l'émotion de la pensée et du souvenir ?...

Ce jour là est comme le premier de la saison glacée. Il n'y a plus de lumière, plus de fleurs, plus d'espérance !...

Adieu les promenades sous les grands chênes ou les hauts peupliers !... Adieu les courses joyeuses à travers les champs couverts de moissons et les prairies diaprées de tant de couleurs !... Adieu les balancements du léger canot sur la crête de l'onde qui se ride et scintille !...

Adieu aussi à ce rocher géant qui domine la rivière et où l'on était si bien pour rêver !...

Nous ne lirons plus, couchés mollement à l'ombre du vieux châtaignier, les suaves créations de Lamartine, les sublimes pensées de Châteaubriand, les œuvres puissantes de Victor Hugo !... Et nous n'entendrons plus, en nous berçant de l'harmonie de ces magnifiques inspirations, la vague battre nos pieds, comme autrefois le poète sur le rivage de Sorrente; les chants aimés des nautonniers, ni le murmure cadencé des rames, répétés par l'écho dans un lointain mystérieux !... Et ce soleil si beau, si doré, nous ne le verrons plus, descendant derrière la colline, animer mille images changeantes et toujours splendides sur l'horizon immense !...

Aujourd'hui, un brouillard noir et épais a recouvert le ciel; la nature est triste, triste comme la face pâle d'une morte...

Oh ! quelle sombre mélancolie et quelle oppression douloureuse !

En vain essaierait-on de secouer cette pesante torpeur qui accable et énerve, qui détend les muscles du visage, qui resserre les plis du cœur.

Une main toute puissante a enveloppé l'homme dans ce voile funèbre, qu'elle seule peut déchirer !...

J'avais cédé à l'impression sinistre de la nature en deuil, le jour que l'on a destiné à prier pour les morts.

Le soir était arrivé.... Au dehors, les ténèbres étaient profondes; à peine si l'on pouvait se reconnaître à quelques pas; une pluie mêlée de grêle se brisait avec des sons cré-

pitants contre les carreaux des fenêtres; des éclairs brillaient de temps à autre, et un sourd grondement de tonnerre, répondant au tintement des glas, venait ajouter à l'horreur de la soirée.

La chambre où je me trouvais était seulement éclairée par une lampe surmontée d'un abat-jour qui rejetait en bas toute la lueur et couvrait la partie haute de la pièce d'une obscurité presque complète.

Les personnes groupées autour de cette lampe étaient dans la lumière jusqu'à la moitié du corps, et le reste s'élançait dans l'ombre, comme ces figures fantastiques créées par le génie oriental, qui ont les pieds sur la terre, baignés de rayons brillants, et dont la tête se perd dans la vapeur des nuages.

A côté de moi une vieille femme murmurait à voix basse quelques patenôtres, et des enfants élevaient sur la table des châteaux de dominos qui, s'écroulant à intervalles presque égaux avec un bruissement sec et monotone, interrompaient péniblement le silence de la vaste chambre.

Parfois aussi le choc strident des ciseaux d'une couturière semblait, comme celui des ciseaux d'une Parque, annoncer la fin de quelque vie.

Tout-à-coup un léger frissonnement se fit entendre contre les vitres. Nous levâmes tous la tête ; mais le bruit cessa.

Peu de temps après, le même frémissement recommença, mais plus fort, et il fut suivi d'un petit cri étouffé....

Tous les cœurs tressaillirent ; la vieille femme se signa, comme si quelque âme en peine venait demander des prières, et elle se hâta de recommencer les psaumes de la pénitence ; mais le bruit continuait toujours !...

Alors nous vîmes la vieille femme se lever toute droite ; elle fit de nouveau le signe de la croix ; puis, tombant à

deux genoux, elle s'écria : « Priez ! priez pour lui !... il est mort ! il est mort !... »

Nous nous empressâmes autour de la pauvre désolée ; nous fîmes appel à sa raison, à son courage ; nous recourûmes à tous les moyens pour la calmer ; mais elle, les mains jointes, secouant la tête et pleurant, ne cessa de dire : « Il est mort !..... »

Cependant je voulus connaître la cause du trouble apporté à notre douloureux recueillement ; j'ouvris la fenêtre avec de grandes précautions, car le vent et la pluie s'engouffraient avec fureur, et je saisis un pauvre petit oiseau bien mouillé, bien froid, qui était venu chercher un refuge dans l'angle de la croisée ; mais la grêle l'écrasait toujours, et sans doute que son agonie commençait quand ma main amie le recueillit et s'occupa de le réchauffer...

Trois jours après, une lettre du Hâvre, adressée à la vieille femme, lui annonçait que son petit-fils, novice à bord d'un bâtiment de commerce, s'était noyé à l'entrée du port. Le navire, battu par une violente tempête, avait fait naufrage dans la nuit du 2 novembre...

La pauvre grand'mère mourut peu de temps après ; j'assistai à ses dernières heures et je lui fermai les yeux.

L'époque où je l'ai connue forme une étape considérable dans ma vie ; j'étais jeune.... J'ai vu, depuis ce temps, bien des existences chères s'éteindre auprès de moi ; mais je cherche souvent à me rappeler mes compagnons disparus pendant le voyage. Les joies de l'affection vivent encore après que la tombe s'est refermée, et je me dis qu'ils sont heureux ceux à qui Dieu accorde, jusqu'au jour suprême, le don d'aimer et de se souvenir.

Nantes, le 6 octobre 1867.

FABLES DE C.-F. GELLERT

Traduites de l'allemand,

PAR Mr A. CAILLARD.

Le Veuf désolé.

En Poitou (je veux avec soin indiquer la contrée, afin que ces gens qui, au moindre incident contestent la véracité du narrateur, puissent aller aux renseignements) ; en Poitou, un homme fit une fois enterrer sa femme ; remarquez-le bien, nous sommes en Poitou ; là n'agit-on pas pour les morts aussi luxueusement que chez nous.

On les revêt rapidement d'un linceul de coton et l'on porte le cercueil, sans le recouvrir, au lieu qui lui est réservé.

Ainsi portait-on le cercueil ouvert.

Mais qu'arriva-t-il dans le trajet ?

Le chemin du cimetière passe étroit près d'une haie : là une épine écorche au menton la défunte. Tout-à-coup elle ouvre les yeux et s'écrie : Où voulez-vous donc me

porter ? Ici, entends-je, il me semble, beaucoup de gens demander : Comment revint au logis la bonne femme ? et l'homme regarda-t-il comme un bonheur de recouvrer la moitié que lui avait ravie la mort ? comment cela s'est-il bien passé ?

Ce point sera bientôt éclairci. Après moins de sept années, l'infortunée perd prématurément la vie pour la seconde fois. De nouveau, l'homme lui fit la conduite et s'en fut impassible à côté de son épouse, comme font tous ces paysans au cœur dur. Seulement, dès qu'il aperçut la haie, il laissa voir ce que son cœur éprouvait. Il joignit les mains et s'écria, les larmes aux yeux : Ah ! c'était là, là ! de grâce, n'approchez pas trop de la haie !

Le Coucou.

(Cette fable, courte et presque sans valeur littéraire, n'est qu'une explication plaisante et fort ingénieuse de la raison pour laquelle le coucou, dans son chant, ne fait autre chose que répéter son propre nom : cou cou ! !)

Le coucou causait avec un étourneau qui s'était enfui de la ville : « Que dit-on, commença-t-il, dans la ville, de nos mélodies ? que dit-on du rossignol ? » — « Toute la ville loue ses chants. » — « Et de l'alouette ? » demanda-t-il de nouveau. — « La moitié de la ville admire le timbre de sa voix. » — « Et du merle ? » ajouta-t-il. — « On le vante également par ci par là. » — « Je dois encore te demander quelque chose : comment parle-t-on de moi ? » — « Quant à cela, répliqua l'étourneau, je ne saurais te le dire, car

nul au monde ne parle de toi. » — « Eh bien ! je veux, s'écria alors le coucou, pour me venger de cette ingratitude, parler éternellement de moi-même. »

L'heureux Poète.

Un poète à la cour..... à la cour? Eh quoi ! comment mérita-t-il cet honneur? Je ne savais pas qu'un poète, un homme qui ne comprend rien aux choses de l'Etat, fût en quelque chose utile à la cour. En quoi donc peut-il bien y être utile? Ami, tu as bien raison de le demander, et je m'étonne qu'Auguste ait pu jadis souffrir deux poètes qu'à peine on lit maintenant dans les écoles. Et quel cas fait-on à présent de Racine et de Molière? Aucun, ma foi ! L'un fait pleurer la cour et l'autre la fait rire, voilà ce qui s'appelle servir admirablement l'Etat ; mais cela ne rapporte pas un sou.

Enfin, pour entrer en matière, un poète que le souverain avait pris en grâce, s'endormit un jour dans le Louvre. Comment? Etait-il donc ivre? (Cela pourrait bien être ; les français ont d'excellent vin et les poètes doivent y être bons amis et connaisseurs des joyeuses amours, des gaudrioles et du bon vin)..... Mais, comme je ne veux pas faire de mensonge, je ne dirai ni oui ni non.

Quoi qu'il en soit, le poète dormait ; il n'était pas beau, remarquez bien, et cependant la reine, pour rendre son sommeil plus doux, passant auprès, lui donne un baiser. — « Comment! s'écrie un prince, baiser cette bouche pâle? » — « Elle est pâle, dit la reine, et blême, c'est

vrai ; mais cet homme, avec cette laide bouche, dit en une heure plus de belles choses, que vous, mon prince, en une année ! »

L'homme aux Secrets.

D'un air mystérieux Strephon se présente chez Crispin, et, en entrant, examine tantôt Crispin, tantôt ses parents.

On lui présente une chaise ; d'un simple geste il remercie de cette politesse, se tient debout, se tait, et dit assez par son silence combien est grave l'événement qui vient de se passer.

« Qu'est-il donc arrivé, Monsieur ? Parlez, de grâce ! Nous sommes seuls. Qu'y a-t-il ? » Toutes les questions sont vaines : il répète son mystérieux *non*.

Apprends donc, jeunesse imprudente ! qui parles si haut de tout, apprends de Strephon cette haute vertu : la discrétion !

Enfin, après avoir adjuré Crispin de taire à jamais ce qu'il va lui dire, il lui glisse ces mots dans l'oreille : « Le roi vient de partir pour la chasse. »

La tendre Epouse.

Clarine aime l'homme le meilleur qu'il soit possible de souhaiter, et elle l'aime véritablement du fond du cœur, chose qui te peut paraître incroyable : seulement il est bon que tu saches que depuis l'heure fortunée qui l'unit à son

mari, pas une année encore ne s'est écoulée; maintenant peut-être croiras-tu, mon ami, ce que j'ai avancé.

Clarine ne connaissait pas d'autre joie, pas de bonheur plus grand que son mari ; elle aimait ce qui lui était cher ; ce qu'un voulait, les deux le voulaient ; ce qui déplaisait à l'un, répugnait à l'autre. Oh ! t'écries-tu, combien je désire une semblable femme. — J'ai le même désir que toi. — Enfin son mari tombe malade, voire même dangereusement malade. Il souffre de longs jours; son visage est couvert de flots de sueur, mais plus encore des larmes qu'elle verse sur lui. — « Mort, commence-t-elle en sanglotant, mort ! je t'en supplie, prends-moi plutôt que mon mari ! Et la mort l'a-t-elle donc écoutée? Oui, certainement, elle écoute, elle entend la plainte de Clarine, vient et demande : « Qui donc m'a appelée ? » — « Ici, s'écrie Clarine, mort chérie, c'est ici, dans ce lit, qu'il est couché. »

Le Pauvre et le Bonheur.

Un pauvre homme, fossoyeur de son métier, désirait un sort meilleur et faisait appel au bonheur. — Le bonheur exauça sa prière. — En creusant, il trouva deux lourds lingots d'or ; seulement, le maladroit les prit pour de vieux cuivre et pour quelque argent se dessaisit de sa richesse, puis il continua d'invoquer le bonheur.

« Fou ! lui dit le Dieu, comment me tourmentes-tu ? pour que je te fasse heureux ? qui serait plus heureux que toi si tu avais su jouir de ton bien.

» Vous demandez le bonheur et vous vous plaignez qu'il ne se montre pas. Ne récriminez pas, il se trouve toujours

dans la vie un moment favorable ; demandez seulement l'intelligence pour le mettre à profit ; car cette intelligence est le premier des biens. »

BALLADE DE H.-W. LONGFELLOW

Traduite de l'anglais

PAR Mr A. CAILLARD.

Excelsior.

Les ombres de la nuit tombaient rapidement, tandis qu'à travers un village des Alpes passait un jouvenceau, portant au milieu de la neige et des glaces une bannière avec cette étrange devise :

Excelsior !

Ses sourcils étaient froncés ; son œil en dessous luisait ainsi qu'un glaive tiré de son fourreau, et, comme un clairon d'argent, résonnaient les accents d'une langue inconnue :

Excelsior !

Dans les maisons joyeuses, il voyait la lueur des feux domestiques rayonner chaude et brillante ; au-dessus, l'éclat du glacier se dressant comme un spectre, et de ses lèvres s'échappait comme un gémissement :

Excelsior !

« N'essaie pas de passer, lui dit le vieillard ; la sombre tempête s'amoncelle là-haut, le torrent mugit large et pro-

fond. » Mais la voix, comme un clairon, répondit tout haut :

Excelsior !

« Arrête, dit la jeune fille, et repose ta tête fatiguée sur ce sein ! » Une larme apparut dans son brillant œil bleu, mais il répondit avec un soupir :

Excelsior !

« Prends garde à la branche desséchée des pins ! prends garde à l'effroyable avalanche ! » tel fut le dernier bonsoir du paysan ; une voix répliqua déjà loin sur la hauteur :

Excelsior !

A l'aube, comme les pieux moines du Saint-Bernard élevaient vers le ciel leur prière souvent répétée, une voix cria à travers l'air frémissant :

Excelsior !

Un voyageur fut trouvé par le chien vigilant, à demi enseveli dans la neige, serrant encore dans sa main de glace la bannière à l'étrange devise :

Excelsior !

Il gisait là dans le crépuscule froid et gris, sans voix, mais sublime, et du ciel au loin, comme une étoile filante, une voix sereine tomba, disant :

Excelsior !

POÈME DE H.-W. LONGFELLOW

Traduit de l'anglais

PAR Mr A. CAILLARD.

Le Beffroi de Bruges.

Sur la place du marché de Bruges se dresse le beffroi,

vieux et sombre ; trois fois consumé et trois fois rebâti, il veille encore sur la ville.

Au matin naissant d'un jour d'été, je me tenais près de la haute tour et le monde se dépouillait de l'obscurité comme d'un vêtement de deuil.

Le paysage au loin s'étalait à l'entour, semé près à près de villes, de hameaux, et sillonné de rivières aux grises vapeurs, comme un bouclier bosselé d'argent.

A mes pieds, la cité sommeillait. De ses cheminées, çà et là, des guirlandes de fumée blanche comme la neige montaient, et, semblables à de vains fantômes, s'évanouissaient dans l'air.

Pas un son ne s'élevait de la ville à cette heure matinale, mais j'entendis un cœur d'airain battre dans la vieille tour.

De leurs nids, sous les chevrons, les hirondelles farouches chantaient dans l'air, et le monde au-dessous de moi dormant, semblait plus éloigné que le ciel.

Alors, au plus haut point harmonieux et solennel, rappelant les temps anciens, le carillon mélancolique se mit à sonner avec ses notes étranges et d'un autre monde.

Ainsi que les psaumes de quelque vieux cloître quand les nonnes chantent au cœur ; et la grosse cloche retentissait comme le chant d'un moine.

Les visions de nos jours s'effaçaient, des spectres fantastiques remplissaient mon cerveau ; et ceux-là qui ne vivent plus que dans l'histoire semblaient de nouveau parcourir la terre.

Tous les Forestiers des Flandres, le vigoureux Baudouin Bras de fer, Lyderick du Bucq et Cressy, Philippe, Guy de Dampierre.

Je contemplais les spectacles splendides qui embellissaient cette époque déjà loin : les nobles dames, servies

comme des reines ; les chevaliers portant la Toison d'or ;

Les marchands lombards et vénitiens sur leurs galères pesamment chargées ; les ministres de vingt nations avec un faste, un luxe plus que royal.

Je contemplais l'orgueilleux Maximilien s'agenouillant avec humilité sur le sol ; j'admirais la gentille dame Marie chassant avec son faucon et son chien ;

Et sa brillante chambre nuptiale, où dort un duc avec la reine ; puis la garde armée qui les entoure, et l'épée nue qui brille entre eux deux.

Je contemplais les tisserands flamands, audacieux sous la conduite de Namur et Juliers, revenant à leurs foyers de la bataille sanglante des Eperons d'or.

Je voyais le combat de Minewater, j'apercevais les *Chapeaux blancs* marchant vers l'Occident; je voyais Artevelde vainqueur escalader le repaire du Dragon d'or.

Et de nouveau l'Espagnol barbu frappait de terreur tout le pays, et de nouveau l'alarme retentissait aux sons vibrants du tocsin,

Jusqu'à ce que la cloche de Gand répondit par-dessus les lagunes et la digue de sable : « Je suis Roland ! je suis Roland ! La victoire est au pays. »

Alors le son des tambours me tira de ma contemplation. Le murmure de la cité qui s'éveillait fit une fois encore rentrer dans leurs tombeaux les fantômes que j'avais évoqués.

Les heures avaient passé comme des minutes ; et, avant que je m'en fusse aperçu, voilà que l'ombre du beffroi traversait la place éclairée par le soleil !

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

EN 1867,

Par M. le docteur Gaillard.

Messieurs,

De nombreux et importants travaux ont occupé, cette année, les séances de la section de médecine; la plupart de nos confrères ont pris à cœur de rendre à nos réunions l'animation et l'intérêt scientifiques qui depuis un certain temps, il faut le reconnaître, s'étaient un peu amoindris. Le zèle des travailleurs, qui paraissait peut-être au début trop vif aux yeux de quelques-uns pour persévérer longtemps, s'est soutenu et fortifié. La publication plus fréquente et plus régulière de notre journal, constamment alimenté par des mémoires sérieux et variés, est venu solliciter et augmenter ce mouvement. Enfin, tout fait espérer que la section de médecine, persévérant dans cette voie, accroîtra la réputation et l'importance dont elle a joui si longtemps.

Permettez-moi, Messieurs, d'entrer dans le détail de nos travaux, et je ne doute pas que vous ne partagiez la favorable impression que je viens d'exprimer. — Disons

d'abord quelques mots des modifications apportées à notre feuille.

Ce journal, toujours fort intéressant pour les membres de la section assidus aux séances qu'il reproduisait fidèlement, et riche de travaux de tout genre, manquait de la notoriété qu'il mérite à tant d'égards. Connu seulement de quelques érudits, il restait ignoré de la plupart des médecins, non-seulement des régions éloignées de Nantes, mais encore de la province. A quoi pouvait tenir cette situation regrettable? Sans doute, Messieurs, à ce que sa publication, seulement bi-mensuelle, et l'irrégularité de ses apparitions, le privaient de ce qui fait le principal attrait d'une revue périodique. — Il faut aux abonnés une lecture assez fréquente d'un journal pour qu'ils s'y attachent, pour qu'ils y trouvent plaisir et profit. — Cet inconvénient grave ne nous a pas échappé; d'un commun accord, nous avons résolu d'assurer à notre œuvre une édition mensuelle, toujours aussi fournie que possible, et, pour compléter la réforme, nous avons réservé pour les faits divers médicaux, scientifiques et professionnels, une partie spéciale, qui donnera à notre feuille la valeur des journaux de Paris au point de vue des informations utiles.

L'espoir que nous avions au commencement de l'année s'est parfaitement réalisé : des médecins étrangers à la section se sont abonnés; nous échangeons notre feuille avec plusieurs sociétés savantes; le cercle de nos relations s'étend, et notre *Journal de médecine de l'Ouest* (tel est son titre), a déjà trouvé une place de choix dans les bibliothèques médicales.

Toutefois, Messieurs, cet avantage extérieur ne me paraît pas le fruit le plus précieux de cette réforme. Elle a fait naître dans l'esprit de tous nos confrères le ferme désir de contribuer, chacun suivant ses forces, au succès de

notre journal; et comme il est consacré presque entièrement à la reproduction de nos séances, de rendre celles-ci plus intéressantes, plus riches de communications orales et de mémoires. La succincte énumération que je vais faire de ces travaux, vous donnera l'idée de leur importance et du zèle déployé par les membres de la section.

L'introduction du nouveau journal par M. Vignard jeune contient des vues élevées sur le rôle de la presse médicale de province et le programme que nous nous efforcerons de remplir. Elle met en relief l'utilité, pour les principales régions de la France, d'un recueil consacré aux études locales, seule base d'une géographie médicale sérieuse et d'une hygiène nationale bien connue.

Les mémoires sur la médecine, la thérapeutique et la chirurgie sont variés.

Nous trouvons d'abord une observation d'invagination intestinale terminée par la guérison malgré des complications extrêmement graves. Ce fait a donné lieu, de la part de l'observateur, M. Malherbe, à des recherches bibliographiques et des considérations cliniques d'une haute valeur, qui ont été le point de départ d'une discussion intéressante au sein de la société.

M. Aubinais a vu guérir un cas d'éclampsie puerpérale terminé par l'accouchement au forceps de deux jumeaux, et il a fait suivre sa relation de réflexions judicieuses sur les causes de l'éclampsie et le degré d'intervention chirurgicale que cette maladie réclame; son expérience, conforme à celle de presque tous les accoucheurs modernes, enseigne que l'accouchement forcé est alors rarement nécessaire, et que l'expectation combinée avec l'emploi d'un traitement convenable des principaux accidents suffit dans la plupart des cas.

Dans un résumé clair et précis, M. Trastour nous a fait

connaître les méthodes thérapeutiques que l'on dirige contre la fièvre typhoïde. Cet exposé sera d'une grande utilité pratique, d'autant plus que les conseils de l'auteur s'appuient sur une large expérience des moyens recommandés.

M. Vignard aîné nous a donné la relation d'un accident extrêmement grave et dont heureusement les exemples sont des plus rares. Il s'agit de la rupture spontanée du vagin pendant le travail de l'accouchement. En lisant l'observation, on verra quelles difficultés de diagnostic il fallut vaincre pour reconnaître le véritable état des choses au milieu de circonstances insolites et obscures, et combien il était impossible d'en prévoir la terminaison fatale. — A l'occasion de cette lecture, M. Joüon rapporte un cas semblable survenu sous l'influence de l'administration, à trop forte dose, du seigle ergoté, et qu'il a trouvé dans un recueil anglais.

M. Joüon a communiqué deux faits de vomissements incoërcibles dans la grossesse, heureusement combattus par l'extrait thébaïque à petites doses souvent répétées et la diète presque absolue. Ce moyen très-actif et d'une administration facile était un peu délaissé depuis la vogue de médicaments plus récents; aussi était-il bon de le rappeler aux praticiens.

Le mémoire de M. Letenneur sur l'uréthrotomie externe présente un grand intérêt à plusieurs titres, et les recueils médicaux de Paris n'ont pas manqué de le reproduire dans ses parties essentielles. Jusqu'à présent, en effet, l'écueil de l'uréthrotomie externe, indépendamment de ses difficultés opératoires, tient surtout à ce que l'on n'a pas l'assurance que ses heureux résultats immédiats se maintiendront. Il y a dans la science de nombreux cas d'uréthrotomie faite avec succès, mais le contrôle du temps leur manque presque

toujours. L'observation de M. Letenneur, au contraire, nous montre dans son entier la succession des phénomènes, depuis la rupture traumatique de l'urèthre jusqu'à l'opération ; les détails opératoires et les suites de l'uréthrotomie, suites heureuses, puisque le malade, grâce à de très-simples précautions, pouvait assurer le fonctionnement parfait de ses organes. — Citons encore, de M. Letenneur, deux observations intéressantes de ruptures traumatiques de l'urèthre, qui se rattachent de très-près au mémoire précédent.

Le très-regrettable M. Hélie, dont le travail incessant a produit de si remarquables études, et qui réservait à notre section la primeur de toutes ses recherches, nous a lu une notice sur les conduits excréteurs de la glande sublinguale et sur des variétés dans la disposition des conduits du pancréas. Les qualités bien connues du professeur et de l'anatomiste, la précision et la clarté, éclatent à chaque ligne de ce petit mémoire, véritable modèle de description et de critique. Il existe une réelle importance à ce que les erreurs, généralement de détail, qui déparent encore les meilleurs traités d'anatomie, soient relevées par des chercheurs habiles et patients. Trop souvent une fausse indication anatomique induit le physiologiste et le médecin dans des conséquences erronées, et malgré le labeur ingrat de ces travaux critiques il faut les encourager de toutes ses forces. M. Hélie du reste n'avait pas besoin d'encouragements. Son activité, sa persévérance, son zèle, sa passion pour les progrès scientifiques le tenaient sans cesse en éveil, et, à l'âge où tant d'esprits commencent à chercher le repos, lui poursuivait ses dissections, classait ses observations et méditait de nouvelles recherches. Si je ne craignais de sortir de mon programme de rapporteur, j'aimerais à vous dire le tribut de regrets profonds, d'éloges, d'estime, d'af-

fectueuse vénération que notre savant confrère a reçu de tous nos collègues ; mais nos sentiments communs ont trouvé dans l'honorable président de la Société académique un éloquent interprète et je l'en remercie ici publiquement.

M. Pihan-Dufeillay père, médecin des épidémies, recueille avec une attention soutenue tous les documents officiels relatifs à l'état sanitaire de la ville. Son rapport annuel est trop étendu pour entrer dans notre journal, mais la partie consacrée à la dernière épidémie de choléra y a trouvé place. Le retour périodique du choléra dans nos contrées éveille toujours des questions d'hygiène et de pathologie fort graves, et, malgré les efforts des médecins, incomplètement résolues. Ainsi, le choléra peut-il aujourd'hui naître spontanément chez nous? Sa propagation tient-elle au transport plus ou moins direct d'un germe contagieux des malades aux sujets sains, ou bien n'est-elle que l'effet d'une influence universelle atmosphérique ou tellurique s'exerçant sur toute une population à la fois ?... Autre point de vue, non moins intéressant pour le pays et pour la science : Comment préserver et guérir du choléra ? — La solution de ces problèmes ne s'obtiendra point sans doute par le hasard ; il faudra des observations très-nombreuses et des comparaisons entre les différentes épidémies. C'est à ce but que tendent les recherches de M. Dufeillay. Etudier la proportion des cas de choléra, leur degré de mortalité, les conditions hygiéniques au milieu desquelles ils se développent, tel est le labeur compliqué qu'il s'est imposé dans son rapport annuel. Remercions-le de sa persévérance et souhaitons qu'il trouve partout des imitateurs.

Un de nos correspondants les plus actifs, M. Petiteau, des Sables-d'Olonne, a bien voulu nous communiquer à cette occasion les résultats de son expérience personnelle. Son travail comprend l'énumération, la statistique raisonnée de

tous les malades soignés par lui du choléra, et l'on comprend tout ce que l'on doit accorder de confiance à l'observation pratiquée dans ces conditions. Les documents nous arrivent de première main ; la science du médecin nous garantit leur valeur, et si la plupart de nos confrères voulaient s'astreindre à noter aussi exactement leurs observations journalières, la médecine atteindrait bientôt une extrême perfection. Or, parmi ces malades des Sables, deux au moins nous donnent la preuve évidente de la propagation du mal par le contact direct, la contagion est ici hors de doute.

C'est encore au même sujet que se rapporte l'analyse, par M. Pihan-Dufeillay père, d'un mémoire du docteur Sélim-Ernest Maurin. Cette analyse nous fait connaître les vues de ce remarquable médecin sur l'épidémie qui a sévi si cruellement dans les Bouches-du-Rhône, et, là encore, les faits de contagion directe n'ont pas manqué.

A côté du choléra, dont la gravité résiste souvent à nos moyens thérapeutiques, il faut placer l'empoisonnement diphthéritique et surtout le croup. La richesse apparente de nos moyens curatifs, leur multiplicité, cachent au fond leur insuffisance dans l'immense majorité des cas de fausses membranes laryngiennes, et c'est rendre service à notre art que de juger sévèrement des remèdes trop vantés. Mieux vaut encore chercher au hasard que de s'endormir dans une trompeuse sécurité. Ce triste devoir a été rempli par M. Rouxeau, qui nous a courageusement déclaré ses insuccès par la méthode des cautérisations pharyngo-laryngées. Plusieurs de nos confrères ont successivement apporté sur ce point le tribut de leur expérience, et malgré les réserves qu'ils ont mises au scepticisme exprimé par M. Rouxeau pour les caustiques, il ressort trop clairement de la discussion que cette ressource thérapeutique est encore bien limitée.

Heureusement, en regard de ces impuissances de l'art, nous pouvons ranger les précieuses et solides conquêtes de la thérapeutique contemporaine, également éloignée de l'expectation absolue et de la polypharmacie des temps anciens. Un souffle de rénovation a passé sur la matière médicale, et l'examen impartial des faits a mis en lumière les propriétés méconnues ou négligées de substances nombreuses. C'est ainsi que l'on attribue aujourd'hui à l'oignon vulgaire, trop délaissé, une vertu curative réelle des épanchements séreux. M. Trastour nous a raconté le fait remarquable d'une albuminurie goutteuse avec anasarque et hydrothorax, très avantageusement modifiée par l'oignon cru et le lait. A ce propos, M. Letenneur, qui depuis longtemps emploie ces moyens et souvent avec succès, a fait l'historique de la question, rappelant les recherches de MM. Serre (d'Alais), Chrétien (de Montpellier) et les siennes propres, toutes à l'appui de ce médicament.

M. Malherbe nous a communiqué certaines formules pharmaceutiques dont un long usage lui a démontré l'efficacité dans un grand nombre de cas de dyspepsies. Il insiste particulièrement sur l'utilité de l'acide chlorhydrique joint au sirop thébaïque et au vin de Bordeaux, et dans quelques autres variétés morbides il recommande les excitants diffusibles unis aux sirops calmants.

M. Rouxeau, dans un travail charmant de forme et très-sérieux au fond, a combattu la théorie fausse et d'ailleurs regrettable d'un médecin de la Rochelle sur l'hypnotisme génésique. Il n'a pas eu de peine à prouver, par quelques faits bien observés, que la fécondité dans l'espèce humaine n'est pas absolument liée aux temps de la menstruation régulière, et que des circonstances spéciales pouvaient très-bien produire une ovalation supplémentaire. Dans la discussion qui s'est élevée à ce sujet au sein de la section,

la théorie de l'hypnotisme génésique n'a pas trouvé un seul défenseur.

On accuse parfois la chirurgie française de manquer d'initiative, de hardiesse, et il faut avouer que le nombre des grandes opérations pratiquées chez nous est bien inférieur à celui de ces mêmes opérations en Angleterre. Cela n'est pas à regretter, car c'est la preuve que sans recourir à de dangereuses ressources nous savons soigner et guérir. Cependant, il est des affections si évidemment incurables dans la grande majorité des cas, qu'il faudrait peut-être plus souvent tenter la destruction radicale du mal au risque d'abréger parfois la vie, d'ailleurs condamnée, des patients. Les kystes de l'ovaire, par exemple, sont rebelles à nos moyens ordinaires de traitement, et c'est une belle conquête de la chirurgie étrangère d'avoir mis en vogue l'ovariotomie. — Ne suivons pas ce mouvement en aveugles, sachons analyser les cas avant d'opérer ; sachons attendre, et nous aurons alors sauvegardé dans la juste mesure les intérêts de la science et ceux des malades. — Les chirurgiens français sont entrés graduellement dans cette voie. A Strasbourg, à Montpellier, à Paris, d'assez nombreuses ovariotomies ont vulgarisé ces méthodes et ces procédés ; notre département néanmoins n'avait pas encore vu faire cette opération, et c'est M. Letenneur qui l'a tentée ici le premier. Entrer dans le détail de l'observation serait dépasser les limites d'un rapport ; je me contente de la signaler à tous comme profondément intéressante et instructive... Qu'elle éclaire la route, et qu'enfin nous puissions aussi nous enregistrer des succès.

Je signale encore à l'attention de nos confrères les travaux suivants : Observation d'obliquité antérieure de l'utérus avec procidence du cordon, par M. Aubinais ; Rétention d'urine dans un cas de rétroversion utérine, par M. Leten-

neur; Hématocèle spontanée de la tunique vaginale, par M. Heurtaux. Deux cas de rétroversion utérine au quatrième mois de la grossesse, par M. Vignard aîné ; Note sur l'arséniate de fer contre les affections dartreuses, par le même; lectures qui ont été le point de départ de communications nombreuses et de discussions instructives.

A côté de ces mémoires originaux, je citerai des travaux d'analyse et de critique pleins d'actualité et d'intérêt : l'analyse, par M. Vignard jeune, d'une étude du docteur Fossion sur la dérivation du sang par certaines glandes; le rapport de M. Kirchberg sur l'hydrothérapie appliquée dans l'établissement du docteur Delmas, à Bordeaux.

Nos collègues, MM. les pharmaciens Herbelin et Andouard, nous ont lu des notes : le premier, sur le dosage de l'azote appliqué à l'essai de quelques préparations pharmaceutiques; le second, sur l'analyse de certaines eaux de puits.

Enfin, Messieurs, M. Abadie, vétérinaire du département, a bien voulu enrichir notre journal d'un mémoire important sur l'étiologie du charbon. Cette étude sera lue avec grand profit par les médecins et les vétérinaires ; elle présente un tableau attachant des circonstances qui président au développement de cette grave maladie. — M. Laënnec l'a fait suivre d'une note sur les bactéridies, qui caractérisent, comme on le sait, l'empoisonnement du sang dans ces cas.

M. Abadie a commencé, dans notre dernière séance, la lecture d'une étude sur la rage, envisagée surtout dans notre département. Ce travail est en cours de publication; mais déjà nous pouvons lui prédire un grand succès.

Après cette énumération de nos travaux, Messieurs, vous reconnaîtrez avec moi les progrès accomplis cette année;

leur nombre et leur importance dépassent ce que nous pouvions attendre au début; ils inaugurent brillamment l'ère nouvelle de notre journal, et tout fait espérer qu'en persévérant dans cette voie la section de médecine atteindra le but qu'elle poursuit : l'avancement de la science et l'union plus intime encore de ses membres.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

PENDANT L'ANNÉE 1866-67,

PAR M. A. CAILLARD.

MESSIEURS,

Une tâche délicate m'est confiée : Secrétaire de la Section des lettres, sciences et arts, j'ai à vous rendre compte des travaux de l'année. Cette mission m'eût été bien agréable si j'avais eu à vous signaler de nombreux travaux. J'aurais voulu voir, en faisant ce rapport, ma table encombrée de publications, de revues, de traductions ; avec un véritable plaisir alors j'aurais feuilleté, lu, relu, analysé tous ces ouvrages et vous en aurais présenté aujourd'hui un compte-rendu qui, je l'espère, vous eût intéressés.... Il ne devait pas en être ainsi.

Cependant, sous l'impulsion énergique du Président que nous nous étions choisi, grâce aussi à la bonne volonté de quelques membres de la Section, celle-ci semblait promettre plus de fécondité que dans l'exercice précédent. Malheureusement, la majorité n'a pas répondu à l'appel

de la minorité, et les seules productions de l'année ont été les suivantes :

Une analyse succincte et bien conçue de l'œuvre de notre collègue, M. Ch. Robinot-Bertrand, intitulée *La Légende rustique*. M. A. Biou, l'auteur de cette critique, nous retrace en quelques lignes le portrait, le caractère et les actes des héros de ce roman champêtre. Le courageux Pierre, Gabriel à l'âme rêveuse, Herminie, le bon curé, Rose, tous les acteurs de ce drame émouvant défilent devant nos yeux. Le côté moral de l'œuvre est également pour M. Biou le sujet d'une étude qui en fait ressortir le sérieux et en fait apprécier la haute valeur. Cette analyse enfin, tracée de main de maître, est de tous points digne de l'œuvre qui l'a motivée.

Du même auteur, travail sur un roman pris au milieu de récentes publications, *Don Fa tutto,* par P. de Musset. Ce roman plein de grâce, d'un style original et rempli d'aventures bizarres, mais bien groupées, était digne de la critique que nous en a donnée M. Biou. Ce dernier a eu le bonheur, ou plutôt le talent, de faire passer dans l'analyse du roman l'esprit et la grâce du style qui charment dans l'ouvrage même de Paul de Musset.

M. Demangeat s'est voué à un travail de longue haleine, dont il a bien voulu nous donner un aperçu. La *Conjugaison latine expliquée,* par M. Demangeat, est basée sur un système nouveau, dû complètement aux patientes recherches de l'auteur.

La *Conjugaison française expliquée,* ou plutôt remaniée, est encore un produit des labeurs de M. Demangeat. Les verbes français, précédemment classés en quatre conjugaisons, sont, suivant cette théorie nouvelle, divisés en sept classes..... Quelques objections peuvent être faites à ces deux systèmes. La principale a trait sur-

tout à la difficulté de leur application pratique dans l'enseignement.

L'*Insomnie d'Isaac,* tel est le titre d'une petite nouvelle due à M. Robinot-Bertrand. Cette œuvre vient se placer d'elle-même à la tête de nos travaux, en ce sens qu'elle est complètement une œuvre d'imagination. Comme en tous ses écrits, M. Robinot-Bertrand s'y montre poète dans le fonds et dans la forme. Avec un syle original, imagé, l'auteur nous expose une série d'idées, d'impressions fraîches et grâcieuses.

Une charmante pièce de vers, due à la plume facile et élégante de M. le docteur Rouxeau, est comme le corollaire de l'analyse donnée par M. A. Biou de *La Légende rustique.* Cette épître, dédiée à l'auteur de ce poème, est, en quelques vers bien faits, un éloge flatteur pour le poète qui, dédaignant les lieux communs de la littérature moderne, cherche à émouvoir et à plaire par la seule peinture de tableaux pris dans la vie réelle et par l'attrait du devoir rempli sans ostentation. Flétrissant la littérature actuelle, du moins cette littérature qui va chercher ses héros et puiser ses inspirations dans les bagnes et les mauvais lieux, l'auteur remercie, au nom de la morale, le poète

. . . . . dont la main énergique
Repousse avec dégoût tous ces vils oripeaux.

Nous devons encore, et suivant toujours l'ordre chronologique, à M. A. Biou une toute petite nouvelle, si je puis lui donner ce nom, intitulée *Un Souvenir du jour des Morts.* Un seul jour dans l'année, le 2 novembre, est consacré au culte des morts ; et tant de gens le laissent passer sans payer à la mémoire de ceux qui ne sont plus le pieux tribut d'une prière et d'une pensée. L'auteur blâme cette indifférence, et nous raconte en quelques

lignes une aventure singulière et touchante dont il fut témoin dans sa jeunesse le jour même des morts.

Enfin, Messieurs, j'ai cru devoir moi-même apporter à la Section qui m'avait honoré du titre de Secrétaire un faible tribut de travail et de bonne volonté. Prenant pour sujet d'étude un auteur étranger, qui mériterait d'être plus connu qu'il ne l'est dans notre pays, j'ai traduit quelques-uns de ses ouvrages. C.-F. Gellert, écrivain et fabuliste allemand du siècle dernier, a quelque analogie avec notre La Fontaine. Il se distingue par un style simple, sans prétention, et il a comme notre fabuliste beaucoup de ce que nous sommes convenus d'appeler l'*Esprit gaulois*.

J'ai traduit, dans le courant de cette année, six ou sept de ses fables, m'attachant surtout à faire cette traduction aussi exacte qu'il était possible.

J'ai aussi donné à la Section deux pièces de vers traduites d'un auteur américain, H.-W. Longfellow.

Voilà donc, pour cette année, le résultat de nos travaux.

Ils sont peu nombreux, je vous l'avais dit en commençant.

Cependant on m'a assuré qu'ils dénotaient une amélioration, en quantité du moins, sur ceux de l'année dernière.

Ce fait, Messieurs, me donne l'espérance que nous aurons l'année prochaine à nous féliciter en présence d'un progrès nouveau.

Nantes, 6 novembre 1867.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DES SCIENCES NATURELLES

PENDANT L'ANNÉE 1867,

Par M. le docteur VALENTIN VIGNARD.

MESSIEURS,

C'est par les rapports de fin d'année que les sociétés savantes peuvent et doivent se rendre compte de leur valeur réelle. C'est dans ces revues périodiques où l'on fait l'inventaire des travaux de l'année qui s'en va, qu'elles doivent chercher si elles méritent le blâme pour leur peu d'ardeur au travail, ou l'éloge pour le nombre et la force de leurs productions. Mais pour que ces inventaires remplissent leur but, il faut qu'ils possèdent deux qualités : l'exactitude et la sincérité, sans lesquelles aucune appréciation sérieuse n'est possible. Aussi me suis-je efforcé de les atteindre. A vous de juger si j'y suis parvenu.

Les travaux qui ont été présentés cette année à la Section sont peu nombreux, et aucune discussion digne d'être signalée n'a été soulevée sur un point de science. — M. le docteur Viaud-Grand-Marais, dont les recherches sur les

serpents, sur ceux de la Loire-Inférieure en particulier, sont bien connues de vous, nous a entretenu à plusieurs reprises du sujet favori de ses études. — Il nous a présenté une collection d'*Hydrophis* et de *Palamides,* reptiles des plus curieux en raison de leur venin et de leurs habitudes maritimes.

M. Pradal, dont l'ardeur ne se ralentit jamais, a continué ses investigations sur les insectes utiles et nuisibles. — Notre distingué collègue passe en revue successivement les différentes classes d'insectes, cherchant dans le nombre immense de ces animaux ceux qui se rapportent à son sujet. Il les prend alors, les étudie sous toutes leurs faces; puis, une fois leur détermination bien faite, leurs mœurs bien connues, il indique minutieusement les moyens de les multiplier s'ils sont utiles, de les détruire s'ils sont nuisibles. Nous ne pouvons qu'applaudir à de pareilles recherches et engager M. Pradal à terminer promptement un travail d'une utilité pratique aussi incontestable.

M. Andouard a présenté des graines d'une plante fort commune aux Antilles, l'*œleococca verrucosa.* Il donne la description de ces semences et il fait examiner un échantillon de l'huile qu'elles fournissent. Ce corps gras serait très-propre à l'éclairage, à la fabrication des savons, etc. Aussi, ajoute M. Andouard, l'industrie pourrait sans doute l'utiliser avec avantage, d'autant que les graines sont sans valeur et qu'elles donnent la moitié de leur poids d'huile.

M. Andouard ne s'est pas borné à cette présentation. Depuis plusieurs années, il s'occupait de l'étude approfondie du colchique. Son travail, d'une importance majeure, est enfin terminé et il nous en a lu la partie botanique.

Jusqu'à lui, personne n'avait étudié l'organogénie du colchique; la description des organes elle-même n'avait été faite que d'une manière assez incomplète. — Il a donc dû

réviser bien des points obscurs dans cette dernière partie; il a trouvé des caractères nouveaux et enfin il a constitué de toutes pièces l'organogénie au moyen de recherches personnelles et complètement originales.

Les botanistes discutaient pour savoir si dans le colchique les fleurs naissent avant les feuilles, à l'encontre de ce qui se passe dans le reste du règne végétal ; ils ignoraient combien de temps cette plante emploie à parfaire son évolution.

Maintenant, tous ces doutes sont éclaircis : M. Andouard apporte la lumière au sein de cette obscurité. — D'après ses observations longues et patientes, la végétation du colchique comprend trois années, répondant à trois périodes distinctes et presque égales.

Pendant la première année, qui commence à l'automne, la plante reste à l'état de bourgeon, ébauchant ses tuniques, ses feuilles et ses fleurs.

Au commencement de la seconde année, la tige prend un peu d'accroissement et développe rapidement ses fleurs, qui sont suivies au printemps par les feuilles et les fruits. Le tubercule, jusque-là très-peu avancé, croît graduellement, pousse des bourgeons et finit par atteindre l'apogée de sa végétation à l'expiration de cette nouvelle période.

Dans la troisième année enfin, le tubercule qui seul a survécu au reste de la plante et dont le rôle est à peu près terminé, s'épuise de plus en plus et meurt un peu avant le retour de son troisième anniversaire.

Le travail de notre collègue a donc le mérite de l'exactitude et celui d'être complet et original. N'oublions pas de mentionner que soixante et onze dessins faits par l'auteur d'après nature, viennent éclairer et appuyer les démonstrations. Rappelons enfin que ces recherches, quoique inachevées à cette époque, ont néanmoins valu à leur auteur une

médaille d'argent au Congrès pharmaceutique de Lille en 1866. — C'est donc une œuvre de haute valeur et dont, nous l'espérons, la Société voudra enrichir ses *Annales*.

Ici, Messieurs, se termine le bilan que j'avais à dresser des travaux de votre Section des sciences naturelles pendant l'année 1867. S'ils ne sont pas nombreux, au moins ont-ils une valeur sérieuse. Vous jugerez si la qualité a remplacé la quantité.

CONTINUATION INÉDITE

DE

L'HISTOIRE DE NANTES

DE L'ABBÉ NICOLAS TRAVERS

PAR PROUST DE LA GIRONNIÈRE

Doyen de la Chambre des comptes de Bretagne.

NOTICE SUR PROUST DE LA GIRONNIÈRE.

Charles-Joseph-Julien Proust, continuateur de l'historien Travers, descendait d'une ancienne famille nantaise qui, après s'être enrichie dans le commerce, commençait à se prévaloir de sa fortune territoriale et à devenir importante (voir l'extrait généalogique à la suite de cette notice). Il naquit le 6 avril 1702, paroisse de Notre-Dame, fils de Julien Proust, sieur du Port-la-Vigne, qui s'était rendu acquéreur de la charge de maire de Nantes, lorsque le grand roi, à bout de ressources et tendant au despotisme absolu, eut la malheureuse idée de battre monnaie avec les offices municipaux des villes, en les rendant perpétuels et

les mettant aux enchères. Sa mère s'appelait Marie Letourneulx, fille d'un conseiller-auditeur des comptes de Bretagne.

Ce triste expédient administratif et financier, après avoir produit les fruits qu'on en devait attendre et qu'avaient prévus la plupart des magistrats consultés, c'est-à-dire donné lieu à beaucoup d'abus, se termina, au bout d'une vingtaine d'années, du moins à Nantes, par le retour à l'ancien ordre de choses, au moyen d'un rachat onéreux soldé par la communauté. Julien Proust reçut, en 1714, 85,213# 15s de ce qu'il avait acheté, en 1692, 54,500#, plus les 2 sols par livre. A ce compte, on comprend qu'il dut faire ses affaires avec celles de la ville, de même que les financiers font les leurs avec celles de l'Etat. Aussi, à défaut de mairie héréditaire largement remboursée par ses concitoyens, le fils s'empressa-t-il de se pourvoir, dès qu'il fut en âge, d'une charge de conseiller-maître à la Chambre des comptes de Bretagne. Il y fut reçu le 9 juin 1725, et se maria, en 1729, avec Anne Bonnet de la Gironnière, dont il eut plusieurs enfants. Ce fut pendant l'exercice de ses fonctions, qui ne lui prenaient sans doute pas beaucoup de temps et ne lui creusaient pas trop l'esprit, surtout durant la moitié de l'année, car le nombreux personnel de la Chambre se divisait en deux semestres alternatifs (1);

(1) « La Chambre des comptes de Bretagne est partagée en deux sessions ou semestres, de mars et de septembre. Au premier semestre sont employés le premier président et trois autres présidents, avec dix-sept conseillers-maîtres, quatre conseillers-correcteurs et dix-sept conseillers-auditeurs. Au second semestre, le premier président, quatre autres présidents, seize conseillers-maîtres, quatre conseillers-correcteurs et dix-sept conseillers-auditeurs. Cela fait en tout huit présidents, y compris le premier, trente-trois conseillers-maîtres, huit conseillers-correcteurs et trente-quatre conseillers-auditeurs : au total, quatre-vingt-trois magistrats. Le parquet consiste en deux avocats généraux,

ce fut pendant l'exercice de ses fonctions, qu'il s'avisa de faire pour son usage un extrait du manuscrit de Travers sur Nantes, dont il avait obtenu communication de la mairie. Puis l'idée lui vint d'ajouter à la suite, comme complément, le récit de quelques faits postérieurs qui l'avaient intéressé. Toutefois, il ne s'est pas plus proposé de continuer Travers en forme, c'est-à-dire de rapporter tout ce qui s'était passé d'important après lui, que d'en faire une analyse complète pour ce qui l'avait précédé. Il n'a guère, de part et d'autre, relevé ou mentionné que ce qu'il jugeait être à sa convenance particulière : de là lacune partout et manque absolu de liaison dans les faits, qui n'ont d'autres rapports entre eux que de venir les uns après les autres, comme ils s'étaient succédé. On comprend dès lors que n'ayant écrit que pour lui, et s'étant borné à certains détails d'utilité personnelle ou de caprice, Proust soit fort inférieur à l'abbé Travers pour le fond et même pour la forme, qui laisse déjà tant à désirer chez ce dernier. Son excuse est dans le but individuel qu'il poursuivait, car il n'avait certainement jamais pensé à faire part au public de ses élucubrations. Quoi qu'il en soit et nonobstant toutes ses imperfections, il a du moins l'immense mérite de continuer telle quelle l'œuvre de Travers presque jusqu'à son point d'arrêt naturel : la révolution de 1789. Aussi ce manus-

un procureur général et un substitut au procureur général. Il y a, outre cela, deux greffiers en chef, un principal commis-greffier, neuf huissiers, un garde des archives, un payeur des gages et sept procureurs. » (*Dictionnaire géogr., histor. et polit. des Gaules et de la France,* d'Expilly, article Nantes, par Greslan et Hubelot, t. v, p. 45-6.)

Ce personnel n'était si nombreux que pour ne rien faire. Le travail de chaque semestre était une vraie comédie de besogne. A l'œuvre on peut juger l'artisan, car les dossiers et les minutes de l'ancienne Chambre des comptes de Bretagne existent encore dans les archives de la préfecture de la Loire-Inférieure, à Nantes.

crit s'étant conservé, par l'entremise de nos anciens collègues Athénas et Bizeul, de Blain, aux mains desquels il était heureusement venu, nous avons cru devoir le communiquer à l'Académie, comme une bonne fortune pour ses *Annales*.

Proust paraît assez possédé de l'esprit de corps; ce qui s'explique par les longues habitudes de toute sa vie. Mais, à part cette petite faiblesse pour sa compagnie, il y a manifestement entre Travers et lui le même fond de sentiments communs. Les idées magistrales de l'un ne tranchent point sur les idées ecclésiastiques de l'autre, et si le laïc continue pauvrement le clerc, c'est du moins à l'unisson. Nous avons reproduit son texte le plus fidèlement possible. Nous ne nous sommes permis que de légères retouches de style, pour le rendre supportable; mais sans rien changer à l'esprit dans lequel il avait écrit. Afin qu'il parût aussi moins insuffisant, on y a intercalé, sous guillemets, dans l'ordre chronologique, quelques extraits empruntés surtout aux anciens registres d'état civil de Nantes, qui s'y marient complètement. C'est en effet la même facture.

Proust était depuis longtemps doyen de la Chambre des comptes de Bretagne, lorsqu'il mourut, plus qu'octogénaire, le 5 novembre 1782, à sa campagne de la Gironnière, en Sainte-Luce, qu'il possédait du chef de sa femme, et dont il se qualifiait, comme toute la bourgeoisie et la petite noblesse :

> **Outre que par ce nom la maison se connaît,**
> **La Souche plus qu'Arnolphe à mon oreille plaît.**

Il avait entre autres deux sœurs, Marie-Gabrielle Proust, épouse de Vincent-Philippe de Tanoarn, frère du recteur de la paroisse de St-Denis de Nantes, Hilaire de Tanoarn, qui bénit leur mariage et fut ensuite dépossédé de sa cure,

puis interné successivement à St-Michel-en-l'Herm, diocèse de Luçon, à St-Gildas-de-Rhuis, dans celui de Vannes, et au Mont-St-Michel, diocèse d'Avranches, pour cause de jansénisme (1); — et Bonne-Claire Proust, mariée à Jean-François Ménardeau, sieur de Maubreuil, qui sont les aïeuls maternels du fameux Guerry de Maubreuil, marquis d'Orvault, si connu depuis 1814 par ses excentricités et encore existant.

Un descendant direct de notre ancien doyen aux comptes de Bretagne, a eu, dans le Nouveau-Monde, une destinée non moins honorable qu'extraordinaire. Nous voulons parler du docteur-médecin Paul Proust de la Gironnière, le fondateur de la colonie de Jala-Jala, aux Philippines, mort il y a quelques années. On peut lire son histoire dans l'ouvrage intéressant qu'il a publié lui-même sous ce titre: *Aventures d'un gentilhomme breton aux îles Philippines, avec un aperçu sur la géologie et la nature du sol de ces îles, sur ses habitants, sur le régime minéral, le règne végétal et le règne animal, sur l'agriculture, l'industrie et le commerce de cet archipel.* — Paris, Didot, 1856, deuxième édition; magnifique volume grand in-8° avec gravures.

DUGAST-MATIFEUX.

(1) Voir Travers, *Histoire de Nantes*, t. III, p. 480, et la *Table des Nouvelles ecclésiastiques*, à ce nom. — Ces Tanoarn, dont l'abbé figure comme le premier témoin dans l'information, faite d'autorité de la Chambre des comptes de Bretagne, des bonnes vie, mœurs et religion catholique, apostolique et romaine de maître Proust, sieur du Port-la-Vigne, pour sa réception dans l'office de conseiller du roi, maître ordinaire en la Chambre des comptes, que possédait ci-devant Me Claude Bidé du Plessis, étaient petits-neveux de l'ancien sénéchal de Nantes, Raoul de la Guibourgère, qui fut le premier évêque de la Rochelle.

Déclaration que fournit à la Chambre Charles-Joseph-Julien Proust, sieur du Port-la-Vigne, poursuivant sa réception en l'office de conseiller du roi, maître ordinaire en ladite Chambre, que possédait défunt M. Bidé du Plessis, des noms et surnoms de ses père, mère, aïeul, aïeule, bisaïeul et bisaïeule, pour être en conséquence d'arrêt de ce jour intervenu sur sa requête, fait procès-verbal de perquisition sur les registres de ladite Chambre, par MM. Guillaume Bedeau et Joseph du Pertuys, commissaires en cette partie, si aucuns d'eux ont été comptables et sont demeurés redevables au roi par l'apurement de leurs comptes.

Ledit sieur Proust du Port-la-Vigne, fils d'écuyer Julien Proust du Port-la-Vigne, maire en titre de la ville de Nantes, et de dame Marie Le Tourneulx.

Ledit sieur Julien Proust du Port-la-Vigne, fils de Pierre Proust et d'Anne de Ruays.

Et ledit Pierre Proust, fils de François Proust et de Marie Loriot.

Ladite dame Marie Le Tourneulx, fille de François Le Tourneulx, écuyer, sieur de Belair, conseiller du roi, secrétaire auditeur en ladite Chambre, et de dame Marie Juchault,

Et ledit sieur de Belair Le Tourneulx, fils de Gilles Le Tourneulx et de dame Françoise Boucaud.

Fait à Nantes, le 6 juin 1725.

C. Proust du Port-la-Vigne ; Bidou, procureur.

CONTINUATION INÉDITE DE L'HISTOIRE DE NANTES.

En 1750, le Parlement de Bretagne supprima, par son arrêt du ....., le droit de neufme ou de la neuvième partie des meubles, prétendu par les curés de la ville de Nantes sur la succession de tous les roturiers mariés, toutes dettes mobilières et frais funéraires payés (1).

M. l'évêque de la Muzanchère alla, quelques jours avant la Fête-Dieu de l'année 1750, voir M. le Meneust des Treilles, président à la Chambre des comptes, qui lors se trouvait à la tête de sa compagnie. Il lui représenta les inconvénients qu'il y avait d'aller, le jour de la Fête-Dieu, en procession à St-Nicolas, et lui dit que son intention serait, si la Chambre s'y prêtait, de passer désormais de la rue de la Casserie en celle de la Clavurerie, et, de là, dans celle des Halles ; ce qui, ayant été proposé dans une assemblée des semestres, fut agréé et exécuté cette année 1750 et depuis.

Dans la nuit du 14 au 15 mars 1751, la force du vent fut si violente, que de tous côtés elle renversa les églises et les maisons, brisa et arracha un très-grand nombre d'arbres. (*Registre de la famille Francheteau, de Legé.*)

Guimar, abréviateur et continuateur de l'abbé Travers, dit seulement sur cette même année : « Un ouragan terrible s'est fait sentir dans la ville. » (*Annales nantaises, p.* 515.)

(1) Voir sur cette sorte de dîme des morts, qui avait déjà été réduite, au commencement du XIVe siècle, à la neuvième partie, au lieu du tiers que ces ecclésiastiques prenaient auparavant, dom Lobineau, *Histoire de Bretagne,* t. Ier, p. 294 ; Travers, t. II, p. 426, et les recueils d'arrêts du Parlement de Bretagne.

En 1753, M. le duc de Chaulnes ayant vendu sa charge de lieutenant-général du comté nantais à M. le duc d'Aiguillon, le roi honora ce dernier de la place de commandant-général en Bretagne. Pendant le temps qu'il l'a occupée, il a donné ses soins à la construction et perfection de presque tous les grands chemins de la province, qui avaient été commencés plus de dix ans auparavant par la corvée des paroisses voisines, où chaque paysan qui payait 20# de capitation était taxé à une toise. La province a fait le surplus, de même que les arches et arceaux pour l'écoulement des eaux (1).

PROJET DE LA BIBLIOTÉQUE PUBLIQUE.

A été représenté par un de Messieurs, que le moment de procurer à la ville de Nantes une bibliotéque publique, paroît enfin arrivé : le goût de Mgr l'Intendant pour les sçiences, et son zèle pour en hâter les progrès en cette province, sont un sûr garant que loin de désaprouver un semblable projet, il le favorisera au contraire autant qu'il sera possible. Ceux qui composent actuellement le bureau, sentent dans toute son étenduë l'utilité d'un pareil établissement, et les Peres de l'Oratoire, qui possedent une collection considérable de livres dans tous les genres, et un bâtiment très-propre à placer une bibliotéque publique, offrent de concourir à l'exécution d'un dessein aussi louable, non-seulement en cédant dès à présent à la communauté de ville l'usage de tous leurs livres et du bâtiment où ils sont placés, mais encore en offrant de fournir un bibliotécaire. Il n'y a pas d'aparence que la providence eût rassemblé tant de circonstances favorables, si elle n'eût voulu en tirer l'effet qu'elles semblent promettre.

Il est question maintenant de rendre compte au bureau du plan qui a été fait pour cet établissement, d'après les instructions qui ont été prises par son ordre à Paris et à Rennes, et même à Orléans.

Afin de le faire en ordre, il est nécessaire de le ranger sous plusieurs articles.

Article premier. — Les Peres de l'Oratoire de cette ville fourniront à la communauté de Nantes, la salle où leur bibliotéque est actuellement

(1) Voir *Règlement pour les grands chemins de la province de Bretagne;* Rennes, Jos. Vatar, 1754, in-8° de 69 p. — Autre *Règlement pour les grands chemins de la province de Bretagne,* du 30 octobre 1757; s. l., in-8° de 24 p.

placée, même les chambres qui sont au bout de ladite salle et dans le même cours, afin de la prolonger, si dans la suite cela est jugé nécessaire. La communauté de son côté se chargera d'entretenir ladite salle de toutes reparations, ainsi que le plancher qui la soutient, et la couverture au dessus de ladite salle; et en cas que ladite salle soit prolongée, et qu'on y comprenne les chambres qui sont dans le même cours, elle les remplacera équivalament, pour le service des Peres de l'Oratoire, en tel autre endroit de leur maison qui sera par eux indiqué.

II..— Les Peres de l'Oratoire consentiront que les livres qui composent actuellement leur bibliotéque, servent à l'usage de la bibliotéque publique, à laquelle ils demeureront destinés, et feront ainsi le premier fonds de la bibliotéque publique; et pour fixer le nombre et l'espèce des livres dont l'usage aura été abandonné par les Peres de l'Oratoire, il en sera fait en double un catalogue exact, dont un restera aux Peres de l'Oratoire, et l'autre sera déposé aux archives de l'hôtel de ville.

III. — Le bibliotécaire ne pourra être choisi que dans la congrégation des Peres de l'Oratoire, qui proposeront à Messieurs du bureau trois sujets au moins pour remplir cette place, entre lesquels le bureau en choisira un; ce qui s'observera successivement dans tous les tems, en cas de vacance par mort ou changement.

La communauté paiera par chaque année aux Peres de l'Oratoire de Nantes, la somme de cinq cens livres, nette et quitte de dixiéme, vingtiéme et deux sols pour livre du dixiéme, pour pension et entretien du bibliotécaire, et en outre celle de trois cens livres aussi nette et quitte, pour apointemens du garçon de la bibliotéque, qui sous la direction du bibliotécaire, aura soin de remettre les livres en leur place, de les battre, époudrer, etc. toutes les fois qu'il en sera besoin.

IV. — Afin d'augmenter le nombre des livres qui composeront la bibliotéque publique, la communauté de Nantes y emploiera chaque année la somme de trois cens livres, et on se pourvoira au conseil pour obtenir un arrêt, par lequel il sera ordonné qu'à l'avenir, et à compter depuis l'obtention dudit arrêt; 1° tous les juges royaux, les maires et échevins, et les juges-consuls qui seront reçus à Nantes, contribueront chacun pour une somme de dix livres : 2° que les avocats qui se présenteront pour militer à Nantes, les médecins qui voudront y exercer leur profession, les procureurs du présidial, les officiers de milice bourgeoise, lorsqu'ils seront admis pour la première fois dans le corps desdits officiers, et les capitaines de navires qui prêteront serment en cette qualité à l'amirauté, y contribueront chacun pour une somme de six livres; le tout une fois payé.

Sa Majesté sera aussi supliée d'ordonner par le même arrêt, que la bibliotéque publique sera capable de dons et legs, pour l'augmentation de lad. bibliotéque.

V. — Il sera nommé par les maires et échevins, un receveur des sommes ci-dessus, lequel le premier août de chaque année, présentera son compte à Messieurs du bureau, et leur remettra en même temps le produit de sa recette.

VI. — Le montant de ladite recette sera employé ; sçavoir : un tiers en livres de belles-lettres, dans lesquels on comprend l'histoire et tout ce qui appartient à la physique et aux mathématiques ; un tiers en livres de jurisprudence, médecine et chirurgie, et l'autre tiers en livres de commerce et navigation, ou en cartes maritimes.

Les Peres de l'Oratoire, qui composent la Faculté des Arts à Nantes, feront la liste des livres de belles lettres qu'ils jugeront devoir être achetés.

Les avocats militans à Nantes, celle des livres de jurisprudence ; les médecins qui y exercent la médecine, celle des livres de médecine et chirurgie, et les juges-consuls en exercice, la liste des livres de commerce et navigation, ainsi que des cartes maritimes.

Ces listes seront présentées, s'il est possible, immédiatement après la St-Martin, à Messieurs du bureau, qui les aprouveront et y feront les changements qui leur paroîtront convenables. Les listes ainsi arrêtées, Messieurs du bureau seront chargés de faire achetter les livres, et de les faire conduire à Nantes, après quoi ils seront délivrés au bibliotécaire, pour les placer dans la bibliotéque publique, et il s'en chargera au pied de deux inventaires, dont l'un restera à la bibliotéque, et l'autre sera déposé aux archives de l'hôtel de ville.

VII. — Les livres achetés des fonds apartenans à la bibliotéque seront marqués en ancre rouge au frontispice et à la dernière page, avec une estampille, au milieu de laquelle les armes de la ville seront, et à l'entour ces mots : Bibliotheca publica Civitatis Nannetensis, et cette marque sera renduë publique par des affiches et publications, ou autrement, afin que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance, et que les livres sur lesquels elle se trouvera, puissent être perpétuellement réclamés.

VIII. — La bibliotéque publique sera ouverte tous les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à six en été, et en hiver jusqu'à cinq, à l'exception du mois de septembre, à commencer depuis la Nativité de la Vierge, du mois d'octobre tout entier, et du mois de novembre jusqu'à la St-Martin. Lorsque quelqu'un des jours indiqués sera une fête, l'ouverture de la bibliotéque sera renvoyée au premier jour ouvrable précédent.

IX. — Les livres de la bibliotéque publique ne pourront en sortir ni être prêtés à qui que ce soit pour les emporter, sans une permission expresse du bureau, laquelle ne sera accordée qu'en connoissance de cause, et par une délibération, au pied de laquelle celui qui voudra

emporter le livre hors de la maison, s'obligera de le rapporter bien conditionné, dans le temps qui aura été prescrit.

X. — Le bibliotécaire veillera à ce que dans aucun tems, ni sous aucun prétexte, on ne porte point de feu, ni même de lumière dans la salle de la bibliotéque.

XI. — Le nom de ceux qui auront fait des présents de livres ou d'argent, pour l'augmentation de lad. bibliotéque, sera écrit sur les deux inventaires de livres, afin de transmettre à la postérité la mémoire de leur bienfait.

XII. — Tous les ans à la St-Martin, il sera fait un récolement général des livres de la bibliotéque publique, tant de ceux dont la propriété est réservée aux Peres de l'Oratoire, et dont l'usage seulement appartiendra à la ville et communauté de Nantes, que de ceux achetés des fonds de la bibliotéque. Ce récolement sera fait par un ou plusieurs commissaires du bureau, en présence du bibliotécaire, et pour y vaquer, les commissaires se feront représenter le catalogue des livres dont la propriété est réservée aux Peres de l'Oratoire, ainsi que l'inventaire de ceux apartenans à la bibliotéque publique ; il sera fait un procès-verbal dud. récolement, et deux expéditions dudit procès-verbal, dont une restera à la bibliotéque, et l'autre sera déposée aux archives de l'hôtel de ville.

XIII. — On se conformera, autant qu'il sera possible, pour l'arangement des livres, à ce qui se pratique pour la bibliotéque publique des avocats à Rennes, et l'on en fera imprimer un répertoire ou catalogue général, dressé sur le modèle de celui qui a été fait en 1750 pour la même bibliotéque.

Fait et arrêté au bureau de la Maison commune de l'hôtel de ville de Nantes, le premier mars mil sept cent cinquante-trois.

Ainsi signé, Bellabre, maire. Marcé, sous-maire. P. Bellabre. Alexandre. Ballais. Bernier de la Richardiere. Giraud de la Prestiere, procureur du Roi sindic.

« Le lundi 19 novembre 1753, MM. les maire et échevins de la ville de Nantes firent l'ouverture de la bibliothèque publique chez les Pères de l'Oratoire. Le P. Giraud, bibliothécaire, prononça le matin, en leur présence, un discours français sur l'utilité des bibliothèques. Le P. Berbizotte, professeur de rhétorique, fit le soir une harangue latine sur le même sujet. La bibliothèque sera ouverte au public les lundi, mercredi et vendredi, depuis deux heures jusqu'à cinq en hyver, et depuis deux heures jusqu'à six en été ; et, lorsque le jour de l'ouverture tombera un jour de fête, la bibliothèque sera ouverte le lendemain. » (*Etrennes nantaises, civiles et ecclésiastiques, pour l'année* 1754, *p.* 142 ; Nantes, Jos. Vatar, in-18 de 144 p., titre encadré.)

La communauté de ville, qui désire depuis longtemps le dessèchement des marais de la rivière d'Erdre, tant pour le profit des riverains, que parce qu'il y aurait nécessité de couper la chaussée de Barbin pour faciliter l'apport de toutes les denrées qui viennent à Nantes par cette rivière, l'a achetée de M. l'évêque de la Muzanchère, avec les moulins, logements et pêcheries, pour la somme de 1,800# de rente foncière. Le traité est homologué et registré à la Chambre, le 4 juillet 1754.

En 1754, sur la représentation des administrateurs du Sanitat, qui exposèrent à la Chambre le pressant besoin où il était d'être secouru, elle lui donna 1,200#.

« Cette année 1755 fut fameuse en événements :

» 1° La guerre s'alluma au Canada entre les colonies anglaises et les nôtres. Or, comme l'avantage était de notre côté, la marine d'Angleterre usa d'un procédé inouï et contraire au droit des gens : ce fut de s'emparer de tous les navires français dont elle put approcher, dans toutes les mers où il s'en rencontra, et ce sans déclaration de guerre. Le commerce de Nantes y perdit considérablement, et les colonies d'Amérique en souffrirent beaucoup.

2° Des tremblements de terre se firent sentir, d'un pôle à l'autre, dans les quatre parties du monde, et ils y causèrent la ruine de plusieurs villes riches et peuplées, entre autres de Lisbonne, qui fut presque entièrement engloutie, avec ses trésors, le jour de la Toussaint ; de sorte que son roi et ses habitants, échappés au péril, furent obligés de demeurer sous des tentes dans la rase campagne pendant tout l'hyver, qui heureusement ne fut pas rude cette année. Cadix souffrit aussi de la mer enflée, qui manqua le submerger, etc., etc. La France, par une protection singulière du Tout-Puissant, n'a rien éprouvé de fâcheux de la part des tremblements de terre ; c'est pour nous un motif d'actions de grâce.

3° Quant à notre ville de Nantes en particulier, on y a fait plusieurs travaux et plusieurs démolitions. Je ne vois rien de fini que le pont du Port-Communeau, qui traverse l'Erdre au-dessous des Cordeliers pour conduire à Saint-Similien, et au-dessus duquel on pratique actuellement un chemin qui sera la route de Rennes. On continue de bâtir partout dans les fossés, d'en abattre les murs, d'en détruire les tours, dit-on, pour l'embellir. Mais j'aurai toujours regret aux superbes tours qui gardaient

la porte de la Poissonnerie. Cette porte fut ôtée et le chemin du Poitou ouvert, même pour la nuit, le 10 avril 1756, et au moment que j'écris, on achève de démolir, par de grands efforts, ces belles tours, deux ornements dont le duc Jean le Conquérant paraît avoir été le fondateur, car son écusson, aux armes pleines de Bretagne sans mélange, était au-dessus de la porte en pierre de grison fin. J'ai ouï dire que les gens du corps de ville avaient fait conduire cet écusson à l'Hôtel commun, vulgairement appelé Maison de ville.

» On vient aussi d'ouvrir le mur près du château, pour y faire une communication avec la Motte St-Pierre, promenade ordinaire des citoyens. Il se fait bien d'autres particularités, dont l'histoire ne manquera pas de nous instruire, car on doit bientôt mettre au jour le manuscrit qu'a laissé sur l'antiquité de notre ville le célèbre Travers, prêtre, originaire de Nantes, inhumé à Sainte-Croix il y a quatre ou cinq ans; manuscrit que la ville fait corriger et mettre au net, et auquel elle fera sans doute ajouter ce qui se passe de nos jours par rapport à Nantes. Arrêté ce jour, 1er mai 1756. — Dupas, docteur en théologie, vice-gérant de St-Vincent de Nantes. » (*Registre d'état-civil de St-Vincent,* pour l'année 1755, à la fin.)

Le dais de la Chambre, que les officiers de cette compagnie sont en usage de porter à la procession du Saint-Sacrement, le jour de la Fête-Dieu, qui était de satin blanc brodé or avec des perles, commençant à être rouillé, elle en fit faire un autre à Paris de velours cramoisi, avec franges et fleurs de lys brodées or mêlées d'hermines, qui coûta près de 7,000# et servit la première fois à la procession de l'année 1755. MM. de la Chambre avaient commencé à le porter en 1615.

Au mois de septembre, les Pères Cordeliers de Nantes, voulant réédifier leur grand autel, supplièrent MM. de la Chambre d'en poser la première pierre. Elle leur fit présent de 600# et nomma M. le premier président et les doyens de chaque semestre pour la placer, ce qu'ils firent, le 1er octobre suivant 1756, conjointement avec M. de la Tullaye, procureur-général. Les noms des commissaires et le don sont inscrits dessous.

Plus de six mois avant la déclaration de la guerre de 1756, les Anglais prirent une très grande quantité de navires français, et ainsi ruinèrent le commerce de Nantes avant que l'on eût eu le temps de se mettre en défense. Les Français signalèrent cependant le commencement de cette guerre par la prise de l'île Minorque, dans la Méditerranée, et de la forte citadelle de Mahon ; la suite n'en fut pas si heureuse.

En 1757, le 5 janvier, Louis XV fut blessé d'un coup de couteau dans le côté gauche, par Robert-François Damiens, qui, en punition de cet attentat, fut tenaillé et tiré à quatre chevaux en place de Grève, le 28 mars suivant, sans avoir, dit-on, rien révélé. MM. les évêques de Bretagne, se trouvant tous alors à Rennes, à la tenue des Etats de la province, instituèrent la fête des Sts-Anges-Gardiens, audit jour 5 janvier de chaque année, en reconnaissance de la protection qu'ils avaient accordée à S. M. en cette occasion. Les prélats ne furent pas universellement approuvés de perpétuer à la postérité une action qu'on eût peut-être dû ensevelir dans l'oubli (1).

En 1757, la communauté fit assez inutilement lever et graver un plan général de la ville et banlieue de Nantes (2),

(1) Mandement de Mgrs les évêques de Bretagne, assemblés à Rennes pour les États de la province, par lequel ils instituent à perpétuité une fête en l'honneur des Sts-Anges-Gardiens, pour remercier Dieu d'avoir sauvé le roi de l'horrible attentat commis contre sa personne sacrée le 5 janvier de la présente année. *A Rennes, chez Joseph Vatar,* 1757, in-4° de 8 p.

(2) C'est le *Plan de la ville de Nantes et de ses faux-bourgs,* levé, d'après l'ordre de MM. les maire, échevins et procureur du Roi syndic de cette ville, par l'ingénieur-voyer François Cacault, en 1756 et 57, gravé par Jean Lattré, en 1759. L'ouvrage, qui forme quatre feuilles in-fol., est dédié au marquis de Brancas, gouverneur des ville et château de Nantes, par ces magistrats municipaux.

ayant fait, dès l'année suivante, renverser une partie de ses murs, donné de nouveaux alignements où l'on a construit de belles maisons, qui font méconnaître ce qu'elle était avant ce temps.

Au mois de septembre 1758, Joseph Ier, roi de Portugal, fut blessé dans son carrosse de plusieurs coups de fusil par le duc d'Anciro et plusieurs autres grands de sa cour. Ils subirent la punition due à cet attentat, avec plusieurs jésuites qui furent convaincus d'être leurs complices. Tous les profès furent bannis du royaume, les novices sécularisés, la société éteinte, leurs biens confisqués et donnés partie aux pauvres et l'autre à des ecclésiastiques pour le service des fondations.

« A la St-Jean 1758, les jésuites commencèrent à bâtir leur église, en démolissant la salle qui leur en avait servi jusqu'alors. Cette spacieuse salle de l'hôtel de Briord, sur cette paroisse, étoit le lieu où se tenait le conseil des finances du duché de Bretagne, du temps du trésorier Pierre Landois, sous le duc François II, vers 1480. » *(Registre d'état-civil de la paroisse St-Vincent de Nantes*, pour l'année 1758, à la fin.)

Inscription pour la fontaine de l'hôpital général de Nantes, dit Sanitat, en 1758 :

Nympha benigna suas fundit sitientibus undas;
Pauperibus dives fundere discat opes.

On la traduisit ainsi dans le temps :

La nymphe bonne et charitable,
En prodiguant son onde aux pauvres altérés,
Apprend aux opulents, de trésors entourés,
A secourir le misérable.

Cette inscription lapidaire, attribuée à Chevaye, est évidemment une imitation ou réminiscence de celle de Santeuil pour la fontaine située près de l'hospice de la Charité, à Paris :

Quem pietas aperit miserorum in commoda fontem,
Instar aquæ largas fundere monstrat opes.

Elle a été ainsi traduite par Maultrot :

Cette eau, qui des infirmités
Est un soulagement utile,
Montre que, d'une main libérale et facile,
Doivent couler les charités.

C. D.-M.

En 1758, la communauté de la ville de Nantes, voulant faire plusieurs embellissements, demanda au roi la permission de démolir les murs de ville dans tous les endroits qui pourraient gêner. En conséquence, elle fit raser, en 1759, les deux tours de la porte de la Poissonnerie et fit construire l'arche d'Aiguillon ; mais la communauté n'ayant pas les fonds suffisants pour cette entreprise, plusieurs habitants prirent des actions de 300# chacune, qui furent remboursées avec intérêts en cinq ans. Cette arche a soixante-huit pieds de large sur vingt de hauteur. La pile du côté de la ville est fondée sur roc ; celle vers les ponts l'est sur des pilotis de cinq à six pieds de long : aussi dit-on que cette arche, quoique très-solide, a une jambe de bois.

« Nous devons à l'architecte Louis Laillaud la belle arche de la Poissonnerie, de 68 pieds d'ouverture et 20 d'élévation, depuis les basses eaux jusqu'à la clef. Ce pont, large de 32 pieds, non compris les banquettes ou trottoirs de chaque côté, présentait les plus grandes difficultés dans sa construction ; une culée est assise sur un vieux mur de ville, et l'autre repose sur des sables d'alluvion. On prédit à Laillaud qu'il croulerait avant d'être achevé, d'après la disconvenance des deux assiettes opposées : *Mettez*, répondit cet habile architecte, *autant de pièces de six liards, les unes sur les autres, qu'il y aura d'assises à la culée sur la grève de la Saulzaie, et vous verrez, quand celle-ci sera finie, qu'elle n'aura pas tassé de la hauteur de la petite colonne métallique.* Ce fut cette dernière prédiction qui se trouva réalisée. » (Notes sur la ville de Nantes, par J.-J. Lecadre, p. 83 ; *Nantes, Vict. Mangin,* 1824, in-8°.)

En 1759, fut ouverte la rue de Prémion, près le château ; c'était avant ce temps un jardin.

Les Anglais prirent, cette année 1761, l'île et la citadelle de Belle-Ile-en-Mer. Cette perte avait été précédée, à la fin de novembre de 1759, de celle d'une partie de la marine royale. Vingt et un vaisseaux du roi étant sortis de Brest, commandés par M. le maréchal de Conflans, pour gagner le Morbihan, furent prévenus par la flotte anglaise, qui, par son habileté, ou plutôt par la mésintelligence des chefs français, trouva le moyen de les séparer. Malgré notre résistance, la France perdit six vaisseaux, dont deux furent pris, deux coulèrent bas, et deux s'étant échoués se brûlèrent. Entre ces derniers était le *Soleil-Royal*, que montait M. de Conflans, armé de 80 canons de fonte. Il sortait de dessus les chantiers, et était le plus beau et le plus riche vaisseau que la France ait jamais fait construire. Sept autres se réfugièrent dans la Vilaine.

En 1760, les Etats tinrent à Nantes; ils ouvrirent le 8 septembre et finirent le 6 décembre. M. d'Aiguillon, qui y représenta en qualité de premier commissaire du roi, arriva le 5 au soir, et, conformément à l'usage qui se pratique à Rennes en pareil cas, alla descendre chez M. de Becdelièvre, premier président de la Chambre, où il ne trouva que Mme avec nombre d'autres. Après les avoir toutes embrassées et une courte visite, il se rendit au château où il logeait, et où tous les officiers de la Chambre des comptes s'étaient rendus en robes, dans la seconde salle où on avait laissé entrer que M. l'Evêque de Nantes, M. l'Intendant et le Présidial en corps. La noblesse était restée dans la première salle, que le duc d'Aiguillon traversa rapidement pour se rendre à la seconde. Il soupa également que Mme chez M. de Becdelièvre, avec environ cent cinquante personnes. Les Etats donnèrent, dès le commencement de la tenue, 30,000# pour la perfection des promenades des mottes de St-Pierre et de St-André. On y travailla à force,

mais cette somme n'ayant pu suffire, les aplanissements, embellissements et plantations ne furent perfectionnés qu'en 1764. Alors on établit une souscription de 720 actions de 50# chacune, dont plusieurs citoyens prirent ce qu'ils voulurent, remboursables en six ans, sans intérêts, à raison de 120# par an. Comme les Etats avaient le plus contribué à cet ouvrage, il fut naturel de le nommer le cours des Etats.

La rue nommée des Etats, qui prend de la porte du château à rendre au quai des Jacobins, fut ouverte en cette année 1760. Il fallut pour cela renverser plusieurs petites maisons, mais surtout l'infirmerie des Jacobins. On leur donna, pour dédommagement, des avances considérables le long du quai du port Maillard.

Cette même année, le bureau de ville fit attacher au coin de chaque rue le nom qu'elles portent, pour faciliter aux étrangers la demeure d'un chacun (1).

Le roi accorda, en 1760, à la réquisition des administrateurs du Sanitat et de la communauté de ville, des lettres-patentes concernant l'administration de cet hôpital, registrées au Parlement le 20 août 1760, et à la Chambre le 22 mai 1761.

Attendu la caducité du palais de la Chambre des comptes,

(1) « Les écriteaux du nom des rues à Paris, ne datent que de 1728. Avant cette époque, la tradition seule désignait chaque rue. On avait commencé par une plaque de ferblanc ; mais le temps et la pluie effaçaient les caractères tracés dessus et l'on prit le parti de les graver dans la pierre même. Une amélioration notable a été réalisée par l'adoption des plaques en lave émaillée en usage aujourd'hui ; il ne restait plus, pour la compléter, qu'à rendre les inscriptions lisibles la nuit aussi bien que le jour. C'est ce résultat qu'on se propose d'atteindre avec les nouveaux appareils dont on termine en ce moment la pose, etc. » (*Le Siècle*, du 7 décembre 1860)

constatée par différents procès-verbaux, et en conséquence de différents arrêts du Conseil, la Chambre des comptes fut transférée aux Cordeliers jusqu'à sa reconstruction. Cette compagnie a fait les frais de la translation des meubles et papiers, et le roi s'est obligé de pourvoir au loyer.

Lorsque l'on travailla au cours des Etats, la ville dédommagea quelques particuliers qui avaient de petites maisons et boutiques au-delà des ponts de la porte de St-Pierre, et surtout le sieur Minée, chirurgien, qui y en avait une considérable, en paiement de laquelle elle lui donna tout l'emplacement qui est à dos du jardin des Minimes vis-à-vis le cours, entre la rue qui conduit au Séminaire et celle qui va aux Minimes, qui avant ce temps était plantée d'ormeaux émondables. Le sieur Minée y fit aussitôt bâtir une fort belle maison, et continue d'y en faire construire (1). En 1770, il s'éleva une discussion entre le chapitre de St-Pierre

(1) Il s'agit de la maison centrale du cours Saint-Pierre, rue Saint-Félix. La fenêtre principale du fronton est décorée d'un cartouche portant l'inscription datée : HIC DE VITA VITA, 1768; dont le sens qu'*Ici on vit de la vie* (qu'on procure aux autres, sous-entendu), implique une allusion à l'état de celui qui bâtit et occupa cette maison jusqu'à sa mort. Chacun sait, en effet, que les médecins vivent aux dépens des malades. Julien Minée, qui avait longtemps été professeur d'anatomie et d'opérations chirurgicales, obtint, de son temps, une grande vogue et réunit une clientèle considérable. Il eut pour fils l'évêque constitutionnel de Nantes, qui n'a point laissé violer odieusement, à la révolution, le cercueil de son père dans la cathédrale de Saint-Pierre, comme on l'a prétendu sur la foi de quelque réfractaire vindicatif et calomniateur effronté; et cela par la raison péremptoire qu'il fut *inhumé au cimetière* commun, où ses cendres reposent encore, ainsi qu'il résulte du registre d'état-civil de Saint-Clément, sa paroisse, à la date du 1er mars 1785. M. de La Quérière, de Rouen, a rapporté la susdite inscription dans ses *Recherches historiques sur les enseignes des maisons particulières, suivies de quelques inscriptions murales prises en divers lieux*, p. 121. Paris, Didot, 1852, in-8°, avec planches.

et le Domaine, au sujet de la mouvance de ce terrain : les premiers la prétendaient par une possession, et le Domaine parce que ce terrain faisait autrefois partie du jardin du Duc, et qu'ainsi il devait relever du roi. Les conclusions étaient favorables au Domaine; cependant le Parlement décida provisoirement que cela relevait du chapitre.

La Chambre des comptes avait été semoncée, à la manière accoutumée, pour assister à un *Te Deum* à St-Pierre, le 20 mai 1759. Rendue sur la place, la grande porte de l'église étant encore fermée, elle envoya pour avertir qu'on l'eût ouverte un huissier, lequel étant à la sacristie s'adressa à différentes fois à plusieurs chanoines qui lui tinrent à ce sujet des propos déplacés, desquels ayant fait son rapport, la compagnie se retira, en dressa son procès-verbal, qu'elle envoya à M. de St-Florentin, ministre de la religion de la province, qui, en réponse, assura la Chambre que le roi désapprouvait la conduite du chapitre, lui ordonnant de ne pas récidiver.

En 1762, les Parlements de France s'étant fait représenter les constitutions des jésuites, après l'examen qu'ils en firent ainsi que de leur morale, cette société fut détruite par les arrêts que chacun rendit dans son ressort; ce qui fut depuis confirmé par les lettres patentes du roi; et enfin absolument éteinte dans toute la chrétienté par la bulle de Clément XIV, du mois de juillet 1773.

En 1762, Louis XV fit cadeau de son portrait à la communauté de la ville, qui le fit encadrer et placer dans la grande salle d'assemblée.

Il y avait plusieurs années que la communauté de ville avait abandonné aux chirurgiens la tour du Connétable, très-anciennement nommée la tour de Chevigné, pour y établir leur école de chirurgie. Ayant, cette année 1763, formé le projet de vendre à différents particuliers tout le

terrain, depuis cette tour jusqu'à la rivière d'Erdre, pour y bâtir des maisons, elle transporta cette école dans la rue et presque vis-à-vis de l'église de Saint-Léonard; et tout l'emplacement le long de la Loire, nommé depuis le quai Brancas, fut fini de bâtir en 1767, et la tour des Chirurgiens démolie.

La paix avec l'Angleterre fut signée le 3 juin 1763.

M. le duc d'Aiguillon, commandant en Bretagne et lieutenant général au comté nantais, posa la première pierre du palais de la Chambre des comptes, avec Mme Danviray, épouse de M. de Becdelièvre, premier président, le 6 septembre 1763; sous laquelle est une lame de cuivre où est marqué l'année, les noms des commissaires de la Chambre à qui le roi a confié les soins économiques de cette bâtisse, qui s'est faite à frais égaux de la part du roi et des Etats de la province. Il y est encore parlé de la difficulté que l'on a eue pour épuiser les eaux, des fondations qui sont à 48 pieds 9 pouces de profondeur à compter du sol du vestibule, où enfin on a trouvé le roc, tandis que dans la partie de l'est, il est à trois pieds seulement. Ce palais n'a été fini, faute de fonds, qu'en 1782, et a coûté....

Par les soins de M. d'Aiguillon, on reprit à Nantes le dessein de finir le cours des Etats. Il engagea tous les gens aisés à prendre les actions dont est parlé à la page 158; la Chambre en corps en prit quatre-vingt-douze. Il est surprenant les terres qui furent remuées en cette occasion ; on en jugera facilement quand on saura qu'elles étaient à deux pieds au-dessous du niveau du pavé de l'église de l'Oratoire. Avec cet argent il fut absolument poussé à la fin en 1764.

Les Chartreux étaient propriétaires, par la cession que la duchesse Anne leur avait faite le 26 décembre 1498, de l'étang de Barbin, qui sont les eaux, pêcheries, marais et

bac renfermés entre la chaussée de Barbin et les moulins des halles ; par traité du 28 octobre 1752, la ville acquit tout ce domaine pour 600# de rente foncière. Ce traité fut homologué par arrêt du Conseil et lettres patentes vérifiées à la Chambre le 28 juin 1754. En conséquence de cet acquêt, la ville fit démolir la chaussée du Port-Communeau, la tour du moulin Harnois et ledit moulin, construire le pont, ouvrir le chemin de Talensac et dégager la place nommée d'Aiguillon.

En 1764, les Etats ouvrirent à Nantes, le 1er octobre, et ne finirent que le 1er avril 1765 ; ce qui fit six mois un jour. Le cours des Etats fut, en cette année, poussé à sa perfection ; et le quai, depuis Chézine jusque sous le couvent des petits capucins de l'hermitage, fut ouvert et fini peu d'années après.

La communauté de ville, désirant aligner autant qu'il serait possible la rue de St-Clément avec la place de St-Pierre, acheta, en 1763, de M. l'évêque de la Muzanchère, tout le terrain, maisons, jardins, et audience où étaient situés ce que l'on nommait les regaires (juridiction temporelle des évêques en Bretagne), pour la somme de 1,200# de rente foncière, avec faculté à la communauté de démolir l'audience actuelle quand elle voudra, afin d'ouvrir une nouvelle rue pour conduire au palais de la Chambre des comptes, à la charge d'en réédifier une autre sur un terrain désigné, et, par contre-échange, la ville abandonne à l'évêque en toute propriété la tour et emplacement de la porte St-Pierre, la plus proche de son palais, et tout le terrain du même côté qui joindra la rue alignée de St-Clément à la susdite place St-Pierre : le traité et l'homologation sont registrés à la Chambre, le 14 août 1767.

L'autre tour, sur laquelle doit passer la rue, fut donnée

pour la démolition au sieur Minée, chirurgien, qui ne finit de la détruire qu'en 1772.

Le roi ayant exigé, en 1764, que le Parlement de Bretagne eut enregistré une déclaration portant levée d'une nouvelle imposition et contraire aux priviléges de la province, presque tous les conseillers et présidents aimèrent mieux donner leur démission que d'y consentir ; ce qu'ils exécutèrent le 22 mai 1765. La cour, animée par M. le duc d'Aiguillon, qui commandait dans la province et qui était brouillé avec cette compagnie, surtout avec MM. de Caradeuc de la Chalotais père et fils, procureurs généraux, retint tous ces officiers sans fonctions à Rennes, pendant près d'un an, à l'exception de MM. de la Gascherie-Charette, son neveu de la Collinière, de Kersalaun, Piquet de Montreuil, conseillers, et les procureurs généraux, qui furent enlevés, la nuit du 10 au 11 novembre 1765, rigoureusement emprisonnés et leur procès criminel commencé à Rennes par une commission de maîtres des requêtes, dont le tribunal fut ensuite transporté à Saint-Malo, où ces six magistrats furent sur le point de perdre la tête ; mais, par un heureux contre-ordre, ils furent transférés à la Bastille, où, après avoir passé quelques mois et avoir habité, pendant plus de deux ans, des prisons les plus affreuses, ils furent exilés en différentes villes du royaume. Très-peu de conseillers dévoués à M. d'Aiguillon reprirent leurs charges ; les autres en bien plus grand nombre furent exilés en différentes petites villes et gros bourgs de la province. Presque pendant tout ce temps il y eut cessation de justice en Bretagne. Enfin à la sollicitation des Etats, aux remontrances de la Chambre et de tous les Parlements du royaume, le roi leva, le 18 février 1769, les lettres de cachet de ceux qui étaient exilés dans la province, les renvoyant chez eux. Ils ne rentrèrent en fonctions qu'en 1769. L'époque de

cette affaire est la source de tous les malheureux événements arrivés aux Parlements du royaume et à toute la magistrature, ainsi qu'il est porté à la page .

Les ennemis du Parlement de Bretagne ayant répandu à la cour que toute la province était en feu et même en armes, M. de Choiseul, duc de Praslin, ministre de la marine, prétexta, en 1766, un voyage à Brest; mais il n'aperçut, dans toute sa tournée, qu'une tranquillité parfaite et une entière soumission. Il arriva à Nantes, le 31 août; deux compagnies de cavalerie, formées par des jeunes gens de la Fosse, allèrent au devant de lui jusques au-delà de la Bouvardière; il fut salué de deux salves de 21 coups de canon, par Mrs du commerce, et de 12 du château où il logea. Il mangea toujours chez M. de Menou, lieutenant de roi, promena beaucoup sur les quais de la Fosse, le 1er septembre, et partit le 2, à six heures du matin, paraissant très-satisfait. Il avait été complimenté, en arrivant, par le Bureau de ville, les consuls et le lieutenant général de l'amirauté.

Les Etats tinrent à Rennes en 1766. M. le duc d'Aiguillon y parut en qualité de premier commissaire du roi. Les derniers jours de cette tenue, il fit lire un long règlement pour être observé à l'avenir, concernant l'ordre des séances et la matière des délibérations, etc., qu'il fit enregistrer d'autorité, mais contre lequel l'assemblée protesta aussitôt. Le peu de membres du Parlement qui siégeaient à Rennes, et qui étaient tous dévoués à M. d'Aiguillon, l'enregistrèrent, après de très-légères représentations. Ayant été envoyé à la Chambre des comptes à même fin, cette compagnie fit au roi de si fortes remontrances sur l'impossibilité de son exécution, qu'elle reçut ordre de la cour d'y surseoir; et, depuis, il fut absolument anéanti aux Etats de 1768, qui firent faire, en 1770, des remercîments à la Chambre, par

ses députés aux petits Etats, de son zèle à soutenir les intérêts de la province.

Cette année 1766, les carrosses nommés *fiacres* s'établirent à Nantes, à raison de 24 sols pour la première heure et 20 sols les autres (1).

DIEU AIDANT,

ET SOUS LES AUSPICES DE NOSSEIGNEURS LES ÉTATS DE BRETAGNE.

François Etieuvrin, maître-ès-arts et en chirurgie, à Nantes, professeur-démonstrateur élu au concours, commencera le cours d'accouchemens, des maladies des femmes grosses, nouvellement accouchées, etc., mercredi 8 avril 1767, deux heures de l'après-midi, aux écoles de chirurgie situées rue St-Léonard, et continuera tous les lundis, mercredis et vendredis, à la même heure.

Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam viribus..... (HORAT. *de Arte poet.*)

(Affiche originale en placard in-fol.)

Vingt ans après, ce même chirurgien recevait des Etats de Bretagne une bourse de jetons, en témoignage de satisfaction de son enseignement. (GUIMAR, *Annales nantaises,* sous l'an 1786, p. 531.)

Le premier hôtel de la Bourse, bâti à Nantes, fut construit près de l'ancienne chapelle de St-Julien, en 1641. Le renable en fut rendu sept ans après et coûta 8,300^tt. Il fut

(1) Le père Labat, jésuite, né en 1668 et mort en 1738, dit en parlant des fiacres : « Je me souviens d'avoir vu le premier carrosse de louage qu'il y ait eu à Paris. On l'appela le *carrosse à cinq sous,* parce qu'on ne payait que cinq sous par heure. Six personnes y pouvaient tenir, parce qu'il y avait des portières qui se baissaient, comme on en avait aux coches et carrosses de voyage. Le carrosse avait une lanterne, placée sur une verge de fer au coin de l'impériale, sur la gauche du cocher. Il logeait à l'image Saint-Fiacre, d'où il prit son nom en peu de temps, nom qu'il a ensuite communiqué à tous ceux qui l'ont suivi. » Voir aussi le curieux opuscule de Monmerqué, intitulé : *les Carrosses à cinq sols, ou les Omnibus du dix-septième siècle.* Paris, Firmin Didot, 1828, in-12 de 75 pages.

démoli en 1724, et un autre rebâti, cette même année, qui coûta 95,000#, y compris la chapelle de St-Julien ; mais leur peu de solidité obligea de les détruire en 1767, et, en attendant qu'on les pût rebâtir, on construisit une baraque à peu près dans le même endroit où était la première Bourse.

Le 18 février 1768, fut ouverte, à St-Brieuc, une assemblée extraordinaire des Etats pour délibérer sur le nouveau règlement dont est parlé ci-dessus. Le sr Ogier, conseiller d'Etat, ancien président au Parlement de Paris, fut le premier commissaire du roi ; ils finirent le 1er avril, on n'y traita absolument d'aucune autre affaire.

Le mois de mai suivant, M. l'abbé de la Tullaye, grand vicaire et chanoine de St-Pierre, reporta solennellement à St-Donatien partie des reliques de ce saint, qui étaient gardées dans la cathédrale.

Le 12 décembre 1768, l'ouverture des Etats ordinaires de la province se fit à St-Brieuc, par M. le duc de Duras, commandant en Bretagne, lieutenant-général des armées du roi et premier gentilhomme de sa chambre. Depuis longtemps on n'avait vu régner tant de liberté dans cette assemblée ; la bonté et la franchise de ce duc gagnèrent tous les cœurs, facilitèrent les opérations et engagèrent la province d'accorder, par acclamation, toutes les demandes du roi. Les fermes des devoirs y furent adjugées à 7,650,000#.

Quelque temps avant les Etats, M. le duc d'Aiguillon s'était démis entre les mains du roi de sa commission de commandant général en la province de Bretagne, avec rétention de sa charge de lieutenant-général au comté nantais.

Le 1er mai 1768, les religieuses de la Visitation solennisèrent la canonisation de Mme de Chantal, fondatrice de leur ordre. Cette fête dura huit jours.

Au mois de juillet suivant, les religieuses ursulines en firent autant, pendant trois jours, pour la béatification de la bienheureuse Angèle.

En 1768, furent commencées toutes les maisons du quai Flesselles, nom de l'intendant qui était alors en Bretagne ; elles furent finies l'année suivante.

Le 18 février 1769, furent expédiées des lettres de cachet qui permirent à M. le président de Robien et à environ cinquante conseillers au Parlement, qui avaient donné les démissions de leurs charges, d'aller où ils voudraient. MM. de la Chalotais père et fils, exilés à Saintes ; MM. de la Gascherie et la Collinière, exilés à Autun ; M. de Kersalaun, au Mans, et M. de Montreuil, à Angers, non plus que M. du Parc-Porée, exilé dans ses terres, ne furent point com- en cette faveur. M. du Parc-Porée, avocat-général, reut permission de se rendre à Rennes qu'à la fin d'avril, pour exercer les fonctions de procureur général, attendu son ancienneté.

M. Daguay avait été depuis peu nommé à l'intendance de Bretagne. Il vint à Nantes, le 13 mai 1769 ; il logea à l'Hôtel-de-Ville, et y passa sept jours, pendant lesquels il fut fêté matin et soir. Il est le huitième intendant en Bretagne ; le premier fut M. de Bechameil de Nointel, ensuite MM. Ferrand, de la Tour, Feydeau de Brou, Pontcarré de Viarmes, le Bret, de Flesselles, M. Daguay, et, enfin, M. Duplex de Balquancour, en 1771.

En 1769, fut commencée la façade de maisons qui prend depuis le coin de la rue St-Clément, à descendre vers le faubourg de St-André. Les trois premières ont été finies en 1771. A cette occasion, l'entrée de la rue St-Clément fut baissée de plus de six pieds, pour donner une pente plus douce à l'entrée de la ville.

Le 7 juillet 1769, fut décidé, par le conseil du roi, le

rappel des membres du Parlement de Bretagne, qui avaient donné leur démission le 22 mai 1765.

Le 10 juillet même année, M. de Duras, commandant en Bretagne, arriva à Rennes et apporta les lettres patentes du rappel, et les lettres de cachet pour le rappel de MM. de la Gascherie, la Collinière, de Kersalaun et de Montreuil; le duc remit à M. le président de Robien les lettres patentes pour les communiquer aux magistrats démis qui étaient à Rennes, et, sur leur promesse de les enregistrer, il leur fit porter des lettres de cachet, le 14 au soir, pour qu'ils entrassent le lendemain samedi 15 au Parlement, et fit mettre à la poste les lettres de cachet pour le rappel des exilés. M. le président de Robien étant le seul de son ordre qui eût persisté dans sa démission, les conseillers démis se rendirent à son hôtel à huit heures du matin, se mit à leur tête et ils marchèrent solennellement au palais, au nombre de quarante-neuf, suivis de tous les procureurs et d'une troupe infinie de peuple. M. du Parc-Porée présenta aux chambres assemblées l'édit du roi pour le rappel et en requit l'enregistrement ; ce qui fut fait sans difficulté, mais MM. les procureurs généraux restèrent exilés à Saintes.

Dès le jour de la rentrée du Parlement, il reçut, par députation, les compliments de tous les corps et compagnies de la ville de Rennes. Un si bon exemple fut suivi, pendant plus d'un mois, de toutes celles de la province sur son heureux retour.

Le premier soin du Parlement fut d'écrire, dès le jour de sa rentrée, une lettre de remercîment au roi, à MM. le chancelier et de Saint-Florentin, ministre de la province. Il écrivit aussi, le 28 juillet, à la Chambre des comptes, pour la remercier d'avoir porté sa justification au pied du trône.

Depuis le 10 juillet jusqu'au 22 août suivant, M. et Mme de Duras demeurèrent à Rennes et arrivèrent à Nantes ledit jour 22 août, au bruit du canon et des acclamations universelles. M. l'évêque étant absent, il leur avait offert son palais, où ils logèrent jusqu'au 26 qu'ils partirent. Deux compagnies de jeunes gens du commerce, l'une de cinquante hussards et l'autre de cent dragons, en uniforme, allèrent au devant d'eux. Un détachement de chacune s'empara des portières du carrosse de M. le comte de Menou, qui était allé, avec sa dame, jusqu'à la Sausinière, au-devant du duc et de la duchesse. La milice bourgeoise formait deux haies, depuis le Marchix jusqu'à l'évêché. A la porte St-Nicolas, on avait dressé un arc de triomphe sous lequel M. Libault, maire, accompagné du bureau, présenta à M. le duc les clefs de la ville. Après que M. et Mme de Duras eurent reçu, à l'évêché, les députations et visites des MM. et dames, ils allèrent souper au château. Le 23, il y eut une fête magnifique à l'Hôtel-de-Ville, où ils soupèrent, avec quatre-vingt-treize dames, dans la grande salle. Il y eut plusieurs autres tables servies dans les autres appartements, illumination, bal et feu d'artifice. Le 24, le duc et la duchesse soupèrent chez M. de Becdelièvre, premier président de la Chambre des comptes, avec trente autres dames. Il y eut aussi illumination. Le 25, ce fut chez M. de la Tullaye, procureur général de la Chambre, d'où, en sortant de table, le duc partit pour Chanteloup, près de Blois, château appartenant au duc de Choiseul. La duchesse de Duras partit, le même jour, à huit heures du matin, pour Rennes, et, de là, à St-Malo (1).

(1) Voir pour plus de détails la *Description des fêtes données par le corps de ville et celui du commerce de Nantes, les 22 et 23 août 1769, à l'occasion de l'arrivée et du séjour de M. le duc de Duras en cette ville.* (Nantes, Vatar, in-8° de 8 p.)

Le vendredi 25, sur les quatre heures de l'après-midi, arrivèrent MM. de la Gascherie et de la Collinière, revenant de leur exil d'Autun. Ils avaient descendu la Loire en bateau, et deux carrosses de leur famille allèrent les attendre sur la prairie de Mauves. Les hussards demandèrent permission à M. de Duras d'aller à leur rencontre, et un détachement les alla attendre à l'arche du gué aux Chèvres. Ils firent ainsi leur entrée à pied, au milieu de cette troupe et accompagnés de beaucoup de noblesse, dont le nombre augmentait à mesure qu'ils avançaient vers la ville. Les hussards les conduisirent à leurs hôtels, où toute la ville les alla embrasser, et où nombre de députés des différents corps se rendirent sur-le-champ pour les saluer. Ils allèrent, au milieu des acclamations et d'un cortége nombreux de noblesse, sur les six heures, saluer M. et Mme la duchesse, qui leur firent l'accueil le plus obligeant. Le dimanche 27, le maire, à la tête de la milice bourgeoise, alla leur témoigner la joie qu'il avait de leur retour.

Par arrêt du conseil du 7 mai 1770, conformément à une délibération des Etats, le roi supprima tous les papegauts de Bretagne, à l'exception de celui de St-Malo, pour les droits en provenant être attachés aux hôpitaux, à condition de nourrir les enfants trouvés.

En 1770, la communauté de ville vendit à M. d'Aux, gentilhomme demeurant à Nantes, tant pour lui que consorts, un emplacement situé sur le cours St-André faisant face au faubourg St-Clément, contenant 90,000 et tant de pieds carrés, à raison de onze sols le pied, à la charge de déblayer la montagne de terre dont cet emplacement est couvert, et à condition d'y construire des hôtels ou maisons avec des jardins, dont les façades sur le cours seront élevées en six ans et données par l'architecte de la ville. Le chapitre de St-Pierre, de qui ce terrain relève, fit remise

de la moitié des lots et ventes, avec promesse de n'en point prendre de nouvelles, en cas que la première mutation se fasse avant quatre ans. Le déblaiement des terres, commencé le 14 mai 1770, avec hottes et tombereaux, a duré trois mois et a coûté environ 20,000#; les terres ont été jetées au bout du cours, dans le marais d'Erdre.

Le 2 septembre 1770, la communauté de ville donna au même M. d'Aux 4,975# pour démolir et déblayer la grosse tour du Papegaut et le bastion adjacent.

L'exportation des grains à l'étranger, quelque rares qu'ils eussent été, avait été regardée comme un bien et un aiguillon pour l'agriculture (1); les Etats de la province avaient même demandé au roi qu'il l'eût autorisée. L'expérience fit voir, en 1770, qu'on s'était trompé : la récolte n'ayant pas été bonne, en 1769, dans tout le royaume, les seigles montèrent, à Nantes, où ils étaient encore plus communs que partout ailleurs, à 210 et 220# le tonneau. Ainsi les pauvres eussent eu beaucoup à souffrir, sans une quête générale que l'on fit dans la ville. La Chambre des comptes donna 1,000 écus, la communauté des notaires et celle des procureurs chacune 800#, chaque avocat un louis, M. l'évêque 600#, les chirurgiens, tous les gentilshommes et bourgeois selon leurs moyens. On ne sait par quel motif le corps du présidial ne voulut rien donner, et, sous prétexte que le chapitre de St-Pierre prétend être un des administrateurs de ces sortes de charités, il refusa constamment d'y contribuer (2). MM. du commerce firent venir

(1) Voir la *Liberté du commerce des grains, toujours utile et jamais nuisible* (par Guil.-Franç. Le Trosne, avocat du roi à Orléans, ami de Pothier). Paris, 1764 ou 65, in-8°; et la *Correspondance de Grimm et Diderot*, t. VI, p. 324.

(2) « En 1746, MM. de Saint-Pierre ne voulurent rien donner non plus, alléguant qu'ils n'avaient point d'argent, mais disant qu'ils redou-

une quantité prodigieuse de blés de Dantzic, dont une grande partie passa dans l'intérieur du royaume, ce qui le fit un peu diminuer, et, de leur quête, firent distribuer gratuitement soixante-dix tonneaux de grains dans les campagnes, à cinq ou six lieues à la ronde de Nantes. Celle faite dans la ville fut remise aux maire et échevins, qui firent boulanger et distribuer le pain aux pauvres. Elle se monta à 11,000#, et celle de la Fosse à 14,000#. Le Parlement emprunta 90,000# pour être employées en achats de blés venant de l'étranger, pour être vendus dans les lieux les plus nécessiteux de la province. Les 1,200# destinées au dîner d'installation des maire et échevins furent ménagées pour les pauvres. Enfin, la quantité de grains arrivés de Dantzic, dont une partie avait été envoyée à propos dans l'intérieur du royaume, fit ouvrir les greniers, de façon qu'en moins d'un mois, le seigle tomba à 15# le setier.

En 1770, les pluies continuelles de l'automne firent tellement déborder les eaux, surtout des petites rivières qui tombent à Nantes, qu'elles montèrent à quatre pieds moins haut qu'en 1711. Celles de la Sèvre firent des ravages affreux à Clisson, en renversant plusieurs maisons et tous les moulins à papier (1). Elles culbutèrent le pont et la

bleraient de prières pour la paix et pour la guérison des pauvres. » (*Proust de la Gironnière,* même mt., plus haut.)

(1) Nous lisons ce qui suit dans un manuscrit intitulé : *Topographie médicale de la ville de Clisson, en Bretagne, et de ses environs,* par le docteur Michel Duboueix, correspondant de la Société de médecine de Paris et membre de l'ancienne Faculté de médecine de Nantes : « Il ne se passe guère d'année que nos deux rivières de la Sèvre et de la Moine ne sortent de leur lit et ne montent de 5, 6, 8 et 10 pieds au-dessus de leur niveau ordinaire. Les grandes inondations sont heureusement plus rares. On assure ici qu'il en arrive, tous les trente ans, de semblables à la dernière dont j'ai été témoin. Des vieillards rapportent en avoir vu de pareilles, en 1710 et en 1740. Ce

pyramide de Pont-Rousseau, construit en 1658. La ville y entretint à ses frais un bac jusqu'à sa reconstruction.

Le père Félicité, de Lamballe, premier français et breton qui fut général des Capucins, vint à Nantes, le 5 janvier 1771, et y passa huit jours. M. l'Evêque envoya son carrosse au-devant de lui jusqu'à Pont-Rousseau, avec un grand vicaire et un de ses aumôniers. Pendant son séjour, aucun corps politique ne lui rendit d'honneurs ; le lieutenant de roi du château n'eut pas même ordre, contre la coutume, de faire tirer son canon.

Le roi, ou plutôt ceux qui l'approchaient le plus intimement, et surtout le chancelier Maupeou, ci-devant premier président du Parlement de Paris, ennuyés des remontrances réitérées de tous les Parlements du royaume sur le long exil de MM. Caradeuc de la Chalotais, procureurs généraux de celui de Bretagne, manda celui de Paris à Versailles, le 7 décembre 1770, où, dans son lit de justice, il fit enregistrer un édit, du même mois et an, qui défend, entre autres choses et en toutes circonstances, de lui faire d'itératives

périodisme est un phénomène qui mériterait l'attention des physiciens. La fameuse inondation dont je veux parler arriva dans la nuit du 25 au 26 novembre 1770. Après trois jours de pluie continue, la rivière monta, en moins de six heures, à trente pieds au-dessus de son niveau. Les papeteries, les moulins à blé, à tan, à foulon et autres bâtiments établis sur son cours, furent détruits en totalité ou en grande partie par ce torrent épouvantable. Les maisons de Clisson, bâties dans la vallée, eurent le même sort. Nos ponts furent emportés. Enfin cette inondation causa des ravages terribles dans tout le trajet des deux rivières. » (P. 8 et 9.)

On voit encore sur une pierre de taille, placée à l'angle d'une maison de la ruelle conduisant de l'ancien pont de Clisson à la Garenne, cette inscription commémorative :

L'EAU A MONTÉ A CETTE HAUTEUR, DU 25 AU 26 NOVEMBRE 1770.
POSÉE PAR M. P. PERRER, 1771.

remontrances. Mais le Parlement de retour protesta et remontra de nouveau que cet édit, avilissant la magistrature et renversant les lois fondamentales de l'Etat, tous ses membres réunis lui offraient plutôt leurs têtes et leurs démissions que de souscrire à tout ce qui avait été fait en son lit de justice. En conséquence, on leur signifia à chacun, la nuit du 20 au 21 janvier 1771, des lettres de cachet portant ordre de partir, dans le jour, pour le lieu de leur exil, qui était les endroits les plus reculés du ressort de ce Parlement. Le roi, voulant cependant pourvoir à la justice qu'il doit à ses sujets, distribua, par ses lettres patentes du 23 du même mois, tous les conseillers d'Etat et maîtres des requêtes pour composer une espèce de Parlement. Enfin, le 23 février suivant, le chancelier s'y rendit lui-même et y fit enregistrer un édit portant création de six conseils supérieurs dans le ressort du Parlement de Paris, pour y rendre, également qu'au Parlement, la justice gratuite.

Par autre lit de justice du 13 avril dit an 1771, le roi fit enregistrer son édit, du même mois et an, portant suppression de son ancien Parlement de Paris et création du nouveau, pour y rendre entre autres choses la justice gratuite, et encore, par édit de même date, il supprima, sans recréer, la Cour des aides de Paris, avec attribution des affaires qui s'y traitaient aux conseils supérieurs du ressort de ce Parlement.

Dans la même année 1771 et sous différentes dates, tous les autres du royaume furent supprimés. Celui de Bretagne subit ce sort, le 25 octobre. La Chambre des vacations étant finie et tous les membres de cette cour étant séparés reçurent des lettres de cachet, leur ordonnant de se trouver, le 24, à Rennes ; dans le soir, on leur en signifia d'autres pour se rendre, le lendemain à huit heures du

matin, au palais, en robe, où M. le duc de Fitz-James fit d'abord enregistrer ses lettres de commandant en la province, au lieu et place de M. le duc de Duras, qui avait refusé cette commission ; il passa ensuite à l'édit de la suppression du Parlement, en date du mois de septembre précédent, qui fut également enregistré, et fit distribuer à chacun des présidents et conseillers d'autres lettres de cachet, pour retourner chacun dans leurs hôtels, sans y recevoir qui que ce soit. La nuit suivante, ils en reçurent d'autres qui les exilèrent chacun dans leurs terres, avec ordre de sortir de Rennes dans le jour.

Le lendemain 25, ce même duc et M. Bastard, commissaire du conseil, rentrèrent au Parlement avec quelques membres de l'ancien et y firent enregistrer autre édit, du même mois de septembre, portant création d'offices dans le Parlement de Bretagne.

La plupart des officiers de l'ancien Parlement, prévoyant le coup qu'on voulait leur porter en les rassemblant, s'étaient rendus, dès le 23 octobre, à Rennes, où ils dressèrent un acte de protestation contre la violence qu'ils jugeaient que la Cour leur voulait faire, en les dépouillant de leur état, sans avoir délinqué ni prévariqué. Cette protestation est signée de soixante-cinq. Par lettres de cachet ils furent tous exilés dans leurs terres, pendant plus de trois ans, n'ayant été rappelés à leurs fonctions qu'à la mi-décembre 1774.

En décembre 1771, on amena à Nantes un éléphant qu'on faisait voir, à 24 sols et 12s par place. Il était couleur d'ardoise et avait sept pieds de haut, quoiqu'il n'eut encore que cinq ans et demi. On lui faisait faire le chemin d'une ville à l'autre, partie à pied et partie dans une espèce de voiture plate faite exprès. Il y avait environ quatre-vingts ans qu'il n'en était venu.

Les revenus de la communauté de ville n'étant pas suffisants pour la reconstruction du pont Rousseau, le premier bac n'étant pas assez grand pour l'affluence des passants, elle en fit construire, en 1772, un qui coûta 10,000#. On y a vus souvent huit charrettes chargées de vin, attelées de quatre bœufs, leurs charretiers et plusieurs chevaux chargés.

Le 11 mars 1772, trois maisons qui formaient partie de la rue du Bois-Tortu, du côté de la rivière d'Erdre, fondirent tout-à-coup et tombèrent dans l'eau.

Le 20 février 1772, la communauté du Bon-Pasteur fit enregistrer à la Chambre des lettres patentes obtenues sur arrêt du Conseil, qui amortit le terrain de cette communauté, à la charge de recevoir et nourrir gratuitement les filles pénitentes qui s'y présenteraient, et encore parce qu'on ne fera en faveur de cette maison aucune quête. Le procès-verbal d'amortissement est joint à cet enregistrement.

Il y a quelques années qu'un particulier avait fait construire, dans un très-grand bateau, des bains publics que le feu incendia. En 1772, un autre entreprit, par la permission de la communauté de ville et en vertu d'arrêt du Conseil, d'autres bains sur une des piles du pont de la Belle-Croix.

Au mois de mars 1772, MM. les administrateurs de l'hôpital ayant représenté au public, par un tableau des recettes et dépenses de cette maison, combien il était obéré, on fit dans la ville une quête générale qui se monta à près de 30,000#. La Chambre donna en corps 1,200#.

En 1771 et 72, toutes les rues de la ville furent repavées à neuf, aux dépens des particuliers, à raison de 7# 10s la toise de six pieds. On en exhaussa dans la basse ville, et on en excava plusieurs dans la haute, entre autres celles

des Cordeliers et de Notre-Dame. Cette dernière fut baissée de trois pieds vis-à-vis la petite porte de cette église.

Le bail de la viande de carême, de 1772, fut adjugé à 6,250#, partables entre les deux hôpitaux; l'année précédente il avait été porté à 7,000#.

En janvier 1773, il vint à Nantes un Anglais, avec quelques chevaux de son pays. Il était si agile et si bien dressé qu'étant en selle et galopant à l'ordinaire, il ramassait un écu, se mettait et tenait debout sur son cheval, galopait même en cette situation sur deux chevaux, leur faisant en même temps franchir une barrière de quatre pieds de haut. Il prenait 3# par personne.

Le pape Clément XIV éteignit, par sa bulle du 21 juillet 1773, tous les jésuites de la chrétienté, les dispensant du premier vœu, sécularisant ceux qui étaient dans les ordres sacrés, donnant aux dépens de la Chambre apostolique des habits séculiers à ceux qui résidaient à Rome. Le bref leur en fut notifié en cette ville, où ils avaient dix maisons, colléges ou hospices, le 16 août suivant, à neuf heures du soir, avec les plus grandes précautions, de peur d'émeute. Le lendemain, d'autres religieux ou prêtres séculiers célébrèrent des messes dans leurs églises ou chapelles. Cette bulle fut envoyée à tous les évêques de la chrétienté, par la poste; le port en coûta à celui de Nantes 24#.

En 1770, MM. du chapitre de St-Pierre obtinrent un arrêt du Conseil, qui leur permettait de vendre les bois situés sur les terres vagues, étant sous leur fief dans la paroisse de Ste-Luce, sous prétexte d'en employer le produit à élever dans le chœur de leur église un maître-autel de marbre. Ils en vendirent l'année suivante, tant futaies que tétards, près les maisons de la Thébaudière, la Nobilière et le Linot, pour plus de 7,000#, sans qu'ils paraissent avoir fait, jusqu'en 1774, aucune démarche pour les employer. Et l'an-

née suivante, à peu près pour la même somme en celle de Vigneux.

Le 10 mai 1774 mourut à Versailles, de la petite vérole, le roi Louis XV, âgé de soixante-trois ans et deux mois. Son petit-fils, Louis XVI, âgé de dix-neuf ans et neuf mois, lui succéda. Par lettres de cachet du même jour, il donna avis à M. l'Evêque de Nantes de la mort de son aïeul, lui enjoignant de faire prier Dieu pour lui, le plus tôt possible, dans sa cathédrale, et d'y convoquer les compagnies qui ont coutume d'y assister. En conséquence, il donna un mandement qui fixait le jour au vendredi 20, et par lequel il ordonnait à tous les prêtres de son diocèse de dire une messe à l'intention du défunt et à toutes les religieuses de faire une communion. La Chambre ayant aussi reçu ses lettres de cachet, de même date et à même fin, s'assembla le jour précédent, quoique en vacances, pour recevoir la semonce de M. l'abbé de la Tullaye, vicaire-général, et assista, le lendemain, à la grand'messe qui fut célébrée par M. l'Evêque. Les piliers de l'église étaient tendus de noir, avec un catafalque, le tout aux dépens du chapitre. Le corps de ville ne fit aucun service.

En 1774, plusieurs particuliers ayant afféagé des terrains dans la prairie de la Madeleine, le long des ponts de pierre, depuis le pont de la Belle-Croix jusqu'à ladite chapelle, y bâtirent des maisons qui, par leur alignement, élargirent de ce côté là le pont de neuf pieds.

D'autres particuliers ayant pris des emplacements dans cette prairie, y faisaient différents établissements, ce qui engagea la communauté de ville à y tracer des alignements pour y laisser des rues.

« Le seigneur d'un village à deux lieues de Nantes étant mort, on crut, pour placer son cercueil plus honorablement, devoir en déranger plusieurs, entre autres celui d'un de ses parents, décédé trois mois

auparavant. Une odeur des plus fétides se répandit dans l'église; quinze des assistants moururent peu de temps après. Les quatre personnes qui avaient remué les cercueils succombèrent les premières, et six cents présentes à cette cérémonie manquèrent de périr. » (Extrait de la *Gazette de santé,* du 10 février 1774, rapporté par Vicq-d'Azyr dans le discours préliminaire, page 42, de sa traduction de l'*Essai sur les lieux et les dangers des sépultures;* Paris, Didot, 1778, in-12.)

La population ayant depuis quelque temps considérablement augmenté dans la ville de Nantes, et la défense d'enterrer dans les églises, engagèrent, en 1774, les habitants des paroisses de Ste-Croix, de St-Saturnin, de St-Léonard, Notre-Dame, St-Denis, St-Vincent, St-Laurent et de Ste-Radégonde, d'acheter des Chartreux de cette ville deux journaux de terre, situés derrière l'enclos du couvent des Ursules, à raison de 200# de rente foncière, pour faire un cimetière général. Il en coûta 6,000# pour le clore et paver le chemin, lesquelles furent répartis au marc la livre sur les propriétaires desdites paroisses. Il fut béni en octobre, et M. l'Evêque fixa les honoraires des ecclésiastiques pour les convois (1).

« M. de Fontanes, inspecteur des manufactures des provinces de Poitou et Aunis, associé de la Société d'agriculture de la Rochelle, qui avait

(1) La bénédiction du cimetière de la Bouteillerie eut lieu le 25 octobre 1774, et le même jour on y enterra le corps d'un certain René Jannequin, âgé d'environ treize ans. Une note en latin, de J. Moyon, aumônier de l'hôpital à cette époque et depuis député du clergé du diocèse de Nantes aux Etats généraux de 1789, fait connaître que cette inhumation fut la première : Cimiterium commune pro sepulturâ defunctorum omnium hujusce urbis parochiarum, exceptis Sti-Nicolai parochiæ defunctis, benedictum fuit die 25 octobris hujusce anni, et primus in eo sepultus adolescens epilepticus hujusce Xenodochii, Renatus nomine, annorum 13 circiter natus, qui, morbo actus, furtim egressus, cùm ad suos supra pontes tenderet, undis se Ligerio fluminis submersit, ubi aquis projectum cadaver ejus inventum est, etc. (*Registre d'état-civil de Ste-Croix, année* 1774.

fixé sa résidence à Niort, mourut à Nantes en septembre 1774. Plusieurs mémoires imprimés ou manuscrits, un entre autres, trés-estimé, servant d'instruction sur la culture de la garance imprimé à Poitiers ; une garancière, avantageusement établie par ses soins dans le bas Poitou ; des desséchements sur les laisses de la mer dans la même contrée ; une correspondance assidue avec le Ministre, qui connaissait et estimait son mérite ; des projets, des vues utiles et patriotiques ; du zèle, de l'activité, des connaissances ; un caractère sensible et l'assemblage de toutes les vertus sociales, ont distingué M. de Fontanes, lui assurent les regrets de tous ceux qui l'ont connu et rendront sa mémoire chère à tous les bons citoyens. » (*Affiches du Poitou,* du 27 octobre 1774, n° 43, p. 184.)

Au mois de novembre de cette année 1774 mourut M. Grou, très-riche citoyen, qui laissa 4,430,000#, dont 200,000# pour fonder un hôpital pour les enfants trouvés à la décharge de l'Hôtel-Dieu.

En 1774, mourut Laurent Ganganelli, cordelier, élu pape en 1769, sous le pontificat duquel l'ordre des jésuites fut dissous ; il avait pris le nom de Clément XIV et fut empoisonné malgré les inutiles précautions qu'il prit pour s'en garantir.

Par édit de décembre 1774, le Parlement de Bretagne fut rétabli en ses fonctions, après trois ans d'exil. Pendant cet intervalle, la justice s'y est exercée par des officiers postiches, qui furent renvoyés. Ils n'avaient que des commissions en forme de provisions. Le roi ne leur accorda d'autres dédommagements que de conserver les titres et qualités d'anciens officiers du Parlement.

La sonnerie de St-Pierre passe pour une des plus belles du royaume, par les accords et par la grosseur de ses cloches qui sont au nombre de treize, dont deux au clocher du côté de l'évêché. La plus grosse, nommée *Charles,* donnée en 1522, par Jean Desnos, chanoine, ainsi que le porte son inscription, fut refondue et augmentée de plus de la

moitié, en 1652, par la libéralité de Louis XIII, et nommée par le maréchal de la Meilleraye, Charles de la Porte, gouverneur de la ville et château de Nantes (1); elle pèse 18,134 livres. La seconde, nommée *Louise*, a été refondue en 1708, par la munificence de Louis XIV. M. le comte de Toulouse fut son parrain; c'est, selon les apparences, celle dont il est parlé à la page 21 de ce petit recueil. La plus grosse de l'autre clocher se nomme *Marie*, et fut fondue en 1665, dont le duc de Mazarin (Armand-Charles de la Porte de la Meilleraye), gouverneur de la ville et château, fut parrain. C'est celle sur laquelle frappe l'horloge. La seconde qui se nomme *Pierre*, fut aussi fondue en 1665 et eut le même parrain. La troisième, fondue en 1708, s'appelle *Victor*, dont le duc d'Etrées fut parrain. La quatrième, *Rogatienne*, sans nom de parrain, fut fondue en 1687; c'est celle qui sonne le sermon, vêpres, l'*Angelus*, etc. Les quatre du carillon se nomment: *Pierre, Paul, Similien* et *Gohard*, furent fondues en 1663, sansnom de parrain ni de poids, comme toutes les précédentes, à l'exception de la première. Il faut quarante hommes pour les sonner pendant une demi-heure, parce que treize relèvent après un quart d'heure ceux des grosses cloches et du carillon. Enfin, deux autres, que l'on nomme *de la Paroisse*, fondues en 1743, dont M. le duc de Brancas fut parrain, et finalement deux appeaus de l'horloge et la commande.

(1) « Le mercredy 15e jour de juillet 1653, M. le doyen de Nantes, environ les deux à trois heures de l'après-midi, fist la cérémonie de la bénédiction de la grosse cloche de St-Pierre de Nantes, qui avoit esté fondue dès la vigile de la feste de la Pentecoste dernière 18e mai 1652. M. le mareschal de la Melleraye estoit assistant à ladite bénédiction, et le lendemain 16 dudit mois, elle fut montée en haut pour estre mise à sa place. » (*Mentions historiques, tirées des registres d'état-civil de l'aumônerie de Toussaint-lez-Nantes, conservés à la Mairie.*)

Outre la beauté de la charpente de St-Pierre, elle est encore remarquable en ce qu'étant de châtaignier, il ne s'y engendre jamais d'araignées. Il y a cent pas de marches, de six pouces chacune, du dallage de l'église à l'horloge; cent quatre autres jusqu'aux cloches, et quatre-vingts autres jusqu'aux plates-formes.

Le bail exclusif de la viande de carême fut porté, en 1775, à 7,700# et 300# de faux frais.

La santé de M. Pierre Mauclerc de la Muzanchère, évêque de Nantes, s'affaiblissant de jour en jour, il demanda, le 21 décembre 1774, le saint viatique, qui lui fut administré, dans son palais épiscopal, par M. le doyen de St-Pierre, en présence du chapitre assemblé à cet effet. En conséquence, MM. les vicaires-généraux rendirent, dès le jour, une ordonnance pour qu'il fût fait, jusqu'à nouvel ordre, des saluts dans toutes les églises de la ville pour sa conservation. Les vœux des riches et des pauvres, à qui il était également cher, ayant été exaucés, ces prières publiques ne durèrent que trois jours; mais enfin le Seigneur l'appela à lui, le samedi matin 1er avril 1775, après vingt-neuf ans d'épiscopat, dans la soixante-quinzième année de son âge, après avoir reçu de nouveau les derniers sacrements, regretté de tous les diosésains, et surtout des pauvres, avec lesquels il partageait au moins la moitié de ses revenus, ayant légué tous ses meubles aux hôpitaux dont il établit les directeurs ses exécuteurs testamentaires, et laissé 30,000# en espèces, trois mois de son évêché pour frais funéraires, de justice et réparations. Trente et un coups sur la grosse cloche de St-Pierre annoncèrent son décès ; dans l'après-midi, le chapitre publia un mandement, par lequel il nomma pour vicaires-généraux, official et promoteur, les mêmes qui, du vivant du défunt, exerçaient ces dignités, et où, annonçant la perte que le diocèse venait

de faire, indiquait au vendredi suivant, semaine de la Passion, son enterrement. Toutes les cloches de la cathédrale sonnèrent seules le soir, depuis huit heures et demie jusqu'à neuf ; mais, le jeudi, toutes celles de la ville en firent autant pendant une heure à midi, le soir. Vendredi, six heures du matin, pendant la procession et enterrement, auquel le chapitre, désirant ajouter le plus de solennité possible, chargea M. l'abbé de la Tullaye, un des vicaires-généraux, d'aller, le 5 dudit mois, inviter la Chambre d'y assister ; ce qu'elle refusa, ainsi qu'elle avait fait lors de la mort de M. l'évêque de Sanzai, parce que la compagnie n'était dans l'usage d'assister qu'aux convois de ceux qui en sont membres, et que M. de la Muzanchère, étant maître des comptes-né, avait négligé d'y prendre place.

Le vendredi, jour indiqué pour la pompe funèbre, les enfants du Sanitat, le Sang glorieux (1) dont le défunt était confrère, les religieux et tout le clergé sortant de St-Pierre, à neuf heures et demie, prirent le corps qui était alors exposé dans le vestibule de l'évêché et formèrent la procession par les rues où elle passe le jour de la mi-août, toutes les croix des paroisses et autres couvertes de violet. Il était précédé de trois ecclésiastiques, l'un portant son cœur dans une boîte de plomb, l'autre sa crosse démontée, et le troisième une mître de tissu or; le tout couvert de crêpes, ainsi que le bâton de chantre en dignité. Deux autres ecclésiastiques portaient une balle, où étaient jetés sans arrangement ses ornements d'église. Le corps était exposé sur un brancard porté sur les épaules par six ecclésiastiques, vêtu d'une mître de moire argent, de son

(1) La frairie du Sang glorieux ou de la Passion, fondée dans l'église de Sainte-Croix, imprima ses statuts en 1671, et les réimprima en 1769. Petit volume in-12, devenu rare, quoique deux fois édité.

chasuble violet brodé, chaussé et ganté de même, un petit crucifix entre les mains, sans drap mortuaire ni aumusse, le premier ayant été oublié; à l'égard de l'autre, le chapitre n'en voulut pas user ainsi qu'à M. de Sanzai, parce que celui-ci en portait toujours une lorsqu'il se rendait de son palais à la sacristie pour officier, au lieu que l'autre négligeait ce cérémonial. Son cœur fut donné à la communauté du Bon-Pasteur. Enfin cette marche était fermée par les officiers municipaux. La procession de retour à St-Pierre, dont toute la nef était tendue de noir, la messe y fut chantée sans musique, selon l'intention du défunt, et célébrée par M. le doyen, les chanoines placés des deux côtés de l'autel qui était élevé entre les deux grilles. L'Université, dans une chapelle, assista seulement à la messe, à la fin de laquelle il fut mis dans une châsse de plomb sur laquelle les armes du défunt, son âge, le temps de son épiscopat et le jour de sa mort étaient gravés, qui fut déposée dans le caveau ordinaire des évêques, vis-à-vis de l'autel de St-Charles. Le chapitre hérita de tous ses ornements d'église et de ses croix pectorales, selon une convention faite entre les anciens évêques et ces MM. Son testament étant contraire à la coutume, fut réduit au tiers; ses réparations furent estimées 34,000 livres, qui furent payées à son successeur en meubles et argent (1).

(1) Il existe un dessin au pastel des funérailles de l'évêque Pierre Mauclerc de la Muzanchère représentant le devant de la cathédrale, par Antoine Hénon, architecte et dessinateur de la ville et communauté de Nantes. Une autre vue du même artiste représente le derrière de la même église, l'Évêché, une tour du mur de ville sur l'emplacement du corps-de-garde actuel, les cours St-Pierre et St-André. Ces deux vues, qui forment pendant, sont de la même époque, et appartiennent aujourd'hui au cercle des Beaux-Arts, qui les avait prêtées à l'exposition de 1856, dont elles n'étaient pas l'une des moindres curiosités.

A l'occasion de la mort de M. de la Muzanchère, MM. du Présidial prétendirent, ainsi qu'il s'était ci-devant pratiqué, même à la mort de M. de Sanzai, exercer la juridiction des regaires pendant la vacance. La contestation fut jugée au Parlement, et le Présidial débouté. Le sénéchal et procureur du roi voulurent aussi assister à l'inventaire et vente, s'il y en eut eu, des meubles du défunt, mais ils s'en désistèrent. Ils posèrent seulement les scellés, et le greffier inventoria les papiers.

Le roi nomma, le 8 avril 1775, pour remplir le siége de Nantes, M. Jean-Augustin Fretat de Sarra, originaire d'Auvergne, depuis dix-huit mois évêque de Tréguier, qui n'accepta sa translation que le 7 mai, par un troisième commandement de S. M., se faisant un point de conscience d'abandonner sa première place pour celle de Nantes, qui est d'un revenu bien plus considérable (1). N'ayant été que très-peu évêque de Tréguier, il sollicita à Rome une diminution sur ses nouvelles bulles qui sont sur le pouillé de 33,000#, et ne put obtenir que 4,500#. Toutes ces longueurs ne lui permirent de se rendre à Nantes que le 10 novembre. Il le fit incognito, pour épargner la peine aux députés des chapitres de St-Pierre et de Notre-Dame d'aller, suivant l'usage, au-devant de lui à quatre ou cinq lieues. La grosse cloche de St-Pierre, nommé *Louise*,

(1) L'évêque de Belley, Camus, ami de St François de Sales, qui l'avait sacré et dont il nous a laissé l'*Esprit* et la *Vie*, refusa nettement deux évêchés considérables, Arras et Amiens, qui lui furent proposés par le cardinal de Richelieu. *La petite femme que j'ai épousée*, répondit-il en faisant un jeu de mots sur son nom, *est assez belle pour un Camus*. Fretat aurait bien pu répondre de même que sa première femme était assez bonne pour un fretin ; mais va-t-en voir... Aussi, quoique l'abbé Caron l'ait compris dans ses *Modèles du Clergé*, nous croyons qu'il était bien loin de St François de Sales et de Camus.

[illegible] le [illegible] les [illegible] de [illegible] Lambrière, [illegible] de Nantes, [illegible] à Nantes, [illegible] 11 [illegible] suivant [illegible] le même [illegible]. Dans le soir, il [illegible] L. [illegible] président à Lambrière et le [illegible] [illegible] ne [illegible] pas [illegible] à première [illegible]. L. [illegible] le [illegible] des [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible]

passé depuis longtemps de résignation en résignation, ou étant tombée dans les mois réservés au pape. Le Parlement de Bretagne décida en faveur de M. de Régnon. M. Gabriel présenta sa requête au Conseil en cassation, où elle resta indécise par la transaction intervenue entre les parties, par laquelle ce dernier abandonna, ayant reçu quelques bénéfices en dédommagement de ses prétentions, et où le pape, se désistant aussi des siennes, consentit pour cette fois seulement que cette question demeurât indécise et que M. de Régnon restât comme bien pourvu.

Le bail exclusif de la boucherie de carême a été porté en 1776, comme l'année précédente, à 8,700$^{\#}$ et 300$^{\#}$ de faux frais, et la viande taxée à 5^{s} 6^{d}.

La pluie et les orages ayant un peu dégradé la promenade du cours, du côté de St-Pierre, la communauté de ville le fit aplanir et sabler en 1776.

La chapelle de Bon-Secours étant très-caduque et indécente, fut démolie en 1776, en conséquence d'arrêt du Conseil, et, par quelques acquisitions, elle a aujourd'hui en dedans œuvre 45 pieds de longueur sur 40 de large. M. Grou, riche négociant, avait légué pour partie de sa construction 6,000$^{\#}$; sa veuve ajouta cent pistoles; la reine de France 10,000$^{\#}$; les charités ont suppléé au reste. Pendant le temps de la bâtisse, la représentation de la Vierge, qui excite la dévotion des fidèles, fut déposée à un autel de Ste-Croix. M. l'évêque de Nantes bénit, le soir du 28 janvier 1777, trois pierres, qui furent placées au maître-autel, l'une pour y incruster la pierre sacrée, et sous les deux collatérales sont des plaques de cuivre, qui désignent que MM. de la Tullaye sont présentateurs de cette chapelainie. On y dit la messe le jour de Pâques 1780.

Le 28 janvier 1777, M. Jean-Augustin Fretat de Sarra, évêque de Nantes, prit la place de doyen en la Chambre

annonça son arrivée ; cet exemple fut suivi de celles des paroisses. Le lendemain matin, toutes les compagnies de la ville, à l'exception de la Chambre, prêtres et moines, allèrent le complimenter ; l'Université le fit en latin, suivant l'usage ; il lui répondit en même langue. Dans le soir, il alla voir M. le premier président de la Chambre et le lieutenant de roi, quoiqu'ils n'eussent pas fait la première démarche. M. de Sarra ne vendit ses charges de judicature que 18,000#, dont 12,000 celles de sénéchal, alloué et lieutenant, et 6,000 celle de procureur fiscal, pendant que feu M. de la Muzanchère les avait vendues 30,000#, quoique le fief se soit beaucoup amélioré depuis. La ville ne lui fit point les présents accoutumés.

Le 11 juin 1775, le roi Louis XVI fut sacré et couronné à Reims. Le lendemain, il en donna avis par lettres de cachet à tous les archevêques et évêques de son royaume, leur ordonnant de faire chanter des *Te Deum* dans leurs cathédrales et autres églises de leurs diocèses, et d'y inviter les compagnies qui ont coutume d'y assister. S. M. envoya pareilles lettres à la Chambre des comptes ; en conséquence, le 25 du même mois, elle se rendit à St-Pierre. Le lieutenant de roi et, en son absence, le major, qui allument le feu de joie, n'étant pas dans ce moment à Nantes, le maire remplit cette fonction, malgré les protestations du sénéchal.

A la fin de décembre 1772 mourut M. de Laubrière, doyen de St-Pierre de Nantes. M. l'évêque, fondé sur l'alternative, se crut en droit de présenter cette première dignité à M. de Régnon, archidiacre de la Mée. Le pape pensant, au contraire, qu'elle lui était réservée en tous mois, la conféra à M. Gabriel, secrétaire de l'ambassadeur de France à Rome. On ne trouva point d'exemple qui décidât cette question sans réplique, cette place ayant

passé depuis longtemps de résignation en résignation, ou étant tombée dans les mois réservés au pape. Le Parlement de Bretagne décida en faveur de M. de Régnon. M. Gabriel présenta sa requête au Conseil en cassation, où elle resta indécise par la transaction intervenue entre les parties, par laquelle ce dernier abandonna, ayant reçu quelques bénéfices en dédommagement de ses prétentions, et où le pape, se désistant aussi des siennes, consentit pour cette fois seulement que cette question demeurât indécise et que M. de Régnon restât comme bien pourvu.

Le bail exclusif de la boucherie de carême a été porté en 1776, comme l'année précédente, à 8,700$^{\#}$ et 300$^{\#}$ de faux frais, et la viande taxée à 5^{s} 6^{d}.

La pluie et les orages ayant un peu dégradé la promenade du cours, du côté de St-Pierre, la communauté de ville le fit aplanir et sabler en 1776.

La chapelle de Bon-Secours étant très-caduque et indécente, fut démolie en 1776, en conséquence d'arrêt du Conseil, et, par quelques acquisitions, elle a aujourd'hui en dedans œuvre 45 pieds de longueur sur 40 de large. M. Grou, riche négociant, avait légué pour partie de sa construction 6,000$^{\#}$; sa veuve ajouta cent pistoles; la reine de France 10,000$^{\#}$; les charités ont suppléé au reste. Pendant le temps de la bâtisse, la représentation de la Vierge, qui excite la dévotion des fidèles, fut déposée à un autel de Ste-Croix. M. l'évêque de Nantes bénit, le soir du 28 janvier 1777, trois pierres, qui furent placées au maître-autel, l'une pour y incruster la pierre sacrée, et sous les deux collatérales sont des plaques de cuivre, qui désignent que MM. de la Tullaye sont présentateurs de cette chapelainie. On y dit la messe le jour de Pâques 1780.

Le 28 janvier 1777, M. Jean-Augustin Fretat de Sarra, évêque de Nantes, prit la place de doyen en la Chambre

des comptes, ainsi qu'elle lui est acquise par sa dignité.

Le bail exclusif de la viande de carême n'a été porté, en 1777, qu'à 4,500#, et elle fut taxée à 5s 6d la livre.

L'établissement d'un cimetière général rendant celui de la paroisse de St-Vincent inutile, la communauté de ville l'acheta, en 1777, des paroissiens 1,200#, pour former une petite place vis-à-vis de cette église.

En 1776, on commença à bâtir, à Chésine, les six salorges du roi, de 350 pieds de long chacune sur de large. L'adjudication en a été faite à 375,000#, parce que les fondations n'auront que six pieds de profondeur, l'excédant sera payé en sus, et à condition que les pierres et autres déblaiements des anciennes seront transportés pour remblayer les quais sous le couvent des Petits-Capucins, et qu'elles seront finies en 1780.

Le commerce ayant considérablement augmenté depuis 1740, que la construction des navires marchands était établie vers le milieu de la Fosse, on fut obligé de la transporter en ce temps à Chésine, pour laisser les quais libres. Cette raison força, en 1776, d'en transférer la plus grande partie au-dessous de la pointe de l'Hermitage.

La même raison ayant porté la recette des deniers d'octroi, en 1776, à près de 250,000# de rente, sans y comprendre les deniers patrimoniaux, permit à la communauté de ville et à M. Gelée de Prémion, maire, de seconder les vues qu'ils avaient de faire des entreprises utiles et considérables. En conséquence, on démolit, en 1777, tous les murs de ville, depuis l'ancienne porte de St-Pierre jusqu'à la Chambre des comptes. On enleva tout le jardin des regaires, concédé, en 1767, par le défunt évêque à la ville, pour former la rue Royale et donner aux particuliers qui voudront bâtir des emplacements. Toutes les terres et graviers du déblaiement furent portés par tombereaux

dans le marais de Barbin, pour y former la levée qui conduit à cette chaussée ; elle doit avoir 54 pieds de large, et la rue 50.

Inscriptions de deux pierres trouvées dans la fondation du mur de ville démoli en 1777, depuis la porte de Saint-Pierre jusqu'à la tour du Trépied (1) :

NUMINIBUS AUGUSTORUM
DEO MARTI
VEL ACCIPE (2)
USSO TULLIANUS
V. S. L. M.

—

D. M.
MEMO
ONIXI.

En 1776, les biens fonds qu'avaient les jésuites à Nantes, consistant en l'hôtel de Briord où ils logeaient, l'église attenante qu'ils avaient fait bâtir, la retraite des hommes rue du Moulin, celle des femmes rue St-Léonard, une

(1) Elle était située dans la cour de l'hôtel Bessard-du-Parc, n° 7, rue Royale aujourd'hui.

(2) Cette ligne paraît corrompue dans la transcription que Proust en avait faite séparément sur deux cartes à jouer, où on lit : NOL ACCEPI. Nous l'avons ainsi corrigée pour lui donner un sens, sauf meilleur avis. Il n'y a, d'ailleurs, aucune importance à attacher à la leçon littérale de Proust, qui était incapable de relever exactement une inscription romaine tant soit peu difficile ou altérée. On ignore si les lettres différaient de grosseur de ligne en ligne, comme c'est probable, d'après les autres inscriptions analogues trouvées à Nantes. Voici comment nous les traduirions : *Aux divinités des Augustes. Au dieu Mars. Qu'ils veuillent agréer le vœu dont Usson Tullien s'est acquitté de bon cœur et à juste titre. — Aux dieux Mânes. A la mémoire d'Onixus.*

terre près la Roche-Bernard, 50 journaux de prés paroisse St-Julien, et pour 7 à 8,000# de contrats, furent vendus par un commissaire du Parlement de Rennes à la dame Cherail, veuve d'un cocher, pour elle et consorts, 237,000#. En 1777, elle céda à M. l'abbé de Mélient la retraite des femmes pour 61,100#, celle des hommes au sieur Piveteau pour 33,000#, enfin l'église, l'hôtel de Briord et quelques petites maisons sur la rue au sieur Armand pour 60,000#; à la Roche-Bernard 50,000#, prés 20,000#.

La ville, qui entretenait une lieue de pavés sur chacune de ses banlieues, jugea à propos, pour diminuer ses frais, de les réduire à environ un quart et de ferrer solidement le reste avec du gravier passé à la claie. On finit, en 1778, celle de Rennes, la plus dispendieuse, par le roc qu'il fallut excaver et les terres qui furent transportées dans le marais près le pont du Port-Communeau. Pour aligner ces banlieues, on acheta les terrains et maisons des particuliers qu'on dédommagea, à dire d'experts.

Par édit de novembre 1764, le roi éteignit la société des jésuites; par autre édit de mai 1777, il a confirmé cette première extinction, et, en outre, leur défend de vivre plusieurs ensemble, d'être curés ou vicaires dans les villes, d'être supérieurs de séminaires, régents de colléges, etc.; et, par l'arrêt d'enregistrement, il leur est défendu de posséder canonicats ni dignités dans les cathédrales ou collégiales des villes.

Charles-Philippe de France, comte d'Artois, frère de Louis XVI, âgé de dix-neuf ans et sept mois, visitant les ports de Bretagne, revenant de Brest par Vannes où il coucha le 22 mai 1777, se rendit à Nantes le lendemain, suivi de cinq des principaux officiers de sa maison et de cinq seigneurs. Le bureau de ville avait été averti, un mois auparavant, par M. l'intendant, de son arrivée, avec

ordre de ne faire d'autre dépense, pour lui et sa suite, que leur logement et ameublement. Le commerce voulant se distinguer en cette occasion, forma une compagnie de cent dragons et une de cinquante cuirassiers, tous en habits neufs et uniformes, qui l'attendaient vis-à-vis de la Bouvardière, où il reçut le compliment de leur commandant, qui lui demanda que ces deux compagnies lui servissent de garde pendant son séjour; ce que leur ayant poliment accordé, les dragons s'emparèrent de la droite de la voiture et les cuirassiers de la gauche. Arrivé à l'entrée de la rue de Gorges, où il y avait un arc de triomphe, MM. les maire et échevins lui présentèrent les clefs de la ville qu'il refusa, n'en étant pas, dit-il, gouverneur, également que le dais; enfin, arrivé au château, à six heures, où il logeait, il y reçut aussitôt les compliments de toutes les compagnies de la ville, M. l'évêque à la tête des deux chapitres; alla à sept heures à pied à la comédie, retourna souper chez M. de Menou, lieutenant de roi de la ville et château de Nantes, où il mangea avec le prélat, Mme de la Muzanchère, comme ayant été présentée au roi, Mme de Menou, par une grâce spéciale, dit-il, les seigneurs de sa suite et six ou sept gentilshommes de la ville, au moins colonels ou en ayant commission. Le soir, de même que le suivant, toute la ville fut illuminée. Le lendemain, sur les dix heures, MM. de la chambre, qui avaient formé la députation de la veille, conjointement avec M. le premier président, furent admis à lui faire leur cour, et le suivirent, selon l'usage, dans tous les lieux de la ville qu'il visita dans la journée, même à la messe à St-Pierre, où M. l'évêque, en habits pontificaux, ainsi que son clergé, le reçut à la grande porte, toutes cloches sonnantes, où, recevant l'eau bénite à genoux sur un prie-Dieu, baisant le crucifix, après le compliment qu'il lui fit, il monta au

chœur, pendant qu'on chantait le *Te Deum*, se plaça sur un prie-Dieu, au-dessous de la lampe. Aussitôt un chanoine dit une messe basse, et finie, le prince voulut monter sur les tours du clocher, alla voir le cours des Etats, visiter le tombeau des Carmes, dîner chez M. de la Muzanchère, capitaine de ses gardes de la porte, ayant hôtel à Nantes, où sa dame dîna seule de femme. Après dîner, MM. de la chambre l'ayant rejoint, il joua trois parties de paume, avec M. le premier président, contre un seigneur de sa suite et un maître des comptes, alla visiter le couvent des Petits-Capucins et y voir lancer un navire à l'eau, vint ensuite souper chez M. l'évêque ; à onze heures, alla voir une magnifique illumination que MM. du commerce avaient fait faire sur la Bourse, et, de là, au bal paré et gratuit qu'ils lui donnèrent à la Comédie, où il resta jusqu'à quatre heures du matin. Le lendemain, sur les huit heures, M. l'évêque, la petite députation de la chambre en robe et quelques gentilshommes se trouvèrent à son départ, où il leur dit mille choses obligeantes sur les plaisirs qu'il avait eus à Nantes, qu'il eut bien désiré de prolonger au moins d'un jour, et partit pour St-Fulgent, où il dîna chez M. Fortin, seigneur du lieu. En mémoire de son séjour, on fonda une rosière (1).

(1) Voir, pour plus de détails, le *Journal abrégé du voyage de Son Altesse Royale Mgr le comte d'Artois en Bretagne ;* Nantes, Vatar, 7 juin 1777, in-8° de 15 p. ; — et la *Rosière d'Artois, ou la vertueuse Nantaise*, pastorale en vers ; Nantes, Despilly, Vatar, 1778, in-8° de 30 p.

L'avis de l'imprimeur porte : « MM. du commerce de Nantes, pour consacrer à jamais l'heureuse époque de l'arrivée de Mgr le comte d'Artois dans cette ville, célèbreront tous les ans une fête qui aura pour objet le couronnement d'une rosière, laquelle sera nommée par la dame Drouin, épouse de M. Drouin, colonel des deux compagnies de dragons et de cuirassiers, à qui la garde de la personne du prince fut confiée. »

Joseph II, empereur d'Allemagne, âgé de trente-six ans, aussi amateur des arts et des sciences que des voyages dont il retirait tout le profit possible, se rendit à Paris incognito, en 1777, n'ayant à sa suite que deux seigneurs, un secrétaire et un ou deux domestiques, sous le nom de comte de Falkinstein, étant vêtu très-modestement, couchant sur une paillasse couverte d'une peau de cerf, quand il était à Versailles; quoique frère de la reine, il logeait chez un baigneur, y mangeait souvent et frugalement. Après y avoir séjourné et dans la capitale environ six semaines, où il prenait soigneusement des notes sur tout ce qu'il voyait de remarquable, récompensant libéralement tous les artistes, visitant les hôpitaux, les savants, et particulièrement l'abbé de l'Epée qui avait un talent de faire comprendre et écrire les sourds et muets de naissance, il voulut voir les ports de France, et, revenant de Brest où il était resté plus de quatre heures sur un vaisseau, s'instruisant de tout, arriva à Nantes le 14 juin 1777, sur les deux heures de l'après-midi. Dès le soir, il se promena à pied le long de la Fosse jusqu'aux Petits-Capucins, accompagné de M. de Menou, lieutenant de roi de la ville et château, et du premier président. Il ne fut pas satisfait de cette course, tant il fut accablé par tous ceux qui désiraient connaître un souverain aussi rare qu'estimable. De retour à son auberge, rue de Gorges, il eut une longue conversation avec quelques fameux négociants sur le commerce de leur ville. Le lendemain dimanche, il alla, dès quatre heures du matin, entendre la messe aux Grands-Capucins; de là, faire un tour dans le bois de Launay, où il vit les préparatifs d'une fête, que Mrs qui avaient pris l'uniforme de dragons, au passage de Mgr le comte d'Artois, donnaient aux dames et particulièrement à Mme Drouin, épouse de leur commandant. Ensuite il alla à la Chambre des comptes, et quoique

les dedans ne fussent pas encore finis, il en admira l'architecture. Il avait dessein de voir et parcourir les deux cours St-André et St-Pierre ; mais la quantité de peuple qui l'y attendait l'en détourna. Il visita, se rendant chez lui, le tombeau des Carmes, et partit après dîner pour Poitiers, n'ayant passé que vingt-quatre heures à Nantes, où il fit plusieurs libéralités (1).

En 1777, la communauté de ville substitua des reverbères aux lanternes qui éclairent les rues la nuit. En conséquence, elle fit marché avec un particulier pour trois cents qu'il plaçât à ses frais, les fit nettoyer et allumer tous les jours, depuis le 1er novembre jusqu'au 1er avril, excepté quatre jours avant et quatre jours après les pleines lunes, fournir d'huile et entretenir pendant vingt ans, au bout desquels il les abandonnerait à la communauté, qui, pendant ce temps, lui paiera 15,000# par an ; et, en cas qu'elle en veuille augmenter le nombre, elle paiera audit entrepreneur 50# par chacun, aux mêmes clauses et conditions que ci-dessus. Dès cette même année 1777, elle en ajouta trente-six.

Les sieurs Fourmy et Perret, qui n'avaient acquis la faïencerie, située dans le fossé de ville, près la casemate, qu'à condition de l'abandonner lorsque la communauté voudrait faire ouvrir la rue Royale, qui est le fond sur laquelle est elle construite, les dédommageant en autres terrains, ayant arrenté, dans la prairie de l'Hôpital, vis-

(1) Le 17 juin 1777, Joseph II, frère de la reine femme de Louis XVI, voyageant en France sous le nom de Falkinstein, arriva à Poitiers. On n'y avait pas vu d'empereur depuis le le voyage de Charles-Quint, qui, se confiant à la franchise et à la loyauté de François 1er, vint dans cette ville le 8 décembre 1539. Consulter sur cet autre séjour les *Affiches du Poitou*, de Jouyneau-Desloges, du 3 juillet suivant, n° 26, p. 103.

à-vis de la Magdelaine, cinq quarts de journal pour en payer à l'Hôtel-Dieu douze septiers du plus beau froment, ils en construisirent une nouvelle en 1777.

La quantité d'étrangers qui abondaient à Nantes et qui y prenaient des appartements, les rendant très-rares, quoique l'on bâtît continuellement dans la ville et aux environs, fit entreprendre à la communauté de fournir de nouveaux emplacements, et de faciliter en même temps une communication libre de la rivière d'Erdre à celle de Loire, en passant sous les rues des Halles et de la Casserie. En conséquence, elle fit, en 1777, aligner, autant que possible, un canal dans le marais d'Erdre, depuis l'arche du Port-Communeau jusqu'aux Petits-Murs, conformément au plan dressé par le sieur Devigny, autorisé par arrêt du conseil, du 22 avril 1755. Des terres qui en sortirent, on remblaya le côté des anciens murs de ville parallèle à la rue St-Léonard, en intention de vendre à des particuliers les terrains desséchés pour y bâtir.

La rareté des emplacements engagea aussi la communauté, en janvier 1778, à s'opposer au Parlement à l'enregistrement des lettres-patentes obtenues par M. l'abbé de Mélient, pour l'établissement d'une retraite de femmes dans la maison qui en servait ci-devant rue St-Léonard. L'avis du présidial y fut conforme.

Les revenus de la ville ne suffisant pas à tous les ouvrages publics que le bureau entreprenait pour l'embellissement et la commodité des citoyens; considérant d'ailleurs que l'entretien gratuit du bac de Pont-Rousseau lui était très-onéreux, et n'ayant pas de fonds assez considérables pour faire faire un pont de pierre, il en fit construire, par économie, un de bois de 24 pieds de large. Dommencé en 1777 et fini en 1778, il a sept travées, y compris celle des deux culées, et conséquemment six piles de pilotis,

dont les plus longs ont 50 à 52 pieds, tous enfoncés au refus d'un mouton de 1,250 livres. Il y a en chaque pile treize pilotis dont le haut est assujéti par un chapeau, sur lequel il y en a sept autres de 9 pieds de long posés de travers, sur lesquels portent sept poutres par travée saisies sur ce dernier chapeau avec boulons de fer, où sont cloués des madriers, et enfin le pavé. Si la travée du milieu a 35 pieds et les autres 28, 30 à 32, c'est qu'en observant une égalité parfaite, les pilotis n'eussent pu entrer dans la maçonne des piles de l'ancien pont. Celui-ci a coûté 93,062# 9s 11d.. Cette réparation a engagé la communauté de ville d'acquérir plusieurs maisons de Dos-d'Ane, pour élargir la rue et l'élever de 3 pieds.

Les revenus de la ville de Nantes consistent en deniers patrimoniaux et d'octroi anciens et nouveaux ; les premiers sont les fermes des maisons, pêcheries, moulins, atterrissements, etc., évalués à environ 30,000# ; le revenu des octrois ne peut être fixe, parce qu'il dépend du plus ou moins de denrées qui entrent. La ville en a la régie depuis 1751 ; ils ont donné, en 1776, 300,912# ; mais que la guerre ou la paix peuvent faire varier. Ses dépenses ordinaires sont les gages, appointements, gratifications annuelles accordées au maire, procureur syndic, greffiers de la communauté, etc., logement du gouverneur, lieutenant de roi de la ville et château, etc., qui sont un objet très-considérable ; les rentes constituées, tant anciennes que nouvelles, qui en font un de plus de 75,000#, y compris les taxes royales, frais de reddition de comptes, etc., et plusieurs autres qu'on ne veut articuler, forment en totalité un capital de plus de 180,000#. Conséquemment il reste à peu près 120,000# pour les travaux, acquisitions, dédommagements, pour l'utilité et embellissement de la ville et banlieue.

Les Srs le Roux et le Lièvre de Laubépin arrentèrent, en 1777, des Minimes de Nantes une lisière de leur jardin prolongeant la rue des Ursules jusqu'au mur du Séminaire, pour y bâtir des maisons, et à condition de leur en payer de rente foncière et non franchissable 900#, attendu que ce terrain ainsi que tout leur enclos et maisons est noble, ce qui ne convenait point aux arrenteurs. Ces pères obtinrent des lettres patentes, qui rendent roturier la partie arrentée; les ayant présentées à la Chambre, elle nomma un commissaire pour vérifier si ce terrain n'excédait point les 420 pieds de long sur 76 de profondeur contenu dans les lettres patentes, et le déborner; ce qui ayant été fait, elles y furent enregistrées le 7 février 1778. Ce terrain contient près de trois quarts de journal.

Le même Sr le Roux arrenta, en février 1778, la chapelle de St-Gildas, appartenant au général de la paroisse de St-Denis et qui lui servait de cimetière, pour y bâtir une maison et en payer 300# de rente foncière.

Le bail exclusif de la viande de carême fut porté, en 1778, à 6,000#, partables entre les deux hôpitaux, et la viande taxée à 6s la livre.

La rue Royale fut commencée en 1777. Elle a 44 à 45 pieds de large entre les colonnes du palais de la Chambre des comptes, et doit aboutir à la place St-Pierre. A cet effet il faudra démolir deux maisons prébendales, en dédommagement desquelles la communauté de ville bâtira deux autres maisons de même valeur.

Les secours d'hommes, d'argent et même de munitions de guerre que l'Etat et les commerçants français fournissaient, depuis 1776, aux Bostoniens et autres Américains sujets de l'Angleterre, qui s'étaient soustraits de sa domination, occasionnèrent la déclaration de guerre que cette dernière puissance fit à la France, au mois de juillet

1778, surtout quand elle apprit qu'elle avait fait, avec ces Américains, un traité de commerce par lequel la France les reconnaît libres.

En 1777, MM. les chanoines de la cathédrale pensèrent enfin à employer le produit des bois qu'ils avaient vendus en 1771 et 1772, dont est parlé page 177. En conséquence, ils firent marché pour blanchir toute leur église, refaire huit autels dans les bas-côtés de la nef, avec rétables de marbre de Laval, dix grilles en fer, et enfin un maître-autel de marbre de Gênes ; mais l'argent qu'ils avaient retiré de leurs bois vendus n'étant pas suffisant, M. de Sarra, évêque, y ajouta 6,000# et six chandeliers de bronze dorés d'or moulu, de 4,500#, pour le grand autel ; M. le doyen 1,000#, et tous les chanoines selon leur dévotion. M. l'Evêque donna encore un soleil garni de diamants, de près de 6,000#. Les réparations de l'église et autels coûtèrent 36,000#.

Les dragons et cuirassiers, qui avaient pris un uniforme pour l'arrivée de M. le comte d'Artois en 1777, voulant immortaliser cette fête, firent un fond de 10,000#, produisant 500# par an, pour établir une rosière. En conséquence, le 18 mai 1778, on maria, dans la chapelle de la Bourse, en grande cérémonie, un garçon et une fille servant depuis du temps sur la paroisse de St-Nicolas, à qui on délivra les 500#. Cet établissement n'a pas eu de suite.

La commodité du transport fit établir à Nantes, en 1775, une fonderie de petits canons ou pierriers, une autre sur la côte de St-Sébastien, et enfin une autre royale à Indret en 1778. Ceux-ci étaient fondus pleins, et ensuite forés par un moulin à eau construit sur la Loire. Le directeur de cette dernière fonderie était un anglais, à qui le gouvernement payait 27,000# de pension par an, avec promesse

de 200,000# à la perfection de l'ouvrage. Cet établissement coûte au roi deux à trois millions.

Au mois de février 1778, le ministère de la guerre envoya à Nantes, pour construire des affûts de mer et de terre deux compagnies d'ouvriers canonniers, qui s'établirent dans les logements et cour du château, dont on abattit de très-gros ormeaux, sous lesquels Louis XIV avait reçu, le 1er septembre 1661, les compliments de toutes les compagnies de la ville, la chaleur étant extrême. On établit en même temps un parc d'artillerie sur le bas du cours St-Pierre.

Arrêts de la cour du Parlement de Bretagne en faveur de noble maître Pellerin, avocat au Parlement, contre les avocats au Parlement, militans au présidial de Nantes, par lesquels la cour, après le stage de maître Pellerin, ordonne qu'il sera inscrit sur le tableau desdits avocats de Nantes.

VIENNENT DE GRAND'CHAMBRE

du 28 février 1778.

Entre noble maître Joseph-Michel Pellerin, avocat au Parlement, demandeur, en requête et lettres de commission et assignation en conséquence, des 19, 20 et 23 août 1777, et demandeur en requête verbale ; Me Bertier, procureur, d'une part.

La compagnie des avocats au Parlement, militans à Nantes, suite et diligence de noble maître Angebault, son syndic, défenderesse ; Me Herbert, procureur, plaidant par Me de la Rouxière du Châtelet, son avocat et bâtonnier de l'ordre des avocats de Rennes, d'autre part.

La cour, après avoir ouï, pendant quatre audiences, Bertier, procureur, et Pellerin, avocat, dans sa cause, et du Châtelet, avocat, pour Herbert, procureur ; ensemble

Duparc-Porée, avocat général, pour le procureur général du roi dans ses conclusions, a ordonné qu'il en sera délibéré, pour l'arrêt être prononcé sur-le-champ.

Et, après avoir délibéré, a restitué dans la forme les parties de Herbert, contre l'arrêt par défaut du 13 décembre dernier ; au principal, ordonne, avant faire droit, que la partie de Bertier continuera son stage pendant quatre mois, sous les yeux de la cour, pendant lequel temps les avocats continueront de plaider et de communiquer avec ladite partie de Bertier, pour, passé ledit délai, l'ordre desdits avocats délibérer, et le tout rapporté à la cour, être statué ce qui sera vu appartenir.

Extrait des registres du Parlement.

Signé L.-C. Picquet.

du 15 juillet 1778.

Entre noble maître Joseph-Michel Pellerin, avocat à la cour, demandeur aux fins de requête et lettres de commission, des 19, 20 et 23 août dernier, et en requête du 5 décembre aussi dernier, et encore demandeur en requête, du 10 de ce mois; Me Bertier, procureur, ledit Me Pellerin, avocat dans sa cause, d'une part.

La compagnie des avocats, militans à Nantes, suite et diligence de noble Me Angebault, son syndic, défenderesse; Me Herbert, procureur, d'autre part.

La cour, après avoir ouï Bertier, procureur, et Pellerin, avocat et partie ; ensemble Duparc-Porée, avocat général pour le procureur général du roi, a donné défaut contre Herbert, autre procureur, et par le profit, faisant définitivement droit dans les requêtes, lettres de commission et requête dudit Pellerin, en exécution de l'arrêt du 28 février dernier, ordonne à la compagnie des avocats, militans à Nantes, d'inscrire sur son tableau ledit Pellerin, ayant fait le

serment d'avocat à la cour; permet à ce dernier d'exercer pleinement et librement la profession d'avocat, de consulter, écrire, plaider, rédiger mémoires et les faire imprimer, et de faire généralement toutes les fonctions dépendantes de ladite profession ; ordonne qu'il sera appelé aux assemblées de ladite compagnie, comme membre d'icelle ; lui permet de jouir des rang, honneurs et prérogatives attachés à sa qualité d'avocat ; en conséquence, ordonne à ladite compagnie de donner rang parmi ses membres audit Pellerin, du 7 août 1775 ; condamne ladite compagnie des avocats de Nantes aux dépens de Pellerin, et a décerné acte à ce dernier de sa déclaration de renoncer à tous dommages et intérêts. Au surplus, lui permet de faire imprimer et afficher, partout où besoin sera, le présent arrêt, et l'arrêt interventaire du 28 février dernier, jusqu'à concurrence de quatre cents exemplaires, aux frais de la susdite compagnie.

Extrait des registres du Parlement.

Signé L.-C. Picquet.

Nota. — Ce dernier arrêt, par défaut, rendu en exécution de l'arrêt contradictoire du 28 février précédent, est lui-même devenu contradictoire, les avocats n'ayant pas cru devoir se restituer.

Rennes, de l'imp. de Nicolas-Paul Vatar, à l'entrée du Palais, placard in-fol.

Le bail de la viande de carême fut porté, en 1779, à la somme de 8,250#, et elle se vendait 7s la livre. *Idem* en 1780.

Dans le mois de mars 1779, on maria, à St-Similien, une fille de dix ans, grosse de cinq mois du fait d'un jeune homme de douze ans.

En 1779, la communauté de ville obtint du roi les bou-

tiques et terrains du pont de Saint-Nicolas, contenant 40,565 pieds, dont jouissait à vie Mme du Barry, à la charge de n'entrer en jouissance qu'à son décès, si mieux n'aimait acquérir d'elle à fonds perdu, et de payer à sa mort un cens au roi de 500# par an. Il lui fut permis d'expulser les locataires sans dédommagement, même d'acquérir quelques maisons et terrains propres à des particuliers, à dire d'experts. La même année, la communauté acquit cet usufruit pour 150,000#, et obtint autre arrêt du Conseil pour faire un emprunt de 160,000# afin de payer et de parer aux frais. Le plan est déposé à la Chambre. Faute d'argent, ce projet n'eut pas lieu.

En 1777, les habitants des îles américaines dépendantes de l'Angleterre, se voulant soustraire à la domination de leur métropole, s'étayèrent des secours de la France, qui voyait avec peine cette puissance se fortifier de plus en plus. On les secourut d'abord sourdement, mais la France ayant augmenté considérablement sa marine, fit sortir de Brest, en 1778, une flotte qui, sans déclaration de guerre préalable, ayant rencontré celle d'Angleterre à la hauteur d'Ouessant, se canonna vivement avec elle sans remporter de grands avantages. Les forces françaises ayant encore considérablement augmenté en 1779, par la construction de bien des vaisseaux et par la jonction des Espagnols, elles se montèrent à soixante-cinq vaisseaux de guerre, dont le moindre de 64 pièces de canon et plusieurs de 80, 90, 100 et 110. Les Anglais moins forts surent si bien se ménager, que cette flotte formidable, après avoir tenu la mer cent jours et perdu un nombre infini de matelots par la maladie, fut obligée de rentrer à Brest, le 15 septembre, pour se ravitailler, sans avoir tiré un seul coup de canon sur l'ennemi. En l'Amérique orientale, les Anglais prirent Pondichéry, et les Français, dans l'Amérique oc-

cidentale, reprirent la Grenade perdue dans la dernière guerre.

Le pont de bois de l'île Feydeau, pour les piétons seulement, fut construit en 1779, des deniers des particuliers qui habitaient les maisons situées au-dessous de l'hôpital. M. Dainebrouc, riche négociant, donna seul 6,000#. Il en coûta 15,000; la communauté de ville s'obligea à l'entretien.

Le sieur Graslin, receveur général du tabac à Nantes, entreprit pour lui et compagnie, en 1779, une nouvelle branche de commerce, en achetant de différents particuliers huit journaux ou environ de terre derrière la Fosse, dans un lieu nommé Bouvet, où étaient des jeux de boules, prairies et jardins, pour y bâtir des logements et maisons, prenant ce qu'il jugera à propos de garder et revendant le reste. Afin d'accréditer son entreprise, il engagea la communauté de ville à acheter deux maisons sur la Fosse, dont il fit les avances, pour ouvrir une rue qui donnera, avec cinq autres, sur la place située au milieu de son terrain. Il en abandonnera l'emplacement au public gratuitement, à la charge par la ville de la déblayer et paver également que les rues. Cette entreprise a augmenté et augmentera considérablement le fief de l'Evêché. En conséquence, la ville fut autorisée à emprunter 290,000#.

Au mois de mars 1780, on commença les établissements pour l'hôpital des Enfants-Trouvés, sur le fond d'un bénéfice nommé *les Trois-Pendus*. M. l'Evêque et Mme Grou y mirent la première pierre, le 22 mai 1780. Les enfants s'y établirent, le 2 mai 1782.

M. l'abbé de Régnon, doyen de St-Pierre, étant mort les derniers jours de janvier 1780, le Pape conféra une seconde fois ce bénéfice, sans aucune difficulté, à M. l'abbé Gabriel,

encore secrétaire de l'ambassade de France à Rome, qui le résigna à M. l'abbé de Boissieu en 1781.

Les gros revenus de l'évêché mirent M. de Sarra en état de vivre honorablement dès le commencement de son épiscopat, mais sans luxe ; de faire clore de murs son parc de Chassais, de faire exécuter un plan figuratif de ses fiefs, et surtout d'assister abondamment ses pauvres. Les premières années de son épiscopat, il visita toutes les paroisses de son diocèse et finit, en 1780, par celles de la ville, prêchant en toutes et édifiant par ses bons exemples (1). Touché du peu de valeur des canonicats de la collégiale de Notre-Dame, qui sont au plus de 300#, il proposa aux chanoines de s'employer pour faire réduire leurs prébendes à douze, au lieu de dix-huit qu'ils sont, d'annexer à la mense toutes les maisons prébendales, la chefcerie, la chantrerie et la cure, à mesure que les unes et les autres vaqueraient, et que tous ces revenus seraient partagés par assistances. La plus grande partie accepta, mais quelques-uns refusèrent.

M. l'évêque de Sarra, par son mandement du 1780, retrancha les demies fêtes du Vendredi-Saint et du jour des Morts, réservant cependant d'entendre la messe ledit jour des Morts, les fêtes de St-Clair, de St-André, le jeûne de la veille, celle de St-Jean l'évangéliste, et renvoya

(1) C'est à lui que sont adressées les *Lettres à un évêque, sur divers points de morale et de discipline concernant l'épiscopat. Ouvrage posthume de J.-G. Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne, imprimé sur le manuscrit autographe, utile à tous les pasteurs ; précédé d'une Notice sur la vie et les écrits de l'auteur* (par l'abbé Emery, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice). Paris, Société typographique, 1802, 2 vol. in-8°.

Fretat de Sarra avait commencé sa carrière ecclésiastique par être grand-vicaire de Le Franc de Pompignan, à l'évêché du Puy en Velay.

toutes les fêtes de patron au dimanche suivant. M. de la Baume le Blanc en avait déjà retranché quatorze en 1670; M. de Sanzay, quinze en 1730, et enfin M. de Sarra trois et deux demies, ce qui fait trente-trois (1).

En 1780, la Chambre des comptes ayant décreté de prise

(1) Voir Travers, t. III, p. 302; — le *Mémoire sur la nécessité de diminuer le nombre des fêtes et de changer le système des maisons religieuses* (par le père Arcère, de l'Oratoire, historien de la Rochelle). S. l., 1763, in-12; — le *Mémoire ecclésiastique et politique concernant la translation des fêtes aux dimanches*. Philadelphie, 1765, in-12, — et dans les Œuvres de Voltaire la *Requête à tous les magistrats du royaume*, tome XXIX, p. 181-84 de l'édit. de Kell.

L'extrait suivant des *Instructions de Louis XIV au Dauphin* fait connaître les motifs bien fondés qui déterminèrent alors le gouvernement, dirigé par Colbert, à prendre l'initiative de cette suppression : « Le grand nombre de fêtes qui s'étaient, de temps en temps, augmentées dans l'Eglise, occasionnoit un préjudice notable aux ouvriers, non-seulement en ce qu'ils ne gagnaient rien ces jours-là, mais en ce qu'ils dépensoient souvent plus qu'ils ne pouvoient gagner dans les autres; car enfin, c'étoit une chose manifeste, que ces jours, qui, suivant l'intention de ceux qui les avoient établis, auroient dû être employés en prières et en actions pieuses, ne servoient plus aux gens de cette qualité que d'une occasion de débauche, dans laquelle ils consommoient incessamment tout le fruit de leur travail. C'est pourquoi je crus qu'il étoit tout ensemble, et du bien des particuliers, et de l'avantage du public, et du service de Dieu même, d'en diminuer le nombre autant qu'il se pourroit; et faisant entendre ma pensée à l'archevêque de Paris, je l'invitai, comme pasteur de la capitale de mon royaume, à donner en cela l'exemple à ses confrères de ce qu'il croiroit pouvoir être fait; ce qui fut par lui, bientôt après, exécuté de la manière que je l'avois jugé raisonnable. » (*Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 238.) L'idée d'avilissement de la matière et des œuvres serviles n'était pas étrangère à la multiplicité des fêtes et jours chômés outre mesure. Au lieu de l'adage de nos sociétés industrielles : *Qui travaille prie*; c'était cet autre proverbe de fainéants du moyen-âge qui prévalait : *Ceux qui fêtent toujours le saint du jour ne chôment jamais.*

de corps le procureur du roi syndic de la communauté de Nantes, pour raison de désobéissance à ses arrêts, il se pourvut en cassation, alléguant plusieurs faussetés, sur quoi le ministère, sans demander le motif des arrêts de la Chambre, manda en cour le premier président, deux maîtres des comptes et le procureur général, et, avant d'être entendus, le roi rendit une déclaration, le 30 mai 1780, portant translation de la Chambre à Redon. Le 6 juin suivant, M. de Goyon, commandant de la province, arriva à Nantes, fit signifier à tous les officiers qui s'y trouvèrent des lettres de cachet portant ordre de se rendre à Redon en deux fois vingt-quatre heures, pour y exercer les fonctions de leurs charges, et fit passer aux officiers absents leurs lettres de cachet. Le greffier s'y rendit, avec le registre courant, pour y enregistrer seulement cette déclaration du 30 mai. La compagnie y resta jusqu'à la fin de juillet qu'elle revint à Nantes reprendre ses séances, sans avoir fait autre chose; temps auquel les quatre mandés eurent permission de s'en revenir.

La cohue au poisson frais, bâtie en 1619 par la communauté de ville sur un terrain du domaine du roi, fut détruite en 1781. Partie de cet emplacement fut employée à élargir le quai qui conduit à l'île Feydeau, et le reste, contenant 886 pieds carrés, fut adjugé et vendu par le roi au sieur Massonneau, quincaillier, à la charge de payer au domaine une rente annuelle de 589#, emportant droits seigneuriaux aux mutations, et, en outre, le sol pour livre du principal de ladite rente.

Le pont du château, qui donne sur la porte du secours, n'était que de bois jusqu'en 1778. Cette année, le roi le fit reconstruire en terre-plein pour la solidité du transport des affûts et bois qui y entraient ou sortaient et dont est parlé ci-dessus, page 198. En 1782, l'autre pont, qui n'était aussi

que de bois, fut refait avec trois arches et garde-corps en fer. Il coûta 30,000# pour en embellir l'entrée, en formant devant une petite place régulière. La communauté de ville acheta deux petites maisons joignant le mur des religieuses carmélites, qu'elle fit raser.

Les écoles de charité de St-Charles avaient été fondées en 1694, par les soins de Mlle de Bras, mais sans lettres patentes. M. l'abbé de la Tullaye, archidiacre de la Mée, chanoine, vicaire général de Nantes et père spirituel de cette maison, se donna toutes les peines, soins et dépenses pour leur en obtenir, au mois de février 1782, qui furent enregistrées dans les cours de la province et même au bureau de la ville de Nantes. Elles permettent aux demoiselles d'instruire, quoiqu'elles ne fassent aucun vœu, et leur concèdent tous les bâtiments qu'elles occupent dans la paroisse de St-Donatien de Nantes, sans qu'elles en paient au roi et à ses successeurs aucun droit d'amortissement.

Le palais de la Chambre des comptes, commencé en 1762, fut enfin terminé en 1782. Le roi donna 10,000# pour le meubler, et en fit espérer autant des Etats dans leur prochaine assemblée. Les titres et papiers furent transportés, sur les deniers de la bâtisse, par les commissaires de la Chambre, et cette compagnie y tint sa première séance le 7 juin 1782. Le domaine paya les vacations des officiers ministériels qui vaquèrent à l'inventaire et arrangement. Ce transport dura trois mois. Les armoires destinées à ce dépôt n'étant pas à beaucoup près suffisantes (les Etats n'ayant pas agréé que l'on eût incendié des comptes du temps de la duchesse Anne, ni même les acquits des comptes rendus avant 1700), on fut obligé de faire monter d'autres armoires dans les salles des archives et autres lieux pour les y enfermer.

Cette particularité, par laquelle se termine le manuscrit du doyen Proust de la Gironnière, est assez curieuse. Il en résulte que la Chambre des comptes de Bretagne, d'où est sortie tant de noblesse, avait voulu exécuter ce qu'on traite si amèrement de nos jours de *vandalisme,* quoiqu'on sache bien qu'il a été mis plus de choses en lumière qu'il n'en a été détruit, et qu'il ne manque aucun élément important d'histoire générale. Sans le *veto* des Etats, la besogne incriminée de la révolution eût été faite, dès lors, pour la Chambre des comptes et sur une plus vaste échelle. Tout eût été réduit à la plus simple expression, c'est-à-dire au dernier siècle, pour la prescription centenaire. C'est vraiment à n'y pas croire : *Pends-toi, brave de Wismes,* avec le trésor de la rue des Caves au cou !

Un dernier extrait des registres de l'ancien état-civil de Nantes servira de complément naturel à ces notes, dont l'écriture, en devenant de plus en plus mauvaise, indique bien que l'auteur touchait à sa fin :

Le 5 mai 1783 a été faite la bénédiction solemnelle de la chapelle et autel du palais de la Chambre des comptes de Bretagne, située paroisse St-Léonard de Nantes, par Mgr l'illustrissime et révérendissime Jean-Augustin Fretat de Sarra, évêque de Nantes, après laquelle cérémonie, il a célébré la Sainte Messe à basse voix, et chanté le *Te Deum* en actions de grâces, accompagné de nous, recteur, revêtu de notre surplis et en étole, et de plusieurs autres ecclésiastiques du clergé de notre paroisse, en présence de Messeigneurs de la Chambre des comptes.

De Becdelièvre, premier président. Thiercelin. *(Registre d'état-civil de St-Léonard.)*

ESQUISSE

D'UNE

THÉORIE DYNAMIQUE DE LA CHALEUR

PAR M. EDOUARD DUFOUR,

Licencié ès-sciences physiques,
Président de la Société Académique de Nantes.

Attraction moléculaire.

La pesanteur, cas particulier de l'attraction moléculaire, déterminant, dans le vide, une chute également rapide de tous les corps, quelle que soit leur masse, doit s'exercer sur les derniers degrés de division de la matière, c'est-à-dire entre les atômes ; tandis que l'attraction newtonienne a lieu entre les molécules intégrantes des corps, dont Newton suppose toute la masse réunie à leur centre, où la résultante serait appliquée : c'est cette résultante qui varie en raison inverse du carré de la distance.

Cette loi expérimentale est parfaitement établie sur tous les faits, mais il est permis de rechercher quelles peuvent être les composantes qui donnent une pareille résultante.

Il semble que les faits y conduisent assez simplement, et nous allons essayer de le faire comprendre.

Les atômes des corps exercent une égale attraction dans tous les sens ; c'est là un fait d'expérience. Admet- Attraction atomique élémentaire.

tons donc que les composantes divergentes d'attraction élémentaire soient égales dans tous les sens autour d'un même atôme ; et, comme une force simple ne change pas, en quelque point de sa direction qu'elle soit appliquée, supposons que l'intensité de ces composantes reste la même à toutes les distances.

Résultante newtonienne.

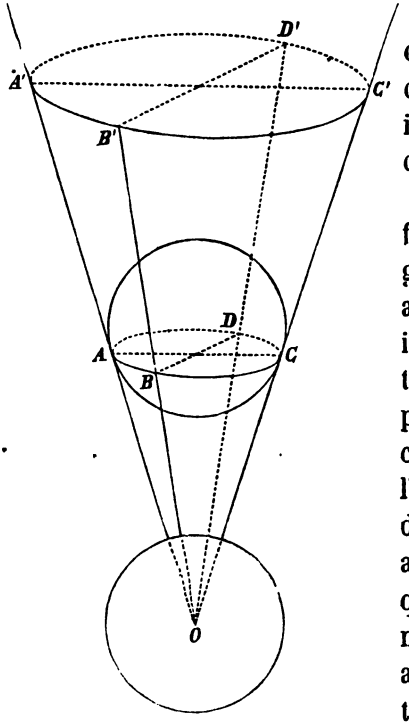

Alors, leur résultante d'action sur un atôme donné, sera en raison inverse du carré de la distance de celui-ci.

En effet, l'intensité d'un faisceau attractif divergent, est proportionnelle au nombre fixe, quoique infini, de ses composantes; et les surfaces ou plutôt les sections moléculaires semblables qui l'interceptent, à toute distance, sont également attirées. Or, ces sections qui reçoivent le même nombre de composantes attractives, sont proportionnelles au carré de leur distance au sommet du faisceau, centre d'attraction; l'unité de surface de chacune d'elles recevra donc un nombre de composantes, en raison inverse de ce même carré.

Ainsi, un atôme interceptera, aux différentes distances, un nombre de composantes proportionnel à sa section, et en raison inverse du carré de sa distance au

foyer attractif. Ce nombre de composantes, rayonnant à partir du foyer attractif, sera, d'ailleurs, généralement infini.

L'attraction résultante, sur un corps composé d'atômes identiques, sera donc proportionnelle à la masse de ce corps ou au nombre des atômes sur chacun desquels elle agit, et en raison inverse du carré de la distance à laquelle elle s'exerce.

De ce que les corps sont également attirés dans tous les sens, il résulte que leurs atômes élémentaires interceptent, dans toutes les positions, un même faisceau attractif, et que par conséquent toutes les sections symétriques de ces atômes sont égales : ils sont donc sphériques. Conséquenc Sphéricit des atôm

De plus, comme dans le vide ils tombent tous avec la même rapidité, on doit conclure qu'ils interceptent tous un égal faisceau; et que, comme ils ont même poids, ils ont aussi même grandeur.

Ainsi, les atômes élémentaires de tous les corps ont même forme, même poids et même grandeur, c'est-à-dire mêmes propriétés essentielles. Leur ident

Des faits de tout ordre venant corroborer ces déductions, il semble qu'on soit en droit d'admettre qu'il n'y a qu'une seule substance élémentaire, dont les différents groupements atômiques constituent les corps, plus ou moins composés, que nous connaissons. Unité de matiè

Et cette conclusion ne préjuge rien sur la nature de l'attraction, ni sur son existence comme force spéciale et distincte ; mais elle découle de son mode d'action, constaté par l'observation et vérifié par l'expérience (1).

(1) Paquet cacheté déposé à l'Académie des Sciences, le 19 février 1855.

Théorie de la chaleur.

Nous avons vu que les atômes élémentaires de tous les corps sont sphériques, et que, comme ils ont même poids, ils ont aussi même grandeur.

Cela admis, ces atômes égaux se réunissant librement, en vertu de leur seule attraction mutuelle, devront se grouper en molécules sphériques, composées d'un nombre plus ou moins grand, mais fini, d'atômes en contact, et dont la masse sera, par conséquent, proportionnelle au volume, c'est-à-dire au nombre d'atômes qui les constituent : nous les appellerons *molécules primitives.*

Une *molécule secondaire* est l'agglomération sphérique d'un nombre fini de molécules primitives : elle sera simple si elle est formée de molécules primitives identiques, ou complexe si elle est formée de molécules primitives différentes, qui se disposeront par couches concentriques en diminuant de grosseur à partir du centre commun.

On voit ce que seraient des molécules tertiaires, et plus généralement multiples, des différents ordres.

Un corps homogène est le résultat de l'aggrégation d'un nombre indéterminé de molécules identiques, d'ordre quelconque.

Les *molécules intégrantes* de ce corps sont celles dont il est immédiatement formé, et ses *molécules élémentaires,* les plus petites dans lesquelles il puisse se réduire, en définitive, sans décompositon : ce sont elles qui constituent, par leur réunion, les molécules intégrantes du corps, dont elles déterminent la nature spéciale.

La force attractive, quand elle s'exerce entre des molécules identiques, qu'elle tend à réunir en un corps homogène, s'appelle *cohésion ;* on la nomme *affinité* quand elle agit sur des molécules dissemblables pour les combiner.

Le *poids moléculaire* des corps, qu'on appelle souvent, à tort, leur poids atômique, est la masse relative de leur molécule élémentaire.

Les *équivalents*, ou les proportions relatives suivant lesquelles les corps se combinent, sont nécessairement proportionnels au poids de leurs molécules.

§ Ier. — ORIGINE DE LA CHALEUR.

Jusqu'ici, nous avons supposé les atômes et les molécules doués seulement de l'attraction en vertu de laquelle celles-ci se constituent. Mais, si aucune autre force ne contrebalançait plus ou moins l'attraction et ne sollicitait les molécules, elles ne pourraient se décomposer une fois formées; et les plus grosses finiraient même par absorber les plus petites, à mesure qu'elles arriveraient au contact. De sorte que le monde entier ne serait bientôt plus qu'une immense molécule.

Or, nous observons, au contraire, dans la nature, une série de combinaisons et de décompositions incessantes, résultant d'un mouvement continuel des parties de la matière.

Cherchons quelle peut être la nature de ce mouvement, et, pour cela, remontons à son origine.

La chaleur est l'agent qui intervient surtout dans les réactions chimiques; tous les corps en renferment, et sa quantité détermine leur constitution.

Le frottement en étant une source, et donnant même, comme nous le verrons, origine à toutes les autres, déterminons d'abord quelle peut être son action sur un corps homogène dépourvu de chaleur et dont les molécules, obéissant à leur seule attraction mutuelle, seraient par suite en contact.

Un frottement tangentiel exercé sur une file de ces molécules aurait pour effet de leur imprimer un mou-

vement commun de translation; mais si ce mouvement est empêché par un obstacle quelconque, chaque molécule devra tourner sur place, autour de son centre.

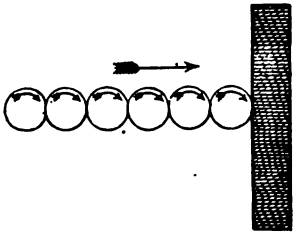

Sur un corps homogène, l'effet du frottement, comme on l'exerce ordinairement, sera donc de faire tourner isolément autour de leur centre, et dans un même sens, les molécules immédiatement touchées. Celles-ci, d'ailleurs, transmettront ou tendront à transmettre, par un effet semblable, cette rotation aux autres molécules en contact avec elles.

Définition de la chaleur.

Le seul effet mécanique de la friction sur un corps étant la rotation des molécules intégrantes autour de leur centre, il faut bien que la chaleur, développée ainsi, soit la simple manifestation de cette rotation.

Définition du calorique.

Le calorique, tendant à dilater les corps jusqu'à les décomposer, est une véritable force centrifuge, celle qui résulte du mouvement angulaire de leurs molécules; son intensité est proportionnelle à la quantité de ce mouvement, dont la vitesse angulaire est la mesure de la température absolue.

Définition de la température.

Mais, il est de principe qu'un même effet, un effet simple, ne peut reconnaître qu'une même cause, et celle de la chaleur étant évidente dans le cas du frottement, il faut bien admettre que les autres sources ont même origine, soit qu'elles s'y ramènent immédiatement, soit qu'elles agissent comme chaleur acquise et accumulée.

§ II. — COMMUNICATION DE LA CHALEUR.

Après avoir vu la chaleur naître ou se produire, cherchons comment elle se communique.

Soient deux molécules *A* et *B*, en contact ou maintenues à une certaine distance. Si l'une d'elles *B* possède un mouvement de translation, l'autre, *A*, en vertu de l'attraction mutuelle qui les lie, se mettra en mouvement, en retardant d'autant celui de *B* qui l'entraîne.

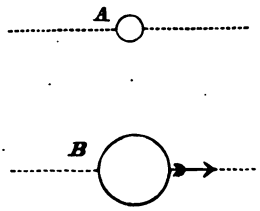

Si les deux molécules sont assujetties à tourner autour d'un axe commun, la révolution de l'une autour de l'axe entraînera celle de l'autre, et leurs quantités de mouvement s'équilibreront de telle sorte, qu'elles prendront une vitesse angulaire moyenne et qui tend même vers l'égalité pour une pression attractive suffisante.

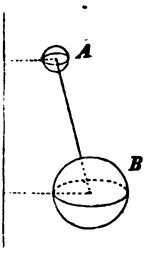

Or, deux molécules quelconques, en présence, sont liées par une attraction mutuelle, proportionnelle aux masses et réciproque au carré de leur distance. Cette attraction, rapportée à leurs centres où les résultantes sont appliquées, détermine entre elles un véritable frottement, au moyen duquel elles se communiquent leurs rotations, et qui tend à équilibrer ces mouvements respectifs; de manière que les molécules prennent autour de la ligne des centres, comme axe, une vitesse angulaire moyenne entre leurs vitesses primitives.

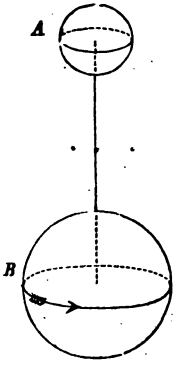

La vitesse angulaire des molécules qui, pour une attraction suffisante, tend à s'égaliser lorsque l'équilibre de chaleur s'établit, est ce que nous avons appelé la *température*.

Température d'équilibre.

Tâchons de trouver la loi de partage des quantités de mouvements calorifiques communiquées, afin d'en déduire la vitesse angulaire moyenne, ou la température définitive, en fonction des vitesses initiales. Ou, du moins, cherchons dans quelques cas particuliers, une approximation qui nous donnera l'explication de lois expérimentales importantes.

Remarquons d'abord que le frottement ou la pression réciproque que deux molécules exercent l'une sur l'autre, en vertu de leur attraction mutuelle, proportionnelle aux masses et en raison inverse du carré de leur distance, est indépendant de leurs vitesses angulaires. De sorte que les variations de température de la molécule échauffée seront toujours, pour la même distance, proportionnelles à celles de la molécule échauffante, quelles qu'elles soient, communiquées à cette distance par l'intermédiaire d'un frottement constant.

D'ailleurs, dans une même molécule, la vitesse angulaire, ou la température comme nous l'avons définie, est proportionnelle à la quantité de mouvement calorifique qu'elle possède.

De plus, pour des molécules dont le diamètre est assez peu différent, la quantité de mouvement correspondant à une même vitesse angulaire est sensiblement proportionnelle à leur masse : cela s'applique le mieux à de très-grosses molécules, dont les masses peuvent être fort différentes, sans que leurs diamètres le soient beaucoup.

Considérons donc l'influence réciproque de la rotation de molécules assez grosses ou assez rapprochées, et par conséquent exerçant l'une sur l'autre un frottement attractif suffisant pour égaliser leur vitesse angulaire définitive, et de diamètre assez peu différent pour que leurs quantités

de mouvement rotatoire calorifique soient alors sensiblement proportionnelles aux masses respectives.

Comme notre but n'est pas de calculer la vitesse angulaire ou la température absolue des molécules, mais seulement la variation de leur température dans des conditions données, et que, d'ailleurs, cette variation comme le frottement attractif qui la communique, est indépendante de la vitesse absolue et proportionnelle à ses différences, nous supposerons, pour plus de simplicité, l'une des molécules A de masse a, en repos, et l'autre B de masse b, douée d'une quantité k de mouvement rotatoire calorifique.

Une fois l'égalité établie entre leurs vitesses angulaires, la quantité de mouvement de la plus petite, A par exemple, sera $\frac{a.k}{a+b}$ quantité qui approchera d'autant plus de $\frac{a.k}{b}$ que a sera plus petit par rapport à b.

Ainsi, des molécules qui seraient entre elles de diamètres assez peu différents, pour que, sous une même vitesse angulaire ou température, le rapport $\frac{k}{b}$ de leur mouvement à leur masse fût sensiblement égal, communiqueraient un égal accroissement de vitesse angulaire, ou élèveraient à la même température une autre molécule assez petite par rapport à elles (bien que de diamètre peu différent), pour que la fraction $\frac{a.k}{b}$ fût suffisamment approchée.

Si nous passons des molécules aux corps qu'elles constituent, et que nous supposerons assez distants ou portés à des températures assez élevées pour que la chaleur se répartisse également entre toutes les molécules de chacun d'eux, nous verrons qu'un nombre m de molécules B communiquerait à la molécule A une quantité de mouvement $\frac{m.a.k}{b}$; et que, si ce mouvement se partage entre n molécules égales à A, chacune en conservera sensiblement

$\frac{m.a.k}{n.b}$. Telle est, à la limite, la quantité de mouvement communiquée par un corps formé de m molécules de masse b à chacune des n molécules de masse a d'un autre corps; et, comme nous l'avons dit, la vitesse angulaire de ces molécules, ou la température du corps échauffé, lui est proportionnelle.

Ainsi, un même nombre de molécules, à la même température et de diamètres peu différents, bien que leurs masses puissent être très-diverses, communiquera à une masse déterminée d'un certain corps une élévation de température sensiblement égale, pourvu que les molécules de ce dernier soient assez petites par rapport aux autres, bien que de diamètre peu différent. C'est-à-dire que l'élévation de la température du corps échauffé, indépendante de la masse de chaque molécule du corps échauffant, est seulement proportionnelle à leur nombre.

Capacité calorifique.

Or, bien qu'on définisse le calorique spécifique des corps, la quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré thermométrique la température de l'unité de leur masse, on la mesure par l'élévation de température qu'ils communiquent à l'unité de masse d'un certain corps. De sorte que, comme le nombre des molécules qui entrent dans l'unité de masse des différents corps est en raison inverse de leur poids moléculaire, on voit que l'élévation de température produite, à masse égale, par ceux de ces corps pour lesquels le rapport de la quantité de mouvement de chaque molécule à sa masse est constant, à la même température, étant seulement proportionnelle au nombre de leurs molécules, sera en raison inverse des poids moléculaires.

Loi de Dulong et Petit.

C'est-à-dire que les chaleurs spécifiques de ces corps, mesurées comme on le fait ordinairement, sont en raison inverse de leurs poids moléculaires.

C'est la loi de Dulong et Petit, qui n'est qu'une approxi-

mation d'autant plus exacte, que les molécules des corps comparés ont un diamètre moins différent, et que le poids moléculaire du corps auquel on les rapporte, l'eau, par exemple, = 112,50, est relativement moins considérable.

Cette loi est donc le plus exacte pour les corps isomorphes, dont le volume spécifique, quotient du poids moléculaire divisé par la densité, est peu différent (H. Kopp) : telle est l'observation de M. Regnault. Loi de M. Regnau

La communication de la chaleur à distance constitue le rayonnement calorifique ; et l'on voit qu'il a lieu directement au moyen du frottement attractif mutuel des molécules. Chaleur rayonnante.

Par conséquent, la quantité de chaleur ainsi communiquée varie, comme le frottement qui la transmet, en raison inverse du carré de la distance. Loi des distance

Si la source de chaleur est assez éloignée et son intensité assez grande pour qu'elle agisse à peu près aussi efficacement sur toutes les molécules d'ordre quelconque du corps échauffé, celles-ci prendront, en même temps, leur plus grande vitesse angulaire.

Ces vitesses angulaires, pour les différents ordres de molécules dont un corps se compose, seront en raison inverse des résistances qui s'opposent à leur rotation et qui sont l'inertie, la pression atmosphérique, l'action de la pesanteur et la cohésion. Or, toutes ces résistances sont proportionnelles à la masse de chaque molécule, dont la vitesse angulaire sera, par conséquent, en raison inverse de sa masse (mais non réciproquement proportionnelle), et décroissante des molécules élémentaires aux molécules intégrantes du corps échauffé.

La température du corps échauffé sera donc déterminée par la vitesse angulaire de ses plus petites molécules où elle est plus grande, et dont le nombre est plus consi- Température d'un corps.

dérable. Mais la quantité de chaleur qu'il renferme est la somme des quantités de mouvement de ses molécules de tout ordre.

Equilibre de température

Quand la source de chaleur est inépuisable et son émission continue, la température des corps qu'elle échauffe tend vers celle de la source, comme limite.

Mais, si le rayonnement a lieu entre des corps déterminés, dont il échauffe les plus froids aux dépens des plus chauds, la température définitive, après l'établissement de l'équilibre de chaleur, sera moyenne entre les températures initiales.

Vitesse du refroidissement.

Comme le frottement attractif moléculaire, au moyen duquel s'établit cet équilibre de température, est réciproque, on peut remarquer que les corps plus froids rayonnant eux-mêmes vers les plus chauds, doivent ralentir ainsi la vitesse de leur refroidissement, et d'autant plus que les différences de températures deviennent moins considérables.

Loi de Newton.

De sorte que la vitesse de refroidissement ou d'échauffement des corps est sensiblement proportionnelle à la différence entre leur température et celle du milieu ambiant ; telle est la loi de Newton.

Nous avons jusqu'ici supposé que les molécules en rotation communiquaient leur mouvement calorifique à distance, et à une distance telle que l'action pût être considérée comme à peu près égale de la part de chaque molécule du corps échauffant, sur toutes les molécules intégrantes du corps échauffé.

Mais il n'en est pas généralement ainsi : la communication se fait souvent au contact, ou assez près pour que les différences de distance ne puissent être négligées.

Dans ce cas, les molécules les plus voisines recevant la chaleur immédiatement ou à distance, la partageront successivement avec les molécules suivantes du corps dont

elles font partie ; de sorte que la communication se fera de proche en proche, jusqu'à ce que la quantité transmise devienne insensible; ou soit assez petite pour être enlevée au fur et à mesure par le milieu ambiant.

Cette propagation de la chaleur dans les corps constitue leur conductibilité calorifique. Conductibilité calorifique.

L'attraction moléculaire étant la force qui entraîne, par une sorte de frottement, la rotation des molécules sous l'influence d'autres molécules en mouvement, on voit que cet entraînement dépendra de la masse et variera en raison inverse du carré de la distance des centres moléculaires.

De sorte que la molécule qui reçoit directement de la source l'action de la chaleur, en transmet à la molécule suivante une fraction dépendante de sa masse et du carré de la distance ; celle-ci en transmet à la suivante une fraction semblable de celle qu'elle a acquise, et ainsi de suite. On voit donc que la quantité de chaleur transmise par conductibilité doit diminuer très-promptement quand la distance devient sensible.

Ainsi, la conductibilité d'un corps est en raison de la masse de ses molécules, et décroît comme le carré de leur distance augmente : elle varie donc, pour les différents corps, comme leur poids moléculaire et leur densité. Aussi, très-grande pour les métaux, elle est moindre dans les liquides et plus faible encore dans les gaz.

§ III. — EFFETS DE LA CHALEUR.

D'après ce que nous avons vu, l'action de la chaleur sur les corps peut être assimilée à l'effort d'un couple agissant sur leurs molécules par une sorte de frottement attractif et dont la vitesse angulaire exprime la température, tandis que son intensité, ou la quantité de chaleur fournie à cha-

que instant, détermine l'ordre de grandeur et le nombre de molécules dont il peut entraîner la rotation sur elles-mêmes, ou la révolution l'une autour de l'autre.

Nous allons étudier successivement les effets physiques, chimiques et mécaniques qui résultent de cette action de la chaleur sur les corps.

A. *Changement d'état des corps.*

Nature chimique des corps.

Etat physique des corps.

La nature chimique des corps est déterminée par la composition de leur molécule élémentaire, et leur état physique, par la constitution et le mode d'aggrégation de leurs molécules intégrantes, qui sont, en général, des agglomérations multiples de molécules d'ordres successivement inférieurs jusqu'à la molécule élémentaire.

Changements d'état.

Ces différents ordres de molécules, dont un corps se compose, offrant au mouvement une résistance proportionnelle à leur masse, la rotation devra d'abord s'établir d'une manière permanente dans les plus petites, au moyen de la chaleur qu'elles enlèvent aux plus grosses, au fur et à mesure qu'elle leur est fournie. Mais, comme l'action moléculaire est réciproque, les plus grosses molécules seront d'autant moins refroidies par les plus petites, que celles-ci seront plus échauffées. De sorte que, si la source de chaleur est continue et assez intense, il arrivera un moment où des molécules d'ordre supérieur pourront prendre elles-mêmes une rotation permanente ; et ainsi de suite successivement jusqu'aux molécules intégrantes du corps échauffé. Des agglomérations égales entre elles, et plus ou moins grosses de ces dernières, pourront même, si la température est assez élevée et la quantité de chaleur fournie au même instant assez considérable, entrer en rotation commune, et, devenant les véritables molécules

intégrantes du corps, le constituer, comme nous le verrons, à un nouvel état physique.

A l'instant même où un ordre supérieur de molécules entrera en rotation, la quantité de chaleur du corps augmentera d'autant, sans que sa température, marquée par la vitesse angulaire de ses plus petites molécules, en soit changée. Et ce n'est que dans l'intervalle des passages qu'elle croîtra plus ou moins vite.

Il y aura donc, en général, un temps d'arrêt plus ou moins court dans l'élévation de température du corps, au moment du passage à un nouvel état par la rotation de molécules d'un ordre plus élevé, et jusqu'à ce que l'équilibre se soit établi par conductibilité entre toutes les molécules de cet ordre dont le corps se compose. Fixité de la température.

La quantité de chaleur employée seulement à déterminer la rotation permanente, ou la révolution, de molécules d'ordre supérieur, et que ne manifeste aucune élévation dans la température du corps dont elle change l'état, se nomme *calorique latent*. Chaleur latente

Examinons maintenant, en particulier, les principaux états des corps, et déterminons leurs propriétés essentielles et les conditions de leur existence, sous chacun de ces états.

1° *Etat gazeux.*

Soient deux molécules élémentaires *A* et *B* identiques, en contact. Sous l'action d'un couple calorifique d'intensité croissante, les molécules *A* et *B* entreront d'abord en rotation sur elles-mêmes; puis, à un certain moment, en révolution de plus en plus rapide l'une autour de l'autre, jusqu'à ce qu'enfin la force centrifuge, développée par cette révolution ait vaincu leur

attraction mutuelle. Alors, elles tendront à s'échapper suivant la tangente de leur orbite, et s'éloigneront l'une de l'autre en vertu de la seule vitesse acquise au moment de leur séparation, en élargissant de plus en plus le cercle révolutif.

Force répulsive.

De sorte qu'en désignant par v cette vitesse acquise, constante pour des molécules identiques, à la même température, leur force répulsive ou centrifuge, à une distance quelconque d, sera représentée par $\frac{v^2}{\frac{1}{2}d} = \frac{2\,v^2}{d}$; ou par $\frac{1}{2}V^2\,d$, en fonction de la vitesse angulaire V de révolution.

Si, au lieu de deux molécules, nous en considérons un nombre quelconque maintenu, à la même température, dans un espace limité, elles formeront deux à deux autant de systèmes révolutifs analogues au précédent, de sorte que leur vitesse acquise rétablit leur distance, dès que deux quelconques d'entre elles tendent à se rapprocher au contact.

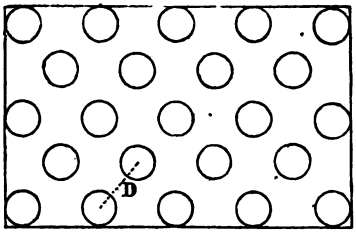

Ainsi, le volume total ne diminuera jamais de lui-même, pourvu que la température soit maintenue constante ; il tendra sans cesse, au contraire, à augmenter en vertu de la force centrifuge $\frac{2\,v^2}{d}$ de chacune de ses molécules.

Cet état, dans lequel la composante centrifuge du mouvement calorifique maintient, par sa force répulsive, les molécules à distance les unes des autres, est ce qu'on nomme *l'état gazeux* des corps.

Tension des gaz.

La tension des gaz, ou la pression qu'ils exercent sur les parois des vases qui les contiennent, est proportionnelle à la force centrifuge $\frac{2\,v^2}{d}$ de chacune des molécules, et

au nombre de celles qui agissent sur l'unité de surface; or, ce nombre est en raison inverse du carré d^2 de leur moyenne distance mutuelle; la tension du gaz est donc proportionnelle à $\frac{2\,v^2}{d^3}$, c'est-à-dire en raison inverse du volume, pour une même température.

Quand le volume du gaz est déterminé par une pression extérieure, égale à sa tension, il varie donc en raison réciproque de cette pression extérieure : tel est l'énoncé de la loi de Mariotte. Loi de Mariotte.

L'augmentation de volume des gaz par la seule diminution de pression ayant lieu en vertu de la vitesse acquise de leurs molécules, devra se faire sans absorption notable de chaleur; à moins que cet accroissement de volume n'ait à opérer une action mécanique quelconque, auquel cas la vitesse acquise détruite par ce travail devra être incessamment renouvelée.

La loi précédente de Mariotte n'est qu'une limite, qui n'est exactement applicable qu'à l'état gazeux parfait, dans lequel les molécules seraient assez distantes pour que l'influence de la masse totale sur deux quelconques d'entre elles, ne les empêchât pas de prendre toute la vitesse de révolution correspondant à la température. Ses irrégularités.

Or, il est facile de voir que, la température restant la même, si on diminue le volume, au moyen d'une pression extérieure, les molécules se rapprochant, l'influence de la masse totale deviendra de plus en plus sensible et retardera de plus en plus le mouvement révolutif, en diminuant d'autant la vitesse acquise. De sorte que la tension augmentera un peu moins vite que ne diminuera le volume.

Il pourra même arriver un moment où la révolution sera tout-à-fait empêchée, ou du moins assez ralentie pour que l'influence attractive de la masse devenant plus grande que la force centrifuge entre les molécules, elles se rapprochent

pératures, pour l'hydrogène, sans doute en raison de son très-faible équivalent ; et il l'a considérée comme un cas singulier. C'est, au contraire, un trait caractéristique de l'état gazeux parfait; mais, quoiqu'on l'observe déjà pour l'hydrogène à la température ordinaire sous la pression atmosphérique, celles où il aurait lieu pour les autres gaz beaucoup plus condensables, sortent tout-à-fait des limites de nos expériences.

Dans ces limites d'observation, l'influence retardatrice de toute la masse gazeuse sur le mouvement révolutif entre deux quelconques de ses molécules, est d'autant plus grande que leur équivalent est plus élevé, et le devient d'autant plus qu'on étudie les gaz à une plus basse température et sous une plus forte pression. Et par conséquent, leur tension sous le même volume, ou leur volume sous pression constante, varie d'autant plus, pour une différence égale de température, qu'ils sont alors plus rapprochés du point de condensation.

C'est encore ce que confirment les recherches si précises de MM. Regnault et Rudberg.

Ainsi, la température s'élevant d'une manière continue, le coefficient de dilatation des gaz, sous pression constante, d'abord décroissant de plus en plus lentement vers une limite inférieure à mesure qu'ils s'éloignent de leur point de condensation, atteint ce minimum à l'instant où l'influence de la masse totale cesse de se faire sentir. A partir de ce moment, le coefficient va en croissant et tend, de moins en moins vite, vers une limite supérieure qu'il n'atteindrait qu'à une température infinie.

Ces *maxima* et *minima* ont lieu à des températures d'autant plus élevées, que la pression constante est plus forte et le gaz étudié plus facilement condensable.

Le coefficient de dilatation des divers gaz est, d'ailleurs,

une quantité très-faible et peu différente pour chacun d'eux.

Nous avons vu qu'à la même température et sous pression constante, tous les gaz renferment à peu près autant de molécules à volume égal, ou qu'elles sont entre elles sensiblement aussi écartées. Et l'on conçoit que, sous une pression déterminée, cela doit même être rigoureusement vrai à certaines températures, plus ou moins différentes pour chacun d'eux.

A ce moment, leurs molécules supportant, en même nombre, par leur force répulsive $\frac{2v^2}{d}$, une égale pression extérieure, auront chacune même vitesse acquise, et deux à deux aussi, même vitesse angulaire de révolution, puisqu'elles sont à la même distance. De sorte que si les différents gaz sont alors assez loin de leurs points respectifs de condensation, ces vitesses angulaires égales de révolution, et par suite la vitesse acquise de chacune de leurs molécules, devront recevoir des accroissements identiques, d'une même élévation de température; c'est-à-dire qu'ils se dilateront de la même manière, à partir de leurs températures respectives d'égale distance moléculaire.

Si, de plus, ces diverses températures initiales sont à la limite où le coefficient de dilatation de chacun des gaz commence à devenir constant, ils auront tous alors même coefficient de dilatation, par rapport au volume qui correspond sous la même pression, à leur température initiale respective d'égale distance moléculaire.

Loi de Gay-Lussac.

Telle est la loi rectifiée, de Gay-Lussac, qu'il avait déduite de ses premières recherches et énoncée d'une manière plus simple, mais peu rigoureuse, en considérant comme égaux les coefficients de dilatation sous pression constante, et rapportés au volume à 0°, de tous les gaz supposés parfaits.

Atmosphères moléculaires.

Si l'on introduit au sein d'un gaz un certain nombre de molécules de masse beaucoup plus considérable que celles qui le constituent, chacune des molécules introduites s'entourera, comme d'une atmosphère, et proportionnellement à sa masse et à sa densité, d'un nombre de molécules gazeuses tel, que l'attraction centrale qu'elle exerce incessamment puisse diminuer assez tôt leur vitesse acquise, pour lui faire équilibre avant qu'elles ne soient en dehors de sa sphère d'activité. L'excédant des molécules gazeuses, qui n'est pas retenu par ces attractions centrales, s'échappera en toute liberté dès qu'on ouvrira le vase qui les contient.

Ainsi, cette atmosphère moléculaire, bien que de densité décroissante à partir du centre d'attraction, n'en sera pas moins parfaitement limitée par l'action incessante de celui-ci sur la vitesse acquise en vertu de laquelle, seule, les molécules gazeuses tendent à s'en éloigner.

Limitation de l'atmosphère.

Ceci explique, en passant, la limitation de l'atmosphère terrestre indiquée par toutes les observations astronomiques.

Molécules composées.

J'appelle *molécules composées,* ces molécules à noyau central enveloppé d'une atmosphère, par opposition aux molécules simples, qui ne sont réductibles qu'en des molécules plus petites, mais de même nature.

La rotation de ces molécules composées sur elles-mêmes, sous l'influence d'une température croissante, aura pour effet de rassembler, en la renflant de plus en plus, leur atmosphère vers l'équateur, et même de les en séparer en tout ou en partie, suivant l'énergie attractive du noyau central et la tension du gaz qui constitue son atmosphère. Mais avant que cette décomposition n'ait lieu, elles pourront entrer l'une autour de l'autre en révolution, et le corps qu'elles constituent prendre lui-même l'état gazeux.

La température d'un corps étant déterminée par la vitesse angulaire de celles de ses molécules où elle est la plus grande, on voit qu'au moment de la condensation d'un gaz, les molécules se rapprochant au contact tout en conservant leur rotation sur elles-mêmes, il perdra toute la quantité du mouvement révolutif qu'elles avaient l'une autour de l'autre, sans que sa température en soit sensiblement diminuée. L'émission latente de cette quantité considérable de mouvement calorifique aura même pour effet, en réchauffant successivement le reste de la masse par conductibilité, de ralentir la condensation qui sans cela serait instantanée.

2° *Etat liquide.*

Lorsque les gaz se condensent par la cessation du mouvement révolutif entre leurs molécules intégrantes, celles-ci arrivent au contact, en conservant seulement leur rotation sur elles-mêmes, si la température est encore suffisamment élevée.

Cette mobilité plus ou moins grande des molécules leur permet, malgré leur attraction mutuelle, de glisser plus ou moins facilement l'une sur l'autre, pour obéir à l'action prépondérante de la pesanteur et disposer de niveau, perpendiculairement à sa direction, la surface supérieure dans le vase qui les contient ; tel est le caractère distinctif de l'*état liquide.*

Liquide parf

Un liquide parfait serait celui dont les molécules intégrantes tangentielles seraient elles-mêmes formées d'atômes en contact : un tel liquide serait absolument incompressible. L'élévation de la température n'aurait non plus sur lui d'autre effet que d'augmenter sa mobilité, mais elle ne le dilaterait pas sensiblement, jusqu'à ce qu'elle fût assez haute pour lui faire prendre l'état gazeux.

Son incompr sibilité.

A l'état gazeux seulement les corps sont dilatables par l'écartement croissant de leurs molécules, sous l'influence du mouvement révolutif déterminé par la température.

Liquides ordinaires.

Or, tous les liquides étant un peu compressibles et plus ou moins dilatables, il faut bien admettre que leurs molécules intégrantes sont formées d'un noyau central, enveloppé d'une atmosphère suivant laquelle elles sont tangentielles, et qui, d'ailleurs, est parfaitement limitée, comme nous l'avons vu, par l'action incessante de ce noyau sur la vitesse acquise.

eur dilatation

En un mot, ce sont tous des corps composés, dont la dilatabilité, aux différentes températures, dépend surtout de la tension du gaz qui constitue leurs atmosphères moléculaires.

Quand on chauffe lentement un liquide, de manière que la chaleur se répartisse peu à peu, par conductibilité, entre ses molécules intégrantes, leur rotation sur elles-mêmes devient de plus en plus rapide, et sa température s'élève en même temps que sa mobilité devient plus grande. Mais, ces molécules intégrantes s'échauffent d'autant moins vite, qu'elles sont déjà plus échauffées. De sorte qu'à une certaine température, il restera assez de la chaleur fournie à chaque instant par la source, pour qu'une agglomération plus ou moins considérable de molécules, puisse prendre une révolution commune, malgré la cohésion du liquide et la pression qu'il supporte : ces agglomérations seront sphériques, en raison de la mobilité de leurs parties, ou plutôt sphéroïdales, à cause de leur mouvement de rotation.

A partir de l'instant où commence la rotation de ces sphéroïdes moléculaires multiples, la température cesse de s'élever jusqu'à ce qu'ils aient pris, d'une manière perma-

nente, toute la vitesse de révolution correspondante à la température actuelle.

Ebullition.

Si, avant que ce maximum de vitesse angulaire ne soit acquis, la force centrifuge, ainsi développée dans les sphéroïdes de révolution, devient assez grande pour que chacune de leurs molécules intégrantes puisse vaincre directement la cohésion du liquide et la pression extérieure qu'il leur transmet dans tous les sens, elles s'écarteront simultanément de l'axe commun et traverseront le liquide en bulles de plus en plus élargies, pour s'échapper isolément dans l'atmosphère, où elles formeront ensuite, deux à deux, entre elles ou avec les molécules de l'air, les couples révolutifs qui constituent l'état gazeux; et le liquide sera en ébullition à cette température.

La rotation commune d'un certain nombre de molécules ne s'établit que plus difficilement sous une plus forte pression extérieure, transmise dans tous les sens par le liquide et augmentant sa cohésion. D'ailleurs et surtout, chaque molécule intégrante, pour vaincre une plus forte pression et se dégager isolément, devra posséder une plus grande vitesse acquise, résultant d'une révolution plus rapide. La température d'ébullition devra donc être d'autant plus élevée.

Chaleur latente de volatilisation.

La quantité de chaleur qui sert seulement à l'établissement du mouvement commun révolutif et détermine ainsi le passage à l'état gazeux sans se manifester par une élévation de la température se nomme calorique latent de volatilisation.

Au sein même d'une masse liquide, chaque molécule étant entourée symétriquement de molécules semblables, restera en repos, puisqu'elle est également sollicitée, de part et d'autre, au mouvement révolutif en sens contraire. De sorte que la révolution ne pourra s'établir et les bulles

se former qu'au contact des parois et autour des corps solides étrangers qui se trouvent dans le liquide et qui multiplient le nombre de points où n'existe pas cette raison de symétrie.

La rapidité de l'ébullition dépendra donc de l'état de la surface de contact des parois du vase avec le liquide qu'il contient, et sera, en général, accélérée par la projection de corps solides plus ou moins anguleux.

La nature des parois du vase aura aussi quelque influence sur la température d'ébullition du liquide, suivant la quantité de chaleur qu'elles peuvent lui transmettre dans l'unité de temps, par la conductibilité de leur substance.

Les bulles de vapeur ayant à traverser la masse liquide avant de se dégager et la déplaçant aux dépens de la vitesse acquise de leurs molécules, ne le pourront faire qu'à une température un peu supérieure à celle qui est seulement nécessaire pour maintenir l'état gazeux une fois constitué. De sorte que la température d'un liquide en ébullition est toujours un peu supérieure à celle de la vapeur formée, et, par conséquent, le point de liquéfaction de cette vapeur, sensiblement au-dessous de celui d'ébullition du liquide condensé.

Quand des liquides différents entrent en ébullition sous même pression, la molécule de chacun d'eux doit, pour vaincre cette pression et se dégager isolément, posséder une même vitesse acquise, et la tension $\frac{2v^2}{d^3}$ de la vapeur formée, qui supporte la pression constante extérieure, est exercée, à nombre égal, par les diverses molécules, puisqu'elles ont chacune même vitesse acquise, et, par suite, même force répulsive $\frac{2v^2}{d}$.

Ainsi, à la température d'ébullition, sous pression constante, les molécules de vapeur des différents liquides sont aussi distantes entre elles, et, comme elles ont chacune

même vitesse acquise, leurs systèmes de révolution l'une autour de l'autre auront même vitesse angulaire.

Ces vitesses angulaires égales devront donc, sous volume constant, recevoir des accroissements pareils, d'une égale élévation de température, à partir des points d'ébullition respectifs ; en ne tenant pas compte de l'influence retardatrice de la masse, d'autant plus faible, que le poids équivalent est moins considérable et qu'on élève davantage la température.

C'est-à-dire que les vapeurs des différents liquides auront, sous volume constant, des tensions sensiblement égales, à des températures également distantes de leurs points respectifs d'ébullition sous même pression. Loi de Dalton

Telle est la loi de Dalton, qui n'est, comme on le voit et comme on le sait, qu'approximative.

Les vapeurs qui se dégagent dans un espace vide d'air, s'y accumulent de plus en plus, jusqu'à ce que leurs molécules y deviennent assez nombreuses et assez rapprochées pour que la tension croissante, suivant la loi de Mariotte, qu'elles exercent sur la surface du liquide, l'empêche d'émettre de nouvelle vapeur, ou la condense au fur et à mesure ; on dit alors que l'espace en est saturé à cette température, et l'on appelle tension maximum celle de la vapeur à saturation. Cette tension maximum croît, d'ailleurs, avec la température du liquide, qui lui permet de vaincre une pression d'autant plus considérable qu'elle est elle-même plus élevée. Tension maximum.

Longtemps avant le point d'ébullition, sous la pression atmosphérique, les molécules de la surface libre, que ne pressent pas actuellement quelques molécules de l'air ambiant, plus ou moins raréfié, et qui n'ont à vaincre que la cohésion du liquide, pourront entrer en révolution l'une autour de l'autre, et s'insinuer par évaporation dans l'at- Evaporatio

mosphère, avec la tension maximum de la vapeur dans le vide, à la même température.

3° *Etat solide.*

Quand un corps liquide se refroidit lentement, la mobilité de ses molécules intégrantes diminue plus ou moins vite, et leur atmosphère qui n'est emportée par le noyau central que d'un mouvement retardé, s'arrête enfin tout-à-coup. Les atmosphères moléculaires ayant perdu le mouvement révolutif autour de leurs noyaux, qui les maintenait tangentielles, doivent en vertu de l'attraction mutuelle tendant à rapprocher les noyaux, se confondre, perpendiculairement à ces directions attractives, suivant autant de cercles plus ou moins grands, et dont l'ensemble des surfaces autour de chaque molécule sera sensiblement polyédrique. Le corps est alors à l'*état solide.*

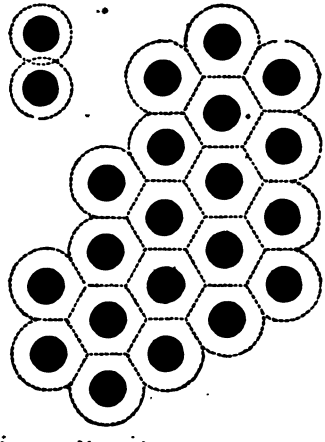

Le mouvement angulaire des atmosphères étant en retard sur celui de leurs noyaux qui détermine, à cause de cela, la température, s'arrêtera longtemps avant lui, et le corps sera solidifié sans que la température marquée à cet instant par la rotation du noyau qui continue, soit notablement abaissée. La grande quantité de mouvement calorifique cédée par l'arrêt subit des atmosphères, contribue même, en rechauffant le reste de la masse, par conductibilité, à ralentir la solidification, qui autrement serait instantanée.

Au sein de la masse liquide, chaque molécule étant également attirée, en sens contraire, par celles qui l'entourent symétriquement, est en équilibre à toute température, et la solidification ne pourra commencer qu'au contact des parois, à la surface supérieure et autour de corps solides étrangers ou de même nature introduits dans le liquide, en un mot, qu'à partir des points où n'existe pas cette raison de symétrie.

Il faut même souvent déterminer la solidification, en communiquant à la masse un certain ébranlement, pour surmonter les résistances, telles que l'inertie, la pesanteur, la cohésion du liquide et les pressions qu'il transmet dans tous les sens, et qui font obstacle au rapprochement des noyaux, après l'arrêt de leurs atmosphères.

Si la solidification se fait à partir de quelques-unes des molécules, elles deviennent le centre d'autant de solides polyédriques ou cristaux plus ou moins volumineux, qui seront clivables quand les surfaces de contact des atmosphères moléculaires se trouvent dans le prolongement les unes des autres, suivant certaines directions. Cristallisation. Clivage.

Le volume réel des corps diminue, en général, par la solidification, à cause du rapprochement des atmosphères; mais le volume apparent peut, au contraire, augmenter, selon le mode d'aggrégation des cristaux primitifs.

La grande cohésion des corps solides et la ténacité considérable de quelques-uns d'entre eux s'expliquent par le contact de leurs molécules intégrantes, suivant des surfaces ou sections atmosphériques, plus ou moins étendues, par rapport à leur masse. C'est ainsi que l'adhérence de deux balles de plomb, d'abord parfaitement mobiles sous l'action de la pesanteur, devient énorme quand on les met en contact par des surfaces vives, découpées sur chacune d'elles. Ténacité.

Quand on chauffe lentement un corps solide, d'abord sa Dilatation des solides.

température s'élève peu à peu, par conductibilité, à mesure que la rotation des noyaux moléculaires devient plus rapide ; et le corps se dilate en même temps par l'accroissement de tension de leurs atmosphères polyédriques.

Fusion.

Mais cette tension croît de plus en plus lentement, à mesure qu'elle devient plus forte, jusqu'à ce qu'enfin il reste assez de la chaleur fournie à chaque instant, pour entraîner le mouvement des atmosphères autour de leur noyau central ; elles redeviendront sphériques et tangentielles ; et le corps entrera en fusion à la température actuelle. Cette température restera fixe, jusqu'à ce que toutes les atmosphères aient pris chacune, autour de leur noyau central, toute la vitesse angulaire qu'elle est capable de leur imprimer.

aleur latente de fusion.

La quantité de chaleur qui détermine ainsi le mouvement révolutif des atmosphères moléculaires autour de leur noyau central, sans élever la température du corps, s'appelle chaleur latente de fusion.

Les pressions exercées, par le milieu ambiant, sur un corps solide, et qui se transmettent, dans tous les sens, à ses atmosphères moléculaires polyédriques, ont pour effet d'en augmenter d'autant plus la tension, qu'elles sont plus fortes, et d'abaisser ainsi notablement le point de fusion.

4° *Etats intermédiaires.*

Lorsqu'une quantité de chaleur très-grande est fournie instantanément à une masse liquide, elle entraîne à la fois, d'un mouvement commun, par rayonnement direct, une agglomération considérable de molécules, avant que chacune d'elles ait pu prendre, par conductibilité, la température d'ébullition.

at sphéroïdal

Ces agglomérations moléculaires seront sphériques, en

raison de la mobilité relative de leurs parties, ou plutôt, sphéroïdales, à cause de leur mouvement commun de rotation, dont la vitesse angulaire est, d'ailleurs, d'autant plus petite qu'elles sont plus grosses, et trop faible pour développer en elles une force centrifuge suffisante à leur ébullition dans la masse ; il y aura seulement évaporation lente à la surface des sphéroïdes, avec la tension correspondante à leur température.

Si la source de chaleur est assez intense, les diverses agglomérations semblables, constituées dans une masse liquide, pourront même être emportées simultanément, outre leur mouvement particulier, dans une rotation générale de toute la masse dont elles sont devenues les vraies et plus grosses molécules intégrantes.

C'est ce qu'on réalise en projetant les liquides dans un creuset ou une capsule portée au rouge plus ou moins intense : on dit alors qu'ils se caléfient. Caléfaction.

La cohésion d'un liquide augmente avec la grosseur de ses molécules intégrantes, et elle est réciproque entre ces molécules; elle croît d'ailleurs plus vite que leur adhérence pour la matière du vase qui les contient.

Or, les sphéroïdes partiels intégrants d'une masse liquide, caléfiée, sont, en général, assez gros pour que sa cohésion devenue plus grande que le double de son adhésion à la matière du creuset, ne lui permette plus de le mouiller, d'après l'analyse de Clairaut; sans qu'il y ait, comme l'imagine M. Boutigny, aucune répulsion vibratoire calorifique de la part du creuset, à la température de caléfaction.

La masse liquide caléfiée, par cela seul qu'elle ne mouille plus le creuset, prendra d'elle-même la forme sphéroïdale, alors même qu'elle est trop considérable pour être entraînée en rotation, comme ses sphéroïdes intégrants beaucoup plus petits, quoique de grosseur sensible.

Les quantités de chaleur fournies ultérieurement par le creuset à la masse caléfiée ne servent, d'ailleurs, qu'à maintenir ou accélérer le mouvement déjà déterminé des sphéroïdes, sans qu'il en reste pour élever davantage la température ; et la masse caléfiée s'évapore lentement à la surface, en vertu seulement de la tension du liquide à cette température. Malgré ses variations, la quantité considérable de mouvement des sphéroïdes maintient la fixité de température de leurs molécules, à peu près comme le volant qu'elle entraîne égalise la vitesse angulaire d'une machine, malgré les irrégularités du moteur.

Cependant, si on laisse refroidir le creuset, il arrive un moment où il ne peut plus fournir assez de chaleur dans l'unité de temps, pour maintenir la rotation des sphéroïdes, qui s'arrêtent tout-à-coup et mouillent le creuset, en confondant leurs molécules élémentaires auxquelles elles cèdent l'énorme quantité de mouvement calorifique qui les entraînait, et qui détermine alors, avec la chaleur prise au contact des parois, une ébullition presque explosive.

Les corps sont caléfiés avec une telle rapidité, qu'un liquide, comme l'acide sulfureux, qui bout à —10° thermométriques, peut être emporté à l'état sphéroïdal, avant d'avoir pu atteindre cette température, et ne s'évapore alors que lentement dans un creuset porté au rouge blanc.

Des huiles fixes y sont entraînées avant que leurs molécules aient pu prendre isolément la température de décomposition, à laquelle elles arrivent dès qu'on laisse refroidir le creuset et qu'elles viennent à le mouiller.

Certains corps solides y sont saisis à l'instant même où la fusion donne à leurs molécules la mobilité suffisante, avant qu'ils ne soient arrivés au point d'ébullition, dont quelques-uns sont pourtant si proches, qu'on ne peut les

obtenir fondus, sous la seule pression atmosphérique, dans les circonstances ordinaires.

On voit aisément pourquoi la dissolution de certains sels dans un liquide peut, en augmentant sa capacité calorique et la masse de chaque molécule complexe, empêcher qu'un mouvement commun n'en entraîne, à la fois, un nombre sensible à l'état sphéroïdal.

Dentelures des sphéroïdes

Les sinuosités régulières qu'on remarque souvent autour d'une masse liquide caléfiée, ne sont autre chose que la saillie plus ou moins prononcée des sphéroïdes égaux entre eux et plus petits qu'elle, bien que de grosseur sensible, qui la constituent, et qui tournent isolément sur eux-mêmes, tout en partageant, s'il a lieu, le mouvement commun du sphéroïde total. Dans ce cas, elles sont plus ou moins allongées, à cause de leur excentricité par rapport à la masse totale, dont la rotation y développe inégalement sa force centrifuge. Ces sinuosités peuvent même être dentelées par la saillie de sphéroïdes encore plus petits dont elles seraient la réunion sphéroïdale.

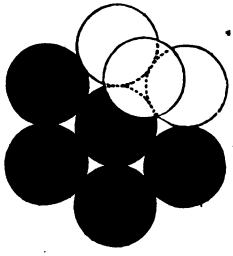

La considération de l'état sphéroïdal va jeter un nouveau jour sur un ordre de faits dont il paraît d'abord très-éloigné.

Dans un corps, comme le soufre, dont le point d'ébullition, 460° thermométriques, est assez écarté de celui de fusion 110°, il peut arriver que la mobilité du liquide croissant d'abord avec la température, celle-ci devienne assez élevée, quoique au-dessous du point d'ébullition, pour entraîner à la fois, dans un mouvement commun sphéroïdal, un nombre plus ou moins considérable de molécules intégrantes.

A ce moment, 260°, la température restera quelque temps stationnaire, en raison de la grande quantité de chaleur latente absorbée par cette nouvelle rotation, et qui augmente d'autant la chaleur spécifique du liquide, dont les sphéroïdes ainsi formées deviennent les véritables molécules intégrantes.

Soufre visqueux.

Ces nouvelles molécules intégrantes ayant une rotation moins rapide, en raison de leur plus grande masse, le liquide de couleur différente qu'elles constituent, sera devenu tout d'un coup beaucoup moins mobile et plus cohérent, et ne recouvrera quelque fluidité qu'à une plus haute température.

Vapeur de soufre.

Enfin, lorsque la température sera suffisamment élevée, c'est entre ces nouveaux sphéroïdes et non plus entre les molécules élémentaires du corps, que se détermine le mouvement révolutif qui les fait passer à l'état gazeux. C'est pour cela qu'un volume de vapeur de soufre représente trois équivalents, et qu'il ne se réduit à un seul, comme la plupart des autres gaz, qu'à une température très-élevée.

Soufre mou.

Quand un refroidissement subit vient saisir le soufre à l'état visqueux, il arrête d'abord la rotation des sphéroïdes intégrants et les solidifie superficiellement, sans détruire aussitôt toute la mobilité de leurs parties centrales constitutives. La masse conserve ainsi une certaine mollesse qui ne diminue que très-lentement, en raison de la mauvaise conductibilité calorifique du soufre, mais qu'elle perd enfin tout-à-fait, au bout d'un temps assez considérable, et la solidification est complète.

Soufre utriculaire.

Cette solidification superficielle du soufre condensé sur les corps froids, sous forme d'utricules dont l'intérieur reste très-longtemps liquide, à cause de sa mauvaise conductibilité, a été observée au microscope par M. Brame.

Le maximum de densité de certains corps s'explique par l'accroissement progressif, les unes aux dépens des autres, de leurs molécules intégrantes, toujours en contact, ce qui diminue d'autant leur nombre et, par conséquent, le volume de la masse totale, jusqu'à la température du maximum, au-dessus de laquelle le corps définitivement constitué ne peut plus que se dilater par l'augmentation de tension de ses atmosphères moléculaires, jusqu'au prochain changement d'état. Maximum de densité.

B. *Décomposition des corps.*

Les corps composés, et tous le sont comme nous l'avons vu, résultent de l'aggrégation de molécules formées d'un noyau central enveloppé d'une atmosphère gazeuse.

Or, la rotation croissante de semblables molécules, sous l'action de la température, a pour effet d'augmenter la tension de leurs atmosphères et de dilater le corps qu'elles constituent, si elles sont au contact.

De plus, ces atmosphères s'aplatissant aux pôles de rotation, se renflent d'autant vers l'équateur moléculaire, autour duquel elles se rassemblent peu à peu en un ménisque de plus en plus convexe, qui peut même s'isoler plus ou moins du noyau sous forme d'un anneau de plus en plus mince et élargi, comme ceux de Saturne, jusqu'à ce qu'enfin elles s'en séparent entièrement à une température assez élevée, bien qu'elle puisse être inférieure au point d'ébullition : et le corps est décomposé.

Cette décomposition des corps peut même avoir lieu au-dessous du point de fusion, par le simple accroissement de tension de leurs atmosphères, qui se séparent, molécule à molécule, à mesure que la vitesse acquise de chacune devient assez grande pour qu'elle sorte des limites d'at-

traction du noyau central, avant d'être suffisamment diminuée.

On voit que la décomposition des corps est d'autant plus facile, que la masse et la densité du noyau moléculaire sont plus faibles, par rapport à la tension et à la masse de son atmosphère.

OBSERVATION GÉNÉRALE.

Dans tout ce qui précède, il s'agit, en général, de la température absolue, proportionnelle à la vitesse angulaire des molécules, et non de la température relative, indiquée par la dilatation thermométrique qu'elle détermine.

Cette température thermométrique varie dans le même sens que la température absolue, mais non pas proportionnellement, puisque le zéro de la graduation ne correspond pas à une vitesse angulaire nulle.

§ IV. — SOURCES DE CHALEUR.

Le frottement est, comme nous l'avons vu, la cause originaire du mouvement calorifique, ainsi que toutes les actions physiques et mécaniques qui peuvent s'y ramener, et qui déterminent la rotation moléculaire.

Les autres sources de chaleur ne sont que la communication de chaleur acquise : telle est la chaleur terrestre centrale et la chaleur solaire, ou la transmission de chaleur perdue, par la cessation d'un mouvement calorifique, lors des changements d'état ou dans l'acte de la combinaison.

CONCLUSION.

Le calorique est une manifestation du mouvement rotatoire des masses sphéroïdales, molécules ou corps planétaires, sur elles-mêmes, ou de révolution les unes autour des autres, en un mot, du mouvement curviligne, et sa force répulsive n'est autre que la force centrifuge ainsi développée.

Le mouvement calorifique se communique directement, à toutes les distances, au moyen de l'attraction réciproque entre les molécules, suivant les lois invariables qui déterminent aussi la constitution des corps et les rendent tous plus ou moins solidaires (1).

---

(1) Reproduction textuelle d'un mémoire déposé, sous pli cacheté, le 26 février 1856, à l'Académie des Sciences, en vue de réserver mes droits au développement mathématique de cette théorie, à son extension et à la déduction de ses conséquences pratiques, dans le cas où il me serait possible de reprendre ces études, interrompues par de pressantes obligations professionnelles. E. D.

DISSERTATION

SUR

RATIATUM, ANCIENNE VILLE DE LA GAULE

Par l'abbé Belley,

Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'abbé Belley (Augustin), né dans la Haute-Normandie, aujourd'hui département du Calvados, en 1697, mourut à Paris en 1771, âgé de soixante-quatorze ans. Il avait été reçu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1744. Son éloge par Lebeau est insérée dans le XXXVIIIe volume des *Mémoires* de cette docte corporation. Au nombre des travaux dont il les a enrichis se trouve la Dissertation sur Ratiate, que nous réimprimons. Outre son importance sous le rapport de l'histoire générale et de la géographie des Gaules, elle a pour nous un double intérêt local, concernant à la fois le Poitou et la Bretagne, durant la période comprise entre la conquête romaine et les invasions normandes. L'abbé Belley a parfaitement établi dans quelle partie de la France était situé le *pagus Ratiatensis* auquel Ratiate avait donné son nom : il a démontré que ce territoire répond au pays de Rais ou Retz, anciennement du Poitou, qui s'étendait alors jusqu'à la Loire, et ensuite uni à la Bretagne ; enfin il a proposé Saint-Père-en-Rais comme l'emplacement de Ratiate, en réservant toutefois l'examen des lieux qu'il n'avait pas explorés.

Ce savant n'était jamais venu en Bretagne. Il n'a travaillé que sur des textes, dans son cabinet à Paris ; mais il a néanmoins pressenti la vérité, même en se fourvoyant quelque peu. L'attribution éventuelle de Ratiate à Saint-Père-en-Rais ne nuit point d'ailleurs à la justesse des autres parties du travail. Il y a tout lieu de croire que, s'il eût

pu joindre à ses études spéculatives l'observation directe *de visu,* il eût mis le doigt sur Rezé et tiré l'échelle après lui. C'était un trop bon esprit pour ne pas y voir clair sur place.

On ne sait rien de Lagedant, sinon qu'il était originaire de Nantes ou de sa banlieue, comme il le fait entendre, peut-être même de Rezé, et qu'il avait été reçu maître ès-arts en l'université de cette ville. On ne connaît également de lui que son petit *Essai sur la position précise de Ratiate,* qu'il soutient avec raison être le bourg de Rezé actuel. Lagedant est venu apporter dans la solution de la question ce qui manquait à l'abbé Belley et ce qu'il demandait en terminant sa Dissertation, c'est-à-dire l'examen des lieux. Aussi a-t-il achevé la détermination désirée. Disons toutefois, pour rendre à chacun ce qui lui appartient, qu'il avait été précédé en cela par l'abbé Travers, historien de Nantes. On voit en effet, dans sa rare et curieuse *Dissertation sur les monnoies de Bretagne,* éditée, sans nom de lieu ni d'imprimeur, vers 1748, qu'il pose carrément en fait, à propos de tiers de sous d'or frappés au pays de Rais, proche de Nantes, que le bourg de Rezé est la ville de Ratiate (p. 10). Il écrit même Raisé pour plus de rapprochement littéral avec Rais, au lieu de Rezé.

La Dissertation de l'abbé Belley a été insérée dans une immense collection académique, devenue aujourd'hui peu commune et fort chère. L'Essai de Lagedant a paru dans un recueil périodique du temps, composé d'une centaine de volumes dont l'ensemble est également d'un prix élevé. Ni l'un ni l'autre n'ayant été tirés séparément, il faut acquérir l'entier pour se procurer la fraction, ce qui est difficile et dispendieux. L'Académie a donc cru devoir les reproduire ensemble dans ses *Annales,* afin de les mettre ainsi davantage à la portée des travailleurs bretons et poitevins.

On a intercalé, pour faire un petit tout, l'article de d'Anville sur Ratiate, extrait de sa *Notice des Gaules.* Tout grand savant qu'était ce géographe, il a cependant eu le tort de s'inspirer plutôt de la lettre que de l'esprit de son devancier, et de convertir en définitive ce qui n'était que provisoire de sa part, à défaut d'un informé sur les lieux. Belley propose, sauf meilleur avis; tandis que d'Anville dispose en faveur de Saint-Père-en-Rais. Quoique son travail soit postérieur à celui de Lagedant, on l'a fait précéder en le plaçant immédiatement à la suite de la Dissertation, dont il est la continuation trop affirmative sur le dernier point : venant après l'Essai, il n'avait plus d'objet. On peut s'étonner que d'Anville, si bien informé d'ordinaire, n'ait connu ni l'opinion de

l'abbé Travers, émise douze ans auparavant l'apparition de la *Notice des Gaules,* ni celle toute récente de Lagedant.

S'il est un fait de géographie ancienne et moderne acquis désormais à la discussion, c'est que Ratiate ou Raciate est assurément Rezé. Textes historiques, monnaies, substructions et observations locales concordent à cet égard jusqu'au-delà de l'évidence. L'érudition et la reconnaissance des lieux sont pleinement tombées d'accord, de sorte que la question est aujourd'hui coulée à fond. Toute incertitude à cet égard ne serait plus le doute méthodique de Descartes, mais bien le doute systématique d'un sceptique à outrance.

DUGAST-MATIFEUX.

Messieurs de Valois et de Longuerue, trompés par l'édition que Bertius a donnée de la Géographie de Ptolémée, ont confondu les noms et dérangé la position des villes capitales de deux puissants peuples de la Gaule ; ils ont prétendu qu'*Augustoritum* était la capitale des peuples *Pictones* (du Poitou), et *Ratiastum* la capitale des peuples *Lemovices* (du Limosin) ; ils n'ont assigné aucune position à *Limonum,* ville célèbre des peuples *Pictones,* et dont il est parlé dans les commentaires de César. Dans deux dissertations précédentes, j'ai fait voir que *Limonum* était l'ancienne capitale des peuples *Pictones,* et que cette ville est Poitiers ; qu'*Augustoritum,* qui est la ville de Limoges, était la capitale des peuples *Lemovices.* Nicolas Sanson, qui avait donné sa carte de la Gaule long-temps avant la publication des ouvrages des deux savants dont j'ai réfuté l'opinion, avait bien déterminé la position des villes de *Limonum* et d'*Augustoritum ;* mais il n'a pas également réussi dans la détermination de *Ratiatum,* qu'il a fixé sans aucune raison à la ville d'Angoulême. J'ai dessein de rechercher la position de cette ancienne ville ; ce mémoire est un complément nécessaire aux deux dissertations dont

je viens de parler. Voici le texte de Ptolémée tel qu'il se trouve dans l'édition de Bertius (l. II, c. 7, p. 46) :

ΠΗΚΤΟΝΕΣ.
Ὧν πολεις αιδε :
Αὐγουςτοριτον.
Λιμωνον.
ΛΟΜΟΥΙΚΟΙ, και
Ρᾶτιαςτον.

C'est-à-dire, suivant l'édition :

PECTONES, quorum urbes :

	Long.		Latit.	
	gr.	*min.*	*gr.*	*min.*
AUGUSTORITUM	17.	50....	48.	20.
LIMONUM	19.....	..	47.	50.
LOMOVICI, et				
RATIASTUM	17.	40....	47.	45.

La ville de *Ratiastum* ne se trouve point dans les itinéraires ; Ptolomée est le seul des anciens écrivains qui en fasse mention, et la position que lui donne l'édition est constamment fausse. Cependant si on examine ce texte avec attention, et qu'on y joigne plusieurs autres indications, on peut parvenir à découvrir la situation de ce lieu ancien. C'est un point qui mérite d'être éclairci ; mais il faut auparavant rappeler plusieurs circonstances qui peuvent nous conduire à cet objet.

Le territoire des peuples *Pictones* s'étendait anciennement jusqu'à la Loire, suivant Strabon : Πικτονες. . . παροικουντες. . . . τω Λειγηρι (l. IV, p. 190). Ce fleuve avait son embouchure entre les *Pictones* et les *Namnetes* : ὁ δε Λειγερ, μεταξυ Πικτονων τε και Ναμνιτῶν εκβαλλει. Au second siècle de l'ère chrétienne, les *Pictones* occupaient la partie septentrionale de l'Aquitaine sur l'Océan et sur la

Loire; c'est le témoignage de Ptolémée : Κατεχουσι δε τῆς Α'κουιτανιας τα μεν ἀρκτικώτατα, τα προς τῳ Ποταμῷ (Λιγειρι), και προς τῇ Θαλασσῃ Πήκτονες (l. II, édit. de Bert., p. 46.) Telle était l'étendue du pays des *Pictones* (*Civitatis Pictavorum*) sous l'empire romain.

Après la conquête de la Gaule par les Français, le *pagus Pictavus* eut encore pendant plusieurs siècles pour limites du côté du nord, les rives de la Loire. Cette partie du *pagus Pictavus* (du Poitou) était divisée en trois petits *pagi* ou cantons. Le *pagus Ratiatensis* (pays de Raits) occupait l'angle qui est formé par la mer et par la Loire. Le *pagus Arbatilicus* (pays d'Herbauge) était plus haut du côté de Nantes. Le *pagus Medalgicus* (les Mauges) s'étendait aux environs de l'abbaye de St-Florent-le-Vieil. Nous allons voir que ces trois petits *pagi* étaient compris dans le *pagus Pictavus*.

Grégoire de Tours dit expressément que le pays de Raits, voisin de Nantes, était du territoire du Poitou : *Infrà ipsum Pictavorum terminum, qui adjacet civitati Namneticæ, id est in vico Ratiatensi, Lupianus quidam in albis transiens requiescit.* (*Liber de Gloriâ Confessorum*, c. 54, édition de Ruinart, col. 937.)

Le nom de *Ratiatensis* fut abrégé dans la suite en *Ratinsis*, comme on le voit dans les lettres de Louis le Débonnaire, de l'an 839, rapportées dans les preuves de l'*Histoire de Tournus*, par Chifflet : *Villa.... nominè Scobrit, quæ est in pago Pictavo, in vicariâ Ratinse cum ecclesiâ Stl-Vitalis* (St-Viau en Raits). Ce canton dépendait de Poitiers pour le spirituel et pour le temporel; nous verrons dans quel temps il en fut détaché.

Le pays d'Herbauge (*Arbatilicus*) était aussi du Poitou, suivant Grégoire de Tours : *Apud terminum Pictavum vicus est in Arbatilico, nomine Becciaco, in quo* (*Vin-*

centii) *habentur reliquiæ* (l. I, *de Glor. Mart.*, cap. 90, éd. de Ruin, col. 822). Le chef-lieu de ce canton était une ville nommée *Herbadilla* ou *Herbedila*, qui, suivant diverses légendes, fut abîmée en 580. On voit dans la vie de St Philbert que le monastère de *Deas*, aujourd'hui St-Philbert-de-Grand-Lieu, était situé *in tellure Herbidilica*. Ce pays était anciennement un comté : *Ipso anno* (843) *Rainaldus, Arbatilicensis comes, cum Lamberto Namnetensi comite congressus, occisus est.* (*Chron. Adem.*, t. II, Bibl. Lab., p. 161.)

Le pays de Mauge, *pagus Medalgicus*, était anciennement compris dans le territoire des *Pictavi* et du diocèse de Poitiers. Dans une charte de Charles le Chauve de l'an 849 (6 *idus junii anno IX*) donnée en faveur de l'abbaye de St-Florent-le-Vieil, il est dit que le *pagus Medalgicus* était soûmis à la juridiction de l'évêque de Poitiers : *Hortantibus ven. episcopis Didone Pictav. cujus præsulatui subjacet pagus Medalgicus, in quo supra dictus locus* (Stii Florentii) *situs est, simulque Theofalgicus* (Thifauge); *Actardo quoque Namnetensis ecclesiæ præsule.* (Lobineau, *Hist. de Bret.*, t. II, col. 51.) Cette abbaye était dans l'Aquitaine, qui, comme nous avons vû, s'étendait jusqu'à la Loire. *Nobile cœnobium montis Glonnæ antiquitùs nominatum... Est autem locus iste in extremis Aquitaniæ finibus non longiuscule à ripâ Ligeris sepositus, quo in loco B. confessor Dei, Florentius,... migravit ad Christum.* (*Chronic. de St Florent*, Lobineau, *ibid.*, col. 83.) Le *pagus Medalgicus* était séparé de la partie du *pagus Andegavus* (de l'Anjou), qui est au delà de la Loire, par la rivière de Layon, qui tombe dans la Loire à Châlonne, et par l'Ironne, qui se décharge dans le Layon (1) :

(1) *Carte d'Anjou*, par Delisle.

Sicut ipsi pagi terminant; id est à flumine Ladionis in Ligerim descendente usque ad Irumnam flumen, etc. (*Chron. Namnet.*, Lobineau, *ibid.*, col. 47.) Ces limites sont relatives au temps de Guillaume surnommé Tête-d'Etoupes, comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, mort l'an 963.

Le *pagus Andegavus* s'étendait long-temps auparavant au-delà de la Loire, comme on le voit dans un diplôme de Charles le Chauve (*pridie idus julii anno VIII*) de l'an 847, pour l'abbaye de St Maur, *pro Glanofoliensi S^ti^ Mauri monasterio,* qui est ainsi désignée, *monasteriolum in pago Andegavo secùs fluvium Ligerim situm, ubi Beati Mauri corpus venerabiliter habetur humatum.* (*Gall. Christ.*, t. II, instr., col. 327.) Le pays de Mauge fut ensuite séparé du Poitou et annexé à l'Anjou, dont il fait aujourd'hui partie, et même il dépend d'Angers pour le spirituel. Eusèbe, évêque d'Angers, fit l'an 1061 la dédicace de la nouvelle église de St-Florent-le-Vieil : le monastère avait été ruiné par les Normands et par Nominoé, duc de Bretagne. (*Chron. de St-Flor.*; Lob., t. II, p. 51.) La *Marche de Poitou,* dans cette partie, est éloignée de la Loire; elle s'en approche davantage au-dessus de Saumur, puisque la célèbre abbaye de Fontevraud est encore du diocèse de Poitiers (1).

Tout ce détail nous fait voir que c'est avec raison que Strabon et Ptolomée ont étendu le territoire des peuples *Pictones* jusqu'à la Loire, puisque, suivant des actes du moyen âge, ces limites étaient encore les mêmes au IXe siècle; il est étonnant que Nicolas Sanson, qui avait de l'érudition, ait réglé dans sa carte de la Gaule les confins des anciens *Pictones,* sur l'étendue actuelle du Poitou :

(1) *Carte d'Anjou,* par Delisle.

d'autres géographes ont fait la même faute après lui (1), on la retrouve dans la carte de la Gaule, qui a été mise à la tête de la nouvelle collection des historiens de France; on y remarque d'autres méprises aussi essentielles : il semble qu'un ouvrage de cette importance méritait une carte de la Gaule travaillée avec plus de goût et plus d'exactitude.

Position de RATIATUM.

Le pays de Raits, *Ratiatensis,* qui faisait partie du territoire des peuples *Pictones* ou *Pictavi*, a pris son nom d'une ville ancienne nommée *Ratiate,* qui était si considérable, qu'elle avait la dignité de *Civitas,* et qu'un évêque de Poitiers prend, dans sa souscription à un concile, le nom de cette ville, comme celui de Poitiers capitale du peuple. *Adelfius* assista au premier concile d'Orléans assemblé l'an 511, suivant l'édition, il souscrit, *Adelfius episcopus ecclesiæ Pictavorum;* voici les variantes des manuscrits : Pithœanus, *Adelfius de civitate Ratiatica;* Corbeiensis, *Adelfius de Ratiate;* Remensis, Belvacensis et alii, *ex civitate Pictavis.* Le même prélat ne put assister au second concile d'Orléans de l'an 533, mais il députa le prêtre Asclépius qui souscrit, *Asclepius presbyter pro Adelphio episcopo Rauracensi;* le P. Sirmond corrige cette leçon, *legendum, pro Adelphio Ratiatensi, Pictaviensi.* (*Conc. Gall. Sirmundi,* t. I, p. 183; — *Not. Sirm.,* p. 602; — *ibid.,* p. 232; — *Not.,* p. 606.)

« Les Visigots Ariens, dit M. l'abbé de Longuerue, qui » s'étoient établis à Poitiers dans le Ve siècle, y maltrai- » tèrent les Catholiques, et c'est probablement ce qui » engagea l'évêque à se retirer à l'extrémité de son dio-

(1) Guill. Delisle, *Théâtre historique.*

» cèse, à une place nommée *Ratiatum*, en françois » *Rais* (1). » Si l'évêque de Poitiers s'était réfugié à *Ratiatum* pour se soustraire à la persécution des Visigots, il aurait dû retourner à Poitiers, sa ville épiscopale, dès l'an 507; on sait qu'Alaric II, roi des Visigots, fut défait et tué cette même année, à quelques lieues de Poitiers, et que toute l'Aquitaine fut soûmise à Clovis, prince catholique, et zélé protecteur de la religion catholique. Cependant l'an 511, et même en 533, l'évêque Adelphius, plusieurs années après que les Visigots eurent été chassés du Poitou, résidait souvent à *Ratiatum*, et dans les actes publics et solennels il prend sa dénomination de cette ville; elle devait être alors très-considérable. On voit d'autres exemples d'évêques qui ont pris le nom de leur ville épiscopale, et quelquefois celui de quelque autre ville considérable de leur diocèse. Aventin, évêque de Chartres, souscrit au premier concile d'Orléans de l'an 511, *Aventinus episcopus ecclesiæ Carnotenæ*, et dans le manuscrit de Pithou, *episcopus ecclesiæ Dunensis* (de Châteaudun). *Leontius* ou *Leontianus*, évêque de Coutances, souscrit au même concile, *episcopus ecclesiæ Constantinæ*, et dans deux manuscrits, *ex civitate Briovere* (la ville de St Lô qui est située sur la rivière de Vire) : de même *Lauto*, St Lô, évêque de Coutances, souscrit au cinquième concile d'Orléans de l'an 549, *episcopus ecclesiæ Constantinæ vel Brioverensis*; la ville de *Briovera* prit dans la suite le nom de cet évêque, St Lô.

Quoique la ville de *Ratiatum* ne se trouve point dans les notices parmi les cités de la Gaule, la dénomination de *Civitas*, qu'on lui donnait au commencement du VIe siècle, prouve qu'elle était alors d'un rang distingué;

(1) *Description de la France*, Ire part., p. 148.

nous voyons que, sous nos rois de la première race, on y frappait des monnaies à leur coin. Le Blanc donne le dessein d'une de ces monnaies, sur laquelle on voit la tête d'un jeune prince ceinte d'un double rang de perles, avec le nom RACIATE ; au revers paraît une croix et le nom du monétaire, TEODIRICO *Monetario* (1). Cette ville ancienne ne seroit-elle point la ville de *Ratiastum* de Ptolémée ? Le nom est bien le même que celui de *Ratiatum* ou de *Ratiate;* pour peu qu'on soit versé dans la connaissance de l'ancienne géographie, on sait que souvent le nom d'un même lieu a plus varié que celui dont il s'agit. Mais la ressemblance du nom ne suffit pas, il faut l'appuyer sur d'autres convenances.

Ptolémée, suivant l'édition de Bertius, place dans le pays des *Pictones* deux villes, *Augustoritum* et *Limonum,* et donne comme capitale des *Lemovices* la ville de *Ratiastum.* J'ai fait voir, dans ma dissertation sur *Augustoritum,* que l'ancienne capitale des peuples *Lemovices,* la ville de *Limoges,* est *Augustoritum;* elle n'était donc point *Ratiastum.* De plus, suivant Ptolémée, les peuples *Pictones* avaient deux villes considérables, *Limonum* que j'ai prouvé être la ville de Poitiers; la seconde ne peut être *Augustoritum,* qui était la capitale des *Lemovices ;* il faut cependant, suivant Ptolémée, trouver une seconde ville chez les *Pictones,* et ce doit être le *Ratiastum* qui ne peut être placé chez les *Lemovices.* Ptolémée, ou plutôt ses copistes, auront changé la position de ces deux villes, en mettant d'une part, dans le territoire des *Pictones,* la ville d'*Augustoritum* au lieu de *Ratiastum,* et de l'autre en établissant *Ratiastum* chez les *Lemovices* où devait être *Augustoritum.*

(1) *Traité historique des monnoies de France,* p. 58.

Ces changemens de positions sont fréquens dans Ptolémée, on en trouve plusieurs exemples dans la Gaule même. La ville de Worms est plus septentrionale que celle de Spire ; cependant Ptolémée place *Borbetomagus,* Worms, capitale des peuples *Vangiones,* un degré plus au midi que *Nœomagus*, Spire, capitale des peuples *Nemetes* (l. II, *Geogr.*, c. IX, édit. de Bert., p. 53). Gérard Mercator, dans ses notes sur la troisième carte d'Europe de Ptolémée, dit : *Vangionum et Nemetum situs in Ptolemæo transpositus confususque est* (*ibid.*, p. 12). Strasbourg est plus méridional que Brumpt en Alsace d'environ huit minutes, et Ptolémée place *Argentoratum,* Strasbourg, à vingt-cinq minutes plus au nord que *Breucomagus*, Brumpt (*ibid.*, p. 53). Mercator corrige cette erreur : *Argentoratum et Breucomagus, vitio scribarum, cum suis numeris inverso ordine in exemplaribus recensentur ; Breucomagus enim septentrionalior est Argentorato* (annot., p. 12). On remarque dans Ptolémée une autre transposition bien plus considérable ; la ville d'*Argentoratum*, Strasbourg, était constamment du territoire des peuples *Tribocoi,* et Ptolémée l'assigne au pays des *Vangiones*, de Worms (*ibid.*, p. 53).

Vangionum verò.
Borbetomagus.
Argentoratum.

Après cet exemple, on ne serait point surpris que Ptolémée eût transféré *Augustoritum* et *Ratiastum* d'un territoire voisin à l'autre, puisqu'il a transporté *Argentoratum* du pays des *Tribocci* à celui des *Vangiones,* qui étaient séparés par le territoire des *Nemetes*. Il est inutile de rapporter d'autres exemples pareils qu'on trouve dans Ptolémée ; mais ce qui démontre que ce géographe a dû écrire *Ratiastum* et non pas *Augustoritum* dans le terri-

toire des *Pictones,* c'est que la graduation qu'il donne pour *Augustoritum,* convient à la position de *Ratiatum* ou de *Ratiate.* Selon lui, *Augustoritum* était à l'égard de *Limonum,* Poitiers, plus occidental d'un degré dix minutes, et plus septentrional de trente minutes; c'est à peu près la position du pays de Raits à l'égard de Poitiers. Si on compare la troisième table ou carte d'Europe de Ptolémée avec une carte de France, on voit évidemment que l'*Augustoritum,* placé à l'angle formé par la mer et par la Loire, doit avoir sa position dans le pays de Raits.

Au reste il est certain que cette transposition *d'Augustoritum* et de *Ratiastum* est une faute de copiste. Deux manuscrits de Ptolémée de la bibliothèque du roi (*Cod. mss., n*os 1403, 1404), donnent le véritable texte du géographe :

ΠΙΚΤΟΝΕΣ ὧν πολεις :
Ρᾶτιατον.
Λιμονον.
ΛΙΜΟΥΙΚΟΙ ,
Και πόλισ Αὐγουςτόριτον.

C'est-à-dire :

PICTONES, quorum urbes :

	Longit.		Latit.	
	gr.	*min.*	*gr.*	*min.*
RATIATUM.	17.	50....	48.	20.
LIMONUM	19.....		47.	50.
LIMOVICI,				
Et urbs AUGUSTORITUM	17.	50....	47.	45.

Par cette leçon l'ordre est rétabli : la ville d'*Augustoritum* est placée dans le pays des *Lemovices*, conformément à la direction des anciens itinéraires ; *Ratiatum*, ville considérable sous le règne des Antonins, reprend sa

position dans le territoire des *Pictones;* et, par les degrés de longitude et de latitude que lui donne Ptolémée, cette position tombe sur le *pagus Ratiatensis,* ou le pays de Raits: d'où il résulte que *Ratiatum* du second siècle et *Ratiate* du moyen âge, sont les noms d'une seule et même ville.

J'ai déjà remarqué que la ville de *Ratiate,* encore célèbre sous nos premiers rois, donna le nom au pays qui l'environnait, au *pagus Ratiatensis* ou *Ratensis,* qui faisait partie du grand *pagus Pictavus.* Ce pays était anciennement du diocèse de Poitiers. On voit dans Grégoire de Tours que St Hilaire baptisa à *Ratiate* le confesseur S. Lupian: *In vico Ratiatensi, Lupianus quidam in Albis transiens, requiescit. Hic fertur à beato Hilario antistite donum baptismatis suscepisse.* (*Liber de Glor. Confess.,* c. 54, édit. de Ruinart, col. 937.) Le *pagus Ratiatensis* était encore une partie du Poitou en 839, comme on le voit par une charte de l'empereur Louis le Débonnaire; il en fut détaché peu après pour le spirituel et pour le temporel, et fut annexé au diocèse et comté de Nantes. Il faut voir quel fut la cause de ce changement.

Lorsque les Bretons, chassés de la Grande-Bretagne par les Saxons et par les Anglois, passèrent dans la Gaule, ils s'établirent sur le territoire des *Curiosolites,* des Osismiens, et occupèrent dans la suite la ville de Vannes. Les cités de Rennes et de Nantes et leurs territoires étaient séparés du pays des Bretons par des limites que nos auteurs appellent *limes Britannicus, marca Britannica,* ou *marca contra Britones.* Ces deux villes, depuis Clovis jusqu'à Louis le Débonnaire, firent toûjours partie du royaume de France. Nominoé, que cet empereur avait établi chef ou duc des Bretons, exécuta ce que ses prédécesseurs avaient souvent tenté sans succès; il passa les anciennes limites et occupa

plusieurs pays de la France. La guerre civile que se firent les fils de Louis le Débonnaire après la mort de leur père, les courses des Normands sur les côtes de France facilitèrent au prince breton l'exécution de ses projets ambitieux : il fut secondé par le comte Lambert. Celui-ci avait demandé le comté de Nantes : irrité de ce que Charles le Chauve l'avait donné à Rainaud, comte d'Herbauge, il sollicite Nominoé d'entrer à main armée dans le comté de Nantes. (*Chron. Namnet.*, Lob., t. II, col. 36 ; Lob., t. II, col. 351.) En 843, Rainaud marche au-devant des Bretons et les défait à Messac au passage de la Vilaine ; mais, peu après, il fut surpris lui-même et tué à Blain sur la rivière d'Isac (*ad Blaing super Isarvi ripas fluminis*), dans le pays de Nantes, et son armée entièrement défaite. (*Ibid., Chron. Namnet.*) Le perfide Lambert est reçu à Nantes ; mécontent des habitants, il fait venir une flotte de Normands qui remontent la Loire et saccagent la ville, d'où ils portèrent la désolation dans tout le pays voisin. Ensuite il s'empara une seconde fois du comté de Nantes, et occupa dans le Poitou *regionem Herbedillam* (le pays d'Herbauge), *Metalliam* (le pays de Mauge), et *Theofalgiam* (le pays de Thifauge) ; et comme il traitait durement l'évêque et les habitants de Nantes, Nominoé le menaça de lui faire la guerre et l'obligea de se retirer en Anjou. (*Ibid.*)

Cependant Charles le Chauve marcha en Bretagne contre les rebelles ; Nominoé et Lambert se réunirent et continuèrent leurs ravages. Le roi ayant attaqué Nominoé en 845 (1), perdit son armée presque entière et pensa lui-même y périr. Malgré ces avantages, le duc des Bretons,

(1) Au mois de novembre, dans un lieu nommé Ballon, entre les rivières d'Oult et de Vilaine.

craignant d'avoir sur les bras toute la puissance des trois princes français, qui s'étaient réconciliés à Mersen, près de Maestricht, en 847, et ayant été battu trois fois par les Normands, il promit de vivre en paix avec Charles. (*Ann. Bertin, ad ann.* 847.) Mais le comte Lambert; à qui le roi avait pardonné toutes ses révoltes, engagea de nouveau, en 848, Nominoé à faire la guerre à la France; il l'entreprit avec plus de succès que jamais, et s'empara de Rennes, de Nantes, de l'Anjou et du Maine jusqu'à la rivière de Mayenne. (*Chron. Namnet.*, col. 39.) Devenu plus fier et plus puissant après ces avantages, il pensa à prendre le titre de roi, fit déposer quatre évêques de Bretagne qu'il croyait contraires à ses prétentions, créa de nouveaux siéges épiscopaux dans les monastères de Dol, de St-Brieuc et de St-Papu-Tual (transféré ensuite à Tréguier), et érigea en métropole le nouveau siége de Dol, à laquelle il soûmit tous les évêques de sa domination, pour les soustraire à la jurisdiction du métropolitain de Tours; après tous ces attentats, il se fit proclamer roi, *Numenoius, Dolo monasterio suos congregans, se in regem ungere fecit.* (*Chron. Namnet.*, col. 40.) Charles, embarrassé alors par les troubles d'Aquitaine, n'était pas en état de réprimer ces entreprises; l'usurpateur conserva ses conquêtes et son nouveau titre jusqu'à sa mort, qui arriva en 851.

Erispoé son fils lui succéda dans tous ses Etats; le roi Charles crut qu'il lui serait facile de soûmettre le nouveau duc, et conduisit une armée en Bretagne, où il se donna, le 11 des kalendes de septembre, une bataille sanglante; les François furent défaits et perdirent un de leurs généraux, et le roi contraint de prendre la fuite se retira à Angers. (*Chron. Adem.*) Charles voyant son état toujours exposé à de nouveaux ravages de la part des Normands,

et jugeant qu'il lui serait difficile de réduire un prince aussi courageux qu'Erispoé, il fit la paix et lui céda les villes de Rennes, de Nantes et le pays de Raits, et consentit qu'il portât les marques de la dignité royale : *Anno DCCCLI, Respogius filius Nomenogii, ad Carolum veniens, in urbe Andegavorum datis manibus suscipitur, et tam regalibus indumentis, quam paternæ potestatis ditione donatur, additis insuper ei Redonibus, Namnetis et Ratensi.* (*Annales Bertini*, ad anno 851.) On voit, par plusieurs actes, qu'Erispoé fut maintenu de plus dans la possession du Maine et de l'Anjou jusqu'à la rivière de Mayenne : *Erispoe princeps Britanniæ provinciæ usque ad Medanum flumen.* (Lobin., t. II, col. 57.)

Ce fut donc en 851 que le pays de Raits, *pagus Ratiatensis* ou *Ratensis*, fut distrait du *pagus Pictavus*, du Poitou, et annexé au comté de Nantes ; le pays d'Herbauge, qui est souvent confondu avec le pays de Raits, fut compris dans la cession. Les bornes du comté de Nantes, du côté du Poitou, furent dans la suite encore plus étendues, puisqu'il comprenait les pays de Mauge, de Thifauge et d'Herbauge. Nous avons vû que le comte Lambert occupa ces trois pays après la mort de Rainaud, comte d'Herbauge (Lobin., t. I, p. 80) : furent-ils compris dans le traité d'Angers sous le nom de *Ratensis?* c'est ce que je ne puis assurer. Alain Barbetorte, comte de Nantes, qui mourut l'an 952, possédait ces trois pays et en régla les limites avec Guillaume Tête-d'Etoupes, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, suivant la chron. de Nantes : *Alanus... possidens... etiam trans Ligerim Medalgicum, Theofalgicum et Herbadillicum, de quibus cum comite Pictaviensi Guillelmo, cognomento Caput-de-Stupis, finem fecit, sicut ipsi pagi terminant ; id est, à flumine Ladio-*

nis (1) *in Ligerim descendente, usque ad Irumnam flumen, et Petram fictam, et Ariacum, et flumen Ledii quod in mare occidentale decurrit : et hæc omnia in vitâ suâ quieta retinuit* (t. II, p. 46).

Les limites du comté de Nantes du côté du Poitou furent resserrées vers l'an 980 (Lob., t. I, p. 84) ; le comte Guérech, un des fils d'Alain Barbetorte, étant en guerre avec Conan, comte de Rennes, fit son accommodement avec le comte de Poitou et partagea avec lui le pays d'*Outre-Loire* qui dépendoit de Nantes : *Guerec fines Namnetici territorii ultra Ligerim constitutos cum Guillelmo Pictaviensi comite dividens pacificavit.* (*Chron. Namnet.*, Lob., t. II, col. 49.) Dans la suite les limites entre le Poitou et la Bretagne furent nommées les *Marches ;* elles étaient composées d'un grand nombre de paroisses « qui jouis-
» soient de priviléges fort considérables, dont le principal
» étoit, que moyennant un seul octroi qu'elles faisoient à
» chaque avènement des ducs de Bretagne, elles étoient
» exemptes de tout autre impôt. (Lob., t. I, p. 471, 612.) »

Foulques le Roux, comte d'Anjou, avait reconquis au commencement du Xe siècle, pendant les troubles de Bretagne, le pays situé au-delà de la rivière de Mayenne, que les Bretons avaient possédé depuis l'invasion de Nominoé. (Lob., t. I, p. 81. *Gesta Consul. Andeg.*) Les comtes de Nantes et de Rennes tentèrent souvent de faire valoir leurs prétentions sur ce domaine, à la fin ils y renoncèrent. Geoffroi, surnommé Grise-Gonelle, comte d'Anjou, en resta paisible possesseur vers l'an 980, et le transmit à ses successeurs. (Lob., t. I, p. 84. *Gesta Cons. And.*)

Les comtes de Nantes restèrent plus longtemps les mai-

(1) La rivière d'Ironne tombe dans le Layon. Le Lay se décharge vis-à-vis de l'île de Ré.

tres du pays de Mauge. (Lob., t. II, col, 88.) Suivant la chronique de St-Florent, Foulques II, comte d'Anjou, fit construire, l'an 1030, un fort près de l'abbaye de St-Florent-le-Vieil, où il laissa une garnison; Budic, comte de Nantes, voulut s'y opposer, mais occupé par d'autres guerres, il fut obligé de céder au comte d'Anjou, et ce pays est resté à ses successeurs. La nouvelle église de St-Florent fut dédiée l'an 1061, l'évêque d'Angers fit la cérémonie de la dédicace, le comte d'Anjou y assista : le pays de Mauge, soumis auparavant à la juridiction des évêques de Poitiers, fit partie du diocèse d'Angers.

Après ces démembrements, le comte de Nantes, du côté du Poitou, ne conserva plus que les pays de Raits et d'Herbauge, qui furent aussi soumis aux évêques de Nantes pour le spirituel. Dom Lobineau rapporte plusieurs actes qui prouvent que, dès le XIe siècle, ils y exerçaient la pleine jurisdiction qu'ils ont conservée jusqu'à présent (t. II); et c'est sans raison que M. de Valois prétend que le pays d'Herbauge n'a point été distrait du diocèse de Poitiers. (*Notit.*, p. 243.) L'ancien nom du pays de Raits, *Ratiatensis*, et ensuite *Ratensis pagus*, a été fort altéré dans les temps suivants; on trouve dans les actes *Radezium*, *Razezium*, *Razaium*, *Radesiæ*, *Radii*, *Raies*, *Raiz*, *etc.* Il y a longtemps qu'on ne connaît plus la position de son ancienne capitale *Ratiatum* ou *Ratiate;* il est probable qu'elle fut détruite pendant les courses des Normands, qui firent dans ce pays-là même d'horribles ravages (*Chron. Adem.*, Bibl. Labbe; t. II) : ils y brûlèrent la ville de Nantes, les monastères de *Deas* (St-Philbert-de-Grand-Lieu) et de St-Florent; les châteaux, les églises subirent le même sort et suivant la chronique de Nantes, le pays resta quelque temps sans habitants : *Dani veniunt et Northmanni, civitatesque et castella, ecclesias, monasteria, domos*

incendunt, regionem vastant... Villæ et agri vicini Ligeri... devastati erant, et etiam sine ullo habitatore deserti. (Lob., t. II, col. 42, col. 44.) La ville de *Ratiate* pouvait être située dans le lieu où sont les deux églises de St-Perre (Saint-Pierre) et de Ste-Opportune en Raits, toutes deux fort voisines, où il subsistait un château au milieu du XIe siècle ; il en est fait mention dans un acte auquel souscrivit Airard, évêque de Nantes, mort l'an 1060, *ecclesia sancti Petri de Radesio, juxtà Castrum quod vocatur ad sanctam Opportunam* (Lob., t. II, col. 171), et dans un acte de Quiriac, évêque de Nantes, de l'an 1065, *ecclesia sancti Petri quæ est sita juxtà sanctam Opportunam* (Col. 257). Deux églises voisines, avec un château, annoncent un lieu considérable ; et la dénomination de *Radesio,* qui est une altération de *Ratiate,* fait présumer que ce lieu est l'ancienne ville *Ratiatum.*

Quoi qu'il en soit, mon objet était de prouver que la ville de *Ratiatum* était située dans le territoire des peuples *Pictones,* dans le *pagus Pictavus,* vers la rivière de Loire ; je crois avoir prouvé que cette ville a donné son nom au *pagus Ratiatensis,* et qu'elle était située dans le pays de Raits : on pourrait peut-être, avec quelque examen sur les lieux, découvrir sa situation précise. *Machecou,* nommé *Macheco, Machecollum, Machicollum* dans les titres du XI et du XIIe siècle (Lob., t. II, col. 173, 175, 247, 292), est aujourd'hui le lieu principal de l'ancienne baronnie de Raits, qui fut érigé en duché-pairie, par le roi Henri III, en faveur d'Albert de Gondi, maréchal de France.

(*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XIX, page* 722 *à* 735 *de l'édition in-4°.*)

RATIATUM.

48°, 16°.

C'est ainsi qu'on lit dans plusieurs manuscrits de Ptolémée, au lieu de *Ratiastum :* et dans les premières cartes dressées d'après Ptolémée, et gravées en bois à Vienne en Autriche, par Trechsel, en 1541, on lit pareillement *Ratiatum*. Ce qui appuie cette leçon, c'est d'être la même dans le siècle qui suit immédiatement la chute de l'Empire romain en occident, comme on voit, entre les souscriptions du concile tenu à Orléans l'an 511, que l'évêque des *Pictavi* souscrit *de civitate Ratiaticâ,* autrement *de Ratiate.* Selon l'édition de Bertius, et plusieurs autres, la ville de *Ratiastum,* dans le texte de Ptolémée, est celle des *Lemovici* ou *Lemovices.* Mais, outre qu'*Augustoritum* revendique d'une manière incontestable l'emplacement de la capitale des *Lemovices,* deux manuscrits de la bibliothèque du roi, cités par M. l'abbé Belley, rangent sous les *Pictones,* et nomment même en premier lieu, comme première en longitude dans ce territoire, la ville dont le nom est *Ratiatum :* et je remarque que les cartes de Ptolémée, dont j'ai parlé ci-dessus, y sont conformes sur cette position. Sanson ayant bien reconnu qu'*Augustoritum* devait être Limoges, et ne voulant point oublier *Ratiastum* dans sa carte de la Gaule, transporte cette ville à Angoulême, comme si Angoulême n'avait pas son nom propre et particulier d'*Iculisna* dès le temps des Romains. Le nom de *Ratiatum* subsiste dans la dénomination de *pagus Ratia-*

tensis, qui est celle du pays de Retz, comme on écrit communément aujourd'hui. Ce canton faisait autrefois partie du territoire des *Pictones*. Strabon s'explique avec exactitude, en disant que la Loire se rend dans la mer, entre les *Pictones* et les *Namnetes*. On conclura la même chose de ce qu'on lit dans Ptolémée, que le nord de l'Aquitaine, sur le fleuve qui est la Loire, est occupé par les *Pictones*. Grégoire de Tours, parlant du lieu qu'il appelle *vicus Ratiatensis*, le dit situé *infrà Pictavorum terminum, qui adjacet civitati Namneticæ*. On sait que le *pagus Ratiatensis* n'a été distrait de la juridiction spirituelle des évêques de Poitiers, pour être incorporé au diocèse de Nantes, que par une suite des usurpations de Nominoé, prince des Bretons, dans le IXe siècle. Erispoé, fils de Nominoé, obtint de Charles le Chauve en 851, selon les annales de St Bertin, la cession de plusieurs districts particuliers, et entr'autres le *pagus Ratensis* ou *Ratiatensis*. Ces notions historiques ont apparemment échappé à Sanson, comme à ceux qui n'ont su mieux faire que de le copier, puisque dans leurs cartes, les limites réciproques des *Pictones* et des *Namnetes* ne sont point différentes des bornes actuelles qui séparent le diocèse de Poitiers d'avec celui de Nantes. Il est difficile de fixer d'une manière positive le lieu qu'occupait *Ratiatum*. Le pays où cette ville était située fut cruellement dévasté par les Normans, et réduit en solitude, selon la chronique de Nantes, que D. Lobineau a insérée dans les preuves de l'Histoire de Bretagne. On peut néanmoins préférer à toute autre position, celle de St-Pierre et de Ste-Opportune en Retz, dont il est mention dans un titre de Marmoutier, du IXe siècle, en ces termes : *ecclesia sancti Petri de Radesio, juxtà castrum quod vocatur ad sanctam Opportunatam*. Et dans un autre titre de la même église : *in*

Razezio, in ecclesiâ S. Petri, quæ est sita juxtà S. Opportunam. Anno ab Incarnatione Domini MLXV. M. l'abbé Belley a la même opinion sur l'emplacement qui convient à *Ratiatum* (1).

(*Notice de l'ancienne Gaule,* par d'Anville. Paris, Desaint, 1760, in-4°.)

(1) D'Anville parle ici trop affirmativement pour l'abbé Belley, qui propose bien plutôt qu'il ne dispose en faveur de St-Pierre et de Ste-Opportune en Rais. Mais c'est surtout dans la carte, excellente d'ailleurs, dont il a accompagné les Dissertations de son confrère sur *Limonum, Augustoritum* et *Ratiatum,* qu'il est sorti de la judicieuse réserve où celui-ci était resté. Sa véritable conclusion était, nous le répétons, une descente sur les lieux, pour reconnaître et assigner la position réelle de *Ratiatum.*

ESSAI

SUR LA POSITION PRÉCISE DE RATIATUM

Ancienne ville de la Gaule.

J'ai lu, Monsieur, avec toute la satisfaction possible, les dissertations de M. l'abbé Belley, indiquées dans votre *Journal historique sur les matières du tems* (1), du mois d'avril 1758. Le souvenir d'une patrie qui m'est toujours chère, m'a fait prendre plus d'intérêt à celle qui traite du *Ratiatum* des anciens. On ne saurait contester la position de cette ville dans le pays de Rais; je voudrais être aussi heureux à déterminer son assiette précise. Voici mes réflexions, que je vous prie de rendre publiques si elles vous paraissent le mériter.

M. l'abbé Belley semble porté à croire qu'on pourrait fixer le *Ratiatum* dans l'angle que forment la mer et la Loire; il rapporte deux actes du XIe siècle, souscrits, l'un par Airard et l'autre par Quiriac, évêques de Nantes, dont le premier présente ces mots : *Ecclesia Sancti-Petri de Radezio, juxtà castrum quod vocatur ad Sanctam-Opportunam*; et le second ceux-ci : *Ecclesia Sancti-Petri, quæ*

(1) C'est le *Journal*, dit communément aujourd'hui *de Verdun*, où avaient été annoncées les dissertations de l'abbé Belley, insérées dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

est sita juxtà Sanctam-Opportunam. Deux églises voisines avec un château, continue cet illustre académicien, annoncent un lieu considérable, et la dénomination de Radezio, qui est une altération de Ratiate, fait présumer que ce lieu est l'ancienne ville de *Ratiatum.* J'avoue que, hors de la portée du pays, c'est une des plus heureuses conjectures que l'on puisse former, et je n'aurais jamais pensé à proposer les miennes, si je ne m'y trouvais autorisé par le savant ouvrage à qui elles doivent le jour. Il est évident qu'en déclarant que l'on pourrait, avec quelque examen sur les lieux, découvrir la situation précise de cette ville, M. l'abbé Belley n'a eu rien moins en vue que d'interdire des recherches ultérieures.

Je ne nierai point l'existence du château mentionné ci-dessus ; indépendamment du premier acte qui la constate, on lit dans l'histoire de Bretagne qu'un prince de la nation faisait sa résidence à Pénochen, aujourd'hui Painbœuf, port de Nantes, à neuf lieues au-dessous de cette ville, et qui relève de la paroisse de Sainte-Opportune. Parmi le grand nombre de châteaux dont le pays de Rais était rempli, voilà vraisemblablement celui dont il s'agit ; mais je crois avoir des raisons pour placer ailleurs notre *Ratiatum.*

Afin de lever tout scrupule, il serait à propos de faire voir que le pays de Rais s'étendait bien plus loin du côté de l'Est, et c'est en quoi il n'est pas impossible de réussir. Je remonte à son étymologie. Le mot Ras ou Rès, qui signifie bord en langue celtique ou bretonne, paraît avoir donné le nom à ce canton ; le pape Callixte II l'appelle Raaz dans ses lettres données en 1220 ; l'isle de Ré, rendue en latin par *Radis, Ratis,* est ainsi nommée des rades qui l'environnent ; on a même dit *Insula Ratensis,* comme on a dit apparemment *Pagus Ratiatensis, Ratensis.* Ne pourrais-je donc pas prendre ce dernier, depuis la tête du pont

de Nantes qui est sur la Loire, et, après avoir suivi cette rivière jusqu'à son embouchure, le continuer le long de la mer jusqu'aux marches du Poitou? Le Pouillé de Nantes vient à l'appui de ma supposition; j'y trouve ce diocèse partagé en quatre climats; le climat de Rais commence et finit précisément aux endroits indiqués ci-dessus.

On m'opposera sans doute qu'en donnant une si grande étendue au pays de Rais, j'empiéte beaucoup sur celui d'Herbauges, que quelques auteurs semblent faire monter plus haut du côté de Nantes.

Cet article demanderait une longue discussion, mais il suffira d'observer :

1° Qu'il y a lieu de croire que le *Ratiatum* de Ptolémée est bien antérieur à l'*Herbadilla* des légendes, si cette ville a jamais existé; qu'il en est par conséquent de même du *Pagus Ratiatensis* et du *Pagus Herbadillicus;* qu'il ne faut donc pas s'arrêter à des limites, qui dans la suite ont paru restreindre le premier;

2° Que les bornes prétendues qui distinguaient les deux pays sont inconnues depuis longtemps, puisque dans les monuments anciens qui nous restent, nous les voyons si souvent et si sensiblement confondus, qu'ainsi ces bornes peuvent être assez arbitraires;

3° Qu'en éloignant un peu de la Loire le pays d'Herbauges et en lui assignant un district dans les terres, il ne s'en trouve pas moins près des confins des Pictaves. Alors on ne devrait considérer ce pays que comme un enclave de celui de Rais. Dom Lobineau, après avoir dit formellement qu'il n'y a jamais eu de ville d'Herbauges, ajoute que le pays qui portait ce nom n'était pas fort différent du pays de Rais. Un auteur moderne, parlant de ce dernier, dit nettement que c'était en ce pays qu'était le comté d'Herbauges; de même, je crois, que le *Pagus Clicchionensis*

de M. de Valois, se trouvait compris dans un autre plus considérable.

D'après ces courtes réflexions, je présume que l'étendue que j'ai donnée au pays de Rais peut lui être accordée, et c'est de là que je pars pour fixer la situation précise de sa capitale.

A une lieue de Nantes et à quelque distance du confluent de la Sèvre et de la Loire, on voit un bourg nommé Rezé, qui s'écrit aussi Rezay. C'était autrefois une vicomté; il fut érigé en comté par Louis XIV, en récompense des services d'Yves II, de Monti, et il est encore possédé par la même maison, originaire de Toscane et une des plus illustres d'Italie (1). C'est une tradition du pays que ce bourg est appelé Rézé pour Rasé, et que c'était anciennement une ville qui a été rasée; mais que l'on se donne garde de prendre ici le change. Ce n'est pas parce qu'il y a eu une ville en ce lieu qui a été rasée qu'il doit plutôt être appelé Rasé que Rezé. On entrevoit une autre raison : c'est parce que le premier approche plus de Ratiate, qui était l'ancien nom, que le dernier. Cette tradition n'est pas sans fondement. Les moindres vestiges qui nous restent des villes anciennes sont d'un merveilleux secours pour assurer leur position; Rezay a pour lui cet avantage. Il se trouve beaucoup de ruines aux environs de cette paroisse. Je pense que c'est ici qu'il faut établir le sol du *Ratiatum,* dont la recherche fait l'objet de cet écrit.

Grégoire de Tours, cité par M. l'abbé Belley, peut étayer mon opinion : dans le chapitre 54, *de Gloriâ Confessorum,*

(1) Recueil généalogique de l'ancienne et illustre maison de Monty, autrefois Crociany, tiré des actes et titres de la maison, établie en France depuis sept vingts ans, par Brianville. *Nantes, Pierre Querro,* 1684, petit in-fol. de 16 pages.

où il parle de saint Lupien, confesseur, il s'exprime ainsi : *In vico Ratiatensi, Lupianus quidam in albis transiens requiescit.* La dévotion de nos ancêtres était reconnoissante. J'ai vu dans la paroisse de Rezay une chapelle qui porte le nom de Saint-Lucien. Hasarderait-on trop, en croyant qu'elle aurait été bâtie sur le tombeau du saint, dont Grégoire de Tours publie les miracles ? On sait combien il a été facile de faire ce léger changement de saint Lupien à saint Lucien : l'histoire ecclésiastique nous fournit en ce genre des corruptions bien plus frappantes et des cultes bien plus altérés. Je ne quitte point encore mon auteur. Le chapitre allégué ci-dessus commence par ces paroles : *Infrà ipsum Pictavorum terminum qui adjacet civitati Namneticæ, id est, in vico Ratiatensi, etc.* Ne semblent-elles pas rapprocher de Nantes le *Ratiatum,* qui est le même que le *vicus Ratiatensis ?*

Mais la preuve qui me paraît le plus favoriser ma conjecture, c'est l'analogie qui se rencontre entre les noms différents des lieux dont il s'agit : l'ancienne ville s'est appelée *Ratiatum*, *Ratiate,* le pays *Radezium, Radeziæ, Razaium ;* le bourg dont je parle se trouve avoir le nom de *Rezaium, Rezeium,* suivant les souscriptions des seigneurs de Rezay et les chroniques annaux cités par Le Baud. Peu de villes ont conservé un rapport plus exact ; s'il y a de l'altération, le progrès en est sensible. De plus, quelques paroisses des environs ont été distinguées par la dénomination du pays, comme Saint-Père, Saint-Cyr, Sainte-Opportune-en-Rais ; mais Rezay s'est toujours maintenu dans son nom primitif et de chef-lieu, malgré une si longue succession d'années.

L'ancien *Ratiatum* était sans doute un rempart qui garantissait les peuples *Pictones* des incursions des Bretons leurs voisins : la tour de Piremil, qui a pu être renouvellée

dans les siècles postérieurs, paraît originairement destinée à le couvrir. Dom Thierry Ruinart, dans ses notes sur Grégoire de Tours, ne craint pas de dire que cette ville a été célèbre ; sa situation, qui était fort avantageuse, ne contribuait pas peu à la rendre riche.

Il est probable, comme le pense M. l'abbé Belley, que cette capitale aura succombé sous la fureur des peuples du Nord, qui, après avoir pillé Tours et Angers, dévastèrent cruellement ces cantons, et qui, non contents de leur première expédition, remontèrent la Loire une seconde fois à dessein, dit la *Chronique de Nantes,* de ravager les villes situées près des bords de ce fleuve. L'histoire rapporte même que, pendant leurs courses, ils se retiraient dans l'île de Biesse, qui est entre Nantes et Rezay. Les habitants auront été obligés de se disperser de toutes parts ; les uns, réfugiés vers la mer, se seront établis dans ces quartiers, et cette époque est peut-être celle de la fondation de Machecou, qui est à présent le lieu principal du duché de Retz; d'autres, rappellés par sentiment à la ville où ils avaient reçu le jour, se seront efforcés de la faire survivre à sa destruction, en y formant le bourg qui a subsisté jusqu'à présent, presque sous le même nom.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D* Lagedant, maître-ès-arts en l'Université de Nantes.

(*Journal de Verdun, cahier du mois d'août* 1758, *p.* 128 *à* 133.)

CONDIVICNUM, *posteà* NAMNETES.

48°, 17°.

Ptolémée nous apprend que le nom de la capitale des *Namnetes* était *Condivicnum*. Cette dénomination, qui renferme le terme de *Condate*, convenait à la ville de Nantes, en ce qu'elle est située à l'endroit où la Loire reçoit une rivière, appelée Erde ou Erdre, et dont le nom est *Heredis* dans une chronique de Nantes, en parlant d'évènements qui sont du IXe siècle. Cette ville a quitté, comme beaucoup d'autres, son nom primitif, pour prendre celui de *Namnetes* ou *Namnetæ*. M. de Valois conjecture qu'il faut lire *Namnetas* au lieu de *Mannatias*, dans la Notice de l'Empire, entre les lieux dont elle fait mention *in tractu Armoricano*; et j'étais dans la même opinion, quand je me suis apperçu que ce savant critique m'avait prévenu sur ce sujet.

Namnetes.

César, Strabon, Pline, Ptolémée, font mention des *Namnetes*. Le cours de la Loire bornait leur territoire; et Strabon s'est expliqué exactement en disant que cette rivière coule entre les *Pictones* et les *Namnetes* (lib. IV, p. 190). Le pays de Retz, *pagus Ratiatensis*, qui borde le rivage méridional de la Loire, faisait partie de la cité des *Pictavi* ou *Pictones*; il était du diocèse de Poitiers, avant

qu'il fut cédé à Erispoé, prince breton et fils de Nominoé, par Charles le Chauve en 851. La politique des princes bretons de soumettre aux évêques qui leur obéissaient tout ce qui était de leur domaine, a fait l'agrandissement de la jurisdiction spirituelle des évêques de Nantes. Il y a apparence que ces faits ont échappé à la connaissance de Nicolas Sanson, et de ceux qui, en le copiant, étendent le territoire des anciens *Namnetes* à tout ce qui est aujourd'hui du diocèse de Nantes. D'un autre côté, on trouve quelque indice que les limites de ce diocèse se seraient portées au-delà des bornes actuelles, et jusqu'à une petite rivière nommée la Sénone, en empiétant sur ce qui appartient au diocèse de Rennes. Car, un lieu nommé Messac, situé en-deçà de la Sénone à l'égard de Nantes, était du territoire de cette ville : *Messiacum territorii Namnetici,* selon une chronique publiée par D. Lobineau. On lit encore dans la même chronique qu'un évêque installé par Nominoé sur le siége de Nantes, et qui s'était maintenu après la mort de ce prince dans une partie de ce diocèse le long de la Vilaine, étendait sa jurisdiction *usque ad Semenonem* jusqu'à la Sénone, qui se rend dans la Vilaine. En général, les limites des anciennes cités n'ont pas été aussi respectées dans l'étendue de la Bretagne, qu'en d'autres parties de la Gaule. Le *comitatus Mediæ,* dont Robert, abbé du Mont-St-Michel, fait mention dans sa chronique, sous l'an 1174, est une partie du pays nantais qu'on nomme la Mée, ce que M. de Valois n'explique point dans sa Notice, p. 367.

Pictones, *vel* Pictavi.

47°, 18°.

Ils sont cités en plusieurs endroits des Commentaires, et comme leurs dépendances s'étendaient jusqu'à la mer,

César dit en avoir tiré des bâtiments, ainsi que du pays des *Santones,* dans la guerre qu'il fit aux *Veneti.* Strabon et Ptolémée font connaître que les *Pictones* n'étaient bornés que par la Loire, qui les séparait des *Namnetes.* Car, selon Strabon, la Loire se rend dans la mer entre les *Pictones* et les *Namnetes,* et selon Ptolémée les *Pictones* occupent la partie septentrionale de l'Aquitaine, le long de la mer et sur la Loire. Ainsi, les géographes, qui dans les cartes précédentes de la Gaule ont limité les *Pictones* par les bornes actuelles du diocèse de Nantes, ne sont point conformes au témoignage formel des anciens. Ils paraissent avoir ignoré que le diocèse de Nantes ne s'étend au midi de la Loire, que parce qu'au IXe siècle la jurisdiction spirituelle des évêques de Poitiers a souffert un démembrement de ce côté-là, comme je l'expose plus particulièrement dans l'article concernant *Ratiatum,* qui a été une ville des *Pictones.* On voit aussi dans l'article intitulé *Andes,* que l'ancien territoire des *Pictones* renfermait un canton, qui a été uni au diocèse d'Angers, et qui se nomme les Mauges. Au reste, personne n'ignore que le diocèse de Maillezais, dont le siége a été transféré à La Rochelle, et pareillement celui de Luçon, sont des parties détachées du diocèse de Poitiers, par Jean XXII, pour l'établissement de ces évêchés en 1317. Quant au nom de *Pictones,* comme il se lit dans les plus anciens auteurs, César, Strabon, Pline, Ptolémée, la forme un peu différente qu'il a prise dans le nom de *Pictavi* doit avoir été usitée avant la chute de l'Empire dans la Gaule, puisque c'est ainsi que la capitale, lorsqu'elle a été désignée comme la plupart des autres par le nom du peuple, est appellée dans Ammien-Marcellin et dans les Notices, ainsi que j'ai dû le remarquer dans l'article sous le titre de *Limonum posteà Pictavi.*

Pictonum Promontorium.

47°, 17°.

Ptolémée, qui seul nous l'indique en parcourant la côte Aquitanique, le place entre l'embouchure du fleuve *Canentelus*, qui est la Charente, et le *Secor Portus*, auquel succède immédiatement l'embouchure de la Loire. Sur cette indication, je ne vois point qu'on puisse jeter les yeux sur quelque autre endroit du rivage des *Pictones*, que la pointe de terre fort déliée et recourbée vers l'entrée de la Sèvre niortaise et qui se nomme l'Aiguillon. Cette pointe devait avoir autrefois une saillie d'autant plus apparente, que la partie maritime du Poitou était inondée jusqu'auprès de Luçon, et, en remontant la Sèvre, jusqu'auprès de Maillezais. Car, les terres ne sont aujourd'hui desséchées en partie, que par le grand nombre de coupures qu'on a faites pour y rassembler les eaux qui stagnaient auparavant, travaux dont les commencements sont dûs au règne d'Henri IV, quoique dans quelques monuments d'un temps plus reculé, il soit parlé de l'ouverture de quelques canaux dans le même canton.

Agesinates.

47°, 16°.

Leur nom est tiré de Pline, dans l'énumération des peuples de l'Aquitaine, et il nous donne un moyen de les connaître plus particulièrement, en ajoutant *Pictonibus juncti* (lib. IV, cap. 19). Mais le nom de *Cambolectri*, qui précède celui d'*Agesinates*, n'en est point séparé par une virgule dans l'édition du P. Hardouin, comme il l'est dans quelques autres, et le savant éditeur a pensé

que Pline, citant dans la Narbonaise des *Cambolectri,* distingués par un surnom, *qui Atlantici cognominantur* (lib. III, cap. 4); d'autres *Cambolectri* qu'indique le même auteur dans une autre partie de la Gaule, sont de même distingués par le surnom d'*Agesinates.* Il semble que c'est s'épargner une conjecture que de s'en tenir au nom d'*Agesinates.* Je crois du moins que ce nom peut suffire pour trouver l'emplacement qu'il convient de lui donner dans la carte de la Gaule, ne connaissant rien au contraire qui montre quelque rapport à celui de *Cambolectri,* que l'on n'a point tiré de l'obscurité où plusieurs noms de peuples qu'on lit dans Pline sont restés. Personne n'ignore que Luçon, ainsi que Maillezais ou La Rochelle, est un nouveau diocèse dans l'ancien territoire des *Pictones.* Or, je retrouve le nom des *Agesinates* dans celui d'Aisenai, qui est un des trois archidiaconés qui composent le diocèse de Luçon, et en même temps un doyenné particulier. On ne saurait disconvenir que l'ancienne dénomination ne subsiste dans la dénomination actuelle d'une manière plus distincte, et avec moins d'altération qu'en beaucoup d'autres, sur le rapport desquelles on ne forme néanmoins aucun doute. Ceux qui sont à portée de consulter les titres particuliers du pays, doivent être invités par cette découverte à rechercher le nom que porte Aisenai dans ces titres. Il est à présumer qu'on le trouvera employé dans des actes de plus ancienne date que la bulle du pape Jean XXII, de l'an 1317, pour l'érection de Luçon en siége épiscopal. Dans le dénombrement des doyennés, qui sont distraits du diocèse de Poitiers pour composer celui de Luçon, le doyenné d'Aisenai est appellé *Asianensis.* Mais, ce n'est pas d'une pièce aussi récente que le XIVe siècle qu'on doit attendre la vraie nomenclature d'Aisenai. On croirait devoir la trouver dans les titres de Marmoutier, parce qu'à Aisenai on connaît un prieuré

dépendant de cette célèbre abbaye, sous le nom de St-Benoît. Mais, les Huguenots n'épargnèrent point les archives de Marmoutier, en pillant le trésor de l'église, l'an 1562. Je suis néanmoins redevable au R. P. prieur D. Rouaud, de savoir que, dans quelques donations particulières, il est mention du prieuré d'*Azenais,* et dans cette dénomination on ne saurait méconnaître celle des *Agesinates* presque toute pure. L'emplacement que Sanson et plusieurs autres ont donné aux *Agesinates* dans le diocèse d'Angoulême, n'est appuyé sur aucun indice qui serve de fondement à cette opinion.

QUESTION SUR AIZENAY, EN BAS POITOU.

D'Anville, profitant de l'offre que lui a faite M. Bayeux, inspecteur général des ponts et chaussées, le supplie de vouloir bien remettre et recommander cette note à quelque personne qui soit à portée de donner un éclaircissement sur le lieu mentionné ci-dessous :

Aizenay, en bas Poitou, archidiaconé du diocèse de Luçon, dans l'élection et au nord des Sables-d'Olonne, à environ quatre lieues de distance.

On désirerait savoir s'il y a quelque vestige d'antiquité en ce lieu, quelque tradition locale sur ce sujet; si quelque ancienne chaussée ou voie romaine y aboutit, et quelle est sa dénomination dans les titres de plus ancienne date, avant l'an 1300 et tant, que Luçon a été érigé en évêché par le pape Jean XXII, en démembrant le diocèse de Poitiers? — Les titres primordiaux du patronage de l'église du lieu sont vraisemblablement ceux qui sont les plus propres à remplir cet objet. Y a-t-il plus d'une église paroissiale?

RÉPONSE.

L'archidiaconé d'Aizenay est, comme on l'observe dans ce petit Mémoire, un démembrement de l'ancien diocèse de Poitiers. Il a été formé par la jonction de deux doyennés ruraux, savoir : du doyenné proprement dit d'Aizenay, et du doyenné de Montaigu.

Il paraît des vestiges d'un ancien château. Les voûtes au-dessus des souterrains subsistent encore ; la tradition vulgaire veut qu'elles aient été conservées miraculeusement, à cause que le grand saint Hilaire, évêque de Poitiers, a été inhumé dans une chapelle souterraine qu'on dit y être. On prétend parmi le peuple que cet évêque est mort à Aizenay, dans le cours de ses visites pastorales, et qu'il demanda à être enterré dans cette chapelle.

On aperçoit aussi des vestiges des anciennes voies militaires pour communiquer à la province d'Anjou.

Il n'y a qu'une seule église paroissiale à Aizenay. Elle était ci-devant à la présentation de l'abbé de Marmoutier ; elle est maintenant à celle de l'évêque diocésain de Luçon, par la réunion de l'abbaye de Marmoutier à l'archevêché de Tours.

On pourrait trouver en cette abbaye quelques anciens titres qui donneraient plus d'éclaircissements. Il n'y en a point, dans les archives du chapitre et diocèse de Luçon, d'antérieurs à la sécularisation des religieux de Luçon. Il pourrait s'en trouver aussi dans les archives du diocèse de Poitiers.

Si l'on désirait avoir quelques connaissances particulières sur les anciennes voies militaires du Poitou, on pourrait s'adresser à M. Guy d'Hillerin, abbé commentataire de Belval, qui loge aux Missions étrangères, à Paris. Il en a fait une étude toute spéciale.

(*Manuscrit de d'Anville, dans la collection de M. Dugast-Matifeux.*)

Nota. — Cette réponse au questionnaire de d'Anville doit être d'un prêtre, qui semble même avoir appartenu au chapitre de Luçon, tel que l'archidiacre d'Aizenay, par exemple. C'était alors René Gaborit, abbé commandataire de Trizay.

Segora.

47°, 18°.

La Table Théodosienne donne la trace d'une route, qui de *Portus Namnetum* conduit à *Lemunum* ou *Limonum*, qui est Poitiers, et la distance à l'égard de *Limonum* est marquée XXXIII. Or, en partant de la position de Poitiers, cette distance paraît aboutir à Bressuire. Car, ce qu'il y a

d'espace en droite ligne de Poitiers à Bressuire est de 36 à 37,000 toises, et la mesure itinéraire des 33 lieues gauloises qui doit fournir un excédant sur celle de droite ligne est de 37,400 toises. Bressuire se rencontre précisément dans la direction de Poitiers à Nantes, qu'il convient de reconnaître dans le *Portus Namnetum* de la table, et je remarque un indice du passage de la voie romaine dans le nom de Breuil-Chaussée que porte un lieu voisin de Bressuire. Mais, entre *Segora* et Nantes, l'indication de la table n'est pas à beaucoup près suffisante, si le nombre qu'on y trouve est pris pour XVIII, selon qu'il paraît. L'intervalle étant de près de 47,000 toises, ce qui passe 41 lieues gauloises et même quelque chose de plus en mesure itinéraire, on ne peut rendre la table conforme au local qu'en supposant que ce qui paraît XVIII tient lieu de XLIII, par un moyen de correction aussi simple qu'il a été facile de se méprendre dans le chiffre romain.

Secor Portus.

47°, 16.

On n'en a point d'autre indication que d'être marqué dans Ptolémée immédiatement en deçà de l'embouchure de la Loire, en suivant la côte Aquitanique du sud au nord, et au-delà du fleuve *Canentelus,* ou de la Charente, et d'un promontoire distingué par le nom des *Pictones.* On ne saurait donc se flatter de pouvoir le désigner avec certitude, et si on jette les yeux sur le port des Sables-d'Olonne, c'est qu'il paraît le principal dans l'étendue de côtes qui renferme l'indication de Ptolémée. On lit *Sicor* dans la version latine du texte grec de Ptolémée, et de même dans Marcien d'Héraclée.

(Notice de l'ancienne Gaule, par d'Anville, Paris, 1760, in-4°.)

LE PALLET (Palais) ET ABÉLARD.

La plus grande partie du ballast du chemin de fer de la Vendée a été extraite de la Sèvre nantaise, dans le bassin de laquelle les entrepreneurs ont eu la chance de rencontrer, en amont et en aval du pont qui la traverse au Pallet, un banc de sable de quatre mètres de profondeur, sur une étendue assez considérable. Or, voici bien une autre particularité qu'on vient d'observer. Les ingénieurs font enlever du ballast tout ce qui en diffère en grosseur et en nature, afin d'obtenir partout l'uniformité du tassement. Ces scories, bois, pierre ou tesson, sont déposées en tas à côté. Quel n'a pas été notre étonnement, en nous promenant sur la voie ferrée, de voir que ces tas n'étaient à peu près composés que de grosses tuiles de recouvrement, de briques à rebord et autres débris de poterie romaine. Notre ami Parenteau ; conservateur du Musée archéologique de Nantes, qui a passé une huitaine à Montaigu, et avec lequel nous avons parcouru les environs, nous accompagnait dans cette course. Nous nous sommes aussitôt enquis de leur provenance exacte auprès des agents de la Compagnie d'Orléans, qui nous ont confirmé que le tout venait de la traverse de la Sèvre au Pallet; ce qui était bien évident, d'ailleurs, à la couleur noirâtre du sable, tandis que celui de la Loire est jaune. Mais de plus, ils nous ont appris que M. Duleau, entrepreneur du ballast, avait recueilli plusieurs objets,

entre autres des armes qui s'y trouvaient enfouies. Depuis lors, nous sommes allés le voir, à Nantes, et il nous a montré une épée mérovingienne toute oxydée, un fer de lance mieux conservé de la même époque, une coupe en métal sans ornementation et une monnaie baronnale que nous n'avons pu déterminer sur-place à simple vue. Il nous a aussi parlé d'un petit vase en terre, mais il ne l'avait pas sous la main. Cette accumulation considérable de poteries romaines et de quelques objets militaires du moyen-âge, dans cette partie du lit de la Sèvre, peut s'expliquer par l'existence d'un ancien gué, vulgairement connu sous le nom de *Pé* (pas ou passage) *de la Sèvre*, un peu au-dessous du pont actuel, qui mettait jadis Monnières en communication avec le *Pallet*, qu'on devait écrire *Palais*, du latin *palatium* dont il vient, parce qu'il y eut là une magnifique habitation romaine (*villa*), comme *Monnières* tire sans doute le sien de *meûnerie*, à l'instar de Monnier ou Lemonnier.

Voici donc un nouveau point gallo-romain constaté, et comme Abélard y est né (1), cette détermination n'est pas

(1) « Ego igitur oppido quodam oriundus, quod in ingressu minoris Britanniæ constructum, ab urbe Nanneticâ versus orientem octo, credo, milliariis remotum, proprio vocabulo *Palatium* appellatur.... Patrem autem habebam litteris aliquantulùm imbutum, antequam militari cingulo insigniretur. Unde postmodum tanto litteras amore complexus est, ut quoscumque filios haberet, litteris antequam armis instrui disponeret. Sicque profectò actum est. Sic itaque primogenitum suum quantò cariorem habebat, tantò diligentius erudiri curavit. » (1re des *Lettres d'Abélard et d'Héloïse*.)

Nous possédons l'exemplaire des œuvres d'Abélard, philosophe et théologien, recueillies et publiées par François d'Amboise, en 1616, in-4°, qui a appartenu jadis aux moines de Saint-Jacques de Pirmil; malheureusement, ils n'y ont consigné qu'un petit nombre d'annotations peu importantes.

indifférente. Son père, par l'amour qu'il portait aux lettres, semble plutôt descendre d'un Romain que d'un barbare, quoiqu'il eût ceint l'épée et qu'on l'ait qualifié de chevalier. Tout ce qui se rapporte à l'auteur du *Sic et Non* (Oui et Non), le premier libre-penseur qui revendiqua les droits de la raison humaine contre la foi aveugle, et peut jeter de nouvelles lumières sur ses origines, offre de l'intérêt. Du reste, il ne faut point être surpris de cette découverte, et l'on doit retrouver bien d'autres dépôts sur tout le cours de la Sèvre nantaise, qui était la principale rivière de la contrée, c'est-à-dire une voie d'eau, un grand chemin marchant tout seul, comme dit excellemment Pascal, et dont les bords, par conséquent, devaient être fort habités. Jusqu'à ce que la féodalité s'emparât des cours d'eau et les coupât par des chaussées, pour convertir l'utile invention des moulins en banalités qu'elle exploitait exclusivement à son profit, les rivières servirent de voies de transport, comme les fleuves le font aujourd'hui. Il en reste encore une marque dans la dénomination de *Vie* (*via,* route, chemin), que porte celle qui se jette à Saint-Gilles dans la mer. Cette circonstance explique comment les Gaulois, nos pères, qui eurent une industrie métallurgique, entre autres, si avancée, restèrent cependant bien loin des Romains sous le rapport des routes. Ils allaient et voyageaient principalement par eau.

Montaigu, octobre 1866.

DUGAST-MATIFEUX.

LETTRE INÉDITE D'HENRI IV

N'ETANT ENCORE QUE ROI DE NAVARRE.

20 mars 1582.

Monsr de Chaffault, je ne m'estimerois aucunement digne d'estre bien ne fidellement servy, si je n'avois en telle recommandation la fidellité de mes serviteurs que le debvoir m'y convye. Comme l'expérience du capitaine Laroche, enseigne de la compaignie de mes vielles gardes, l'a assez fait parroistre, voire en tant et en si bons endroitz, que je ne puis celler son mérite ne sa valeur. Et d'aultant que j'ay seu qu'il poursuit en mariage mademoiselle de La Rousselière, qui a pris la plus grande partie de sa nourriture en vostre maison, et que je ne sacche party plus sortable pour elle que celluy qui se présente dudit cap^ne La Roche et auquel je m'affectionne tant, que s'il n'est question que de luy faire parroistre, pour la consommation d'icelluy, combien je l'ayme et estime, vous congnoistrez par effect qu'il est ung de ceux pour qui je désire aultant faire soit en biens, honneurs, qu'en toute aultre chose qui dépendra de ma puissance. Je ne vous toucheray point sa qualité, parce qu'elle est assez congneue, estant d'une maison des plus antiennes et myeulx alliées de Bretaigne; mais je vous certiffieray seullement sa valleur et fidellité. Qui me fait vous prier, de la plus grande affection que j'aye, que vous vueillez emploïer, en ma faveur et pour l'amour de moy, voz pouvoir, moïen, le bon sens, jugement et grande prudence dont Dieu vous a doué, pour une si bonne œuvre et faire en cela, avec Monsr de Cheirne (?), que je congnoisse que vous m'aymez. Car vous ne ferez jamais chose pour moy, en aucun endroit, qui me soit plus agréable et recoumandable, et qui m'oblige plus à vous qu'en cestuy-cy. Oultre l'asseurance que je vous puis donner, que vous et tous les parens et amys de ceste damoiselle en raporterez tout contentement, comme, de mon costé, tous les plaisirs et faveurs que

vous en vouldrez recepvoir, aveq aultant de bonne affection comme je vous prie encore une fois voulloir démontrer la vostre en cest endroit, de laquelle me tenant pour asseuré, je feray fin, par priere au Créateur, qu'il vous tienne, Monsr de Chaffault, en sa saincte et digne garde. De St-Maixent, ce xxe jour de mars 1582.

Je vous envoye ce gentilhomme pour vous pryer d'afectioner ce maryage et me mander ce que vous y aurez faict.

Vostre bien bon et afectyonné amy :

HENRY.

L'original, bien conservé, de 2 pp. in-fol., porte pour toute suscription : *A Monsr de Chaffault.* Le dernier paragraphe, la formule et la signature sont seuls de la main d'Henri IV.

On pense que « Mr de Chaffault, » à qui cette lettre est adressée, était Samuel de Lespinay, sieur du Chaffault et de Monceaux, époux de Suzanne de La Roussière (Rousselière ?), lequel était issu d'une famille bretonne, possessionnée dans l'ancien comté nantais, aujourd'hui département de la Loire-Inférieure. Elle tire son nom de la terre de l'Epinay, dans la commune de Plessé, non loin de Blain. Jean de Lespinay, seigneur dudit lieu, de Badouan et de Trémar, fut trésorier général de Bretagne, de 1499 à 1524. Guillaume de Lespinay, son fils, épousa l'héritière de la maison du Chaffault, en 1516. Cette famille de Lespinay a formé plusieurs branches, dont l'aînée, qui devint protestante, fut celle des seigneurs du Chaffault, de Monceaux, de Briord, etc. Les deux seigneuries du Chaffault, en Bouguenais et en Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, lui ont également appartenu. Elle s'est fondue dans la maison de Charette, vers 1710. La généalogie de Lespinay, ou plutôt l'Epinay, est rapportée dans le 4me registre de l'*Armorial* de d'Hozier.

Mlle de La Rousselière, dont il s'agit, devait être une

Héaume, fille de François Héaume, sr de La Rousselière en Frossay, arrondissement de Paimbœuf.

Enfin, le capitaine Laroche ou La Roche, ce prétendant à sa main, si chaudement patronné par le roi de Navarre, était sans doute un La Roche Saint-André ; mais nous ignorons si la négociation réussit. On peut, du reste, consulter pour toutes ces familles le *Nobiliaire armorial de Bretagne*, par Potier de Courcy, 2me édit.

D.-M.

EXTRAIT

d'un Journal inédit de Philippe du Bec, évêque de Nantes, puis archevêque de Reims, pendant les années 1588 *à* 1605.

1598. — Le 4me febvrier, le roy alla coucher à St Germain, et retourna, le vendredy matin, 5me dudit mois, à Paris; il n'alla point de secrétaire d'Estat avec luy.

Le lundy matin, 9 febvrier, le roy partist de Paris, sur les neuf heures, pour aller à Fontainebleau, et alla ledit jour coucher à Essone. Il alla avec Sa Majesté, de MM. les secrétaires d'Estat, MM. de Fresne et Beaulieu.

Nota que M. de Fresne retourna, le mesme jour, à Paris, où il a séjourné jusques au.....

Le 13me de febvrier, M. le connestable partist de Paris, pour aller trouver le roy à Fontainebleau.

Le mesme jour, M. de Villeroy, secrétaire d'Estat, partist pour aller à Villeroy et de là à Fontainebleau.

Le lundy 16me de febvrier, M. de Gesvres, secrétaire d'Estat, partist de Paris pour aller trouver le roy.

Ledit jour, Mgr partist de Paris pour aller à Angers, et allasmes coucher à Palaiseau; le lendemain disner à Bouvilles et coucher à Ablys, où M. Dorat vint nous trouver et retourna à Paris; le mercredy, disner à Chartres et coucher à Villebon, où nous avons séjourné huict heures.

Le jeudy 19me, partist de Villebon et vint coucher à Nogent-le-Rotrou.

Le vendredy, disner et coucher à la Ferté-Bernard.

Le samedy, disner à *Conantray* et coucher à Saint-Maur de la Bruyère.

Le dimanche, après disner, coucher à *Guessecourt*.

Le lundy, disner à la Flesche et coucher à Duretal.

Le mardy, disner à *Suet* et coucher à Angers, où le roy n'estoit encore arrivé de Tours, où il estoit lors.

Le.... jour de febvrier, le roy partist de Fontainebleau et alla coucher à . . . . . .

. . . . . .

Le 6me jour de mars, le roi arriva de Saumur au Pont-de-Cée, où Madame de Mercœur estoit déjà auparavant, pour la capitulation de la Bretagne, et y coucha. Dès le lendemain, nous allasmes audit Pont-de-Cée, et, l'après-dinée, le roy entra en sa ville d'Angers, où il ne voulut qu'on lui fist entrée solennelle ; et y séjourna jusques au ... jour dudit mois qu'il allast à la chasse au verger Duretal et la Flesche ; et la capitulation est du 26 mars.

Le 27me jour de mars, M. de Mercœur arriva à Angers trouver le roy, qui n'y estoit pour lors ; et le ... jour, au matin, il partit d'Angers pour aller au devant de Sa Majesté qu'il trouva à Brivel à disner, et vinrent après disner à Angers par eau.

Le ... jour de mars, M. de Fresne arriva à Angers, où estoit le roy. Il faut noter que MM. de Villeroy et de Gesvres ont faict le voyage de Fontainebleau à Angers avec le roy. M. de Beaulieu y alla en Picardie, à ce que m'a dict M. Duras à Angers.

Le 9me jour d'avril, le roy partist d'Angers pour aller à Nantes, et vint coucher à *Aunlaie ;* et le lendemain alla à la chasse, près d'Angers, et le lundy suivant entra à Nantes, par la porte de St Pierre, à six heures du soir, et logea au chasteau.

Le vendredy matin 10me, il partist pour aller à Nantes avec M. Sanson, et vinrent coucher à Aunlay, et le lendemain à Nantes, et Mgr pour lors demeura encore audict Angers, malade de sa défluxion qui luy print le jour de Pasques audit Angers.

Le 29me avril, Mgr partist d'Angers pour venir à Nantes, et vint coucher à Montejan, et le lendemain coucher à Ancenis, et le lendemain à Chasseis, où il a séjourné jusques au 9 de may, vigile de la Pentecoste, qu'il vint à Nantes, et y fut jusques au mercredy d'après.

Le 19 dudit avril, qui estoit dimanche, entre onze heures et midy, Mme la duchesse de Beaufort accoucha d'un fils au chasteau de Nantes, qui est Alexandre, Monsieur, chevalier de Malte.

Le mercredy 6me de may, le roy partist de Nantes pour aller à Rennes, et alla coucher à..., et le lendemain à... MM. de Villeroy et de Gesvres allèrent avec Sa Majesté; M. de Fresne demeura à Nantes jusques au 12me dudit mois, qu'il partist pour aller à Angers et Tours et à Vert.

Le mercredy 13me may. Mgr partist de Nantes, par eau, pour s'en retourner à Paris, et alla coucher à *Auxlay*, et le lendemain à...., et le vendredy au soir à Angers, où il fut jusques au.... dudit mois, qu'il en partist pour aller à Saumur et à Chinon, à Vert, à la Ferté, et puis à Orléans, et de là à Paris.

Le ... jour de may, le roy partist de Rennes pour s'en retourner à Paris, vint à la Flesche, au...., à Tours, à Blois, à Orléans, à Fontainebleau, à Paris, pour la réconciliation et paix générale; de là retourna à Fontainebleau et St-Germain, faire voir notre maison aux ambassadeurs d'Espagne, et y fut jusques au... de juillet, que Sa Majesté retourna à Paris, et n'y fut que le dimanche et lundy, le

mardy il alla à Mon.... à la chasse, où il estoit encore quand nous passasmes pour aller à Rennes.

(*Bibliothèque nationale, fonds Colbert, n°* 10,328.)

Outre ce *Journal* inédit, on doit à Philippe du Bec :

1° Exhortation, sur le réglement et police faicts à Nantes pour l'entretien des pauvres, au clergé, nobles et bourgeois, habitans de ladite ville. *Paris, Le Jeune,* 1570, in-4°.

2° Exhortation et épithalame sur le mariage du roy (Henri IV avec Marie de Médicis). *Paris,* 1600, in-8°.

ÉPITAPHE

DE CH. ESCHALLARD DE LA BOULAYE

Ami et compagnon d'armes de Henri IV.

5 Juin 1594.

La vieille église de la commune de Treize-Vents, dép. de la Vendée, où se voient encore les ruines du château de La Boulaye (1), ayant été démolie au commencement de

(1) Nous allâmes, ma mère et moi, nous établir au château de la Boulaye, qui appartenait au vieux M. d'Auzon ; il était situé dans la paroisse de Mallièvre (erreur, pour Treize-Vents), entre les Herbiers et Châtillon, au centre du pays insurgé..... C'était comme le quartier-général de l'armée : les officiers y venaient dans l'intervalle des expéditions, etc. » (*Mémoires de Mme de La Rochejacquelin*, chap. VIII et IX.)

C'est dans ce lieu, qui avait appartenu, sur la fin du XVIe siècle, à un protestant déterminé, que se tenait, sur la fin du XVIIIe siècle également, l'état-major de la grande armée royale et catholique. Ce rapprochement paraîtra moins étrange qu'il ne semble au premier coup-d'œil, quand on saura que les mêmes noms propres, Poitevins et Vendéens, figurent, aux deux époques, dans les rangs de l'insurrection, contre la royauté d'une part, et la république de l'autre. Il y a, il est vrai, la révocation de l'édit de Nantes entre les pères et les enfants ; mais si ces derniers s'étaient convertis, par l'effet de la violence et de la corruption combinées, c'était toujours au fond les mêmes intérêts temporels d'aristocratie, qui se débattirent dans ces luttes anti-monarchiques et contre-révolutionnaires.

l'année 1861, les ouvriers trouvèrent, sous le dallage d'une chapelle en dépendant, qui paraît avoir appartenu spécialement aux Eschallard, seigneurs du lieu, deux cercueils en plomb, dont l'un petit et l'autre gigantesque. Le 1er mars suivant, on procéda à l'exhumation des restes qu'ils contenaient. Le petit renfermait le corps embaumé d'une jeune fille de l'âge de six à sept ans. Il était sans inscription. Le grand formait un carré oblong de plus de six pieds, dont le dessus était aplati et le plomb oxydé sur tous les bords. Le squelette très-fort annonçait qu'il avait appartenu à un homme robuste. La tête, trépanée pour en extraire la cervelle, conservait toutes ses dents. Le cœur avait été également retiré du tronc. Ce qui restait de chair et de viscères était presque desséché et reposait sur une couche noirâtre onctueuse. Sur le couvercle aplati du cercueil était attaché, par des ligaments de plomb, un cœur de même métal, d'une grosseur considérable. On le détacha, puis on le secoua, et on entendit un bruit semblable à celui que produit, en l'agitant, un liquide renfermé dans un vase clos ; ce qui montrait que le cœur naturel y nageait dans un liquide. Sous cette enveloppe métallique, se trouvait soudée au couvercle une plaque de plomb, sur laquelle était inscrit ce qui suit :

Charles Eschallart, chevalier, seigneur baron de La Boulaye, de Chasteaumur, de Chaligné, de Pierre-Fite, de la Tour d'Oiré, de Chandolent, Bois-Arcinge et de la Grozallière, conseiller et chambellan ordinaire du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté à Fontenay-le-Comte et païs de bas Poictou, et vis-admiral en Guyenne, décéda audict Fontenay, le cinquiesme jour de juin, à onze heures du matin, l'an mil cinq cens quatre-vingt-quatorze.

On ignorait jusqu'ici l'époque exacte de la mort de ce capitaine, qui a figuré avec une certaine distinction dans les guerres civiles du XVIe siècle. MM. Haag, dans leur *France protestante* si bien élucidée, la fixent en 1595, tandis qu'elle avait eu lieu l'année précédente. Eschallard de la Boulaye était grand ami d'Agrippa d'Aubigné, comme on le sait déjà par les histoires et les mémoires imprimés de ce dernier, et que le montreront encore davantage des poésies inédites que doit publier M. Ch. Read.

D.-M.

ARRÊT DU PARLEMENT DE BRETAGNE

Contre David de la Muce-Ponthus et André le Noir, sieur de Beauchamp, condamnés à être tirés à quatre chevaux, pour être allés à l'assemblée de La Rochelle, contre les défenses portées par les déclarations du roi.

10 Mai 1622.

Vu par la cour, la grande chambre et tournelle assemblées, le procès criminel extraordinairement fait, sur défaut et contumace, à la requête du procureur général, demandeur et accusateur à l'encontre de David de la Muce, sieur dudit lieu et de Ponthus, et André le Noir, sieur de Beauchamp, défendeurs et accusés d'avoir, contre et au préjudice des lettres patentes et défenses du roy (1), été à l'assemblée tenue à La Rochelle par ceux de la religion prétendue réformée, et autres cas mentionnés au procès..... Tout considéré, la cour a déclaré et déclare lesdits David de la Muce-Ponthus et André le Noir, sieur de Beauchamp, suffisamment atteints et convaincus du crime de lèse-majesté au premier chef, et, pour réparation et l'intérêt public, les a condamnés et condamne à être pris par l'exécuteur criminel de la conciergerie de ladite cour, en

(1) Ces lettres patentes et déclaration du roi avaient été données à Grenade, dans la Gascogne, le 23 octobre 1620, et vérifiées en la cour du Parlement de Rennes, le 13 décembre suivant.

chemise, tête et pieds nus, tenant chacun en leurs mains une torche de cire ardente, du poids de quatre livres, traînés sur des claies, au devant de la principale porte et entrée de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Nantes, et, là, à genoux, faire amende honorable, et requérir pardon à Dieu, au roy et à la justice, puis conduits à la place du grand bout de cohue de cette ville, et, là, tirés et démembrés par quatre chevaux, et les quartiers de leurs corps portés aux quatre principales avenues de cette dite ville; et les a en outre déclarés, eux et leur postérité, ignobles et roturiers; ordonne que les maisons et le château dudit de la Muce seront démolis et ruinés, leurs bois de haute-futaie et décorations abattus et coupés à hauteur d'homme, pour perpétuelle mémoire de leur rebellion et félonie; et les a solidairement condamnés en dix mille livres d'amende et réparations applicables aux menues nécessités du palais, et aumônes la somme de six mille livres, savoir : deux mille à la réfection de la tour et de l'église cathédrale de Saint-Pierre, mille livres au bâtiment des Minimes, cinq cents livres aux pauvres renfermés, et cinq cents livres aux religieux du couvent des Cordeliers de cette ville, et deux mille livres aux Mendiants, Minimes, Récollets et religieuses de Sainte-Claire de Nantes, à chacun quatre cents livres; leurs biens, meubles et immeubles déclarés acquis et confisqués au roi, sur iceux lesdites sommes de dix mille et six mille livres préalablement payées. Et au cas que lesdits de la Muce et le Noir ne pourroient être pris et appréhendés pour la réelle et actuelle exécution du présent arrêt, ordonne qu'elle sera faite, par figures et effigies, en tableaux auxquels sera écrit la teneur du présent arrêt, et lesdits tableaux attachés de fer à la potence étant en la place dudit grand bout de cohue, et aux quatre principales portes et entrées de cettedite ville; fait inhibition

et défense à toutes personnes de rompre, ôter ni enlever lesdits tableaux, sous peine d'être déclarés rebelles au roy et à la justice ; enjoint audit procureur général de poursuivre l'entière exécution du présent arrêt. Fait en Parlement à Rennes, le 10e jour de mai 1622. *Signé,* MONNERAYE.

(*Mercure de France,* tom. VIII, année 1622, pag. 607 à 611.)

Cet arrêt fut exécuté par effigie, le même jour, les y dénommés étant saufs-gardés dans La Rochelle. Le château de la Muce ou Musse-Ponthus, qui était très-beau et bien accompagné de servitudes et dépendances, fut depuis démoli et rasé, et les bois coupés à hauteur d'homme. C'était le manoir seigneurial de la paroisse de Petit-Mars. Il avait appartenu, dans le XVe siècle, au chancelier Chauvin, dont la postérité, devenue calviniste, continua à le posséder.

David Chauvin, seigneur de la Muce-Ponthus, était petit-fils par alliance du fameux La Noue, *Bras-de-Fer,* qui laissa deux fils, Odet et Théophile de La Noue. Odet eut trois enfants, un fils et deux filles, dont la seconde avait épousé ce gentilhomme protestant. Quant à André Le Noir, sr de Beauchamp et ministre, il était sans doute oncle de Philippe Le Noir, sr de Crevain, l'historien de la Réformation en Bretagne, dont l'ouvrage, resté manuscrit, a été publié avec beaucoup de soin par M. Vaurigaud, président du Consistoire et pasteur de l'Eglise réformée de notre ville. *Nantes, Guéraud,* 1851, in-8°.

D.-M.

HILLERIN DE LA GROIX

Avocat du roi en la sénéchaussée de Fontenay.

Charles-François de Hillerin, fils de François de Hillerin, seigneur de la Groix de Pissote, près de Fontenay-le-Comte, et de Marie-Perrine Chauvière, naquit, l'an 1710, à cette terre, qui avait appartenu à l'un des frères de François Viéte, le premier mathématicien du XVIe siècle. Il fit ses humanités au collége des Jésuites de cette ville, et son droit à Poitiers. Son père l'envoya à Paris pour y suivre le barreau ; mais la jurisprudence ne fut pas la seule étude à laquelle il s'adonna. Il s'occupait aussi des sciences exactes, voire même de théologie : toutes les connaissances humaines lui devinrent familières. Doué d'une mémoire heureuse et d'un jugement sûr, il classa ce qu'il avait appris dans un ordre méthodique ; et il parlait de ce qu'il savait avec beaucoup de netteté et d'agrément. Il passa six à sept ans, dans la capitale, au milieu de savants et de gens de lettres, parmi lesquels était l'illustre Réaumur, membre de toutes les académies de l'Europe. Il s'était lié avec MM. de Hillerin, ses parents, qui jouaient alors un rôle actif dans le parti janséniste, et dont l'un était abbé de Belval (1).

(1) Le roi avait donné, en 1743, l'abbaye de Belval, ordre de Prémontré, dans le diocèse de Reims, valant 12,000 livres, à Guy d'Hillerin, visiteur général des Carmélites de France, qui mourut le 3 août 1767, âgé de quatre-vingts ans. Cet estimable ecclésiastique s'était occupé des voies romaines du Poitou, et en avait fait une étude spéciale. On ignore aujourd'hui ce que sont devenues ses recherches.

L'autre, archidiacre d'Orléans, est mort à l'âge de quatre-vingt-six ans, aumônier des Dames de Saint-Denis, en France. J'allai le voir au mois de novembre 1781 : c'était un vieillard d'une noble figure, sans barbe, mais avec toutes ses dents et une belle chevelure blanche, qui avait conservé toute la rectitude de son jugement. Il me dit, en parlant de M. de Hillerin de la Groix, qu'il l'avait vu naître et mourir, et qu'il avait été enfant toute sa vie, à la manière de l'Evangile. Les Dames de cette abbaye obtinrent, en 1786, une permission du roi pour le faire inhumer dans leur église, sur un mémoire rédigé par M. Dudoret, avocat du roi à La Rochelle (1). Ces deux ecclésiastiques donnèrent à leur jeune parent du goût pour les opinions et les écrits des illustres solitaires de Port-Royal, qui avaient été victimes de la haine des Jésuites. Depuis cette époque, le jeune de Hillerin, comme presque tous les membres de sa famille, cessa d'être l'ami de ces derniers.

Cependant son père faisait tous ses efforts pour le retirer de Paris, et le fixer auprès de lui. Il y réussit, en lui procurant la charge d'avocat du roi au siége de Fontenay (2). Je lui ai ouï dire que ce ne fut pas sans regret qu'il se rendit aux désirs de son père. Il avait alors vingt-sept ans, et, quelque temps après, il épousa, en 1739, Mlle Jeullin, qui avait de la jeunesse, de la fortune et de la beauté. Le nouveau magistrat sut honorer par ses talents le barreau de Fontenay, et s'attirer le respect et l'estime universels, par la manière dont il remplit son ministère pendant plus de trente ans.

(1) Depuis le sage édit de mars 1776, ce n'était qu'exceptionnellement et à des conditions fort onéreuses qu'on pouvait être enterré dans l'intérieur des églises.

(2) Dispense d'âge, en date du 16 août 1737, accordée par le roi Louis XV à Charles-François de Hillerin, pour se faire recevoir avocat du roi en la sénéchaussée de Fontenay.

Tous les de Hillerin se prétendaient gentilshommes ; mais la branche dont il était issu avait dérogé à la noblesse. On l'engagea à se faire réhabiliter, puisqu'il avait des enfants mâles. Il trouva des titres pour y parvenir. François de Hillerin, conseiller au présidial de La Rochelle, qui était son oncle à la mode de Bretagne, lui en procura, et, vers l'année 1758, il partit pour Paris et y travailla à sa réhabilitation. Elle eut lieu, m'a-t-il dit, au Conseil d'Etat, en présence du Dauphin, père de Louis XVI.

Durant le séjour qu'il fit à Paris, il ne fut pas tellement occupé de cette vaine satisfaction, à laquelle on l'avait poussé comme malgré lui, et dont son mérite personnel aurait bien pu se passer, il ne fut pas, disons-nous, si préoccupé de cette chimère, qu'il renonçât au plaisir de s'entretenir librement avec les gens de lettres qu'il rencontrait. Car, étant venu à Versailles, la veille du jour où il devait présenter ses titres au juge d'armes, tandis qu'il se livrait, dans une auberge, au plaisir de la conversation avec un savant comme lui, un filou s'empara de sa petite valise, qui contenait quelque argent et ses papiers. Il faut l'avoir connu comme moi pour se faire une idée de sa bonhomie. Rentré dans ses foyers, il se défit, quelques années après, de sa charge, en conservant le titre d'avocat du roi honoraire que les membres du siége l'invitèrent souvent à remplir (1). Il l'a fait jusqu'à sa mort, arrivée au mois de décembre 1777, dans la soixante-sixième année de son âge.

M. de Hillerin n'a laissé, à la vérité, aucun écrit qui retrace son mérite ; mais il était fort en état de le faire. Quelques mois avant sa mort, dans la maladie de langueur

(1) Lettres d'avocat du roi honoraire, en date du 10 décembre 1766, accordées par Louis XV, à Charles-François de Hillerin.

où il était tombé, j'allai le voir à la Groix. Je le trouvai occupé à rédiger un mémoire pour un de ses amis, dans une affaire importante. Tout en continuant ce travail, il m'entretenait de son état et de sa fin prochaine, avec le calme et la fermeté d'un sage de l'antiquité. Il me lut ensuite ce qu'il venait d'écrire, en conversant avec moi. Je fus étonné de la manière avec laquelle il avait su partager son attention entre des sujets si différents.

M. de Hillerin était encore très-bon généalogiste, et connaissait l'origine des grandes maisons de France. Il disait un jour au duc d'Olonne-Montmorency, qui était en exil à Fontenay pour ses désordres et qui y mourut deux mois avant lui : *Je connais peut-être votre généalogie mieux que vous ;* ce qu'il lui prouva sur-le-champ. Il avait une connaissance parfaite des antiquités, de l'histoire et des familles du Poitou. J'ai beaucoup appris de lui à cet égard. M. de la Groix, son fils aîné, à qui je demandais si son père n'avait absolument rien laissé d'écrit, m'a assuré l'avoir vu déchirer et jeter au feu un gros cahier de son écriture, peu de jours avant sa mort. Et sur la question qu'il lui fit, le bonhomme répondit : *Oh ! ce n'est rien.* C'était peut-être des notes historiques et généalogiques sur son pays qu'il brûlait, dans la crainte qu'étant connues plus tard, elles ne fissent des ennemis à ses enfants. Il en a laissé cinq, trois garçons et deux filles. M. de Hillerin avait un frère, plus jeune que lui, qui embrassa le parti des armes. Il est mort chevalier de Saint-Louis et sans postérité, à Metz, où il s'était marié. Celle de leur sœur, qui avait épousé M. de Vaudorel, existe dans la personne de Mme Rousse, femme d'un médecin de ce nom.

MERCIER DU ROCHER.

NOTE

SUR LA

DIVERSITÉ D'INFLUENCE DES COULEURS

DU SPECTRE SOLAIRE

DANS LA RESPIRATION DES VÉGÉTAUX

lue à la Société Académique de Nantes, dans sa séance du 6 novembre 1867,

PAR M. ÉDOUARD DUFOUR,

Licencié ès-sciences physiques,

PRÉSIDENT.

Depuis les mémorables expériences de Saussure et de Sennebier, on sait que les plantes absorbent, par les stomates, l'acide carbonique de l'air et qu'elles s'assimilent le carbone, en régénérant l'oxygène.

On sait aussi que cette assimilation, qui constitue autant un phénomène de nutrition qu'un acte respiratoire, ne peut avoir lieu que dans les parties vertes des végétaux et sous l'influence seulement de la lumière solaire.

Aussi, pendant la nuit, l'acide carbonique absorbé dans le sol par les racines, et entraîné dans la circulation végétale, s'exhale-t-il par les stomates sans y éprouver de décomposition; ce qui, pendant longtemps, avait fait penser à tort, que la respiration nocturne des plantes était analogue à celle des animaux, tandis qu'il s'agit d'une simple suspension de l'acte, en l'absence de la cause qui le détermine.

Dans un travail intéressant, présenté récemment à l'Académie des sciences et inséré dans ses comptes-rendus (19 août 1867, n° 8, p. 324), M. L. Cailletet a recherché l'influence des diverses couleurs du spectre solaire sur cette décomposition de l'acide carbonique par les plantes, en ayant soin de mélanger ce gaz en proportion déterminée avec de l'air, afin de se rapprocher des conditions atmosphériques dans lesquelles s'accomplit la fonction étudiée.

Ce savant a reconnu, par des expériences bien faites, que la décomposition est la plus complète possible sous l'influence de la lumière blanche, très-grande encore avec les rayons rouges et jaunes, très-faible, au contraire, avec les rayons bleus et violets ; mais qu'elle est nulle sous l'influence des rayons verts qui sembleraient, au contraire, déterminer la production d'une petite quantité d'acide carbonique.

Ces derniers résultats sont considérés, par M. L. Cailletet et par les critiques qui se sont occupés de son mémoire, comme tout-à-fait inexplicables et inattendus.

Nous ne saurions partager cette opinion.

D'après la théorie de Newton, lorsque la lumière blanche frappe les corps, elle est décomposée : une partie est réfléchie irrégulièrement et régulièrement et leur donne leur couleur propre et leur éclat; le reste, constituant évidemment la couleur complémentaire, est absorbé et se manifeste, par transparence, sous une épaisseur convenable.

C'est ainsi que le chromate de platine et de potasse et beaucoup de sels de chrôme sont d'un beau rouge par réflexion, et verts par transmission ; et que les clichés photographiques sur verre, négatifs par transparence, deviennent positifs par réflexion, c'est-à-dire que les parties de l'image, noires ou blanches dans le premier cas, paraissent blanches ou noires dans le second.

Il en doit être de même pour les parties vertes des plantes, qui ne paraissent d'un vert plus ou moins bleu, que parce qu'elles absorbent les autres rayons, formant un rouge avec plus ou moins de jaune.

Or, la décomposition chimique de l'acide carbonique dans ces parties vertes ne peut avoir lieu que par l'action des rayons qui les pénètrent, c'est-à-dire du rouge et du jaune ; et elles ne peuvent qu'être insensibles à l'influence des rayons verts, qu'elles réfléchissent avec un excès plus ou moins grand de bleu.

Quant à la petite quantité d'acide carbonique exhalé, dans quelques cas, par des plantes ne recevant que de la lumière verte, elle serait due à l'arrêt de décomposition de ce gaz, provenant du sol pour les plantes enracinées, ou d'un commencement de fermentation pour les fragments végétaux sur lesquels M. Cailletet a cru devoir opérer aussi.

L'étiolement des plantes, à l'ombre des hautes herbes ou des grands arbres, semble bien dû, suivant l'ingénieuse idée de ce savant, à l'influence de la lumière verte, qu'elles réfléchissent sans l'absorber, et qui ne peut ainsi déterminer aucun acte de nutrition.

On conçoit, d'ailleurs, que l'influence de la lumière blanche sur la décomposition de l'acide carbonique doit être plus grande que celle de ses rayons les plus efficaces, qui n'en sont, après tout, qu'une partie.

Telle est l'explication très simple de faits qu'il eût été possible même de prévoir *à priori ;* et les *desiderata* restent assez nombreux dans la science pour qu'on doive s'empresser de faire disparaître ceux auxquels il est facile de satisfaire immédiatement.

Nantes, le 10 octobre 1867.

DISCOURS

PRONONCÉ LE 15 DÉCEMBRE 1867

En Séance solennelle de la Société Académique

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PAR LE PRÉSIDENT

M. EDOUARD DUFOUR.

LES PERSPECTIVES DE LA SCIENCE.

MESSIEURS,

Je ne puis imaginer encore comment je suis appelé à prendre la parole dans cette solennité, après tant d'hommes éminents dont la voix savait trouver un écho dans vos cœurs, avant tant d'autres que la maturité de leur pensée eût pu désigner bien plus justement à votre choix. Vos suffrages si flatteurs et si prématurés m'ont fait vivre, cette année, en un long rêve qui vient s'achever aujourd'hui devant vous.

Ne pouvant trouver d'autre cause à la faveur insigne dont j'étais honoré, que l'assiduité de mes études antérieures, j'ai dû descendre en moi-même et rechercher, dans le silence des préjugés, à quel point elles m'avaient

conduit, et quels horizons elles m'avaient entr'ouverts. La suite de ces pensées a saisi mon esprit sous la forme d'images, et je voudrais essayer d'en dérouler rapidement le tableau sous vos yeux. Me sera-t-il donné, m'adressant à un auditoire d'élite, de prendre les idées assez haut et de leur conserver assez d'élan pour qu'elles puissent aisément remonter jusqu'à lui ?

I. — LA MATIÈRE.

Le monde physique, Messieurs, n'est que matière et mouvement ; et cette matière si variée, ces mouvements si complexes, semblent devoir se réduire sous l'effort de la science moderne, à une seule matière dont les divers groupements constituent tous les corps que nous connaissons ; à un mouvement initial d'où procèdent tous les agents naturels, qui peuvent eux-mêmes le régénérer.

Depuis le temps où quatre éléments soutenaient l'échafaudage informe d'une science fantastique, de glorieuses étapes ont été parcourues.

L'air et l'eau dévoilent d'abord leur composition au génie investigateur de Lavoisier, dont les admirables synthèses semblent inspirées par le souffle créateur.

A peine la pile est-elle découverte par Volta, qu'Humphry Davy met en œuvre cette puissance inattendue, et, des alcalis et des terres, qui forment essentiellement les roches compactes et le sol désagrégé, il retire de nouveaux métaux, dont quelques-uns, le magnésium et l'aluminium, commencent à recevoir de brillantes applications, tandis que les autres, trop altérables pour un usage direct, servent du moins, dans l'extraction des premiers, d'indispensables auxiliaires.

Le feu élémentaire, le feu qui brûlait aux temps antiques

sur les autels des faux dieux, a vu comme eux s'évanouir sa substance et n'est plus depuis longtemps pour nous que la manifestation d'un phénomène chimique, la combustion des matières gazeuses. Mais, sous forme de lumière, il n'illumine pas moins notre ciel, et ses rayons indiscrets nous ont dévoilé la composition des mondes, étoiles ou planètes, qui nous les avaient adressés. Le spectroscope de MM. Kirchoff et Bunsen les a soumis à l'analyse du chimiste, comme les calculs enfantés par le génie de Newton les avait déjà fait passer dans la balance de nos astronomes.

Et ces sphères, situées à des distances telles, que la lumière emploie à les traverser, avec une vitesse de 80,000 lieues par seconde, des milliers d'années, se sont trouvées composées des mêmes corps que la poussière que nous foulons sous nos pieds.

Ces corps, dont les combinaisons infinies constituent l'univers, et que nous appelons simples parce qu'ils ont résisté jusqu'à ce jour à nos essais de décomposition, sont au nombre de 66, un peu plus ou un peu moins.

Mais pourquoi ce nombre? pourquoi même un nombre?

Je devine votre réponse, Messieurs, et je réponds à votre pensée. Il serait téméraire, sans doute, de chercher à sonder le mystère impénétrable des conseils auxquels nous n'avons point été conviés. Mais il nous suffit de rechercher ce qui est en réalité, sans douter que tout ne soit pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Eh bien, la chimie a démontré que les corps se combinent et se remplacent en proportions fixes et déterminées, ce qui ne peut avoir lieu qu'autant que les parties qui les composent sont toujours identiques pour un même corps. Et, pour la plupart d'entre eux, ces proportions ont été trouvées multiples de la plus petite, celle de

l'hydrogène, et dans tous les cas d'une subdivision très simple de cette dernière : comme si leur molécule renfermait, en nombre différent, les mêmes atomes. Ce que vient confirmer encore l'égale rapidité de leur chute, sous l'influence de la pesanteur, agissant également sur leurs dernières particules, comme la résultante d'un même faisceau attractif (1).

Mais si tous les corps que nous connaissons renferment la même matière, à quelle différence de constitution faut-il donc rapporter leur prodigieuse diversité ? Ce ne peut être qu'au nombre des atomes dont leur molécule est formée, et plus encore peut-être au mode de groupement des atomes dans les molécules.

L'influence du nombre est réelle, mais celle de la forme est tellement prépondérante, que les corps conservent le même rôle chimique et le même ensemble de propriétés, quand on substitue à la même place, dans la molécule intégrante, d'autres parties à celles qui la constituaient primitivement. Et, quelle que soit la différence des parties substituées, le type du composé ne sera pas plus changé que ne le serait le style d'un édifice, dont on aurait remplacé, pierre à pierre, les diverses parties, par les matériaux les plus dissemblables.

C'est ainsi que dans les sels ammoniacaux, un composé d'azote et d'hydrogène joue un rôle identique à celui des métaux, et peut les remplacer dans leurs propres sels ; que dans ce composé, l'hydrogène à son tour, peut être remplacé, molécule à molécule, par des radicaux alcooliques, et de nouvelles bases sont produites, plus puissantes que la potasse elle-même. Mais les métaux qui les forment, instables

(1) Ed. Dufour : *Note sur l'attraction*, 1855 (lue à la Société Académique de Nantes, en 1867).

à cause de la complexité de leur molécule, n'ont point encore été mis en liberté, tandis que le potassium, qui représente un groupement analogue de parties plus simples, a pu résister aux agents énergiques employés pour en effectuer la séparation.

Des métaux composés! Tous les métaux !

Ne semble-t-il pas, à cette idée, entendre s'élever un concert de convoitises et des rêves dorés ne viennent-ils pas troubler l'imagination surexcitée. Cette œuvre, *le grand œuvre,* la transmutation des métaux, poursuivie avec tant d'ardeur, mais sans règle et sans direction, par les alchimistes, ne serait donc pas une chimère ! Mais pourrait-elle être reprise avec des chances favorables, et comment le serait-elle ?

Quand il serait démontré même, et l'état actuel de la science semble autoriser à le croire, que tous les corps sont formés d'une seule matière, différemment groupée, il ne s'en suit pas que nous puissions jamais pénétrer le secret de ces groupements, et trouver les moyens de les reproduire.

Et d'ailleurs, le métal le plus précieux ne serait-il pas de suite avili par son abondance. Tout au plus enrichirait-il le premier qui saurait exploiter une pareille découverte. Mais les savants n'ont point été gâtés par le siècle et ne sont guère habitués à trouver la fortune au bout de leurs travaux. S'ils ont assuré l'avenir de leur famille et l'indépendance de leurs convictions, la satisfaction d'avoir vécu toute leur vie et d'avoir élevé le niveau de leur espèce est la plus haute récompense qu'ils ambitionnent, et qu'eux-mêmes, du moins, ne manquent jamais de se décerner.

Ce n'est donc pas la perspective de la fortune qui pourra jeter la science dans ces voies, qu'elle ne doit parcourir, avec quelques chances de succès, qu'après les

avoir jalonnées encore de nombreuses expériences. Un plus noble mobile pourrait exciter ses efforts. Les métaux précieux ne le sont pas seulement comme signes représentatifs de la richesse, en raison de leur rareté; mais à cause aussi de leur inaltérabilité sous l'influence des agents atmosphériques, et pourraient fournir de plus durables outils au labeur humain. De nouveaux métaux révèleraient même peut-être des propriétés imprévues, sources fécondes des plus utiles applications.

La doctrine de l'unité de la matière, conséquence directe des lois de l'attraction (1), doit donc dominer nos recherches et les peut diriger; comme un phare élevé sur des rochers inaccessibles, n'en éclaire pas moins la route à suivre pour arriver au port.

II. — LE MOUVEMENT.

La corrélation des forces physiques n'a-t-elle pas été mise hors de doute aussi par les recherches les plus récentes; ne semble-t-il pas que les divers agents naturels ne sont que des transformations réciproques, ou des manifestations différentes, d'un même mouvement initial.

Le mouvement n'est pas modifié, sans doute, s'il peut se transmettre sans résistance; mais s'il en éprouve, il disparaît en partie, et la quantité disparue, employée au travail interne, et devenant mouvement moléculaire, se manifeste sous forme d'une quantité de chaleur qui serait capable, à son tour, de reproduire un égal mouvement extérieur.

La balle de plomb lancée par une arme à feu, et qui

(1) Ed. Dufour : *Loc. cit.*

vient s'aplatir sur une plaque de fonte, y peut atteindre la température de fusion, par l'arrêt brusque de son mouvement de translation, qui se transforme en travail interne ou moléculaire, en chaleur.

Chacun a pu remarquer aussi que la mer agitée est plus chaude pour le bain que la mer plus calme.

Et quelques astronomes et physiciens, recherchant l'origine de l'énorme quantité de chaleur que le soleil fait rayonner sur l'univers entier, et qui serait capable de fondre en une année, à sa surface, une épaisseur de glace de plus de 1,500 lieues, ont cru la trouver dans la chute incessante sur cet astre et l'arrêt de mouvement, de la matière cosmique formant autour de lui comme une immense atmosphère, dont le faible éclat, comparable à celui de la voie lactée, a reçu le nom de lumière zodiacale.

Voilà le mouvement devenu chaleur, et dans le frottement, il devient en même temps et partiellement électricité.

Vous le savez, Messieurs, que la température devienne assez élevée, ou la tension électrique assez grande, un phénomène lumineux se produira ; comme si la lumière était la manifestation pour un nouveau sens, celui de la vue, d'un mouvement électrique ou calorifique assez rapide pour l'affecter, assez subit pour être transmis à l'intellect sans déperdition.

D'autre part, l'inégale transmission de la chaleur dans les corps hétérogènes y détermine des courants thermo-électriques, analogues, peut-être, à celui que l'échauffement successif des différents points de la surface du globe, à mesure qu'il les présente au soleil, dans sa rotation diurne, fait circuler dans le voisinage de l'équateur, et qui donne, à son tour, la direction polaire à l'aiguille aimantée.

En sens inverse, le magnétisme des aimants peut développer des courants d'induction, qui, produits autrement dans la bobine de Rhumkorff, sont la source des plus brillants phénomènes lumineux et calorifiques.

Le magnétisme et l'électricité peuvent même déterminer le mouvement d'une manière directe, et leur transformation en travail moteur, utilisée dans quelques petits appareils, sera l'objet d'applications industrielles, aussitôt qu'il sera possible de recueillir économiquement, avec toute leur énergie, ces deux agents naturels.

Mais c'est la chaleur, surtout, que la nature elle-même transforme en mouvement pour l'accomplissement de la vie animale, et que nous avons utilisée, à son exemple, dans nos machines à feu, avec un succès dont la science se glorifie, et des résultats dont l'humanité se réjouit ou s'étonne, selon qu'elle en profite ou qu'elle les subit.

Dans les animaux, l'oxygène de l'air, entraîné par le torrent de la circulation jusqu'aux vaisseaux capillaires, y détermine la combustion du carbone et de l'hydrogène des tissus, dont l'azote est éliminé sous différentes formes par les sécrétions. Et la chaleur due à cette formation d'acide carbonique et d'eau, la même, exactement, qui se serait produite dans un foyer, mais développée avec plus de lenteur, est en partie aux ordres de la volonté, qui la transforme, à mesure de ses besoins, en un travail musculaire proportionnel.

Le touriste qui s'élève, en quelques heures, au sommet du Mont-Blanc, respire pendant ce temps une quantité d'oxygène telle que, brûlant du combustible dans un foyer convenable, elle produirait la chaleur nécessaire, théoriquement, c'est-à-dire abstraction faite des pertes, pour élever, par l'intermédiaire d'une machine à feu, un poids égal à la même hauteur. . . . . .

Mais qu'il soit surmené par un excès de travail, ou que l'état des fonctions digestives, et trop souvent la misère, ne permette point une alimentation réparatrice, l'être humain se consume lui-même ; les matières grasses, plus carburées et plus hydrogénées, disparaissent les premières, et la plus effrayante maigreur annonce son déclin : il va mourir d'inanition, comme s'éteint la lampe faute d'huile, le foyer sans combustible.

Fournissez, au contraire, aux hommes du nord, respirant à pleins poumons un air que le froid enrichit d'oxygène en le condensant; fournissez-leur une nourriture abondante, de ces matières grasses, des boissons alcooliques surtout, dont ils ne savent pas toujours limiter l'usage à leurs nécessités, et vous les verrez développer dans toute sa splendeur l'énergie humaine, cette fougue à laquelle le monde romain ne pouvait résister, cette initiative qu'ils déversent encore par des voies plus pacifiques, sur les peuples méridionaux, trop longtemps immobilisés.

D'ailleurs, l'effort de la volonté, qui transforme en mouvement la chaleur accumulée à son service, n'est pas tellement subit et sa propagation tellement rapide, qu'il échappe à l'analyse attentive de nos actes les plus habituels et devenus les plus inconscients. Au début d'une marche rapide, par exemple, la chaleur interne envoyée en excès aux muscles, qui ne la consomment pas tout entière, détermine une véritable distillation de l'eau dont les tissus sont imprégnés, et qui vient perler, sous forme de sueur, en quantité surabondante, à la surface de la peau. Mais la marche se régularise, la chaleur fournie a tracé sa route, se transformant au fur et à mesure en effort musculaire, et la transpiration se réduit à l'exhalation insensible, dès que l'équilibre a pu s'établir entre la chaleur fournie et le mouvement effectué.

Cet équilibre est aussi celui que nous cherchons à réaliser dans nos machines à feu, d'autant plus parfaites qu'elles se rapprocheront davantage des types offerts par la nature, où tout marche au but avec une économie admirable de moyens, malgré la prodigieuse diversité de ceux dont elle dispose et qu'elle peut combiner.

Malgré tous nos efforts, nous n'arriverons jamais à la perfection de nos modèles, et nos meilleures machines, par suite de résistances qu'il ne dépend pas de nous de faire entièrement disparaître, absorberont toujours, sans profit, quelque chose de la force qui leur est confiée. Une partie de la chaleur du foyer, qui circule avec l'air et la vapeur et donne la vie à la machine, reparaît, il est vrai, mais en pure perte, dans les frottements qu'on a pu tenter seulement d'affaiblir, et qu'il est impossible de supprimer. Le reste, beaucoup sans doute, trop peu encore, accomplit le travail utile, celui que la machine effectue au dehors d'elle-même, et pour lequel ses fourneaux sont allumés.

Mais faites cesser ces résistances extérieures, que la machine fonctionne à vide, et quand elle aura pris sa plus grande vitesse, elle va s'échauffer elle-même de toute la chaleur qui n'est plus utilisée : c'est ce que l'expérience la plus exacte a rigoureusement démontré.

Que se passe-t-il donc dans l'air et l'eau devenus les véhicules de cette chaleur mouvante, et par quelles modifications moléculaires les corps, en général, peuvent-ils être les récipients du mouvement calorifique, dans les chocs qu'ils ont subis?

La nature semble avoir jeté sur la constitution intime des corps et les mouvements de leurs dernières particules un voile épais, à travers lequel les savants ont essayé de lire, n'ayant pu le soulever pour l'observation, ni le

percer encore par l'expérience; et, suppléant par l'imagination à l'indécision des contours entrevus, ils ont entrepris, sur ces données, d'élever à la science un édifice dont la base demeure dans l'ombre, où les détails sont sacrifiés et la disposition intérieure bien changeante, mais où nos connaissances acquises peuvent être provisoirement déposées et groupées, et qui peut abriter une courte halte sur le chemin de l'avenir : aujourd'hui, c'est une ébauche à peine, ce sera demain, peut-être, la *théorie dynamique de la chaleur* (1).

Quelles que soient, d'ailleurs, les causes, leurs effets ne sauraient être douteux, et quels résultats ne nous permettent-ils pas d'entrevoir ; quelles craintes aussi ne doivent-ils pas dissiper !

Sans parler de nos forêts qui disparaissent et ne retrouveront plus leur place sur le sol envahi par nos cultures, ne vous a-t-on pas dit que la houille, ce précieux combustible, accumulé au sein du globe par la végétation des temps géologiques, serait épuisée en quelques siècles par le prodigieux développement de toutes nos industries.

Qu'il en soit ainsi ! Mais qu'est-ce donc que cette chaleur restituée au jour dans nos foyers, sinon celle que les plantes ont empruntée autrefois au soleil, en fixant le carbone dans leurs tissus, sous l'influence de ses rayons.

Et quand elle nous aura rendu cette chaleur étrangère, la terre nous refusera-t-elle la sienne propre, cette chaleur qui maintient en fusion toute la masse interne et ne laisse, pour supporter notre orgueil, qu'une croûte de quelques kilomètres, assez mince pour se briser dans ses convulsions et s'ouvrir aux éruptions volcaniques,

(1) Ed. Dufour : *Esquisse d'une théorie dynamique de la chaleur*, 1856. (Mémoire inédit.)

assez épaisse à présent pour empêcher le rayonnement du centre, de contribuer d'une manière appréciable à l'échauffement de la surface.

Mais nous avons demandé leurs secrets aux éléments et nous commençons à peine à réclamer leurs services.

Quelques moulins, disséminés sur les hauteurs, n'arrêtent qu'une portion insignifiante du mouvement incessant et tumultueux de l'atmosphère.

Des barrages, échelonnés sur de petits cours d'eau, dans certaines vallées industrieuses, y utilisent, tant bien que mal, une force que nous laissons perdre, et qui tourne souvent contre nous, dans le débordement des fleuves et des grandes rivières.

Et quelle force ! la chute du Rhin, transformant en chaleur par le choc de ses eaux, le mouvement impétueux qui les précipite, en crée une quantité qui serait suffisante pour fondre chaque jour 12,000 mètres cubes de glace ; et la chute du Niagara produit, annuellement, une puissance mécanique quarante fois plus grande que celle employée par toute l'industrie de la Grande-Bretagne.

Ces forces sont d'ailleurs empruntées encore à la chaleur solaire, dont l'inégale répartition détermine en partie les courants atmosphériques, et qui fait remonter les fleuves à leur source sous forme de vapeur, se résolvant en pluie, et reprenant, sous l'action de la pesanteur, sa pente vers les mers.

Nous ne voulons enfin demander à notre pâle satellite que sa douce lumière, chère aux amants et aux poètes ; et les marées que la lune soulève, entraînent chaque jour nos rivages, tandis que quelques rares moteurs hydrauliques retiennent, à grand'peine, une partie de la force qu'elles leur viennent offrir.

Assurés du présent, insoucieux du lendemain, nous

endormirons-nous dans le succès, et manque-t-il à notre génie le puissant aiguillon de la nécessité !

Quels obstacles insurmontables trouverions-nous à l'utilisation des forces naturelles ? Serait-ce la nécessité d'un emploi local et immédiat ?

Un emploi local : mais déjà les câbles telo-dynamiques (1) transmettent au loin, presque sans perte, la force changée en vitesse et régénérée ensuite par celle-ci. Ne faisons-nous pas mieux encore : ne savons-nous pas envoyer instantanément la force à toutes les distances, sous forme d'électricité, qui restitue ensuite à volonté de la chaleur ou du mouvement !

Un usage immédiat : mais serait-il donc impossible d'emmagasiner la force en tension dans un ressort, en pression dans un gaz, en chaleur latente dans une vapeur condensée ? Et, sous ces formes, elle peut être transportée et renouvelée en détail : c'est la force devenue marchandise, se vendant et s'échangeant ; un moteur s'appliquant à l'humble outil de l'ouvrier, aux instruments du laboureur, au travail de la veillée, avec autant d'économie et plus de moralité qu'à la grande industrie ; au travail centralisé !

La navigation aérienne n'attend, pour abréger les distances, qu'un semblable moteur, d'une puissance indéfinie, sous un volume limité, pouvant donner au besoin de la chaleur sans flamme et de la lumière sans chaleur, et se renouvelant, après épuisement, par une facile substitution.

Peut-être auparavant, et plus heureux, quelque nouvel Icare, utilisant une substance à la fois imperméable, élastique et résistante, y trouvera-t-il, pour frapper l'air et soutenir son essor individuel, des muscles factices aux-

(1) M. Hirn : grand prix à l'Exposition universelle de Paris, en 1867.

quels l'eau, presque incompressible, donnerait la turgescence en les raccourcissant. Qu'il vole donc de ses propres ailes, et l'homme pourra se croire vraiment le roi de l'univers !

III. — LA VIE.

Jusqu'ici, Messieurs, les progrès de la chimie ont développé les métamorphoses sans nombre de la matière indestructible, et nous ont fait pressentir, sous la multiplicité des apparences, la similitude de la composition. La physique, plus avancée, affirme et démontre la transformation réciproque du mouvement dans les divers agents naturels, et la vie elle-même se manifeste par la restitution de celui qu'elle avait accumulé sous forme de chaleur dans l'organisme.

La vie aurait-elle donc dévoilé ses mystères et serait-elle remise aux mains des hommes. Tandis que la nature semble avoir oublié le secret de sa production spontanée, aurions-nous la prétention d'usurper la puissance créatrice, et la matière s'animerait-elle au souffle de notre vanité ?

Non, Messieurs, la science n'a pas ces aspirations que tout réprouve, ni ces audaces irréfléchies. Elle observe, et voit que nulle part la vie n'apparaît d'elle-même, mais se continue et se subdivise ou se multiplie, et, l'expérience aidant, elle recherche, pour cette expansion vitale, les circonstances les plus favorables et s'ingénie à les reproduire.

Cette influence de l'homme sur la nature n'est-elle pas évidente et serait-elle illégitime ? N'attend-il pas d'elle, par ses efforts, la nourriture de chaque jour, et par sa prévoyance, l'espoir de celle du lendemain ?

Mais si la subsistance est le but final des efforts de l'homme, quelles en sont donc les conditions et quel secours la science lui peut-elle encore apporter ?

Deux sortes d'aliments lui sont indispensables, comme aux animaux supérieurs. Les uns, riches en carbone et en hydrogène, subviennent à la combustion pulmonaire, dont la chaleur est employée en partie à maintenir la température propre du corps, tandis que le reste se transforme en travail mécanique, effectué par les muscles, sous l'influence ou sans la participation de la volonté. Les autres, contenant en outre de l'azote et déjà tout organisés, coulant avec le sang, vont réparer la substance des muscles, désintégrés, usés en quelque sorte par le travail qu'ils accomplissent, soit au dehors dans la vie de relation, soit à l'intérieur pour le fonctionnement des organes.

La vie ainsi tourbillonne, entraînant la substance devenue inerte et la régénérant. Et peut-être n'avons-nous conscience de notre existence que par cette mort en détail de tous les instants.

Des aliments respiratoires, la chimie a bien pu récemment, dans de magnifiques synthèses, reconstituer quelques corps gras et des alcools ; mais les plus essentiels et surtout les aliments plastiques sont empruntés aux végétaux, soit directement, soit par l'intermédiaire des animaux qui s'en nourrissent. On a donc pu dire avec justesse, que produire de l'herbe, c'est se préparer de la chair : tel est le but de l'agriculture.

L'agriculture, Messieurs, n'a été jusqu'ici qu'une routine léguée par les siècles ; aujourd'hui c'est un art ; ce sera bientôt une science, une science exacte. Appelée à travailler sur des êtres, les plantes, dont l'apparente insensibilité lui cachait la vie, elle s'est adressée à la botanique, et les

principes de l'anatomie végétale sont devenus familiers à nos cultivateurs.

Qui ne sait à présent, comme l'avait pressenti l'immortel Goëthe, que les divers organes appendiculaires et toutes les parties de la fleur, ne sont que des modifications plus ou moins profondes de l'individu végétal, la feuille : transformations analogues aux métamorphoses des insectes, à l'évolution embryonnaire des animaux supérieurs. Mais tandis que les animaux sont formés d'appareils de fonctions, plus ou moins subordonnés les uns aux autres, bien qu'ayant une existence individuelle, les plantes sont la juxtaposition d'autant d'individus organiques qu'il y a de feuilles, modifiées ou non : individualités distinctes, entre lesquelles l'axe ou la tige établit seulement un lien avec le sol, une communication pour la nutrition.

Et ces notions, de suite utilisées, on a fait prendre racine à des bourgeons isolés de l'axe, à des feuilles ou même à des portions de feuille, pour multiplier des espèces dont nos climats ne mûrissent pas les graines, ou conserver des races que la semence eût ramenées au type sauvage : car la nature reprenant ses droits à chaque génération, efface bien vite les déviations que la culture s'efforce sans cesse de lui imprimer. Au lieu de confier la bouture à la terre, on a fait mieux encore, et l'écusson ou la greffe, confondant son liber avec celui d'une tige toute venue, y puise une sève nouvelle appropriée à son plus rapide développement.

La connaissance des lois de la physiologie ne doit pas être moins féconde.

Tandis que les animaux qui peuvent se déplacer, chercher et saisir leurs aliments, se nourrissent par l'intérieur, les végétaux, au contraire, fixés au sol, doivent attendre leur subsistance, l'arrêter en quelque sorte au passage, et

multiplier leur surface pour la recevoir assez abondante : ils vivent par l'extérieur, et, si l'on osait le dire, comme des animaux retournés (1).

Mais ce n'est pas seulement le mode de nutrition qui distingue les deux règnes, ils diffèrent encore plus peut-être par la nature des substances qu'ils peuvent assimiler à leurs tissus ; et les végétaux seuls, subdivisant indéfiniment leur cellule, savent l'accroître de la matière brute qu'ils organisent et qui, s'animant ensuite, va circuler dans notre sang et palpiter dans notre chair.

Et l'homme incapable d'élaborer la masse vivante dont il se nourrit, et que sa vie au contraire incessamment restitue à la mort, ne peut qu'exercer une influence utile sur sa production, et la déterminer ou la favoriser, soit en assurant la fécondation contre les vicissitudes atmosphériques, soit en fournissant à la végétation les éléments inorganiques dont le sol tend à s'épuiser : le sol, résultat de la désagrégation des roches, enrichi du résidu de végétations antérieures.

Ce résidu même, l'humus ou le terreau, ne semble pas devoir conserver l'importance que lui assignait depuis longtemps la pratique agricole.

Selon quelques chimistes agronomes, il ne fournirait pas aux végétaux par sa combustion lente, la plus grande partie de l'acide carbonique que leurs parties vertes décomposent sous l'influence solaire, et qu'elles peuvent trouver dans l'atmosphère en quantité suffisante.

Son rôle, comme celui de la terre convenablement ameublie par les façons qu'on lui donne, se bornerait à condenser les gaz atmosphériques à la manière des corps poreux, et, les faisant agir les uns sur les autres et sur les

(1) Aristote, Boerhaave.

éléments du sous-sol, des amendements ou des engrais, à présenter aux racines, sous une forme assimilable, les matières qu'elles doivent absorber. C'est ainsi que l'azote de l'air et l'ammoniaque des engrais y seraient brûlés par l'oxygène, comme ils le sont dans nos laboratoires sous l'influence de l'éponge de platine, et transformés en acide azotique, auquel les bases du sol se combinent, et qui passe dans la végétation. . . . . .

Les sels minéraux, enfin, dont le sol s'appauvrit et que des labours de plus en plus profonds ne sauraient indéfiniment emprunter au sous-sol, pourraient être fournis à la terre sous forme de véritables produits chimiques, d'un dosage facile et d'un effet assuré, de préférence à des engrais de composition variable et d'un rendement incertain.

Ces résultats, qui ne tendent à rien moins, s'ils se vérifient, qu'à transformer en une exploitation industrielle la production agricole, sont établis sur de nombreuses séries d'expériences, instituées avec une rare sagacité par des savants du plus grand mérite (1), et que chacun, après eux, peut aisément répéter.

En semant des plantes alimentaires dans du sable calciné, que l'on additionne en temps utile, d'un mélange convenable de phosphate acide de chaux, d'azotate de potasse, de sulfate d'ammoniaque et d'un peu de sulfate de chaux, en un mot, de l'engrais chimique complet de M. Ville (2), on verra la plus belle végétation centupler le poids de la semence, aux dépens des éléments de l'air et des sels minéraux assimilés.

Le succès n'a pas seulement couronné ces remarquables

(1) MM. Boussingault, Ville, etc.

(2) G. Ville : *Conférences de Vincennes*, etc.

expériences de laboratoire : les espérances qu'elles avaient fait concevoir ont semblé se réaliser dans la grande culture. Sur les points les plus éloignés de la France et dans les conditions les plus différentes, de vastes terrains, à peu près stériles, ont été fertilisés par l'engrais chimique, et leur rendement à l'hectare, pour un prix moitié plus faible, s'est trouvé triple au moins de celui qu'y pouvait produire de bon fumier de ferme ou le meilleur engrais industriel.

Ainsi la terre, à la fois support des plantes et véhicule de leur nutrition, pourrait, à proportion de ce qu'on lui donne, subvenir, sans trève et sans repos, à nos besoins incessants.

Après les prodiges que la chimie est sur le point de réaliser, pouvons-nous parler encore, Messieurs, des services que la météorologie est en possession de rendre à l'agriculture progressive.

Si les animaux, dont la croissance est limitée, produisent de la chaleur, employée en partie à maintenir leur température vitale, et subvenant, quant au reste, à leur activité musculaire, les végétaux, qui ne se meuvent point, doivent, au contraire, absorber du mouvement ou de la chaleur, qu'ils transforment pour leur accroissement indéfini.

Il faut donc, pour le développement des arbres et des plantes vivaces, une certaine température moyenne ; et les plantes annuelles ne peuvent, sans absorber une somme de chaleur déterminée, accomplir les diverses phases de leur végétation.

La connaissance des données climatériques est, par suite, indispensable pour fixer le choix des races qui doivent le mieux prospérer dans des conditions spéciales, et celui des espèces dont l'acclimatation peut être essayée avec des chances suffisantes.

Et n'est-ce pas à de semblables tentatives que nos colonies tropicales doivent leurs riches plantations de sucre et de café, dont les produits, naguère encore, objets de luxe, sont devenus pour nous une nécessité!

Le quinquina, comme le café, n'a-t-il pas traversé nos jardins botaniques, pour échapper à la destruction dont il était menacé dans ses forêts natales!

En remontant le cours des âges, ne retrouvons-nous pas dans les plaines de l'Asie, au berceau de notre race, les moissons dorées par la blonde Cérès, et la vigne enlacée au char de Bacchus, et les fruits exquis que le soleil de l'Orient semble mûrir encore dans nos vergers!

Sans les bienfaiteurs, que la reconnaissance des peuples payait autrefois de la divinité, nous en serions encore à l'hydromel de nos pères, et réduits, comme eux, à disputer les racines sauvages et les glands de nos chênes aux animaux de la forêt.

A peine un siècle écoulé, la pomme de terre du Chili soutient l'Irlande épuisée, et, grâce aux efforts du philanthrope Parmentier, forme un sixième au moins de la consommation de la France, équivaut en Prusse à douze fois la récolte des céréales, et nourrit la moitié de l'Europe.

Le tabac, dont la fumée est devenue chère au Français, presque aussi chère que toutes ses gloires, équilibre nos budgets à l'égal de l'impôt foncier, sans que personne puisse songer à se plaindre de cette contribution toute volontaire.

Enfin, les animaux domestiques ont suivi les migrations de l'homme et se sont acclimatés partout où leurs services pouvaient être utilisés; et de jour en jour aussi de nouvelles espèces viennent répondre, sur l'indication de la science, à de nouvelles nécessités.

On est heureux de voir consacrer à de tels essais quel-

ques parcelles de la fortune publique ; et la sollicitude avec laquelle un gouvernement s'applique à fournir aux hommes des aliments nouveaux, est une compensation aux douloureuses exigences, qui l'obligent à mettre entre leurs mains, des moyens plus efficaces de se détruire mutuellement !

IV. — L'AVENIR.

Si nous pouvions laisser quelque loisir à l'activité qui nous entraîne, et nous reposer un instant dans le progrès accompli, nous voudrions, Messieurs, suivre vos regards éblouis vers les merveilles que la science a déjà réalisées :

La douleur, l'antique tortionnaire du genre humain, abolie par les agents anesthésiques ; les os atteints de carie, évidés jusqu'à la moëlle et régénérés par la conservation de leur périoste ; la lumière électrique descendue au fond de nos entrailles et n'attendant qu'un peu d'intensité, pour éclairer aux yeux du médecin, les altérations les plus obscures de nos tissus les plus cachés ;

Les rayons solaires, impressionnant un papier chimique, et dessinant par leurs ombres les images des objets, pour les multiplier et fixer la trace fugitive de nos plus chers souvenirs, auxquels la photographie aura bientôt, sans doute rendu la vie avec la couleur (1) ;

La télégraphie électrique, complétant l'ubiquité de notre pensée et la portant à travers l'espace, comme l'imprimerie à travers les siècles ;

La vapeur, sillonnant le globe sur les lignes ferrées et rendant les peuples solidaires ; les hommes oubliant leurs

(1) Ed. Dufour : *Note sur l'Héliochromie.* (Paquet cacheté déposé à l'Académie des Sciences.)

vieilles haines et, devenus citoyens du monde, apprenant à parler la même langue, celle de la tolérance et de la raison;

La famine rendue impossible, et l'influence des climats annihilée par l'afflux instantané des produits de toute la terre, vers les pays les moins favorisés;

Et ces voies nouvelles, ouvrant à l'agriculture le marché de l'univers, lui rendant la confiance en ses propres ressources et la conviant à de nouveaux efforts!

Déjà les tentatives heureuses se multiplient autour de nous; partout les landes sont défrichées, les marais assainis, les dunes plantées et les grèves sauvages conquises sur la fureur de la mer.

Un choix plus judicieux des engrais artificiels ou naturels assure au sol le plus stérile un produit rémunérateur.

Ce n'est pas assez:

Que la chimie indiquant la composition des diverses récoltes, en regard de la nature du sol, fasse connaître les éléments minéraux qui lui manquent et les sources auxquelles il les faut puiser;

Que la terre entière soit mise à contribution pour fournir les espèces le mieux appropriées à des cultures spéciales, celles dont l'évolution s'accomplit dans le moins de temps et pendant la saison convenable, pour que le sol ne chôme jamais, et que les principes qu'il renferme se trouvent tous utilisés;

Que les machines agricoles, enfin, dont le nombre se multiplie et dont le travail se perfectionne, viennent alléger le dur labeur de la terre; et qu'ainsi s'achève, après celle de l'âme, la rédemption du corps!

L'industrie a, la première, remplacé l'adresse manuelle par la précision mécanique, et la force des bras par la puissance infatigable de la vapeur. Quels résultats n'en a-t-elle pas obtenus!

La laine, tissée et foulée en draps de toute espèce, a rechauffé la misère glacée; et la soie, en cessant d'être l'apanage exclusif de la richesse, en a vulgarisé du moins la flatteuse apparence. — Le lin et le chanvre, dont les anciens faisaient leur vêtement externe, nos mères le filajent déjà pour un usage plus intime, qu'ont généralisé les tissus de coton. Et de honteuses maladies, que prévient la propreté du corps, ont disparu de l'Europe civilisée. — Les métaux se sont prêtés à toutes les formes, assouplis et tordus par de formidables engins, qu'eût regardé l'œil étonné des cyclopes, sans que leurs puissantes mains les pussent soulever. — Mille objets enfin constituant le luxe utile, le comfort, ont passé du palais à la chaumière, grâce à leur économique production.

L'économie est en effet le problème que l'industrie a dû se poser, et dont une concurrence effrénée a trop hâtivement peut-être pressé la solution; économie désirable seulement comme une conséquence naturelle du perfectionnement des procédés; source de tant de misères quand elle est arrachée à la faim du travailleur, et le prix de son abrutissement et de sa démoralisation.

Il faut bien le reconnaître, Messieurs, la dernière voie était la plus facile et fatalement nous y sommes entrés. Ce sera l'honneur de la science de nous en faire bientôt sortir, et nous ne rechercherons les causes d'un mal trop réel, que pour en faire jaillir un rayon d'espérance à des regards désespérés.

Au nombre de ces causes, et les plus prochaines, des souffrances et des hontes du paupérisme, dont la mesure comblée a mis naguère en péril la société française, ne trouverait-on pas le choix même de la vapeur d'eau comme moteur, et l'envahissement si rapide de ses nombreuses applications.

L'emploi de la vapeur, dont le prix de revient diminue et le rendement est plus grand, à mesure que la puissance des machines augmente, ne pouvait réaliser tous ses avantages que dans la grande industrie, et les manufactures furent créées : véritables prisons de verre, serres chaudes où s'épanouit le vice, où la vertu ne trouverait point à se cacher ; foyers de corruption pour tous ces hommes arrachés au métier paternel, qui ne les pouvait plus nourrir, et dont ils sont contraints eux-mêmes d'achever la ruine, associés à la populace de nos villes, et, comme elle, cherchant l'oubli de la honte, dans les habitudes de l'ivresse périodique et préméditée.

Dans une telle organisation, la division du travail était indispensable à sa perfection, surtout à son exécution rapide, et le temps est ici de l'argent ; mais était-elle aussi propre à relever des natures affaissées, et sont-ce bien des hommes qui, du matin au soir, doivent façonner des têtes d'épingles, ou dont la vie est suspendue à des pointes d'aiguilles ; ou ne sont-ce pas de simples rouages, et les plus fragiles, d'un mécanisme brutal, qui d'abord les use, et finit par se les assimiler !

Et l'intervention de l'intelligence devenant de moins en moins utile, le taux de ses services diminue et les salaires s'abaissent, en même temps que le prix des choses de la vie est augmenté par leur diffusion.

L'homme alors subvenant à peine à ses besoins, quoique trop souvent encore à ses vices, cesse d'être le soutien de la famille ; et la femme doit descendre à son tour dans la mêlée industrielle, oubliant son sexe, ou ne s'en souvenant que pour l'avilir et l'outrager.

Dès lors, plus d'estime, plus d'amour, plus de lien : l'homme, trouvant sa pâture refroidie à son foyer éteint, fuit avec ses pareils, le remords vivant de la dégradation de

sa compagne ; et les enfants chétifs de ces sordides unions, apportant à leur naissance les stigmates de son ignominie, amassent, dans l'abandon de leur jeune âge, la fange des ruisseaux en leur cœur.

A tant de misères, la charité publique et privée, il n'est que juste de le proclamer hautement, s'est ingéniée à rechercher des palliatifs, et la société s'est enveloppée, à la surface, d'un vernis qui déguise ou qui masque les turpitudes de ses bas fonds.

La religion, du haut de la chaire sacrée, a laissé tomber des paroles émues (1), et par le précepte sublime de la pauvreté volontaire, elle a relevé l'indigence de son abaissement immérité.

La philosophie, après avoir, en des pages éloquentes, dégagé les sentiers peu frayés du devoir, a préconisé l'influence de l'instruction populaire (2) ; et, de toutes parts, à son chaleureux appel, des voix sympathiques ont répondu.

La science est venue enfin reprendre son œuvre et trouver, dans son évolution progressive, le remède aux maux inévitables que ses débuts avaient occasionnés ; et surtout à l'absorption irrésistible des forces vives d'un pays, en quelques mains privilégiées, qui se sont fermées sur ce dépôt sacré, dont elles ont fait leur bénéfice, au lieu de le répandre à profusion sur le monde, ainsi que la mission leur en était confiée. Elle veut, par de nouvelles conquêtes, se faire pardonner ses triomphes passés ; et ce n'est plus une résignation impossible qu'elle demande aux déshérités de la civilisation, mais seulement une courageuse patience, dont elle peut leur faire même entrevoir le terme, que ses généreux efforts tendent sans cesse à rapprocher.

(1) Le R. P. Hyacinthe, Congrès de Malines, 1867.

(2) J. Simon : le *Devoir*, l'*Ecole*, etc.

Déjà, l'eau divisée en pluie et directement lancée au sein même de cylindres suffisamment chauffés, y peut être vaporisée instantanément; et l'on a conçu la possibilité de supprimer les bouilleurs monstrueux et les ardentes fournaises, qui ne trouvaient leur place que dans les immenses usines de la grande production industrielle.

L'air chaud, devant lequel la vapeur s'évanouira bientôt comme les brumes légères à la chaleur du jour, a permis l'introduction de la force mécanique dans les plus modestes ateliers et pour les métiers les plus humbles, à titre d'auxiliaire docile du libre travail, et non comme l'agent implacable d'une servitude sans appel.

Mais c'est surtout quand les forces que la nature prodigue, et qu'elle régénère avec une inépuisable fécondité, seront recueillies à discrétion, dans des moteurs applicables aux travaux les plus divers, et dont l'exiguité ne sera plus une cause d'infériorité relative, c'est alors seulement qu'une ère nouvelle s'ouvrira pour l'humanité.

L'ouvrier travaillant au sein de la famille, à proportion de ses besoins, y retrempera le sens moral qu'une plus longue abjection eût oblitéré sans retour; et les machines, comme l'esclave antique, feront au citoyen des loisirs au milieu desquels il retrouvera sa dignité personnelle, avec le sentiment de son indépendance et le libre développement de toutes ses facultés.

Le perfectionnement même des moyens de destruction, objet des appréhensions les plus vives, en raison des incertitudes de l'heure présente, abrégeant déjà la guerre, la rendra de plus en plus difficile. Leur puissance, devant laquelle s'efface la force humaine, en égalisera d'ailleurs les conditions; et la lutte, au lieu d'être d'homme à homme, ne sera bientôt qu'entre machines, sur des champs de bataille

jonchés de la richesse des nations, mais que leur sang du moins ne rougira plus...

Et le souvenir des mauvais jours, comme ces nuages sombres empourprés du côté du soleil, ne fera qu'aviver les splendeurs de l'idéal réalisé !

MESSIEURS,

Pourquoi ce long discours, sinon pour épancher, dans une circonstance solennelle, en des cœurs sympathiques, les sentiments qui se sont élevés dans la méditation solitaire, et dont le flot suit son cours, par les pentes qui l'attirent, vers des intelligences préparées à le recevoir ; — pour démontrer, s'il en était besoin, que la culture intellectuelle n'est point seulement une jouissance égoïste et la satisfaction d'une insatiable et vaine curiosité ; — que l'esprit, dans l'étude des sciences exactes, n'est pas opprimé sous la masse des faits qu'elles accumulent, mais qu'il peut s'élever à des vues d'ensemble, et rêver même des riantes perspectives de l'avenir.

Et si quelque utopie est parfois mêlée aux spéculations des savants, on leur pardonnera de faire fleurir, sur leur route, les épines aux buissons dont elle est semée, en attendant qu'ils y puissent cueillir le fruit mûr de leur labeur persévérant.

Elevés d'ailleurs, par la sérénité de leur pensée, au-dessus des aspirations mesquines de la personnalité, ce ne sont pas des factieux dont les prévisions seraient une menace et leur accomplissement une surprise.

Confiants dans le progrès humanitaire, ils attendent tout de la force des choses, et demanderont toujours au temps l'opportunité de leurs bienfaits !

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1866-1867

lu en Séance solennelle, le 15 Décembre 1867,

PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

C. ROBINOT-BERTRAND.

MESSIEURS,

Je vais essayer de mettre sous vos yeux un tableau réduit de nos travaux, m'appliquant surtout à en reproduire la physionomie et la pensée : l'utilité des sociétés telles que la nôtre réside autant dans un échange d'observations, de critiques, de points de vue spontanément offerts que dans les œuvres mêmes. L'étude est beaucoup ; mais combien lui viennent en aide l'aiguillon des libres entretiens et cet esprit aimable qui humanise pour ainsi dire la science et la rend plus facilement pénétrable ! La science, comme la nature, à côté de ses âpres perspectives, a sa grâce et son sourire, charme austère

et profond que vous venez de ressentir en écoutant notre cher Président, et que vous éprouviez encore l'année dernière à l'audition des idées développées par M. le docteur Rouxeau sur l'*Influence de la femme dans la société.*

Tout me ramène à cette séance du 25 novembre 1866, à l'attrait de laquelle concoururent et la présence de M. Ed. Dufour à la place que j'occupe aujourd'hui, et l'esprit de notre savant président, et l'empressement des artistes. L'Orphéon, dirigé par M. Pérès, fit entendre de virils accents; M. Léderac, M. et Mme Justin Née nous mirent à même, dans de suaves mélodies, d'apprécier la souplesse de leur talent. Mais quelles furent notre surprise et notre joie lorsque l'un de nos membres correspondants, notre compatriote, homme éminent à plus d'un titre, M. Battaille, apparut au milieu de nous et voulut, contribuant pour sa part à la fête, nous donner un nouveau témoignage de son attachement et nous faire entendre cette voix que l'Europe entière admire ! Soutenu, appuyé par cet art et tout cet éclat, je parvins à conduire à bonne fin la tâche accoutumée du secrétaire adjoint, laquelle, sans le lien qui nous unit et l'affluence d'un public d'élite, serait peut-être difficile. Donc, Messieurs, en votre nom, n'est-ce pas, au chanteur illustre Battaille et à ceux qui l'ont si bien secondé j'envoie aujourd'hui un cordial remerciement.

Depuis ce jour, bien des choses se sont passées, et parmi elles trois tristes événements : vous avez eu à déplorer la perte de trois de vos collègues, M. le sénateur Ferdinand Favre, M. le docteur Hélie, et M. Ducrest de Villeneuve. M. Ferdinand Favre laisse au milieu de vous le souvenir de l'aménité de son caractère et de la sagacité de son esprit; descendant de Favre de Vaugelas, il n'avait pas oublié l'une des sources d'illustration de sa famille, et sa correspondance et les nombreuses allocutions prononcées

par lui pendant plus de trente ans qu'il fut du Conseil général de notre département révèlent toute la culture de son esprit. M. le docteur Hélie, professeur habile et savant de mérite, eut la satisfaction, en 1865, de voir l'Académie des sciences décerner le prix Godard à l'une de ses publications; il a préparé de nombreuses pièces anatomiques qui sont une des richesses du Musée de notre Ecole de Médecine, dont il était depuis plusieurs années directeur; il a formé des élèves qui sont un honneur pour la science. Une voix plus autorisée que la mienne, celle de M. Ed. Dufour, vous a dit la vie de nos deux collègues. M. Ducrest de Villeneuve, membre correspondant, ne vous était guère connu que par ses œuvres littéraires; mais les œuvres qu'il vous adressait (vous vous rappelez son *Histoire de la Fronde en Bretagne* et ses traductions de Goethe et de Moser), vous ont fait apprécier son érudition et son goût. Parmi beaucoup de travaux inédits il laisse le second chant de la traduction d'*Hermann et Dorothée.*

Nous avons à regretter les démissions de M. Schmidt, inspecteur de l'Académie, appelé aux mêmes fonctions à Paris, de M. Brindejonc fils, et de M. Phelippes-Beaulieu, dont la santé est depuis longtemps chancelante. MM. Schmidt et Phelippes-Beaulieu sont restés nos correspondants.

Nos rangs d'ailleurs se sont accrus. M. Martinez Y Molina, professeur à la Faculté de Médecine de Madrid, MM. Fruneau et Aubron, avocats du barreau de Paris, M. le docteur Reboulleau (de Constantine), sont devenus nos correspondants, tandis que le titre de membre résidant était accordé à M. Doucin, ex-inspecteur de l'Université, à M. Crimail, docteur en médecine, à M. Lame, inspecteur de l'Académie; tout dernièrement enfin, avec le plus vif sentiment de plaisir, nous recevions parmi nous le président du cercle qui nous donne aujourd'hui si grâ-

cieusement l'hospitalité, l'honorable M. Guilley, qui depuis tant d'années n'a cessé de témoigner sa sympathie aux arts et aux lettres, et qui, dernièrement encore, accueillait les conférences de notre collègue M. Bobierre.

Aucune de vos traditions n'est tombée en désuétude, et les sociétés savantes qui, en Europe et au Nouveau-Monde, étaient en rapport avec votre compagnie, ont tenu à échanger comme par le passé leurs annales avec les vôtres.

Notre honoré collègue M. Dufour, qui vous représentait cette année au Congrès des Sociétés savantes, a été chargé par M. le Ministre de l'instruction publique de vous porter ses félicitations, et deux d'entre vous, M. Cailliaud pour ses études de conchiliologie, M. Arthur de l'Isle pour ses travaux d'histoire naturelle, ont reçu chacun une médaille d'argent. M. Cailliaud, en outre, a été nommé officier d'académie. M. Maillard, votre correspondant, pour son *Histoire d'Ancenis,* a eu la même récompense. Une médaille, en commémoration de ses succès, a été adressée à votre compagnie.

Depuis lors un nouvel honneur est échu à M. Frédéric Cailliaud. Vous vous rappelez les coquilles si délicatement coupées suivant des sections variées, coquilles dont notre collègue a fait don à la ville et qui se trouvent actuellement dans notre Muséum d'histoire naturelle ; ces coquilles, envoyées à l'Exposition universelle de 1867, ont valu encore à M. Cailliaud une médaille d'argent.

En reprenant le cours de vos séances vous avez choisi pour votre président M. Goupilleau. Des raisons de santé le contraignirent de refuser une situation si bien faite pour son mérite, et M. Ed. Dufour fut élu à sa place, suppléé au besoin par M. Manchon, vice-président. Les fonctions de secrétaire général me furent confiées et M. Vignard jeune me fut adjoint.

M. Gautier est demeuré votre trésorier, et le soin de vos bibliothèques a été de nouveau remis aux mains de MM. Delamarre et Groleau.

Le comité central, chargé de la gestion de nos affaires, a été composé de :

MM. Bobierre, Poirier, Demangeat, pour la Section d'Agriculture, Commerce et Industrie ;

MM. Petit, Hélie, Viaud-Grand-Marais, pour la Section de Médecine ;

MM. l'abbé Fournier, Fontaine, Biou, pour la Section des Lettres, Sciences et Arts ;

MM. Pradal, Bourgault-Ducoudray, Thomas, pour la Section des Sciences naturelles.

Enfin, les trois dernières Sections, qui seules ont des réunions particulières, ont désigné pour les présider :

Celle de Médecine, M. Th. Laënnec ;

Celle des Lettres, M. Biou ;

Et la Section des Sciences naturelles, M. Le Houx.

Ainsi constituée, votre compagnie s'est mise au travail.

SECTION DE MÉDECINE.

Depuis quelque temps une certaine tiédeur régnait dans cette Section. Elle avait bien un journal qui reproduisait ses recherches ; mais il ne paraissait que fort irrégulièrement : de là peu de notoriété. On le déclara mensuel, sous le nom de *Journal de Médecine de l'Ouest*, et il parut avec régularité ; dès lors tout changea : on y prit intérêt, et la voie des échanges et des abonnements en fit, en peu de temps, une feuille estimée. M. Vignard jeune, dans la note qui sert de préface au recueil, déterminant le but de cette publication, dit judicieusement : « Ne voyez-vous pas qu'au bout de quelques années un semblable journal

présenterait le tableau aussi satisfaisant que possible des conditions médicales de la contrée, et que, chacune des grandes circonscriptions dont se compose la France ayant un semblable recueil, il suffirait de le compulser pour avoir une géographie médicale complète du pays tout entier? » Or, la *Gazette Médicale,* dès le mois de mai, faisait au journal de votre Section de Médecine un accueil chaleureux. C'est que déjà, en ce moment, elle était à même d'y lire plusieurs mémoires d'une grande portée, dus aux recherches de MM. Malherbe, Vignard aîné, Aubinais, Joüon, Letenneur, Barthélemy, Hélie, Trastour, Laënnec, Abadie, et un extrait du rapport de M. Pihan-Dufeillay à M. le Préfet sur l'épidémie du choléra à Nantes. La *Gazette Médicale* peut s'assurer que depuis lors le *Journal de Médecine de l'Ouest* a tenu ce qu'il avait promis.

M. Pihan-Dufeillay s'était, dans son rapport à M. le Préfet, arrêté sur la question si importante de la contagion du choléra. M. le docteur Petiteau (des Sables) a transmis des observations faites sur sa localité et a confirmé l'opinion de M. Dufeillay sur cette question ; toutefois, il refuse d'admettre avec ce dernier que la température élevée soit une des conditions infectieuses du choléra.

Les observations de ces deux médecins les conduisent à pouvoir prescrire par quelle hygiène on peut éviter l'infection cholérique. Quant aux moyens thérapeutiques, malgré les investigations soutenues de la science, ils sont, hélas ! complètement incertains.

Pourtant on s'accorde à proclamer que de véritables conquêtes ont été faites de nos jours dans le domaine de la thérapeutique, et, ainsi que le disait dernièrement devant vous M. le docteur Saillard, un souffle de rénovation a passé sur la matière médicale. Que de substances, les unes négligées, les autres ignorées, ont été acceptées

enfin ! Rien que d'avoir renoncé aux remèdes compliqués qui avaient un si grand succès dans l'ancienne médecine, quel pas ! L'ognon cru, par exemple, renferme un principe curatif très réel. M. Trastour, dans votre Section, en faveur de ce médicament, a soutenu beaucoup de faits de sa propre expérience ; et M. Letenneur, à ce propos, a rappelé les recherches de M. Serre (d'Alais), de Chrétien (de Montpellier), et a fait l'historique de la question.

Arguant du petit nombre d'opérations faites chez nous, on a quelquefois accusé la chirurgie française de pusillanimité ; ne s'est-on point trompé ? Lorsque l'affection est incurable par les voies ordinaires de traitement, nous savons, à l'aide de la chirurgie, marcher à la destruction radicale du mal. M. Letenneur a eu l'honneur de faire à Nantes un premier essai d'ovariotomie, tentative profondément intéressante que l'habile docteur a eu raison de raconter avec détail dans le journal de sa Section, et qui, si elle n'a pas réussi à sauver les jours du malade, éclaire du moins la route et la pratique de l'art chirurgical.

Ajoutez à cela la note de M. Rouxeau sur les cautérisations dans les affections diphthéritiques et sur quelques points encore incertains de la physiologie féminine, de curieuses études cliniques, et des réflexions sur le traitement des dyspepsies, par M. Malherbe, les travaux de MM. Kirchberg, Andouard, Herbelin, Vignard aîné, Vignard jeune ; et je vous aurai rappelé ce qu'a fait votre Section de Médecine.

SECTION DE COMMERCE, AGRICULTURE ET INDUSTRIE.

M. Poirier vous a rendu compte d'un livre de M. Gautier, intitulé *Trente années d'agriculture pratique,* livre où l'auteur a voulu condenser les enseignements les plus précieux, çà et là disséminés. La manière dont M. Gautier

a compris son sujet décèle un esprit orné : il voit, dans le bel art de l'agriculture, et la loi qui s'impose à la vie humaine et l'œuvre de mérite supérieur pleine de promesses et de consolations. Il fait plus que comprendre, il aime l'agriculture. C'est surtout un praticien : son expérience s'est exercée dans un domaine du canton de Nort, qu'il dit avoir élevé de la cinquième classe à la première. Il a beaucoup lu, beaucoup observé, il a voyagé en Belgique, en Angleterre, et de ce qu'il a appris il a fait chez lui l'application.

M. Poirier, souvent élogieux pour M. Gautier, ne manque pas de lui adresser à l'occasion des reproches où ses connaissances scientifiques le mettent fort à l'aise. « On pourrait, dit-il, critiquer l'auteur d'être allé si loin étudier des méthodes d'amendements pour les appliquer dans notre département. Les amendements, on ne doit pas l'ignorer, doivent varier avec la nature du sol, lequel dépend lui-même de la constitution géologique de la contrée. Or, les départements du nord de la France, qu'il cite particulièrement, sont d'une formation géologique tout-à-fait différente de celle de notre département ; ce qui se fait dans les premiers ne peut être appliqué chez nous sans de profondes modifications. Il eût été meilleur, il nous semble, de demander des enseignements plus près de nous, là où, les conditions étant identiques, l'agriculture est en progrès réel depuis longtemps déjà. »

L'auteur de *Trente années d'agriculture pratique* se charge d'indiquer quels sont les points principaux de son traité ; ce sont les suivants : — 1° tout ce qui constitue l'économie rurale et domestique ; 2° la production des végétaux et des animaux qui servent à nourrir et vêtir l'homme ; 3° le moyen de tirer le parti le plus avantageux des capitaux consacrés à l'agriculture.

Le développement de ces trois ordres de considérations

est suivi d'une nouvelle empruntée à Mathieu de Dombasle. Ce morceau littéraire ne satisferait en aucune façon l'esthétique des filles de M. Gorgibus, qui, comme on le sait, « veulent des aventures, des rivaux qui se jettent à la traverse d'une inclination établie, les persécutions des pères, les jalousies conçues sur de fausses apparences, les plaintes, les désespoirs, les enlèvements, et ce qui s'ensuit. » Cette nouvelle est tout simplement intitulée *La richesse du laboureur;* et elle a pour héros un honnête garçon très pauvre qui, grâce à son énergie et à son intelligence, parvient à se créer une aisance honorable. C'est très naïf, point mouvementé, nullement romanesque, et le but n'en est que mieux atteint. Un écrivain de talent, mort depuis une vingtaine d'années, et dont le nom vous est connu, passait quelques mois dans ses terres ; pour donner à son séjour à la campagne une tournure quasi-patriarchale, il réunissait, le soir, autour de son foyer, les gens des fermes voisines, et leur lisait quelques-unes de ses productions dans le goût d'alors. Par esprit d'obéissance, les braves gens écoutaient sans bâiller le plus longtemps qu'ils pouvaient, puis, peu à peu, s'endormaient. Entrait parfois, durant ces lectures, un gaillard très-futé, imagination vive, féconde en contes lugubres ou drôlatiques que souvent elle inventait, gosier facilement ouvert aux chansons, esprit en éveil, instruit des nouvelles, et sachant toujours le prix des blés et du vin. Il entrait, tout le monde se réveillait aussitôt. — M. Gautier, on le voit, a bien choisi sa nouvelle.

Elle est essentiellement pratique aussi l'étude dont M. Renoul père vous a lu dernièrement une partie, primeur offerte au goût d'un public sympathique. C'est l'*Histoire du Tribunal consulaire à Nantes.*

En 1560, le chancelier de l'Hôpital, dans l'édit qui créait la mairie de Nantes, disait en parlant de notre ville : « Les affaires du lieu y sont si mal dirigées, conduites,

policées, gouvernées, que les marchands étrangers se refroidissent de jour à autre d'y trafiquer et négocier. » C'était promettre le remède. En 1564, un nouvel édit fonda chez nous la justice consulaire, qui fonctionnait depuis un an à Paris; et, l'année suivante, un juge et deux consuls furent nommés. La séparation des juridictions était nécessaire, tout le monde l'avait réclamée; mais avec le bon sens des commerçants les plus mesquines préoccupations se trouvaient aux prises : un conflit s'éleva entre le Tribunal consulaire et les autres juridictions, et dura longtemps.

M. Renoul commence son livre par des considérations générales sur le commerce et l'esprit qui le doit animer, et fait voir qu'il en a longtemps médité les principes. Il recherche ensuite les premiers vestiges de tribunaux de commerce dans notre ville; et ici me revient en mémoire comment, à propos de cette question, s'éleva, dans une de nos séances, entre M. Dugast-Matifeux et M. Rénoul, une discussion courtoise et très digne de votre compagnie.

L'urgence et la célérité ont dû faire sentir de très bonne heure l'utilité d'une juridiction peu formaliste. Or, au pied des murailles de notre cité, derrière l'évêché, fut trouvée, en 1580, une pierre que l'on présume avoir été placée dans le mur d'enceinte, vers le IIe ou le IIIe siècle, pierre portant une inscription abrégée que l'on complète de différentes manières. La façon dont M. Renoul rétablit ce texte lui permet de penser, contrairement à l'opinion de M. Dugast-Matifeux, qu'un tribunal de commerce fut élevé à Nantes par les Romains. C'est sur ce rétablissement du texte véritable et sur son interprétation que s'éleva la discussion de nos deux savants collègues.

L'étude de M. Renoul n'est pas terminée encore; mais l'activité que son goût des questions historiques et commerciales lui fait sans cesse déployer nous donne l'espérance qu'il ne tardera pas à compléter son ouvrage.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES.

La plupart des travaux de cette Section pourraient servir de complément aux études de M. Gautier sur l'agriculture. Le semeur n'a pas seulement à creuser la terre et à y enfouir la graine; cela fait, bien des inquiétudes viennent l'assiéger. Les animaux sont là tout prêts à dévorer les promesses de la moisson. M. Pradal, fort à propos, continue ses recherches sur *les insectes nuisibles et les insectes utiles.*

La plupart des faits qu'il nous rapporte sont dus à son expérience; et ceux qu'il emprunte aux auteurs, il les contrôle le plus souvent par ses observations. Il insiste sur les insectes de nos pays, mais il ne s'y arrête pas, et cherche à faire sortir la lumière des récits comparés des voyageurs.

D'après Sparmann, il nous parle très longuement des termites, espèce omnivore, destructrice de toute végétation, mais prodigieusement intelligente. Ces insectes vivent en société, bâtissent des édifices ornés de galeries, font la guerre et créent des colonies. Ils ont des travailleurs et des soldats; mais chaque nid renferme cent travailleurs pour un soldat. M. Pradal nous fait pénétrer dans la vie intime de ces insectes; et son récit devient particulièrement curieux, lorsqu'il nous les montre allant fonder une colonie. Sparmann traversait une forêt; il entend une rumeur bizarre, et aperçoit, sortant de terre, une troupe de termites. Le défilé s'effectue, les soldats protégent les ouvriers dans leur marche; d'autres, posés sur les feuilles de quelques plantes (les musiciens sans doute!) font entendre un bruit auquel l'armée répond par un sifflement.

C'est avec une sorte de passion que M. Pradal poursuit ses études sur les insectes; il y semble attiré non-seulement par l'utilité de son sujet, mais encore par le charme étrange

de ce monde. Ce charme puissant, bien d'autres avant lui l'ont éprouvé, et l'illustre Swammerdam, du jour où il put pénétrer dans ces régions mystérieuses, s'y confina exclusivement. Quel spectacle, en effet ! L'insecte a des traits de ressemblance avec l'homme ! il vit, il sent comme lui, il aime, il a un cœur ! Partout dans la variété l'unité du plan divin ! Ces observations accablèrent Swammerdamm, et les préoccupations qu'elles firent naître en lui l'accompagnèrent jusqu'au tombeau.

M. le docteur Viaud-Grand-Marais, qui a déjà communiqué à cette Section une étude sur les mœurs des vipères indigènes, vous a lu en séance générale un travail sur *les couleuvres de la Loire-Inférieure et de la Vendée.* De ces couleuvres, aucune n'est dangereuse à l'homme ; elles lui sont même utiles en détruisant les insectes. Cependant elles sont redoutées des paysans, et, à cette occasion, M. Viaud-Grand-Marais nous retrace les croyances quasi-légendaires des habitants des campagnes relatives au cocatris, formidable et très fabuleux serpent, dont le regard fascinateur causerait la mort. Il serait tué par son propre charme, quand on peut le forcer à se voir dans une glace polie. Il faut bien, aux champs, les soirs d'hiver, quand souffle le vent ou tombe la neige, un peu de fantaisie qui délasse de l'aride journée.

Connaissez-vous une plante qui, l'automne, après les vendanges, montre dans nos prairies sa jolie fleur allongée et pâle ? Son nom scientifique est colchique ; elle renferme un poison violent. De cette plante dont on ignorait l'orgonogénie, M. Andouard a fait une monographie complète ; il vous en a lu une partie. Ce travail est accompagné d'une série de dessins exécutés avec une grande exactitude ; en 1866, quoique encore inachevé, au congrès pharmaceutique de Lille, il a mérité à son auteur une médaille d'argent. Dans cette monographie, il est démontré, contrairement

à ce que l'on pensait, que la fleur du colchique ne précède pas les feuilles, et que le complet développement de cette plante est de trois années.

M. Ed. Dufour vous a lu des notes sur deux points de science d'un intérêt très élevé. La première exposait *la diversité d'influence des couleurs du spectre solaire sur la respiration des végétaux,* et, nous parlant des récentes découvertes faites en ce sens par M. L. Cailletet, nous montrait qu'on y aurait pu être conduit par la seule application de la théorie des couleurs de Newton. La seconde note vous entretenait de l'*attraction moléculaire;* et de conséquences tirées de cette loi et conformes à l'expérience, elle arrivait par degrés à laisser voir comme admissible l'hypothèse qui influa tant sur les chercheurs du moyen-âge, l'hypothèse d'une matière unique diversement groupée.

Ici, Messieurs, je dois vous annoncer que notre ville, voulant récompenser le mérite de M. Dufour, l'a nommé conservateur-adjoint de son muséum d'histoire naturelle.

SECTION DES LETTRES.

J'aurais désiré vous entretenir de la lecture que vous a faite M. le docteur Foulon sur *la nature et les limites des fonctions de l'état dans la société moderne* et analyser le mémoire de M. G. Demangeat sur les *Conjugaisons françaises ;* mais je ne puis vous parler de ces deux intéressants travaux dont je n'ai pas eu les manuscrits entre les mains.

M. Biou a largement contribué à l'intérêt de vos séances. Ses remarques sur le mouvement des idées actuelles étudié dans les revues françaises et étrangères et surtout son analyse de *Don Fatutto,* roman de Paul de Musset, vous ont montré en lui un esprit érudit et un goût délicat. M. Biou, en outre, est poète : car c'est de la poésie cette

nouvelle en prose intitulée *Un souvenir du jour des morts.*

Le soir est venu, tout est clos ; une femme âgée veille au coin du feu, évoquant des images chéries ou écoutant la bise qui pleure. — Ce qui est passé ne reviendra plus jamais. Si du moins celui qui lutte au loin sur les flots, mon fils bien aimé, était en sûreté ? Mais l'ouragan souffle terrible ; la tempête doit rugir là-bas sur l'Océan. — Ainsi de la pauvre vieille la pensée s'égare où est son cœur. En ce moment la fenêtre est heurtée, puis ouverte ; un oiseau entre transi de froid, affolé par le vent. — Mon fils est mort ! — a crié la pauvre femme..... Il était mort en effet.

M. le docteur Rouxeau vous a lu une analyse de la pièce d'A. Dumas fils, *les Idées de Mme Aubray*. Cette étude ne doit pas être considérée isolément, car les nombreuses critiques de M. Rouxeau renferment toutes un même esprit philosophique qui en font un ensemble complet. Qu'un jour il vienne à notre collègue la pensée de les réunir en volume et de leur donner en guise de préface son discours sur l'*Influence de la femme dans la société,* il offrira au public qui réfléchit une œuvre ayant son unité. Chacun sait combien M. Rouxeau aime et comprend les lettres ; mais — et c'est ici un éloge que nous faisons, — il les aime et comprend à sa manière. Dans un livre, il recherche avant tout les traits qui révèlent d'une façon significative la vie intime de la société. Là, médecin encore, il cherche quelle est la santé morale de l'époque, et, parmi les éléments de l'émotion littéraire, de préférence il interroge l'élément féminin. « Les femmes ont toujours été, nous dit-il, le thermomètre de la civilisation ; c'est à leur cœur qu'il faut sentir battre le cœur de la société. » Partant, avec le plus grand soin, dans les *Idées de Mme Aubray,* il examine, il analyse, — il dissèque, pourrions-nous dire,

— le caractère de Jeannine. Mais tout sévère qu'il soit, il ne lui fait point porter la plus grande part de responsabilité. Elevant même sa critique par degrés à la hauteur d'une thèse générale, il repousse les déclamations d'un sot pharisaïsme et ouvre à la faute la porte de l'espérance.

A côté de M. Rouxeau citons M. A. Caillard ; ses travaux sont nombreux. Il nous a donné une intéressante analyse d'un livre intéressant de M. de Courmaceul, intitulé *Histoire de la ville et de l'abbaye de Saint-Amand.* « Les faits bien groupés de l'histoire particulière de Saint-Amand, dit le critique, se rattachent par des liens nombreux à l'histoire des Gaules et de la France ; le but de l'œuvre est donc atteint, et nous souhaitons à toutes les villes de trouver des historiens aussi laborieux et aussi érudits que M. de Courmaceul. »

M. A. Caillard a contribué par ses traductions à nous faire mieux connaître les deux poètes étrangers Henry Wadsworth Longfellow et Christian Gellert.

L'américain Longfellow est une âme fortement trempée ; et des sources où peut puiser l'inspiration, aucune ne lui est fermée. Ce qui domine en lui, c'est le sentiment puritain et l'amour de la liberté ; il descend en droite ligne de cette race d'hommes que la discipline de la mère patrie n'a pu dompter. Il est abolitioniste comme Washington, Franklin, Jefferson, Théodore Parker, John Jay, William Channing, et, dans des strophes adressées à ce dernier, il a prédit en termes éloquents les troubles que devaient, aux Etats-Unis, susciter l'esclavage. C'est lui qui a fait ce magnifique morceau, véritable Marseillaise de l'idéal, la ballade d'Excelsior. Rappelez-vous-la.

Sur le sommet des Alpes descend la nuit ; les glaciers brillent, le torrent gronde ; un jeune homme gravit la montagne en tenant dans sa main une bannière sur laquelle est écrite cette étrange devise : Plus haut ! Il

monte à travers les escarpements de la montagne et les ténèbres et la neige; il monte l'œil étincelant. Tout lui conseille de s'arrêter, et les voix amicales de ceux qu'il rencontre, et l'obscurité croissante, et ses forces qui s'épuisent; il monte toujours en répétant: Plus haut! — et se perd dans l'ombre... L'aube renaît. Tout-à-coup les moines de Saint-Bernard entendent un cri : ils trouvent, à moitié enseveli sous la neige, inanimé, mais beau encore, le jeune homme serrant sa bannière dans sa main, sa bannière qui porte cette étrange devise : Plus haut! — Voilà cette ballade d'Excelsior réduite à son squelette.

Longfellow considère la vie comme un combat. Rien ne nous paraît plus énergique que les strophes suivantes, empruntées à son *Psaume de la Vie :*

« Ne me dis pas, ô psalmiste, dans tes chants désolés : — La vie n'est qu'un vain songe! car elle est morte l'âme qui dort, et les choses ne sont pas ce qu'elles semblent.

La vie est réelle! la vie est sérieuse! et le tombeau n'est pas son but; — poussière, tu retourneras en poussière, ce mot n'a pas été dit de l'âme.

Ni jouir! ni souffrir! Telle n'est pas la fin de l'homme et telle n'est pas sa voie; mais agir! — agir, pour que chaque lendemain nous trouve plus avancés que la veille.

L'Art est long, et le Temps fuit; et nos cœurs, bien que fermes et vaillants, toujours, comme des tambours drapés, battent vers le tombeau des marches funèbres.

Dans ce vaste champ de bataille du monde, dans ce bivouac de la vie, ne te laisse pas traîner comme un muet bétail! Sois un héros dans la mêlée.

Ne compte pas sur l'Avenir, malgré ses charmes! laisse le Passé mort ensevelir ses morts! — Agis, agis dans le Présent vivant, conseillé par ton cœur, et protégé par Dieu! »

Gellert, le fabuliste, né en Saxe en 1715, est la

seconde figure d'écrivain que nous a dessinée M. Caillard. C'est une sorte de Lafontaine allemand très aimé de ses compatriotes, et que lisent les artisans et les laboureurs. En Allemagne, grâce au développement de l'instruction primaire, il y a réellement, ce qui nous manque encore en France, une littérature populaire : l'humour, l'esprit et le bon sens enjoué de Gellert en ont fait l'un des poètes du peuple.

Voici une fable qui donnera une idée de sa manière :

D'un air mystérieux Strephon se présente chez Crispin, et en entrant examine tantôt Crispin, tantôt ses parents.

On lui présente une chaise ; d'un simple geste il remercie de cette politesse, il se tient debout, se tait, et dit assez par son silence combien est grave l'événement qui vient de se passer.

— « Qu'est-il donc arrivé, monsieur? Parlez, de grâce! nous sommes seuls! Qu'y a-t-il? » Toutes les questions sont vaines ; il répète mystérieusement : — Non.

Apprends ici, jeunesse imprudente qui parles si haut de tout, apprends de Strephon cette grande vertu, — la discrétion.

Enfin, — après avoir d'abord adjuré Crispin de taire à jamais ce qu'il va lui révéler, il lui glisse ces mots dans l'oreille : — « Le roi vient de partir pour la chasse. »

N'est-ce pas copié sur nature? Cet homme mystérieux, toujours prêt à révéler un grand événement, de lui seul connu, ne l'avez-vous pas rencontré? — Gellert a intitulé sa fable : *L'Homme aux Secrets.*

Moi-même j'ai essayé, Messieurs, de fournir un aliment à vos habituelles lectures, et je vous ai lu deux nouvelles inédites : L'*Insomnie d'Isaac* et la *Fête de Madeleine.* Je les cite pour mémoire. Mais ce que je ne puis passer sous silence, c'est l'accueil empressé qui a été fait par vous à ma *Légende rustique,* et l'intérêt dont vous l'avez accompagnée depuis l'heure où je vous en communiquai un morceau ; ce que je ne puis passer sous silence, c'est la confiance

amicale que M. Ed. Dufour a mise dès le principe dans les destinées de mon poëme, c'est la critique si bienveillante de M. Biou sur mon livre, c'est la pièce de vers qu'à son sujet m'a adressée M. Rouxeau, et qu'il vous a lue déjà. Cette pièce de vers, je voudrais la rappeler ici tout entière, l'heure qui vole me force à me borner à cet extrait :

Que d'autres, fatigués d'une lutte incertaine,
Déserteut ; sûr de toi, tu n'as pas désarmé ;
Mais au nom du *devoir* saintement proclamé,
Athlète plein de foi, t'es jeté dans l'arène.
Qu'ils aillent loin de nous, ces rimeurs déclassés,
Prostituer leur verve à toutes les ordures ;
Qu'ils aillent loin de nous, flatteurs intéressés,
Elever des autels à leurs propres souillures.
Les suive qui voudra, je ne les suivrai pas.....

Poète, j'aime mieux m'égarer sur tes pas,
J'aime mieux visiter la chaumière où s'abrite
D'un travail sans rival le noble vétéran ;
Les bosquets frémissants qui parfument le *Gîte*
Où quelque frais amour éclot tout frissonnant ;
Suivre les deux amants sous la sombre verdure,
Voir le bonheur de *Pierre*, ouïr le doux murmure
Que sa *Rose* éperdue écoute en rougissant.

Dis-moi de *Gabriel* l'ivresse et l'agonie,
Le parjure prévu, les remords d'*Herminie*
Sanglottant au chevet du martyr expirant....
Ah ! si pour vous que ronge ouvertement le vice,
Si pour vous, désœuvrés, fidèles du veau d'or,
L'amour n'est qu'une orgie, un jouet, un caprice,
Pour d'autres, sans appel il décide le sort.
Sous l'amour, chez ceux-ci, gronde en secret l'orage,
Pour eux, c'est tout ou rien, le port ou le naufrage....

Pour ces marques d'affection, recevez, Messieurs, mes remerciements sincères, et, puisque l'occasion se présente,

qu'ils soient remerciés aussi tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressèrent aux premiers pas de mon livre, tous ceux qui, dans leurs lettres, dans leurs vers, dans les journaux, dans les revues, ont témoigné, tantôt élogieux et tantôt sévères, leur sympathie à *La Légende rustique.*

M. Dugast-Matifeux vous a lu deux notices : l'une sur Proust de la Gironière, doyen de la Chambre des Comptes de Bretagne, et continuateur de l'historien Travers, l'autre sur Garcie Ferrande.

Au commencement du XVIe siècle, à Saint-Gilles-sur-Vie, bourgade de la Vendée, voisine de la mer, demeure un marin fort avancé en âge, lequel, de race espagnole, a longtemps voyagé. Il s'appelle Garcie-Ferrande. Il a beaucoup vu, et la vieillesse est conteuse. Heureusement, pour l'écouter, se trouve près de lui un jeune marin, son filleul, nommé Pierre Ymbert ; c'est à ce dernier qu'il dédie un livre intitulé *Le Grand Routier de la Mer.* « Pierre Garcie, *alias* Ferrande, à Pierre Ymbert, mon fillol et chier amy, salut perdurable. Quand je considère, mon fillol et très loyal amy, les grands perils et dangers qui sont es-undes et gouffres marins, les queulx, par la grâce de Dieu tout puissant, j'ai évités et fouis avec grands peines et labeurs, j'ai voulu, pour toi soubvenir, composer ce présent livre. » Dans ce livre se trouve tout entier le vieux marin : cette loyale physionomie rappelle un peu par sa franchise l'excellent oncle de Tristam Shandy. Là d'ailleurs se borne la ressemblance ; car une tendance accusée à la satire, la préoccupation du bien parler, et une grande confiance en soi, se montrent dans Garcie-Ferrande. Il s'estime, et ma foi ! il a raison : car il est homme d'action, de pensée et d'esprit.

Sa raillerie est parfois très amère. Dans ses voyages, ayant sans doute été fort mal reçu à l'Ile-d'Yeu, il en parle

de la sorte : « Et ce rocher est enfermé toujours de mer, et y a grosse garde, tant de jour que de nuit, et les gardes du lieu sont gros raviers, palliers, abrans, hyraignes, roy-langousts, langoustes, grandes macres et grosses jambes, et sont par dessus tous les gros burgaulx, avec leurs cors (cornes), courans jusques à la symme dudit rochier, et illec font le guet. Et nuel, sans le congié dudit seigneur, n'oseroit entrer dedans, car il seroit dévoré de ces cruelles bestes inhumaines et d'autres monstres marins. » A quoi fait-il allusion ici ? Ne serait-ce pas à l'abominable droit de bris et de naufrage ? Cela est d'autant plus probable que l'abolition de ce droit semble le principal souci de son *Grand Routier*. Dans les renseignements géographiques sur les mers connues alors, dans la vraie route pour aller en la rivière de Loire, — où l'on voit les difficultés et les dangers de cette navigation, et où se trouvent en grande partie les noms des localités que nous connaissons aujourd'hui, — on aperçoit un praticien habile ; mais ce qui fait de Garcie-Ferrande l'homme qu'il était véritablement, un homme au cœur chaud et généreux, c'est la manière dont il cherche, dans son *Grand Routier*, à signaler, à flétrir, à détruire, suivant ses forces, l'odieux droit de naufrage et de bris.

Il reproduit dans son livre, imprimé pour la première fois en 1520, les Rôles d'Oleron ; mais là, au lieu de 28 articles comme dans le manuscrit de 1454 reproduit par Dom Morice, il y a 46 articles. Et ces articles, ajoutés par Garcie-Ferrande au texte primitif, à quoi ont-ils trait ? Au droit de bris et de naufrage : « Itelles manières de gens plus inhumains, plus cruels que les chiens et loups enragés, doivent être mis en la mer et plongés tant que soient demi morts ; et puis les tirer dehors et assommer, comme on ferait un chien ou loup. » Il parle là des pilotes

qui, poussés par les seigneurs, fourvoieraient traîtreusement les navires. Or, ces préoccupations juridiques ne furent pas vaines : peu de temps après sa publication, le *Grand Routier* fut traduit en Anglais par William Coppland sous le titre de *The Rutter of the Sea ;* dès 1543, l'ordonnance de François Ier, après son mariage avec Claude de France, sanctionne la philosophie de Garcie-Ferrande ; la jurisprudence des arrêts la consacre ; et enfin l'ordonnance de 1681 prononce la peine de mort contre les violateurs de la propriété et de l'humanité tirant profit des bris et du naufrage.

Cette figurine, on le voit, n'est pas sans beauté. Tout obscur que soit le vieux marin, il est un initiateur, un précurseur ; il est allé vers la justice. Et c'est un spectacle vraiment consolant que celui qui nous montre un humble praticien, isolé dans une bourgade, plein de bon sens d'ailleurs et de cœur, et parvenant à l'aide de ce cœur et de ce bon sens, à recueillir et à répandre les principes d'un avenir meilleur.

J'ai terminé ma tâche, et suis heureux de finir sur cette impression salutaire qui laisse entrevoir pour chacun de nous la possibilité d'agir, et d'agir efficacement. Chaque homme qui aime le bien est semblable au laboureur qui sème la graine féconde : tout sans doute ne germera pas, peut-être le froid et le vent brûleront-ils une partie de ce qui aura levé ; et pourtant des jours viendront où le soleil, glissant radieux sur la verdure des champs, préparera la joyeuse moisson.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES PRIX

SUR LE

CONCOURS DE L'ANNÉE 1867

PAR LE SECRÉTAIRE

M. VALENTIN VIGNARD,

Docteur en médecine.

MESSIEURS,

Les fonctions de votre Secrétaire-Adjoint sont, en vérité, fort délicates : apprécier exactement et sans idée préconçue, les travaux qui prétendent à vos suffrages, distribuer l'éloge et le blâme dans une juste mesure, exprimer ses jugements dans un langage approprié au sujet : telle est la tâche que vous lui imposez chaque année. Pour la remplir à son honneur et à votre satisfaction, il lui faudrait un ensemble de qualités précieuses, bien rarement réunies chez un seul. Car, qui peut se flatter de posséder à la fois une impartialité froide et sûre d'elle-même, un jugement sévère et sain, des connaissances approfondies sur mille sujets variés, enfin, la possession pleine et entière de sa langue. Et pourtant, ces qualités, votre Secrétaire en a

besoin pour que son rapport soit vraiment digne de vous. Ceux qui m'ont précédé à cette place, vous ont brillamment démontré qu'aucune ne leur était étrangère. Quant à moi, qui voudrais bien m'attribuer les mêmes mérites, mais qui m'en sens indigne, je me rassure, en me persuadant que cet auditoire appréciateur si fin des choses de l'esprit et qui consent à me prêter sa bienveillante attention, usera d'indulgence à l'égard de votre Secrétaire dont le travail est accru par la faiblesse des mémoires envoyés au concours. D'ailleurs, à cette heure avancée, je me hâte de vous dire que je ne prétends point abuser de votre complaisance : mon discours, à défaut d'autres mérites, aura du moins celui de la brièveté.

Ma tâche, il faut l'avouer, aurait été bien plus facile, si les concurrents de cette année avaient présenté des travaux d'un mérite réel, incontestable ; je n'aurais eu, alors, qu'à marcher en avant, sans embarras, sans crainte, soutenu à chaque pas par ceux-là mêmes dont j'aurais jugé les œuvres. La vigueur de leurs conceptions aurait suppléé à la faiblesse des miennes; guidé par eux, je n'aurais pu faire de faux pas, et je serais arrivé sans encombre jusqu'à ma conclusion, pour distribuer les couronnes à ceux qui m'auraient si bien servi. Malheureusement, peu de travaux sont parvenus à votre commission, et, dans ce petit nombre, il n'en est pas un qui lui ait paru digne d'une distinction honorifique.

Toutefois, elle n'a pas cru devoir supprimer son rapport annuel. La tradition qu'on doit toujours respecter, quand elle est respectable, s'opposait à cette suppression. D'un autre côté, si les travaux envoyés au concours n'ont pas eu assez de mérite pour obtenir une récompense, au moins ont-ils eu celui de l'avoir briguée. Et cela seul imposait à vos commissaires, le devoir d'expliquer publiquement les

raisons de leur sévérité, puisque l'indulgence ne leur était pas permise. On doit condamner celui qui pèche contre les lois du goût et de la raison, mais on doit se garder d'ajouter au chagrin de l'insuccès les amertumes d'un apparent dédain.

D'ailleurs, Messieurs, et je m'empresse de le dire, ces travaux méritent mieux que votre indifférence. Si leurs défauts l'emportent sur leurs qualités, il n'en est pas moins vrai que ces qualités existent et qu'elles ont droit à votre considération et à votre examen.

Des trois mémoires qui vous ont été envoyés, aucun ne répond à une des questions précisées dans votre programme, mais tous se réclament pour avoir droit à une récompense, de cet article dans lequel vous vous engagez à couronner, s'il y a lieu, le meilleur travail qui vous sera adressé sur une question de littérature, de morale ou de sciences. Vous n'avez pas voulu, en effet, imposer de limite à l'activité intellectuelle ; vous avez pensé que, dans toutes les parties du savoir humain, il restait encore de vastes plaines incultes, et qu'il était bon d'encourager tous ceux dont le travail, quel qu'il soit, parviendrait à soulever un coin du voile qui nous cache encore tant de mystères.

L'appréciation d'un travail littéraire ou scientifique doit porter, en premier lieu, sur l'ensemble des idées, sur leur degré d'originalité et de profondeur ; en second lieu, sur la manière plus ou moins ingénieuse dont elles sont exprimées ; en un mot, l'examen doit être dirigé sur le fond et sur la forme, car ce sont là les éléments de toute œuvre sérieuse ; et nul ne peut ni ne doit aspirer à l'honneur d'être récompensé par vous, s'il n'a occupé toutes les forces de son intelligence à les découvrir et à se les approprier. Loin de nous cependant la pensée de vouloir mettre au même niveau le fond ou la forme, l'idée ou le

mot qui l'exprime. Pour nous, sans conteste, l'idée doit tenir la première place, et le mot ne doit occuper qu'un rang secondaire, malgré son absolue nécessité. L'idée, en effet, c'est l'homme tout entier ; le mot n'est que le vêtement qui le recouvre. Et pourtant, ceux qui font du travail de la pensée leur occupation habituelle, savent combien il est parfois difficile d'exprimer en beau langage les idées que la réflexion suggère, et tous les jours leur apportent la preuve qu'il existe de nombreuses exceptions à cette règle de Boileau :

> Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement,
> Et les mots pour le dire arrivent aisément.

Une œuvre de l'esprit doit donc avant tout, pour mériter vos suffrages, briller par l'abondance, la force, l'originalité des idées ; et si à ces qualités se joint un style approprié au sujet, vous vous empresserez de couronner l'auteur d'un ouvrage si près d'atteindre à la perfection. Mais si, au contraire, les idées manquent, si le peu d'élévation d'esprit de l'auteur se trahit à la vulgarité de ses conceptions, il aura beau avoir en partage toutes les grâces du style, accumuler toutes les richesses d'un langage brillant et coloré, il ne saura tromper votre jugement, et vous l'éloignerez impitoyablement de la liste de vos lauréats. Car vous exigez que toute œuvre d'art ait pour but la consécration d'une idée, et vous repoussez comme attentatoire aux progrès de l'humanité cette théorie qui veut que l'art cherche en lui-même son but et sa fin.

Voyons maintenant si les mémoires qui vous sont parvenus ont été composés suivant les principes que nous venons d'indiquer et qui doivent, selon nous, dominer les productions de l'intelligence.

Le premier mémoire a pour titre : *Avantages, amour, utilité du travail.* Il est précédé de deux épigraphes : l'une est cette phrase de Voltaire : « Forcez les hommes au travail et vous les rendrez heureux. » L'autre est l'extrait suivant d'un discours de M. Duruy, ministre de l'instruction publique : « La société d'autrefois était encore sous la malédiction du premier jour. Le travail y était regardé comme un châtiment, et, pour cette brillante noblesse qui donnait si gaîment sa vie à l'Etat, mais qui ne voulait lui donner ni son intelligence ni ses loisirs, travailler, c'était déroger. C'est le travail, au contraire, que la société aujourd'hui aime, honore et récompense. Elle a brisé les liens qui l'enchaînaient, et après avoir assuré à l'ouvrier la liberté de produire, elle s'ingénie à lui fournir encore les moyens de produire plus et mieux avec moins de fatigues et plus de profit. Ce n'est pas l'utile seulement qu'elle lui donne. Pour lui, les cités s'embellissent ; l'air, la lumière et, par conséquent, la santé pénètrent en des lieux où le soleil n'était jamais descendu. »

L'auteur, à l'exemple du ministre, pose en principe que le travail est un châtiment imposé à l'homme par le Seigneur, depuis la chute d'Adam ; d'où il conclut avec logique que personne ne peut impunément s'y soustraire sans se déclarer en révolte ouverte contre Dieu. Il cherche ensuite à démontrer que l'oisiveté est un tourment et le travail un trésor ; que le travail et le talent obtiennent ici-bas leur récompense et leur sanction ; qu'enfin, le travail donne sûrement une existence agréable : toutes propositions dont on admet communément la vérité, bien que cependant il serait facile de faire voir qu'elles ne sont point aussi généralement vraies que l'auteur le pense. Trop d'exemples, en effet, viennent nous prouver qu'on peut passer toute sa vie dans le malheur ou la misère, malgré le travail le plus

assidu et le talent le plus incontestable. Si ces deux conditions suffisaient pour mener au bonheur, chacun voudrait les remplir : l'intérêt personnel aidant, la vertu régnerait sur la terre et tout serait au mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Par malheur, il n'en est point ainsi ; et sans vouloir prendre tout du mauvais côté, il faut bien avouer que la société où nous vivons est loin d'offrir l'idéal de la perfection.

Non, il ne faut point dire que le travail soit nécessaire et suffisant pour donner une existence agréable ; car une telle croyance entraînant avec elle un immense cortége de déceptions, le découragement viendrait bientôt ; et, à sa suite, l'oisiveté avec tous les vices qu'elle engendre. Il est dangereux de cacher la vérité à ceux qu'on veut instruire ; l'homme est déjà trop porté par sa nature à se faire illusion sur la réalité des choses pour qu'on laisse échapper une occasion de le rappeler à la vérité, quelque dure qu'elle soit.

Mais si le travail ne trouve pas sa sanction dans le bien-être qu'il procure, où doit-on la chercher ? Car, enfin, le travail n'a rien d'attrayant par lui-même, et il est important de savoir quel en est le but, quelle en est la fin.

C'est ici, Messieurs, qu'il devient nécessaire de s'élever au-dessus de la considération égoïste de l'individu pour arriver à la contemplation de cet être collectif dont tous tant que nous sommes, nous formons les organes élémentaires, je veux dire l'ensemble des hommes habitant la terre, l'humanité, en un mot.

Quand, par un effort intellectuel puissant, nous sommes parvenus à nous dégager des liens qui nous retiennent enchaînés dans l'individualisme, et que nous pouvons nous

absorber tout entier dans l'idée de collectivité, alors seulement nous voyons clairement ce qu'est le travail, où il tend, à quoi il arrive.

Ce n'est pas en lui-même, dans sa propre personne, que l'homme doit chercher la sanction de son travail, mais bien dans ses enfants, plus loin encore, dans les générations à venir. L'expérience de tous les jours démontre que, chez beaucoup, le travail et la misère vivent côte à côte de la naissance à la mort. Mais le travail, quel qu'il soit, d'où qu'il vienne, n'est jamais complètement perdu. Les efforts des uns s'ajoutent aux efforts des autres et donnent en résumé pour résultat l'avancement général des connaissances, la diffusion du bien-être, la vie plus facile et plus agréable, la morale plus universelle et plus pure, l'empire de la misère diminué.

Le travail d'une génération ne profite guère à cette génération même, pas plus que l'individu ne recueille le fruit de ses fatigues. Ce sont les générations futures qui récolteront la moisson que nous avons semée ; c'est le travail de nos pères qui nous a dotés de la civilisation dont nous jouissons ; et quand on mesure la distance qui sépare l'état actuel de la société de ce qu'il était au début, « il est » permis d'entrevoir un avenir, peut-être éloigné encore, » mais certain, où le travail dégagé de fatigues excessives, » deviendra plus attrayant, plus hygiénique, plus rémunérateur. De telles espérances sont légitimes, indiquées » par nos conquêtes, et elles doivent être imprimées dans » tous les esprits, avec le sentiment de nos progrès (1). »

Ce sont nos pères qui nous ont fait ce que nous sommes, et nos enfants accélèreront d'autant plus la marche de la civilisation, que, par notre travail, nous aurons ouvert à

(1) Eugène Bourdet, *Principes d'éducation positive*, p. 310.

leur activité une voie plus large et plus facile. En un mot, et pour emprunter le langage d'un des hommes les plus éminents de notre époque : » Nous sommes dans la dépen-
» dance étroite de l'humanité. C'est elle qui travaille pour
» nous et qui allége le poids des fatalités naturelles. Elle
» s'avance à travers les siècles, fécondant la surface de
» la terre, gardant soigneusement l'héritage des richesses
» matérielles et intellectuelles, et nous améliorant tous de
» race en race sous sa discipline maternelle et sa bénigne
» influence.

» Elle s'avance, abolissant la guerre, qui fut la dure et
» sanglante condition des sociétés passées, consacrant
» l'industrie et le travail, qui sera la pacifique et salutaire
» condition des sociétés à venir.

» Elle s'avance, apportant une éducation profonde et
» sans réserve qui sera le partage des plus humbles con-
» ditions, donnant une véritable vie à la science, qui, toute
» fragmentaire dans son origine et toute ignorante de sa
» destination réelle, prend un corps et un cœur sous cette
» revivification.

» Elle s'avance, rallumant la flamme immortelle de l'art,
» qui s'épuise dans le désordre de la société et des ins-
» pirations négatives, épurant la morale qui, entravée
» jusque-là par la préoccupation égoïste du salut indivi-
» duel, sort enfin de la personnalité et s'épand dans la
» consécration de chacun au service de tous (1). »

Voilà, Messieurs, dans quels termes un homme de bien, un savant illustre, apprécie le rôle que le travail est appelé à jouer dans l'avenir de l'humanité. Pour lui, comme pour nous, le travail est la condition indispensable de la prospérité matérielle ; mais il faut, pour en trouver la sanction

(1) E. Littré, *Conservation, révolution et positivisme*, p. 327.

véritable, faire abstraction de l'individu ; il faut s'élever plus haut pour ne voir que la société. Cette loi est dure, mais elle est vraie ; que chacun, par conséquent, s'y résigne.

L'auteur du mémoire que nous analysons n'a pas su ou plutôt n'a pas voulu entraîner son esprit à ces hauteurs où il faut nécessairement monter pour apprécier sainement l'ensemble de la question. Il s'est arrêté, à moitié route, à considérer les résultats individuels du travail. Aussi n'a-t-il pu établir sur des bases suffisantes les principes qui doivent en dominer la théorie. En un mot, il est resté dans le domaine des faits bruts, il n'a pas cherché à les coordonner dans une synthèse féconde. Les essais qu'il a faits dans ce sens sont restés complètement insuffisants, et il ne pouvait, du reste, en être autrement avec les procédés d'étude adoptés par lui.

D'un autre côté, et nous sommes fâchés d'avoir à constater de semblables défaillances, le style du mémoire est d'une faiblesse regrettable. Aussi votre commission a-t-elle dû refuser toute approbation à son auteur. En prenant cette décision, elle s'est inspirée de ces paroles de votre secrétaire-adjoint pour l'année 1865, votre président d'aujourd'hui :

« Si les encouragements doivent être prodigués à toute » tentative dont l'issue paraît devoir être heureuse, la » vérité est due aussi à ceux qui, séduits par les charmes » de la route, en ont abordé l'entrée sans avoir les moyens » de la continuer, tandis qu'une autre voie, moins at- » trayante peut-être, mais plus sûre, leur eût offert, aver- » tis à temps, un succès assuré. »

Le jugement porté sur le second mémoire est tout aussi sévère, et pour les mêmes raisons. Votre commission a cru qu'il valait mieux, en manifestant toute son opinion,

comme c'était d'ailleurs son devoir, indiquer à l'auteur qu'il s'engageait dans une mauvaise voie.

Il a pris pour titre : *Du manque de respect pour la vieillesse ;* et pour épigraphe cette phrase latine d'Aulu-Gelle : *Apud antiquos Romanos neque generi neque pecuniæ præstantior honos tribui solitus erat, quam ætati. Majores natu a minoribus colebantur ad Deum prope et parentum modum, atque in omni loco inque omni re priores potiores que habebantur.* (Aulu-Gelle, II, 15.)

Il commence ainsi sa dissertation :

« Le respect s'en va ; il s'en va de l'état social, de la » famille, des écoles, des salons, de la république des » lettres, de partout. L'idée même du respect menace de » périr et bientôt l'on ne saura plus ce que c'est que » respecter quelqu'un ou quelque chose. »

Un pareil début dénonce bien clairement chez l'auteur le dessein de démontrer que la vieillesse, aujourd'hui, n'est pas respectée comme elle devrait l'être. Il peut, en même temps, exciter le lecteur à se défier d'un écrivain qui exprime des idées aussi manifestement exagérées. Car enfin, Messieurs, où trouver un homme assez misanthrope pour déclarer que la notion du respect est sur le point de disparaître. Qu'on vienne dire que cette notion n'offre plus les mêmes caractères qu'autrefois, qu'aujourd'hui on ne respecte plus les mêmes choses et de la même manière, personne n'y contredira, et encore cependant faudra-t-il des preuves bien coordonnées, une démonstration en règle. Mais qu'on n'aille pas représenter la société actuelle comme menacée d'une dissolution prochaine ; car ce serait la conséquence immédiate de l'absence du respect. Ce qu'on ne respecte plus est bien près d'être méprisé ; or, le mépris tue ce qu'il touche.

Du reste, l'auteur n'a point vu la conséquence de ses affirmations ; car dans les pages suivantes, bien que fortement pessimiste, il ne prétend point dire que nous sommes menacés d'une destruction imminente.

Pour prouver que la vieillesse n'est plus respectée, il cite (je devrais dire : il a l'intention de citer, tant les exemples sont vagues) quelques vieillards dont les derniers jours ont été privés de ces attentions, de cette vénération dont on aime ordinairement à les entourer. Il croit démontrer ainsi ce qu'il avance ; mais tous les faits qu'il accumulera dans ce sens ne sauraient constituer une démonstration : car on pourra toujours opposer un nombre aussi considérable de faits dans lesquels des vieillards ont vu leur vie s'écouler au milieu des hommages respectueux de plusieurs générations. Supposons, d'ailleurs, cette enquête complètement achevée, et l'on n'arrivera jamais à en tirer qu'une seule conclusion : c'est que les vieillards respectables sont toujours respectés. Rappelons-nous que la vieillesse, pas plus qu'un autre âge, n'est exempte de défauts, ni même de vices ; et trop souvent les préoccupations de notre âge mûr, qui devraient nous abandonner au seuil de la vieillesse, nous poursuivent au-delà et jusques à la tombe.

Pour bien apprécier cette importante question du respect pour la vieillesse, il faudrait commencer par s'entendre sur les questions suivantes :

Doit-on respecter un vieillard en raison du nombre des années accumulées sur sa tête ?

Doit-on, plutôt, le respecter en raison des services rendus à ses semblables, du savoir acquis, de l'étendue qu'il a su donner à la faculté de prévoir latente chez tous les hommes ?

Il nous semble qu'aucune hésitation n'est permise. Le vieillard qui n'aurait que son âge pour tout droit au res-

pect de ses contemporains, devrait être respecté, il est vrai, mais comme l'enfant que sa faiblesse physique et intellectuelle livre sans défense aux injures du dehors.

Au contraire, l'homme qui est arrivé à un âge avancé, après avoir consacré toute sa vie à l'acquisition du savoir accessible à nos faibles moyens, celui-là doit être entouré des respects universels. Car, vous le savez, Messieurs, le but final de la science humaine, c'est d'arriver à prévoir, et celui-là prévoit le mieux qui sait davantage.

L'auteur du mémoire ne paraît pas avoir fait cette distinction ; il semble, ou du moins, il laisse croire que le respect est dû au nombre des années, ce qui ne saurait être admis par ceux qui, comme vous, se font une plus haute idée, et de la vieillesse et du respect qui lui est dû.

En terminant, l'auteur attribue l'absence du respect, qui pour lui caractérise notre époque, à la diminution du respect dû à la divinité. Il y a, dans cette idée, matière à de beaux développements oratoires ; notre auteur n'y a pas manqué, et en s'y livrant, il n'a malheureusement pas su éviter parfois la déclamation. Mais, à notre avis, avant de formuler une accusation aussi grave, il faudrait amasser des preuves pour la soutenir. D'abord, il ne paraît point que le sentiment religieux ait subi les atteintes dont parle l'auteur. Les manifestations au milieu desquelles nous vivons semblent même prouver tout le contraire. Et, d'ailleurs, en supposant vraie cette diminution du respect dû à Dieu, il resterait à démontrer qu'elle est la cause de l'absence actuelle du respect dû à la vieillesse. Nous ne voyons pas bien comment on pourrait justifier ce rapprochement, tandis que nous apercevons très clairement les raisons avec lesquelles on pourrait le combattre et le détruire.

Ainsi, vous le voyez, Messieurs, dans le second mémoire, les idées sont exagérées ou affirmées sans preuves suffisantes. Ce n'est donc pas le fond qui vaudra une récompense à l'auteur. Quant à la forme, elle offre les mêmes défauts que nous avons déjà signalés dans le premier travail. Tous les deux donnent lieu à des reproches analogues. Les idées ne sont point assez réfléchies ; leur enchaînement n'apparaît que d'une manière confuse. Le langage qui les exprime, presque toujours trop familier, tombe souvent dans l'enflure et la déclamation. Cependant les questions choisies par les concurrents sont de celles dont il est facile de tirer des considérations du plus haut intérêt. Aussi votre commission, pour rester juste et malgré toute sa bienveillance, s'est vue dans l'impossibilité de rien retrancher à l'expression de ses critiques.

Il nous reste, pour terminer, à vous rendre compte d'un troisième mémoire, qui a pour objet un point difficile d'algèbre.

On ignore encore le procédé à employer pour résoudre l'équation générale du cinquième degré. L'auteur du mémoire a recherché cette solution, et il vous a envoyé une série de calculs qu'il a entrepris à ce sujet. Je ne peux entrer ici dans le détail des opérations. Qu'il me suffise de dire que l'auteur arrive à présenter un système de quatre équations dont la solution, dit-il, donnerait la solution de l'équation du cinquième degré. Or, sur ces quatre équations, il y en a une qui est elle-même du cinquième degré. De sorte que l'auteur s'est livré à une assez grande quantité de calculs, pour se retrouver en face de la même difficulté qu'au début. Car on démontre en algèbre que si l'on résout un système d'équations, l'équation résultante contiendra toujours l'inconnue avec l'exposant le plus élevé qu'elle avait dans le système. L'auteur n'a donc fait que

reculer la difficulté et le problème reste aussi peu avancé qu'auparavant. Pourtant le mémoire est précédé de cette épigraphe un peu ambitieuse : « Dieu dit : que la lumière soit, et la lumière fut. » Du reste, notre mathématicien inconnu prend soin de dire que le temps lui a manqué pour terminer ses recherches. Devant cette déclaration toute spontanée, votre commission n'avait qu'un parti à prendre, inviter publiquement ici l'auteur à compléter son travail à loisir, car vous ne pouvez couronner qu'un mémoire complet, concluant, et non pas un essai sans portée.

Nous sommes arrivés à la fin de notre analyse, et si nous jetons un regard en arrière sur le chemin parcouru, nous éprouvons une sorte de sentiment mélancolique ; car il est toujours pénible d'avoir sans cesse à critiquer et à condamner, sans pouvoir un seul instant adoucir l'amertume et la sévérité de ses jugements. Malgré la bienveillance qui nous animait au début de notre œuvre, nous n'avons pu parvenir à trouver, dans aucun des mémoires présentés, des titres suffisants pour mériter vos récompenses. Nous regrettons d'avoir eu à remplir, pour notre début, une mission aussi sévère. Nous aurions été heureux de rencontrer quelqu'une de ces qualités sérieuses dont l'existence fait passer par dessus toutes les incorrections de détail. Cette satisfaction ne nous a pas été donnée, et nous avons dû nous borner à servir fidèlement les intérêts de la vérité.

Nous souhaitons à notre successeur une mine plus riche et plus féconde à explorer. Il saura alors, et bien mieux que nous, trouver le secret d'émouvoir et de charmer cet auditoire naturellement si généreux, qui doit nous avoir trouvé un juge bien dur et bien sévère.

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

POUR L'ANNÉE 1868.

1re Question. — Étude biographique sur un ou plusieurs Bretons célèbres.

2e Question. — Études archéologiques sur les départements de l'Ouest.

(*Bretagne et Poitou.*)

Les monuments antiques et particulièrement les vestiges de nos premiers âges tendent à disparaître. L'Académie accueillerait avec empressement les mémoires destinés à en conserver le souvenir.

3e Question. — Études historiques sur l'une des institutions de Nantes.

4e Question. — Études complémentaires sur la faune et la flore du département.

Nous possédons déjà les catalogues des oiseaux, des mollusques et des coléoptères de notre région ; ainsi que la flore phanérogamique et un catalogue des cryptogames.

5e Question. — Topographie médicale du département.

6e Question. — Étude sur le morcellement de la propriété rurale.

La Société Académique ne voulant pas limiter son concours à des questions purement spéciales, décernera une récompense au meilleur ouvrage

De morale,
De littérature,
D'histoire,
D'économie politique,
De législation,
De sciences physiques ou naturelles.

Les mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 1er août 1868, à M. le Secrétaire général, rue du Calvaire, 7. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur.

Tout candidat qui se sera fait connaître sera de plein droit hors concours.

Néanmoins une récompense pourra être accordée, par exception, aux ouvrages imprimés, adressés dans cette vue à la Société, lorsqu'ils lui paraîtront dignes de cette faveur.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent et d'or, s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1868.

La Société Académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Nantes, décembre 1867.

Le Président, Ed Dufour.

Le Secrétaire général, C. Robinot-Bertrand.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

AUBRON (Jules), avocat, nommé membre correspondant. IX

B

BIOU. — Analyse critique de la *Légende rustique*, poëme de M. C. Robinot-Bertrand. 54
— Un souvenir du jour des morts. 109
BRINDEJONC, avoué, démissionnaire. IX

C

CAILLARD (A.) — Fables de C.-F. Gellert, traduites de l'allemand. 113
— Excelsior, ballade de Longfellow, traduite de l'anglais. 118
— Le Beffroi de Bruges, par Longfellow, traduite de l'anglais. 119
— Rapport sur les travaux de la Section des lettres, sciences et arts, pendant l'année 1866-67. 133
CRIMAIL, docteur-médecin, nommé membre résidant. VIII

D

DOUCIN, nommé membre résidant. VII
DUFOUR (Edouard). — Notice nécrologique sur M. le sénateur Ferdinand Favre. 78
— Allocution prononcée sur la tombe de M. le docteur Hélie, directeur de l'Ecole de Médecine de Nantes. 86
— Esquisse d'une théorie dynamique de la chaleur. 209
— Note sur la diversité d'influence des couleurs du spectre solaire dans la respiration des végétaux. 302
— Les perspectives de la science, discours de présidence, lu dans la séance publique annuelle du 15 décembre 1867. 305
— Allocution prononcée en prenant place au fauteuil de la présidence. V
DUGAST-MATIFEUX. — Notice sur Pierre Garcie-Ferrande et son Routier de la mer. 3
— Notice sur Proust de la Gironnière, auteur de la continuation inédite de l'Histoire de Nantes, de l'abbé Nicolas Travers (imprimée pour la première fois dans ce volume). 141
— Dissertation sur Ratiatum, par l'abbé Belley (réimpression). . . 246
— Essai sur la position précise de Ratiatum, par D. Lagedant. . . 268
— Notes de géographie ancienne. . 274
— Le Pallet et Abélard. 282
— Lettre inédite d'Henri IV. 285

DUGAST-MATIFEUX. — Extrait d'un journal inédit de Philippe du Bec, évêque de Nantes, pendant les années 1588 à 1605. 288
— Epitaphe de Ch. Eschallard de la Boulaye (5 juin 1594). 292
— Arrêt du Parlement de Bretagne contre David de la Musse-Ponthus et André le Noir. . . . 295
— Hillerin de la Groix, par Mercier du Rocher. 298

E

Elections XII
Extraits des procès-verbaux des séances, 1866-67. . I

F

FRUNEAU, docteur en droit, nommé membre correspondant. VIII

G

GOUPILLEAU. — Allocution d'adieu à la présidence. II
GUILLEY, nommé membre résidant. XI

L

LAME, inspecteur d'Académie, nommé membre résidant XI

P

POIRIER. — Rapport sur l'ouvrage de M. P. Gautier : *Trente années de pratique agricole*.. 47
Programme des prix pour l'année 1868. 367

R

RAFAEL MARTINEZ Y MOLINA, professeur à la Faculté

de médecine de Madrid, nommé membre correspondant. VIII
REBOULLEAU, docteur-médecin, nommé membre correspondant. X
ROBINOT-BERTRAND (C.) — Rapport sur les travaux de la Société Académique pendant l'année 1866-67, lu dans la séance publique annuelle du 15 décembre 1867. 332
ROUXEAU, docteur-médecin. — A C. Robinot-Bertrand. 82
— Etude critique sur *Les Idées de Mme Aubray,* comédie d'A. Dumas fils. . . . 90
— Allocution d'adieu à la présidence. . . . I

S

SAILLARD, docteur-médecin. — Rapport sur les travaux de la Section de Médecine en 1867. 122
SCHMIDT, inspecteur d'Académie, démissionnaire. . IX

V

VIGNARD (Valentin), docteur-médecin. — Rapport sur les travaux de la Section des sciences naturelles pendant l'année 1867. . . . 137
— Rapport de la commission des prix sur le concours de l'année 1867, lu dans la séance publique annuelle du 15 décembre 1867. 353

Nantes, Imp. de Mme ve C. Mellinet, pl. du Pilori, 5.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1866-1867.

Séance du 5 décembre 1866.

M. Rouxeau, en quittant le fauteuil de la présidence, s'adresse en ces termes à ses collègues :

MESSIEURS,

« Avant d'appeler au fauteuil présidentiel l'honorable successeur désigné par l'unanimité de nos suffrages et de nos sympathies, permettez-moi de vous adresser de sincères et vifs remercîments.

Ces suffrages et ces sympathies sont, dans la vie d'un homme, un fait considérable qui défie, j'en ai la conviction profonde, l'indifférence et l'oubli.

Permettez-moi de vous exprimer en même temps un regret : celui de n'avoir pu toujours mettre mes forces au niveau de ma bonne volonté, et de n'avoir vu que l'ébauche de deux grands projets votés par vous.

Je lègue à l'énergique et intelligente persévérance de notre digne président le soin et l'honneur de conduire à

bien l'idée féconde de séances publiques supplémentaires, l'élément le plus propre à ranimer les intelligences qui languissent, à régénérer ainsi notre société. Qu'elle ne se borne pas à produire, qu'elle vulgarise ses pensées; elle grandira infailliblement.

A lui encore la satisfaction bien méritée de créer enfin cette bibliothèque populaire où l'artisan trouvera des éléments d'hygiène physique, morale et intellectuelle. — On a dit, avec plus d'entraînement que de vérité, que l'ouvrier avait assez de livres à sa disposition, qu'il n'en lisait que de mauvais; à ce compte, il faudrait fermer toutes les bibliothèques à la jeunesse, sous prétexte qu'elle est uniquement friande des tristes productions de romanciers sans vergogne.

N'oublions donc pas que tout progrès a ses mécomptes et ses douleurs qui nous frappent surtout et nous attristent; souvent même ce sont d'autres générations qui en recueillent les fruits, en s'étonnant de nos lenteurs et de nos résistances. Ne doutons pas, marchons, et les résultats ne se feront pas attendre. »

M. Goupilleau, président nouvellement élu, lit l'allocution suivante :

MESSIEURS,

« En prenant place à ce fauteuil où m'appelle votre extrême bienveillance, permettez-moi d'empiéter sur les droits de notre nouveau secrétaire-général ou plutôt de devancer son témoignage public, par nos sincères remercîments à mon honorable prédécesseur et à mes collègues de l'ancien bureau, pour leurs intéressants discours, enfin, à tous ceux d'entre vous qui ont apporté leur tribut à nos séances mensuelles.

L'honneur que vous m'avez conféré m'a profondément

touché. Je viens vous en témoigner toute ma reconnaissance.

Il est de ceux qu'on ne peut décliner sans de graves motifs. Ne soyez donc pas surpris, Messieurs, de mon hésitation à prendre une décision.

S'il ne se fût agi que de mon insuffisance avouée, sans fausse modestie, me rappelant la maxime (1) : « Qu'il est » des cas où l'on est obligé d'entreprendre plus qu'on ne » peut exécuter, où l'on doit moins consulter ses forces » que son devoir, » j'aurais tâché de remédier à cette insuffisance par beaucoup de bonne volonté aidée de votre indulgence.

Mais, outre les raisons qui m'avaient porté, il y a deux ans, à refuser des suffrages amis, raisons toujours existantes, il y en a aujourd'hui de plus sérieuses encore, que je dois vous indiquer, du moins en partie, pour justifier ma décision.

Si j'avais cru ma candidature sérieuse, je me reprocherais de ne les avoir fait connaître, avant l'élection, qu'à ceux d'entre vous qui avaient bien voulu m'en entretenir et me proposer à vos suffrages, malgré ma déclaration.

Vous excuserez, je l'espère, ma courte hésitation et aussi la franchise que je me permets, à cette heure, grâce à l'intention qui la dicte.

En toute chose, le progrès est une condition d'existence. Or, il ne faut pas se le dissimuler, en dehors de votre savante et laborieuse Section de Médecine, à laquelle tout le monde se plaît à rendre justice, il n'y a guère de progrès dans notre société.

Ce qui pourrait provoquer le plus utilement ce progrès, serait incontestablement l'action habile et persévérante de

(1) J.-J. Rousseau, *Lettre sur la vertu.*

celui que vous appelez à diriger vos travaux. Lui-même, comme tant de mes prédécesseurs, doit montrer l'exemple et entraîner surtout nos jeunes collègues à donner plus d'attrait, plus de vie à nos séances.

Comprendre les devoirs qui lui incombent et s'en acquitter convenablement sont choses bien différentes. C'est ce qu'il ne m'a pas été permis d'oublier.

D'autres devoirs, du reste, me tiendront éloigné de Nantes une grande partie de l'année prochaine. Déjà, pendant le dernier exercice, de fréquentes absences m'ont empêché de suppléer, toutes les fois que je l'aurais dû, mon honorable prédécesseur, atteint d'une grave et longue maladie. J'en ai éprouvé de vifs regrets. Je m'en préparerais de plus vifs encore, si, prévoyant une absence presque permanente, j'acceptais des fonctions qui ne doivent pas être nominales ; si j'enlevais l'honneur de vous présider à celui qui saura le mériter.

Malgré l'érudit collègue que vous m'avez adjoint et qui, cependant, m'a promis un concours zélé; bien plus, à cause de lui, mais avant tout, dans l'intérêt de notre société, dont personne plus que moi ne souhaite la prospérité, je viens vous prier de vouloir bien procéder à mon remplacement.

Je conserverai, Messieurs, comme un précieux souvenir, l'honneur que vous avez bien voulu me faire, en me permettant de siéger, même un seul jour, comme Président en titre, de la Société Académique. »

Après l'audition de ce discours et à l'occasion d'une réclamation de M. Stéphane de la Nicollière, la Société décide que si la propriété des œuvres envoyées au concours annuel reste aux concurrents, la propriété de leurs manuscrits appartient à la Société.

Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique infor-

mant la Société Académique que par arrêté du 22 novembre 1866, il lui alloue la somme de 350 fr. à titre d'encouragement à poursuivre ses travaux.

Séance extraordinaire du 12 *décembre* 1866.

M. Goupilleau ayant décliné l'honneur qu'on lui avait fait en le nommant Président, la Société procède à de nouvelles élections.

Sont nommés :

Président : M. Ed Dufour, vice-président ;
Vice-Président : M. Manchon.

Séance du 5 *janvier* 1867.

M. Ed Dufour, en prenant place au fauteuil, s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

« En prenant place à ce fauteuil où sont montés successivement des collègues si distingués, à divers titres, j'éprouve une émotion bien vive et une grande hésitation.

Votre indulgence a tenté de me faire croire que je n'étais pas trop indigne de l'occuper ; vous me pardonnerez pourtant de n'être qu'à demi-convaincu, et de ne voir qu'un précieux encouragement où d'autres ont pu trouver une récompense méritée.

Je sais, heureusement, que la courtoisie de vos relations rend facile la tenue de vos séances, et que vous ne laissez à votre Président que le soin, au reste, assez délicat, de régulariser vos amicales discussions, et de les résumer avec impartialité.

Mon ambition ne va pas non plus à vous entraîner dans des voies nouvelles, que vous n'aurez pas désiré de suivre ;

et toute mon attention sera de pressentir vos vœux pour en hâter l'accomplissement, vos tendances pour en favoriser l'essor.

Et, si j'ai bien compris les sentiments qui vous animent, il m'a semblé, chers collègues, que vous veniez chercher, dans nos réunions, un terrain neutre, où les seuls titres fussent les services rendus, et les seuls droits, ceux du vieil esprit français, que vous n'avez point abdiqués.

Ce que vous demandez à nos dignes vieillards, ce sont les conseils et les enseignements de leur longue expérience; ce qu'ils ont le droit d'attendre de nous, outre le respect dû à l'âge, c'est une noble émulation à suivre les exemples qu'ils nous ont donnés, et dont la mémoire leur survivra.

Et, dans ces limites même, Messieurs, ne nous y trompons pas, malgré quelques affirmations pessimistes, la preuve manifeste de la conservation de votre influence est dans le haut prix qu'on attache à l'honneur de faire partie de votre Société.

On a bien dit, qu'à d'autres époques, vous n'aviez pas craint de vous mêler à la lutte, et de traiter les questions les plus brûlantes d'actualité.

Mais en quels temps, Messieurs ? A ces époques néfastes dont on voudrait oublier le souvenir, où l'inspiration littéraire et l'émotion oratoire ont pu prévenir les dernières calamités, et sauvegarder la sécurité du foyer compromise.

Ces mauvais jours passés, vous avez repris avec bonheur le cours paisible de vos travaux ordinaires, et vous avez bien acquis le droit de consacrer les trop courts loisirs de la vie active, à votre perfectionnement intellectuel, par la culture des lettres ou l'étude des sciences, qui prépare d'une manière lente peut-être, mais sûre, l'avenir de l'humanité.

Je ne tenterai point, Messieurs, de vous détourner de ces voies, qui sont les miennes. Pénétré du respect de notre Compagnie, fier de la représenter, je chercherai surtout à lui conserver le rang qu'elle s'est acquis, la haute estime dans laquelle elle est tenue ; et ne perdant pas de vue qu'une année à peine sépare, pour moi, la Roche Tarpéïenne du Capitole, tous mes efforts tendront à faire rejaillir en honneur, sur la Société Académique, la bienveillance dont elle m'a comblé ! »

M. Paul Eudel ayant écrit pour refuser la charge de Secrétaire adjoint, que les élections générales lui avaient donnée, on procède séance tenante à son remplacement. M. Valentin Vignard est élu à sa place.

M. Manchon ayant été nommé Vice-Président laisse vacante, d'après le règlement, la place qu'il occupait dans le Comité central. M. Biou est nommé membre de ce Comité à la place de M. Manchon.

M. Foulon donne lecture de la première partie d'un ouvrage intitulé : *Quelle est la nature et quelle est la limite des fonctions de l'Etat dans la société moderne?*

Séance du 7 *février* 1867.

Sur le rapport de M. Belin, M. Doucin est nommé membre résidant.

M. Poirier lit un rapport sur l'ouvrage de M. Gautier, intitulé : *Trente années de pratique agricole.*

M. Biou donne lecture de l'analyse qu'il a faite de l'ouvrage de M. Robinot-Bertrand : *La Légende rustique.*

Séance du 3 *avril* 1867.

Il est décidé que l'article 68 du règlement sera modifié.

Au lieu d'exiger, pour délibérer, la majorité absolue des suffrages, le comité de rédaction pourra délibérer lorsque cinq de ses membres seront présents. On décide également que les articles 69 et 70 du règlement sont abrogés.

Rapport sur la présentation de M. le docteur Crimail, par M. le docteur Delamare. M. Crimail est admis comme membre résidant.

La navigation de la Loire, depuis son embouchure jusqu'à Nantes, d'après Garcie Ferrande, lecture par M. Dugast-Matifeux.

Séance du 1er *mai* 1867.

M. Ed Dufour fait une communication relative aux médailles décernées à la Société Académique de la Loire-Inférieure et à deux de ses membres, MM. Cailliaud et Arthur de l'Isle, par Son Excellence le Ministre de l'instruction publique. La médaille décernée à la Société Académique est en bronze, les médailles décernées à MM. Cailliaud et de l'Isle sont en argent.

De plus, M. Cailliaud est nommé officier d'Académie.

M. Biou donne lecture d'un rapport sur la présentation de M. Fruneau, avocat, docteur en droit, comme membre correspondant de la Société Académique. Ce candidat est admis à l'unanimité.

Lecture par M. Bobierre du rapport de M. Viaud-Grand-Marais sur la candidature, au titre de membre correspondant, de Don Rafael Martinez y Molina, professeur à la Faculté de Médecine de Madrid. Ce nouveau membre est admis à l'unanimité.

Reprise de la discussion relative à la modification du règlement touchant l'élection des membres du Comité de rédaction. On décide que le nouvel article 68 sera le suivant :

Article 68. — Le Comité de rédaction des annales se compose de onze membres, savoir : le Président, le Secrétaire général, le Bibliothécaire, membres de droit, et de deux membres par chaque Section, élus pour deux ans par le Comité central, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ; on procédera chaque année à l'élection d'un membre seulement par section. Lors des élections de 1867-1868, le sort désignera les quatre membres sortants.

Séance du 5 juin 1867.

Admission de M. Jules Aubron, avocat, comme membre correspondant. (Rapporteur : M. Gautté.)

Séance du 3 juillet 1867.

Lecture, par M. C. Robinot-Bertrand, d'une nouvelle littéraire dont il est l'auteur et intitulée : *La Fête de Madeleine.*

Séance du 7 août 1867.

Lecture, par M. le président Dufour, d'une Notice nécrologique sur M. le sénateur Ferdinand Favre.

Lecture, par M. le docteur Rouxeau, d'une pièce de vers de sa composition adressée à l'auteur de la *Légende rustique,* M. C. Robinot-Bertrand.

M. Dufour lit une *Note sur l'attraction élémentaire.*

Séance du 4 septembre 1867.

M. Viaud-Grand-Marais lit un travail intitulé : *Communications d'histoire naturelle,* dans lequel il traite des mœurs des serpents de la Loire-Inférieure et de la Vendée.

Séance du 2 octobre 1867.

MM. Brindejonc et Schmidt envoient leur démission.

M. Dufour donne lecture de l'allocution prononcée par lui sur la tombe de M. le docteur Hélie.

Lecture, par M. le docteur Rouxeau, de son étude sur la pièce d'Alexandre Dumas fils : *Les Idées de Mme Aubray.*

M. Pradal, dans une lecture attachante, continue à initier ses collègues aux mœurs des insectes utiles ou nuisibles à l'homme.

Séance du 6 *novembre* 1867.

Admission de M. le docteur Reboulleau, médecin en chef des hôpitaux de Constantine, en qualité de membre correspondant, sur le rapport de M. le docteur Valentin Vignard.

Rapport sur les travaux de la Section de Médecine pendant l'année 1866-1867, par M. le docteur Saillard.

Rapport sur les travaux de la Section des Lettres, par M. A. Caillard.

Rapport sur les travaux de la Section des Sciences naturelles, par M. le docteur Valentin Vignard.

M. A. Caillard donne lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. V. de Courmaceul, intitulé : *Histoire de saint Amand.*

M. Renoul (père) commence la lecture d'un ouvrage qui a pour titre : *Le Tribunal consulaire à Nantes.*

M. Dugast-Matifeux donne lecture d'une Notice sur Proust de la Gironnière, continuateur de l'abbé Travers.

M. Andouard lit ensuite un extrait d'une monographie complète du colchique, à laquelle il travaille activement.

Enfin, M. Dufour donne lecture d'une *Note sur la diversité d'influence des couleurs du spectre solaire sur la respiration des végétaux.*

Séance du 4 *décembre* 1867.

Sur la proposition de M. Dugast-Matifeux, la Société décide qu'on réimprimera dans les Annales deux brochures

d'un grand intérêt archéologique, fort rares aujourd'hui, et ayant trait à la situation de l'ancienne ville gauloise Ratiatum (V. p. 246 et suiv.)

Admission de M. Guilley, président des Beaux-Arts, comme membre résidant, sur le rapport de M. le docteur Petit.

Admission de M. Lame, inspecteur d'Académie, comme membre résidant. (Rapporteur : M. Doucin.)

M. Dufour commence la lecture d'un travail sur la *Théorie dynamique de la chaleur.*

Séance publique annuelle du 15 *décembre* 1867.

Cette séance a lieu, comme l'année dernière, dans la grande salle de concert de la Société des Beaux-Arts.

A midi et demie, M. Ed. Dufour, président, prend place au fauteuil ; il est entouré de M. le général de la Motte-Rouge, de M. Renoul, premier adjoint, représentant M. le Maire, de M. Lame, inspecteur d'Académie, et de la plupart des autorités civiles et militaires.

M. Dufour prononce un discours vivement applaudi sur les *Perspectives de la science.*

M. C. Robinot-Bertrand, secrétaire général, lit le rapport sur les travaux de la Société Académique pendant l'année qui vient de s'écouler.

M. le docteur Valentin Vignard, secrétaire adjoint, lit le rapport sur le concours pour les prix.

Aucun des travaux parvenus à la commission n'ayant présenté un mérite suffisant, il n'est pas décerné de récompenses.

Dans l'intervalle des discours et à la fin de la séance, l'Orphéon Nantais, dirigé par M. Pérès, et deux artistes de mérite, Mmes Goubaud et Peyret, chantent avec goût des morceaux bien choisis.

M. de Try fait entendre une sorte d'instrument nouveau appelé *Tryphone,* à l'aide duquel il produit des effets étranges et vivement applaudis.

Séance d'élection du 16 *décembre* 1867.

Ont été nommés :

BUREAU.

Président, M. le docteur Calloch ;
Vice-Président, M. Renoul (fils) ;
Secrétaire général, M. le docteur Valentin Vignard ;
Secrétaire adjoint, M. Arthur Caillard ;
Bibliothécaire archiviste, M. le docteur Delamare ;
Bibliothécaire adjoint, M. Ferrer, avocat ;
Trésorier, M. E. Gautier.

COMITÉ CENTRAL.

Section d'agriculture, commerce et industrie.

MM. Bobierre, Poirier, Goupilleau.

Section de médecine.

MM. Rouxeau, Petit, Bertin.

Section des lettres, sciences et arts.

MM. Fontaine, Gautté, C. Robinot-Bertrand.

Section des sciences naturelles.

MM. Thomas, Renou, A. de l'Isle.

Nota. — M. Calloch ayant refusé d'accepter la présidence, de nouvelles élections ont appelé à ce poste honorifique M. Daniel-Lacombe, avocat.